A 537765

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

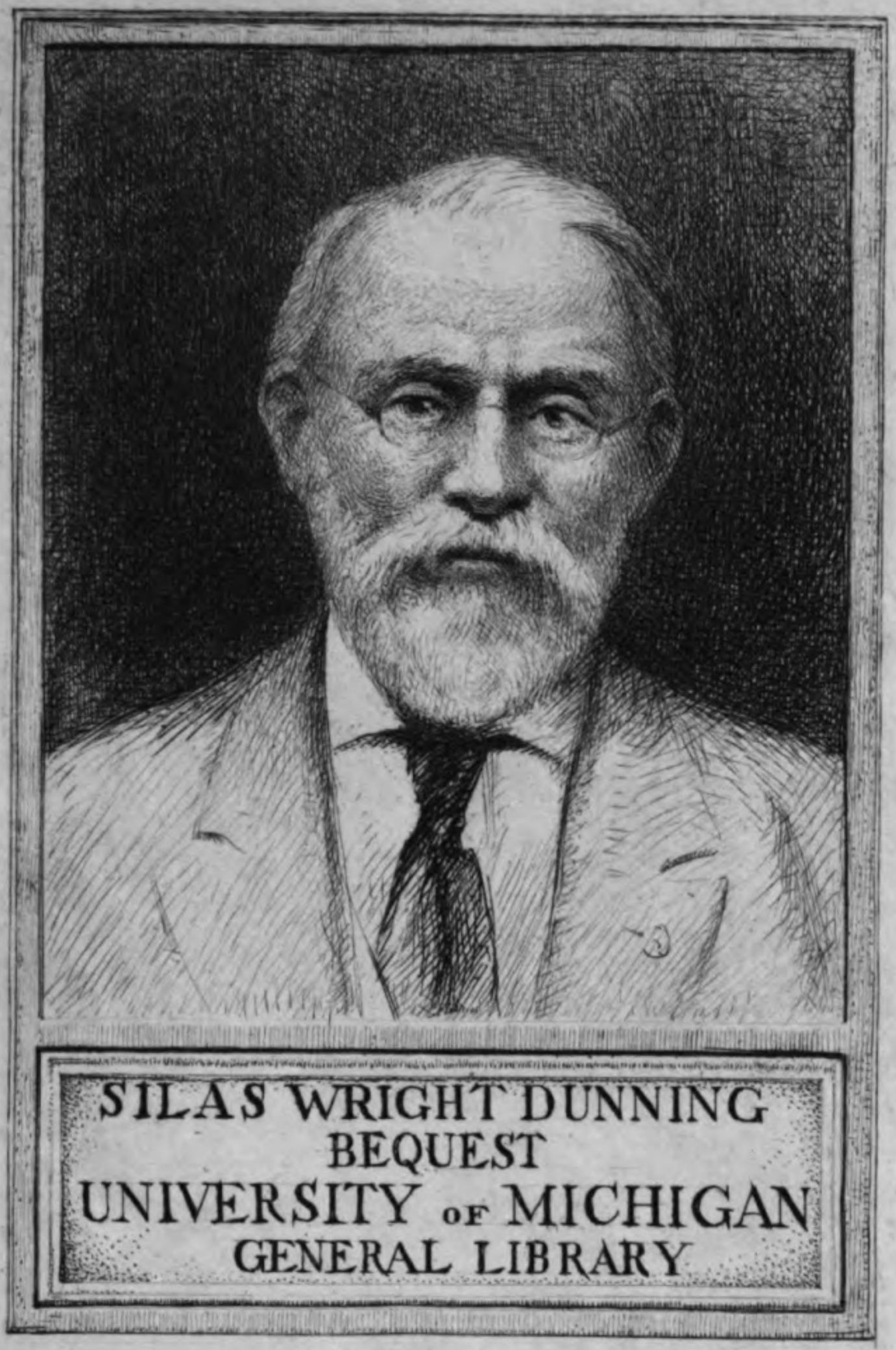

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.S361
S8

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855,
reconnue comme établissement d'utilité publique
par décret du 8 octobre 1881.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général Place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Les séances ayant lieu régulièrement le second dimanche de chaque mois, nos correspondants sont instamment priés de nous faire parvenir leurs lettres avant cette date. Sinon elles ne peuvent être portées à la connaissance de l'assemblée qu'à la séance suivante, et il en résulte un retard de plus d'un mois pour la réponse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LIII

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXVIII

CHAMBÉRY

Au siège de la Société — au Palais de Justice

—

1913

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La distribution de l'année 1913 (1er novembre) comporte 2 volumes, les tomes LIII et LIV.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
10-1-26
13603

BUREAU ACTUEL

(*1er octobre 1913*)

Président : M. MICHEL Raymond-Jean, agrégé des lettres, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, professeur de littérature à l'Ecole et de première au Lycée (O. I.) — Hôtel d'Allinges, rue Juiverie.

Vice-Présidents : M. METZGER Albert, publiciste, 1, place Saint-Léger, à Chambéry.

M. VERMALE François, docteur en droit, docteur ès lettres de l'Université de Lyon, avocat, rue Marcoz, 9, à Chambéry (O. A.).

M. COCHON Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry (L. H.).

Trésorier: M. PERRIER Jean, ancien banquier, juge au Tribunal de commerce, boulevard de la Colonne, à Chambéry.

Trésorier-adjoint : M. BONTRON.

Secrétaire général honoraire : M. SCHAUDEL, receveur principal des douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy (O. I.).

Secrétaire général : M. SIMOND Joseph, agent-voyer principal, à Chambéry (O. A.).

Secrétaires : M. CORCELLE Joseph, professeur agrégé de l'Université (O. I.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. PÉROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste départemental de la Savoie (O. A.), à Chambéry.

M. FALCOZ Philibert.

Bibliothécaire : M. COCHON.

Archiviste : M. PAVÈSE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres d'honneur et Membres honoraires

(*au 1er octobre 1913*).

MM.

ADRIANI, professeur d'histoire à l'Université de Turin.
ALLENGRY, recteur de l'Académie, à Chambéry.
AUBERTIN Charles, conservateur du Musée et secrétaire de la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).
BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille.
CARUTTI DI CANTOGNIO (le baron), consul général de S. M. le Roi d'Italie, à Chambéry.
CHEVALIER Ulysse, membre de l'Institut.
DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.
DU BOIS-MELLY, publiciste, à Genève.
FAUBERT, inspecteur d'Académie, à Chambéry.
GENEBRIER, préfet de la Savoie.
GUIMET, fondateur du Musée Guimet.
MEYNIEUX, premier président de la Cour d'appel, à Chambéry
PERRIER Antoine, Sénateur de la Savoie, à Chambéry.
RITTER Eugène, professeur à la Faculté des lettres à Genève.
ROCHET Alexis, instituteur en retraite, à Chambéry.
SZERLECKI André-Alphonse, docteur en médecine de la Faculté de Paris, à Barberaz (Savoie).
THEVARD, procureur général.
VAN GENNEP, professeur d'ethnographie à l'Université de Neufchâtel.
VILLIOUD (abbé).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres effectifs

(au 1er octobre 1913)

MM.

ARMINJON Pierre, professeur de droit au Caire (Egypte).
AUBRY, receveur de l'Enregt et des Domaines, Chambéry.
BACHELARD, avocat, rue Juiverie, Chambéry.
BAL Joseph, manufacturier, à Chambéry.
BALMAIN, avocat, rue Métropole, Chambéry.
BARUT Jean, propriétaire, au Bourget-du-Lac.
BAUD Etienne, avocat, 30, rue du Rhône, à Genève.
BÉBERT François, ancien pharmacien, à Chambéry.
BERTHE Laurent, entrepreneur, au Bourget-du-Lac.
BERTIN Arthur, architecte à Chambéry.
BLANC Albert (le baron), docteur ès sciences, professeur à l'Université de Rome, au château du Chaney, à Chambéry.
BLANC Henri.
BODIN, directeur honoraire de l'Enregistrement, à Chambéry.
BOGET Auguste, géomètre, à Chambéry.
BONNEVIE, recevr des finances en retraite, à Laval (Mayenne).
BONTRON Antoine, conducteur des ponts et chaussées, à Chambéry.
BOUCHAGE César, conseiller à la Cour d'appel, à Saint-Denis (Réunion).
BOUVIER Claudius, à Chambéry.
BOYER-RESSÈS, capitaine au 35e régiment d'infanterie, à Belfort.
BUTTET Marc (le baron de), au Bourget-du-Lac.
BUTTIN Charles, ancien président de la Chambre des notaires, 3, villa Mozart, à Paris.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAILLEMER Robert, professeur à la Faculté de Grenoble.
CARBON Césaire, capitaine en retraite, à Amiens.
CARLE, professeur au lycée de Chambéry.
CHABERT Albert, propriétaire, à Chambéry.
CHALLIER Léon, négociant, à Chambéry.
CHASTEL Joseph, président du Tribunal civil de Bonneville.
CHIRON François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.
CHIRON Lucien, industriel, à Chambéry.
COLLONGE Joseph, manufacturier, à St-Etienne (Loire).
COCHON Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
CORCELLE Joseph, professeur en retraite, à Ceyzérieu (Ain).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier de), château de Ste-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
DOMENGE Joseph, consul d'Italie et d'Espagne, à Grenoble.
DUFAYARD Charles, docteur ès lettres, professeur au Lycée Henri IV, à Paris.
DULLIN Etienne, sous-chef de gare, à Aix-les-Bains.
DULLIN Ferdinand, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Chambéry.
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry.
FALCOZ Philibert, rue Croix-d'Or, à Chambéry.
FENOUILLLET, instituteur en retraite, à Savigny (Hte-Savoie).
GAIDE Julien, imprimeur, à Chambéry.
GAVARD, abbé, à Metz (Haute-Savoie).
GENTIL, imprimeur, à Chambéry.
GIRARD-MADOUX, avocat, à Chambéry.
GIRARD-REYDET Benoît, vérificatr des Douanes, à Chambéry.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, à Paris.
GRAVIER, trésorier-payeur général, à Chambéry.
GRENIER Gabriel, professeur au Lycée, à Chambéry.
GRILLET-TALRICK, auteur dramatique, à Notre-Dame-du-Cruet (Savoie).
GUILLAUDIN, notaire, à Pont-de-Beauvoisin (Savoie),

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GUILLERMIN Victor, ingénieur, à Moûtiers.
GUINARD, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
HOLLANDE Dieudonné, docteur ès sciences, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Bastia (Corse).
HOLLANDE Edmond, dr-chirurgien-dentiste, à Chambéry.
LABULLY, vétérinaire départemental honoraire, à St-Genix-sur-Guiers.
LATHOUD Paul, architecte, à Chambéry.
LENOIR Charles-Albert, greffier au Tribunal de commerce de Chambéry.
LÉVÊQUE, professeur au Lycée, à Chambéry.
MANECY, receveur des douanes, à Bayonne, chalet Laserre-Lochepaillet.
MARESCHAL Amédée, avocat, à Chambéry.
MARET Paul, inspecteur d'assurances, à Chambéry.
MARET Stéphane, avocat, à Belley (Ain).
MARTIN P., curé, à Cusy (Haute-Savoie).
MASSE Jules, avocat, à Grenoble.
MÉNARD André, imprimeur, à Chambéry.
MENTHON (le comte Henry de), château de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).
METZGER Albert, publiciste, à Chambéry.
MICHEL Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).
MICHEL Raymond, agrégé des lettres, professeur au Lycée de Chambéry.
MINORET, instituteur, à Saint-Julien-de-Maurienne.
MIQUET François, receveur des finances honoraire, à Annecy.
MOREL Henry, docteur en médecine, à Saint-Pierre-d'Albigny.
MORET Louis, docteur en médecine, au Havre.
MOTTET Léon, conseiller de préfecture, à Grenoble.
NOYER DE LESCHERAINE (le baron Eugène du), à Francin (Savoie).
ODRU Laurent, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de St-Jean-d'Arvey.
ORSAT, avoué près la Cour d'appel, à Chambéry.
PASCAL, instituteur, à Saint-Pierre-de-Soucy.
PAVÈSE, ancien pharmacien, à Chambéry.
PEREY, artiste-peintre, à Chambéry.
PÉROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste du département de la Savoie.
PERRIER Jean, ancien banquier, boulevard de la Colonne à Chambéry.
PICCARD L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, à Thonon-les-Bains.
PISSARD, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Ajaccio (Corse).
RAISIN Frédéric, avocat, 8, rue Senebier, Genève.
REINACH Théodore, docteur ès lettres, député de la Savoie, membre de l'Institut, au château de la Motte-Servolex.
RENAUX Camille, professeur honoraire de l'Université, 41, rue des Jardins, à Carcassonne.
RÉVIL Joseph, président de la Société d'Histoire naturelle, à Chambéry.
REY Pierre (Mme), manufacturier, à la Rochette (Savoie).
ROUSSY DE SALES (comte Eugène de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie).
RUMILLY Antoine, notaire, à Yenne.
SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, à Nancy.
SEYSSEL-CRESSIEU Marc (comte de), au château de Musin, près Belley (Ain).
SIMOND, agent voyer principal, à Chambéry.
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (marquise de), au château de Candie, à Sainte-Ombre, près Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat à Tunis.
VALLÉE Georges, ancien député du Pas-de-Calais, à Paris.
VALLET Mars, sculpteur, conservateur du Musée, à Chambéry.
VELLAT Félix, avocat, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VERMALE François, avocat, à Chambéry.
VEYRAT, docteur, maire de Chambéry.
VICHIER-GUERRE, capitaine au 157e régiment d'infanterie.
XARDEL, commandant du génie en retraite, à Chambéry.

Sociétés correspondantes

Agen	Société centr. d'agr., sciences et arts.
Aix (*B.-d.-Rhône*)	Académie des Sciences.
—	Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Alexandrie (*Piémont*)	Société d'histoire, art et archéologie.
Amiens	Société des antiquaires de Picardie.
Angoulème	Société archéologique de la Charente.
Annecy	Société florimontane.
—	Académie salésienne.
Anvers	Académie de Belgique.
Auxerre	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon	Académie de Vaucluse.
Bâle	Société d'histoire et d'antiquités.
Bar-le-Duc	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse).
Beaune	Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais	Société académique de l'Oise.
Belfort	Société belfortaise.
Belgique	Revue Mabillon.
Belley	Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Besançon	Académie des sciences et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux	Société d'archéologie.
Bourg	Société d'émulation de l'Ain.
Brest	Société académique.
Bruxelles	Académie royale.
—	Société d'archéologie.
—	Société des Bollandistes.
Caire (le)	Institut égyptien.
Chalon-sur-Saône	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry	Académie des sciences, belles-lettres, et arts de Savoie.
—	Société centrale d'agriculture.
—	Société d'histoire naturelle.
—	Bibliothèque municipale.
Châteaudun	Société dunoise d'archéologie.
Colmar	Société d'histoire naturelle.
Constantine	Société archéologique.
Dax	Société de Borda.
Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Archives générales de la Côte-d'Or.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts.
Epinal	Société d'émulation des Vosges.
Fribourg (Suisse)	Société d'histoire.
Gap	Société d'études des Hautes-Alpes.
Gênes	Società ligure di storia patria.
Genève	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
Gratz (Styrie)	Comité historique.
Grenoble	Académie delphinale.
—	Société de statistique de l'Isère.
—	Comité de l'enseignement supérieur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Havre (le)	Société havraise d'études diverses.
Kninu (Dalmatie)...	Starohrvastska Prosvjeta.
Langres.....	Société historique et archéologique.
Lausanne.....	Société d'hist. de la Suisse romande.
Lille.....	Commission historique du département du Nord.
Limoges..... ...	Société archéologique du Limousin.
Luxembourg..... .	Section historique de l'Institut Grand-Ducal.
Lyon.....	Académie des Sciences et Belles-Lettres.
—	Société littéraire.
Mans (le).....	Revue histor. et archéol. du Maine.
Marseille	Société de statistique.
Melun..	Société d'archéologie, sciences et arts.
Metz.....	Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
Mexico.....	Museo nacional de Mexico.
Montauban.....	Société d'histoire et d'archéologie.
Montbéliard.....	Société d'émulation.
Montpellier	Académie des Sciences.
Montréal (Canada)..	Numismatic and antiquarian Society.
Moulins.....	Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers.....	Académie de la Val-d'Isère.
Nancy.....	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie Stanislas.
Nantes.....	Société académique.
Narbonne	Commission archéologique et littéraire.
Neufchâtel (Suisse)..	Société de géographie.
Nice	Société des lettres, sciences et arts.
Nîmes	Académie du Gard.
Orléans.....	Société archéologique de l'Orléanais.
Ottawa	Institut canadien-français.
Parenzo (Autriche)..	Società Istriana di archeologia e storia patria.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris.....	Académie des Inscr. et Belles-Lettres.
—	Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini.
—	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Société d'anthropologie de Paris.
—	Société des antiquaires de France.
Pavie (*Italie*).....	Società Pavese di storia patria.
Puy (*le*).....	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet.....	Société archéologique.
Reims.....	Académie nationale de Reims.
Rennes.....	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rome.....	Bibliothèque Vaticane.
—	Biblioteca apostolicana vaticana.
Rouen.....	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Dié.....	Société philomatique vosgienne.
Saint-Dizier.....	Société des lettres, sciences, etc.
*Saint-Jean-de-Maur*e	Société d'histoire et d'archéologie.
St-Maurice (*Suisse*)..	Société helvétique de Saint-Maurice.
Saint-Omer.....	Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons.....	Société archéol., hist. et scientifique.
Saluces (*Piémont*)..	Archivio storico dell' antico Marchesato di Saluzzo.
Stockholm.....	Académie royale d'histoire.
Strasbourg.....	Société pour la conservation des monuments historiques.
—	Hist.-liter. Zweigverein des Vogesen-Clubs.
Torre Pellice.....	Société d'histoire vaudoise.
Thonon-les-Bains...	Académie chablaisienne.
Toulon.....	Société des sc., lettres et arts du Var.
Toulouse.....	Société archéol. du Midi de la France.
—	Bibliothèque de l'Université de Toulouse.
Trèves.....	Historisches Archiv. der Stadt Trier.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Troyes.....	Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin.....	Regia Academia delle scienze.
—	Regia Deputazione sovra gli studj di storia patria.
—	Società di archeologia.
—	Società storica-bibliografica subalpina.
Valence.....	Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes.....	Société polymathique du Morbihan.
Villefranche-s-Rhône.	Société des sciences et arts du Beaujolais.
Wasinghton.....	The Smithsonian Institution.
—	Office biologique.
Zurich.....	Société des antiquaires.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A TRAVERS CHAMBÉRY

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

(1er Janvier 1908 — 31 Décembre 1912)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DU MÊME AUTEUR :

La Patience. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée du Puy, le 31 juillet 1884. — Chambéry, C.-P. Ménard, 1884, in-16, 32 p.

La Patience. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée d'Agen, le 5 août 1890. — Agen, L. Amade, 1890, gr. in-8°, 12 p.

La Gaieté. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée de Chambéry, le 31 juillet 1891. — Chambéry, C. Drivet, 1891, gr. in-8°, 13 pages.

Antoine Favre. — Notice historique et littéraire lue à la séance solennelle de rentrée de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres, le 5 novembre 1892. — Chambéry, C.-P. Ménard, 1893, gr. in-8°, 40 p.

L'Ecole et la Démocratie. — Discours prononcé à la distribution des prix des écoles communales laïques, le 2 août 1895. — Chambéry, C.-P. Ménard, 1895, in-16, 21 p.

Amélie Gex. — Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur, le 5 novembre 1898. — Chambéry, Imprimerie Nouvelle, 1899, gr. in-8°, de 28 p.

France et Italie ; le Misogallismc d'Alfieri. — Notice historique et littéraire lue à la séance solennelle de rentrée de l'Ecole préparatoire, le 4 novembre 1901. — Chambéry, V^ve^ Ménard, 1902, gr. in-8°, 40 p.

Le Drapeau de l'Université (3 avril 1902). — Annales du Cercle Savoisien de la Ligue de l'Enseignement, fasc. n° 3. — Chambéry, Impr. Nouvelle, 1904, in-16, 21 p.

L'Education républicaine et l'Université. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix des écoles communales laïques, le 1^er^ août 1902. — Ann. du C. S. de la L. E., fasc. n° 4, 18 p.

Les Universités populaires. — Discours prononcé à l'assemblée générale du C. S. de la L. E., le 3 décembre 1902.

Les Lectures classiques. — *Patriote Républicain* des 21-22 janvier 1903. (Ann. du C. S. de la L. E., fasc. 6). — Chambéry, Impr. Nouvelle, 1904, in-16 de 41 p.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A TRAVERS CHAMBÉRY

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

PAR

J.-R. MICHEL

Ancien Elève de l'Ecole Normale Supérieure,
Agrégé des Lettres,
Directeur de l'Ecole d'Enseignement Supérieur,
Professeur à l'Ecole et au Lycée.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

(1er janvier 1908 — 31 décembre 1912)

LE MUSÉE SAVOYARD

PAR

J.-R. MICHEL et J. SIMOND

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DU MÊME AUTEUR (Suite)

Le Cercle savoisien de la Ligue de l'Enseignement (Université populaire). — Sa fondation, ses débuts, son programme, son œuvre (25 nov. 1898-déc. 1904). — Chambéry, Vve C.-P. Ménard, 1906, grand in-8o de 171 p.

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Etudes historiques en Savoie. — Notice nécrologique sur François Mugnier. — Soc. sav. d'hist. et d'arch., Vve Ménard, 1905, in-8o de 73 p.

Le Préjugé anti-savoyard. — I. Election à l'Académie française du marquis A. Costa de Beauregard (23 janv. 1896). Conférence faite à l'école préparatoire le 27 mars 1896. L'esprit d'intolérance.— Soc. sav. d'hist. et d'arch. — Vve Ménard, 1906, in-8o de 152 p.

Le Préjugé anti-savoyard. — II. Charles Chalmot de Saint-Rhue, dit Saint-Ruth. Le parti dévot au XVIIe siècle. Les dragonnades dans le Dauphiné (1683). La révocation de l'édit de Nantes (1685) et la conquête de la Savoie en 1690. Tome I. — Soc. sav. d'hist. et d'arch., t. LI.— Imprimerie Chambérienne, 1910, in-8o de 412 p.

Chronique artistique et théâtrale, variétés historiques et littéraires, dans l'*Indépendant de Lot-et-Garonne* (1887-1890 ; — dans l'*Indicateur Savoisien* (1892-1898) ; dans le *Patriote Républicain de la Savoie* (1898-1909).

Résumés des cours de littérature professés à l'Ecole préparatoire, insérés dans le rapport du directeur et publiés dans la brochure des séances de rentrée (1890-1906). — Environ 200 p., gr. in-8o.

Pour paraître incessamment :

La Compagnie de Jésus et le Monopole universitaire, in-8o

La Meule Universitaire : L'Enraciné, roman.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

(*Années 1908-1912.*)

La chronique de la Société avait été interrompue après le tome XLVI. Nous la reprenons aujourd'hui et nous la continuons du 1er janvier 1908 au 31 décembre 1912. Toute cette période est marquée non seulement par d'importantes publications, mais encore par la participation au IVe Congrès préhistorique de France et par la création d'un Musée des Antiquités savoyardes installé dans l'ancien archevêché (ancien couvent des Franciscains).

Nous écrivions en 1908 : « Plus que jamais, nous devons garder présente à l'esprit et appliquer avec constance la devise de notre Société : « *Sparsa colligit.* » Nous devons nous considérer comme les conservateurs volontaires et désintéressés des choses d'autrefois. Nous devons, avec un zèle de tous les instants, nous faire les avocats d'office des vieux parchemins, des vieux papiers, des vieux livres, des vieux tableaux, des vieilles sculptures, des vieux meubles et surtout des vieilles murailles, car c'est elles qui sont actuellement les plus directement menacées. Le présent n'a que trop

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'agents, mûs par l'intérêt personnel et qui peuvent se parer de cette excuse qu'ils sont les ouvriers et les artisans du progrès. A leur utilitarisme à courte vue, opposons notre idéalisme. Disons avec le poète :

> Sombre fidélité pour les choses *passées*,
> Sois ma force et ma joie et mon pilier d'airain.

Devant la foule indifférente, plaidons, sans nous lasser, la cause des documents et des monuments en péril. »

Ce programme d'action, nous nous sommes efforcés, à travers mille difficultés de tout ordre, de le remplir avec une énergie constante et prudente. Un projet, à la veille d'aboutir et de recevoir son exécution, comprenait la démolition de l'ancien cloître des Franciscains et l'ouverture d'une large voie sur l'emplacement des bâtiments abattus. Un monument d'une valeur architecturale médiocre peut-être, mais riche de souvenirs, allait disparaître. La solidité de la cathédrale, dont un des côtés s'appuie sur le cloître, allait se trouver compromise ; amputée du cloître et des bâtiments conventuels, placée en bordure d'une avenue bruyante, elle perdait son cadre de recueillement et de silence. Le ronflement des automobiles venait se mêler aux hymnes liturgiques et à la voix auguste des orgues.

Le seul moyen pratique de sauver le monu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment était de lui trouver une affectation convenable et propre à être acceptée par toutes les consciences. C'est ainsi que nous avons songé à en faire la maison des souvenirs. Ce sont les morts qui vont la peupler. Le pavé des cloîtres est constitué par des dalles funéraires. Dans les salles seront les effigies des hommes d'autrefois, les meubles, les instruments dont ils se servaient, les images des maisons dans lesquelles ils demeuraient, tout ce qui peut évoquer leur figure et perpétuer leur mémoire.

Et assurément une telle collection peut être riche, intéressante et propre à piquer la curiosité des étrangers. Mais aussi et surtout, elle doit être formée pour nous, et vénérée par nous comme un bien de famille, comme un sanctuaire domestique où nous entretenons la flamme religieuse du souvenir, où nous célébrons pieusement le culte de ceux qui nous ont précédés et dont le long travail a préparé l'état de civilisation dont nous jouissons aujourd'hui. Lorsque nous pourrons comparer l'état misérable et précaire de nos ancêtres qui habitaient les cabanes lacustres ou qui cherchaient un abri dans la profondeur des cavernes, avec le bien-être et la sécurité dont nous jouissons aujourd'hui, nous comprendrons mieux quels progrès ont réalisés les générations qui nous ont précédés, de quels bienfaits nous leur sommes redevables, et quelle dette nous devons

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

acquitter en préparant à notre tour à ceux qui viendront après nous une vie plus ample, plus harmonieuse et plus belle.

L'idée de la création du Musée a été lancée au moment du Congrès préhistorique. Ce Musée, en voie d'organisation, sera ouvert dans quelques mois. Les annales que nous allons dérouler marquent les étapes qui se sont succédées entre le point de départ et le point d'arrivée.

CONGRÈS PRÉHISTORIQUE (1)

Les trois premières sessions du *Congrès* préhistorique s'étaient tenues à Périgueux (1905), à Vannes (1906) et à Autun (1907). Sur l'initiative de M. Schaudel, d'accord avec la Société préhistorique de France et la municipalité de Chambéry, le Comité d'organisation décida de choisir notre cité pour siège de la IVe session.

Le Bureau du Comité d'organisation était ainsi composé :

PRÉSIDENT : M. le docteur Chervin, directeur de l'*Homme préhistorique*, ancien président de la *Société d'anthropologie* de Paris, membre de

(1) Le compte rendu *in extenso* de ce Congrès forme un magnifique volume de 955 pages grand in-8°. — Paris, Schleicher, 1909. — Nous n'indiquons ici que ce qui a pour nous un caractère local, et, pour tout le reste, nous renvoyons nos lecteurs à cette admirable publication, si riche de faits et d'idées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Commission des missions et voyages au Ministère de l'Instruction publique. — VICE-PRÉSIDENTS : M. E. Taté, vice-président de la *Société préhistorique* de France, membre de la *Société d'anthropologie* de Paris ; M. Thabariès de Grandsaignes, chef du contentieux de la Cie des Chemins de fer de l'Ouest, vice-président de la *Société historique* d'Auteuil et de Passy. — SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. le docteur Marcel Baudouin, chargé de missions archéologiques du Ministère de l'Instruction publique, secrétaire général de la *Société préhistorique de France*. — SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT : M. le docteur Henri Martin, secrétaire de la *Société préhistorique de France*. — SECRÉTAIRES : M. Edmond Hue, secrétaire du IIIe *Congrès préhistorique* de France ; M. Charles Schleicher, secrétaire du IIIe *Congrès préhistorique* de France. — TRÉSORIER : M. Louis Giraux, trésorier de la *Société* et des *Congrès préhistoriques* de France.

Le Comité local, constitué à Chambéry, comprenait :

PRÉSIDENTS ET MEMBRES D'HONNEUR. — MM. E. Moullé, préfet de la Savoie ; Antoine Perrier, président du Conseil général, sénateur de la Savoie ; E. Veyrat, maire de Chambéry ; Ch. Forest, conseiller général, sénateur de la Savoie ; C. Chambon, conseiller général, député de la 2e circonscription de Chambéry ; Th. Reinach, député de la 1re circonscription de Chambéry ; C. Empereur, vice-président du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Conseil général, député de la circonscription de Moûtiers ; Deléglise, conseiller général, député de la circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne ; Félix Chautemps, député de la circonscription d'Albertville ; A. Curet, premier président de la Cour d'appel de Chambéry ; le général Borson, président d'honneur de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie,* à Chambéry ; le général Soyer, commandant la 28e division à Chambéry ; Causeret, recteur de l'Académie de Chambéry ; Maunand, conseiller général et maire d'Yenne ; J. Mottet, maire d'Aix-les-Bains ; le maire d'Aiguebelette ; le maire d'Annecy ; le maire d'Aoste.

BUREAU DU COMITÉ. — PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. François Descostes, président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, à Chambéry.— PRÉSIDENT : M. Raymond Michel, président de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.— VICE-PRÉSIDENTS : M. J. Révil, président de la *Société d'Histoire naturelle de Savoie,* à Chambéry ; M. le marquis de la Serraz, président du *Syndicat d'Initiative de la Savoie,* à Chambéry ; M. J. Cochon, conservateur honoraire des forêts, à Chambéry. — SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. Schaudel, secrétaire-général de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry. — SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT : le baron Albert Blanc, docteur ès-sciences, membre de la Société préhistorique de France, à Chambéry. — SECRÉTAIRES : M. J. Pérouse, archiviste de la Savoie, à Chambéry ; M. Félix Perpéchon, bibliothécaire et archiviste de la Ville, secrétaire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry ; M. F. Vermale, avocat, secrétaire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry. — TRÉSORIER : M. Louis Révil, pharmacien, membre de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, à Chambéry.

MEMBRES DU COMITÉ :

MM. L. Abrioud, secrétaire général du *Syndicat d'Initiative de la Savoie,* à Chambéry ; le baron H. d'Alexandry,

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

président de la Société des Courses à Aix-les-Bains ; Badoureau, ingénieur en chef des mines à Chambéry ; H. Bordeaux, homme de lettres, à Cognin ; le chanoine J.-E. Borrel, président de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers ; Bebert, ancien pharmacien, à Chambéry ; Bertin, architecte en chef des monuments historiques de la Savoie, à Chambéry ; l'abbé J. Burlet, secrétaire-adjoint de l'Académie de Savoie, à Chambéry ; le docteur Jules Carret, ancien député de la Savoie, à Chambéry ; le docteur Cazalis (Jean-Lahor), à Aix-les-Bains ; Chabert, médecin principal en retraite, à Chambéry ; le comte de Chambost, à Lépin (Savoie) ; Coppier, avocat, vice-président du Syndicat d'Initiative de la Savoie, à Chambéry ; J. Corcelle, secrétaire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry ; Courtois d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry ; Dargnies, inspecteur principal des Chemins de fer du P.-L.-M., à Chambéry ; Maurice Denarié, avocat, conservateur du Muséum, à Chambéry ; Adolphe Descostes, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry ; le docteur V. Despeignes, directeur du Bureau d'hygiène, à Chambéry ; C. Dufayard, docteur ès-lettres, professeur au Lycée Henri IV, à Paris ; Dumas, médecin en chef de l'Asile de Bassens ; le docteur Emonet, conseiller général, à Chambéry ; Fiquet, président de la Société de Photographie, et secrétaire de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, à Chambéry ; le docteur Fodéré, membre du Comité du Syndicat d'Initiative de la Savoie, à Saint-Jean-de-Maurienne ; Folliet, adjoint au maire d'Aix-les-Bains ; Gandrey, directeur du Cercle d'Aix-les-Bains ; Genillon, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Chambéry ; Gex, adjoint au maire de la ville de Chambéry ; Gotteland, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Chambéry ; Grenier, professeur au Lycée de Chambéry ; l'abbé A. Gros, secrétaire de la *Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne,* à Saint-Jean-de-Maurienne ; Guibert, premier adjoint au maire d'Aix-les-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bains ; Hertzog, professeur au Lycée de Chambéry ; D. Hollande, docteur ès sciences, directeur de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres, à Chambéry ; Jourdan, inspecteur d'Académie à Chambéry ; Lansard, premier adjoint au maire de Chambéry ; Lansé, chef d'état-major de la 28e Divison, à Chambéry ; Laurent, professeur départemental d'agriculture, à Chambéry ; J. Létanche, juge de paix à Yenne ; A. Metzger, vice-président de la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, à Chambéry ; Mollet, professeur au Lycée de Chambéry ; le docteur Monard, membre du Comité du Syndicat d'Initiative de la Savoie, à Aix-les-Bains ; Nouzaret, directeur de la *Villa des Fleurs*, à Aix-les-Bains ; J. Perrier, juge au Tribunal de commerce, à Chambéry ; Reynaud, hôtelier, membre de la *Société d'histoire naturelle de la Savoie*, à Chambéry ; Rolland, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Chambéry ; Roux, chef de bataillon au 97e régiment d'infanterie, à Chambéry ; Sarraz-Bournet, inspecteur général de l'Assistance publique, à Chambéry ; Saunier, secrétaire de la *Société d'Histoire naturelle de la Savoie*, à Chambéry ; Simond, agent-voyer principal à Chambéry ; Tissot, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Chambéry ; Tonarelli, proviseur au Lycée de Chambéry ; Florimond Truchet, président de la *Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, à Saint-Jean-de-Maurienne ; Marius Vallet, sculpteur, conservateur du Musée de Chambéry ; Vaulbert, directeur de l'Asile de Bassens ; Vuillermet, maire de Saint-Jean-de-Maurienne ; Watier, conservateur des Eaux et Forêts, à Chambéry ; les Membres des Bureaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie ; de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry ; de la Société d'Histoire naturelle de Savoie ; de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, et de l'Académie de la Val d'Isère ; les directeurs des journaux de la Savoie et de la Haute-Savoie et le *Savoyard* de Paris.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance solennelle d'inauguration

La séance solennelle d'ouverture du IVe Congrès préhistorique de France a eu lieu le lundi 24 août 1908, à dix heures du matin, au théâtre municipal de Chambéry.

Les fauteuils d'orchestre, réservés aux congressistes, étaient complètement occupés. Dans les loges, se pressait l'élite de la population chambérienne. On remarquait de nombreuses dames, en brillantes toilettes, des officiers en uniforme, des fonctionnaires.

A dix heures, M. le docteur Chervin, président du Comité d'organisation, faisait son entrée sur la scène du théâtre, accompagné de M. le préfet de la Savoie, de M. le maire de Chambéry, de M. le général Soyer, des membres du Comité d'organisation et des notabilités locales, pendant que la musique du 97e d'infanterie, mise gracieusement à la disposition du Congrès par M. le général Soyer, jouait la *Marseillaise* que tout le monde a écoutée debout.

M. le docteur Chervin, président, s'est assis à la table d'honneur, ayant à sa droite M. Veyrat, maire de Chambéry ; à sa gauche, M. Moullé, préfet, et MM. Raymond Michel, président du *Comité local ;* Descostes, président d'honneur du *Comité local,* président de l'*Académie de Savoie.* Derrière eux, ont pris place : M. Curet,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

premier président de la Cour d'appel ; M. le général Soyer ; M. A. de Mortillet, président d'honneur de la Société préhistorique de France ; le docteur Baudon, président de la Société préhistorique de France ; Révil, trésorier du *Comité local* ; le marquis de la Serraz ; J. Cochon ; docteur A. Guébhard, président du *IV^e Congrès préhistorique de France* ; L. Schaudel, secrétaire général du *Comité local* ; le baron Albert Blanc, secrétaire général adjoint ; le général Borson, président d'honneur de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie* ; Waldemar Schmidt, de Copenhague ; A. Rutot, conservateur du Musée royal de Bruxelles ; Issel, de Gênes ; Forbes, directeur du Musée de Liverpool ; Peabody (Etats-Unis) ; Marc Curty (Etats-Unis) ; Pierre Forel (de Morges, Suisse) ; Luthi (de Berne) ; Haacke (de Brunswick) ; Feyerabend, (de Gorlitz) ; Taté et Tabariès de Grandsaignes, vice-présidents de la *Société préhistorique de France* ; Marot ; le docteur Marcel Baudouin, secrétaire général des *Congrès préhistoriques de France* ; Louis Giraux, trésorier des *Congrès préhistoriques de France* ; Edmond Hue et Charles Schleicher, secrétaires des séances du Congrès.

Les membres de la presse parisiennne et de la presse locale étaient placés à une table dressée d'un côté de la scène.

M. le docteur Chervin, président du *Comité*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'organisation du IV^e^ Congrès préhistorique de France, a déclaré la séance ouverte et donné la parole, à M. le docteur Veyrat, maire de Chambéry. M. le maire a prononcé le discours suivant :

Mesdames,
Monsieur le Président,
Messieurs,

Je suis heureux et fier d'avoir, en ma qualité de Maire de Chambéry, l'honneur de saluer ici, au nom de la Municipalité et de la Ville, les Savants Étrangers et Français qui, pour la plupart, n'ont pas hésité devant un long voyage pour venir assister au *IV^e^ Congrès préhistorique de France*, dans notre vieille capitale de la Savoie, heureuse aussi de les bien accueillir. Je vous souhaite à tous la plus cordiale bienvenue. Je vous adresse avec mes plus respectueux hommages, un salut tout particulier à vous, Mesdames, qui êtes la grâce de cette réunion.

En choisissant Chambéry pour y tenir cette année vos assises scientifiques, vous nous avait fait un grand honneur, car nous n'ignorons pas que, depuis trois ans seulement, la *Société préhistorique de France* a décidé de tenir chaque année dans tel ou tel département une réunion pour étudier et résumer les découvertes faites dans la région.

Nous désirons que vos espérances de chercheurs ne soient pas déçues et, qu'après les Congrès si intéressants de Périgueux, de Vannes et d'Autun, celui de Chambéry ne soit pas moins fructueux pour la Préhistoire ; car notre région est pleine de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souvenirs de l'âge de pierre, et notre sol, nos grottes et nos monts vous livreront, j'en suis sûr, de nouveaux secrets, ainsi que nos lacs de nouveaux vestiges de leurs cités lacustres.

Je remercie d'abord et tout particulièrement M. le Dr Chervin, votre éminent Président, et M. Marcel Baudouin, votre infatigable Secrétaire général, pour votre venue parmi nous. Et je n'aurai garde d'oublier M. Schaudel, que ses hauts mérites désignaient depuis longtemps à l'attention du Gouvernement et qui vient d'être appelé à Nancy, son pays d'origine. M. Schaudel emporte avec lui l'estime de tous ceux qui l'ont connu et les sincères regrets des nombreux amis qu'il laisse à Chambéry.

C'est lui qui fut, entre la *Société préhistorique de France* et la Ville, le précieux intermédiaire qui fit décider du choix de Chambéry comme siège du IVe Congrès.

A vous tous, Messieurs les Congressistes, à vous Mesdames, merci.

Le Conseil municipal de Chambéry, dès qu'il fut pressenti par M. Schaudel sur le choix de notre ville, s'empressa de répondre à son appel, en acceptant avec joie sa proposition et en s'intéressant, autant qu'il le pût, à la réussite de cette importante session.

Ce soir, nous aurons le plaisir de vous recevoir à l'Hôtel de Ville, au milieu de notre Conseil. Les membres du Comité local d'organisation y assisteront avec empressement, et nous comptons bien, Mesdames, sur votre gracieuse présence, pour donner plus de charme à notre réception.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous pouvous vous affirmer que vous trouverez dans toute notre Savoie, l'accueil le plus sympathique, et nous sommes persuadé que vous emporterez de notre pays le meilleur souvenir.

Vous aurez toutes les facilités, pour visiter dans notre Musée de remarquables collections de palafittes de la cité lacustre du lac du Bourget, disposé à vous livrer de nouvelles richesses ; pour vous arrêter un instant à la maison des Charmettes ; pour voir nos cryptes et tous nos vieux souvenirs ; nos environs vous ménagent d'agréables surprises ; car partout, à côté de l'intérêt scientifique que vous recherchez dans vos études de la Préhistoire, vous trouverez les promenades les plus agréables et les décors naturels les plus variés.

Si, attirés par le spectacle grandiose de nos montagnes, vous allez sur nos monts, sous la direction de nos géologues distingués, MM. Schaudel, Hollande, Révil, le baron Blanc et nombre d'autres, heureux aussi de vous faire fête, et dont les noms m'échappent, vous serez émerveillés.

M. Schaudel, en effet, vous montrera dans les Arves « ces blocs erratiques » nombreux, recouverts, comme « la pierre à cupules » d'Albiez-le-Vieux, de 160 cupules et écuelles creusées par la main des hommes, et dont la présence soulève les problèmes les plus passionnants.

Plus loin, sur les versants de l'Arvan, vous verrez les traces d'un large pied sur la pierre, où la légende veut que Gargantua ait posé le sien pour se désaltérer à une source.

Vous remonterez l'Arc jusqu'à sa source, pour voir la fameuse « pierre de Chantelouve », décou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verte par M. Schaudel, ainsi que le fameux « Rocher aux pieds », dont les clichés de M. Schaudel et de M. le baron Blanc vous ont révélé les gravures, les lignes de pieds humains, les cupules, etc.

Et si, de la vallée supérieure de l'Arc, vous franchissez le col du Mont-Iseran, pour arriver au Val d'Isère, vous retrouverez partout encore les traces de l'homme préhistorique, sur des blocs à cupules ou à bassins comme sur la « pierre des dîmes » et jusqu'à la « colonne de Jou », sur le col même du Petit-St-Bernard ; autant de richesses que M. Schaudel a si bien décrites, et combien d'autres, dans son rapport au Congrès d'Autun de l'an dernier.

Partout, avec la contemplation de ces précieux vestiges vous aurez devant vous la vue la plus belle, les échappées les plus merveilleuses et les plus diverses. Car, non seulement dans nos vallées et sur nos collines, mais encore même sur les sommets de l'Arvan, notamment « sous les aiguilles d'Arve », sur « Lanslebourg », sous « la Dent Parachée » et sur le « massif de la Vanoise », vous retrouverez encore une végétation vigoureuse, dans de beaux prés et riches pâturages, sous un climat agréable et tempéré.

Pour égayer vos études scientifiques, des légendes vous seront contées, parfois même par les gens du pays, légendes d'anciens cultes primitifs, de vieilles coutumes, de pratiques religieuses ou thérapeutiques, plus ou moins bizarres, tel que le pouvoir guérissant attribué à certaines eaux en contact avec des mégalithes, des pierres à tonnerre, etc.

Du reste, sans aller si loin, aux portes mêmes de notre ville, à 4 ou 5 kilomètres seulement de Cham-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

béry, à la station néolithique si pittoresque de Saint-Saturnin, vous trouverez le souvenir, encore conservé, de pareille légende, dans la prétendue vertu curative de l'eau qui s'échappe derrière une ancienne « chapelle de route », bien malheureusement transformée depuis quelques années, et que, sans doute, une légende préhistorique avait incité à élever sur ce lieu.

Excusez-moi d'avoir épelé devant vous ces noms qui évoquent les premières traces de l'humanité, à des époques si éloignées de nous, que nous ne pouvons pas nous en faire une idée, même approximative, alors que vous allez dans un instant entendre des voix si autorisées vous parler sur ces âges lointains des ères tertiaire et quaternaire.

Mais, permettez-moi, pour terminer, d'envisager l'ère actuelle, et, plus près encore de nous, notre époque de tourisme à outrance, pour vous dire combien nous avons raison de nous féliciter de votre visite dans notre cité et dans nos Alpes. Car, vous emporterez, à votre retour dans vos foyers, des souvenirs tels de nos sites enchanteurs, que les descriptions que vous en ferez autour de vous feront naître le désir de les connaître.

Et la semence que votre bonne parole ou votre plume laisseront tomber sur votre route, germera luxuriante comme la végétation que vous admirerez dans nos campagnes, et contribuera à attirer de plus en plus la foule des touristes sur nos monts, encore trop ignorés, et à amener dans nos hautes vallées ceux de vos compatriotes désireux de venir respirer l'air vivifiant des forêts, ou reposer leurs cerveaux fatigués par le bruit des villes ou le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souci des affaires. Oui, au retour de vos excursions, vous ferez connaître autour de vous les beautés de notre Savoie, de cette « fille cadette » de la Patrie qu'elle a retrouvée, de cette patrie que nous aimons plus peut-être que ses autres enfants, parce que nous sommes à ses frontières, de cette Savoie et de notre ville de Chambéry, que nous cherchons à rendre toujours plus attrayante à nos compatriotes éloignés et à l'étranger, afin qu'en entrant chez nous, ils s'y arrêtent, conquis par l'attirance de nos montagnes, et retenus par l'accueil qu'ils recevront partout sous le climat bienfaisant de ce beau coin de France.

Ce discours a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

Du remarquable discours prononcé par M. le docteur Chervin, nous détachons les lignes suivantes :

..... Le IV° Congrès préhistorique de France, comme ses prédécesseurs, est né sous une bonne étoile.

Il a trouvé à Chambéry un centre de haute culture intellectuelle, où de fortes traditions, soigneusement entretenues depuis des siècles, ont fait germer une mentalité très ouverte et admirablement préparée à toutes les recherches et à toutes les préoccupations de l'esprit.

Nous avons rencontré dans votre ville de très actifs et très florissants groupements d'hommes d'étude, qui ont créé immédiatement une chaude atmosphère de sympathie autour de notre œuvre.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre tâche en a été singulièrement facilitée.

Les pouvoirs publics nous ont généreusement accordé les concours financiers dont nous avions besoin.

Je vous remercie, M. le Maire de Chambéry, de l'empressement que vous avez mis à nous venir en aide. Vous avez immédiatement compris la portée philosophique de la préhistoire. Je remercie le Conseil municipal de la subvention de 1.000 fr. qu'il a bien voulu nous accorder, et qui témoigne hautement de la connaissance parfaite avec laquelle il prend soin aussi bien des intérêts matériels de ses commettants, que des intérêts scientifiques généraux du pays.

Nous sommes reconnaissants à M. le Préfet d'avoir bien voulu présenter notre demande de subvention au Conseil général.

Je prie M. le Président du Conseil général de transmettre à ses collègues tous nos remerciements pour l'allocation de 500 fr. qu'ils nous ont attribuée. Elle témoigne de la sympathie et de l'intérêt que l'Assemblée départementale porte à notre Congrès.

Enfin, la Ville d'Aix-les-Bains, toujours à l'avant-garde du progrès, nous a voté une subvention de 500 fr. Que M. le Maire d'Aix-les-Bains veuille bien accepter nos très vifs remerciments.

Ces subventions nous permettront d'assurer dans de bonnes conditions, comme les années précédentes, les publications des actes du Congrès.

Je n'ai garde de passer sous silence la réception que la Ville de Chambéry nous prépare. Nous nous

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

y rendrons tous avec empressement, pour saluer, dans son hôtel de ville, la Municipalité chambérienne.

A Aix-les-Bains, le Cercle et la Villa des Fleurs nous réservent aussi une agréable journée et un accueil magnifique, comme sait les organiser la Reine de nos cités thermales.

***

Nous avons le très grand honneur de compter dans le Comité local tous les hommes qui, dans ce pays, ont leur place marquée dans le Parlement, les Conseils élus, l'administration, l'université, la magistrature, l'armée, sans compter la presse, les savants et les amis des sciences et des arts, si nombreux dans cette vieille Capitale, comme du reste dans toute la Savoie.

Les présidents des trois grandes et importantes Sociétés savantes de Chambéry ont bien voulu prendre place au Bureau du Comité, entourés de leurs plus zélés collègues.

L'Académie nous a non seulement accordé la collaboration de ses membres, mais elle a encore voulu participer, directement, à nos travaux en publiant, à ses frais, la suggestive étude de M. Schaudel, sur les *Blocs à gravures de la Savoie.* Nous avons donc une obligation toute spéciale envers l'Académie, et je prie son très distingué président, M. François Descostes, de vouloir bien recevoir l'assurance de notre gratitude, et d'en transmettre l'expression à ses savants collègues.

Je remercie non moins chaleureusement M. Raymond Michel du dévouement dont il a fait preuve

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en prenant la présidence effective du Comité local. Nous n'en attendions pas moins du savant normalien, de l'archéologue érudit, pour lequel la préhistoire est une vieille amie, dont il connaît toute l'importance.

Je suis particulièrement heureux de saluer M. Joseph Révil, le géologue illustre que la France scientifique connaît et apprécie. Nous comptons beaucoup sur les communications qu'il veut bien nous faire pour nous instruire sur la géologie de la région de Chambéry.

Je lui rends grâce de bien vouloir nous servir de guide dans nos visites scientifiques et nos excursions, ainsi que MM. Bertin, Maurice Denarié, Schaudel, Vallet et Serand d'Annecy.

Le Syndicat d'Initiative de la Savoie a bien voulu mettre à notre disposition sa très utile organisation.

Que M. le marquis de la Serraz, MM. Abrioud, Cochon, Coppier et Gotteland veuillent bien accepter nos très sincères remerciements.

MM. les directeurs des journaux de Chambéry et d'Aix-les-Bains méritent, eux aussi, toute notre reconnaissance pour la bienveillance qu'ils nous ont témoignée.

MM. Causeret, Jourdan, Louis Révil, Saunier et beaucoup d'autres encore que je regrette de ne pas connaître — amis discrets mais sincères — ont particulièrement secondé les efforts de notre Comité local.

Je ne saurais oublier non plus M. le général Soyer, commandant la 28e division à Chambéry, qui nous a procuré le grand plaisir d'entendre la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

musique du 97e, dans la brillante exécution de son beau répertoire.

A tous, encore une fois, merci !

* * *

Nous avons enfin la bonne fortune de posséder dans le délégué spécial de la Société préhistorique de France, initiatrice de nos Congrès, notre savant collègue, M. Louis Schaudel, un répondant si bien accrédité dans les milieux administratifs et scientifiques, que toute les difficultés inhérentes à l'organisation d'un Congrès se sont aplanies.

Puisqu'il a été pendant de longs mois à la peine, il est bien naturel qu'il soit aujourd'hui à l'honneur. Et je suis sûr d'être l'interprète de tous en adressant à M. Schaudel nos plus affectueux remerciements.

Il n'est que juste d'associer à cet hommage M. le baron Albert Blanc ; son bras droit dans les travaux de préparation du Congrès, comme il l'était déjà dans ses travaux préhistoriques.

Nous nous réjouissons à l'avance, mon cher collègue, du puissant intérêt que nous promet la visite de votre belle collection.

J'ai encore le plaisir de vous annoncer que nous pourrons également visiter les belles collections de M. le comte Olivier Costa de Beauregard, qui veut bien les mettre à notre disposition à Chambéry même ; ce dont nous lui savons gré tout particulièrement.

Il ne nous manquait plus, pour être parfaitement heureux, que de trouver un lieu convenable pour nos réunions. Nous l'avons rencontré dans les locaux vastes et très bien aménagés de l'Ecole

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préparatoire d'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres de Chambéry. C'est dans ce bel établissement que se tiendront nos séances ; et tous les congressistes se joignent certainement à moi pour remercier M. le docteur Hollande de la magnifique et très confortable hospitalité qu'il nous a donnée.

Je serais bien ingrat si j'oubliais le Comité parisien d'organisation et si je ne le remerciais pas du concours éclairé qu'il m'a personnellement prêté. Je dois dire surtout quel appui j'ai trouvé chez les membres permanents du Bureau..... Vous les connaissez tous ces dévoués organisateurs de nos Congrès ; c'est M. Louis Giraux, notre impeccable Ministre des finances ; c'est le docteur Marcel Baudouin, notre si actif Secrétaire général ; c'est M. le docteur Henri Martin, notre dévoué Secrétaire général adjoint ; c'est MM. Edmond Hue et Charles Schleicher, les Secrétaires de nos séances, qui s'occupent de recueillir et de rassembler tous les travaux, de les faire imprimer et de mettre sur pied, en moins de six mois, un volume qui, comme celui du Congrès tenu à Autun, l'an dernier, contenait plus de mille pages et de nombreuses illustrations. Joignez-vous à moi, Mesdames et Messieurs, pour remercier vos zélés, si modestes et si expérimentés collègues.

Rien de surprenant dès lors si, dans des conditions matérielles et morales aussi favorables, le IV^e^ Congrès s'ouvre aujourd'hui sous les plus brillants auspices.....

***

Ce qui nous a particulièrement attirés à Cham-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

béry, c'est la question des *habitations lacustres*, si nombreuses et si bien étudiées, déjà, dans cette région. Sans doute nous aurions trouvé un aliment intéressant à nos études dans le Jura. Mais, les palafittes de Chalain, de Clairvaux et de quelques autres points encore inexplorés, ne nous auraient pas fourni, actuellement, le même intérêt qu'elles nous présenteront dans quelques années, lorsque nous irons les visiter.

Il y a quelques jours, M. Descostes, président d'honneur du Comité local, évoquait, en termes émus dans la presse, le souvenir de la 30me session du Congrès scientifique de France, qui s'est tenu du 10 au 19 août 1863 à Chambéry. Cette session « fut en quelque sorte, dit très heureusement M. Descostes, la présentation de la Savoie devenue française au monde savant de sa nouvelle patrie. »

Il me semble que nous sommes un peu, par certains côtés, les héritiers et les continuateurs des Congressistes d'antan.

Nous voyons, en effet, que le Congrès de 1863 fit une intéressante visite, je dirai presque un pèlerinage à la Baie de Grésine, comme nous le ferons, nous-mêmes, dans quelques jours. A quarante-cinq ans de distance, nos préoccupations, vous le voyez, sont pareilles ! C'est le privilège de la science d'être toujours jeune, d'être de tous les temps et d'éveiller éternellement dans les esprits le même désir de connaître, de savoir, d'approfondir pour arriver à la possession difficile et ardue de la vérité vraie.

Mais, si nous n'avons pas, pour nous y accompagner, ni Laurent Rabut, ni André Perrin, le nom

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ces savants se trouvera dans tous les cœurs et nous saluerons la mémoire de ces dévoués serviteurs de notre science.

C'est sous l'invocation de ces trois noms : Gabriel de Mortillet, André Perrin et Laurent Rabut, que je vous demande la permission de placer le Congrès de Chambéry. Nous ne saurions faire meilleur choix.

Que le soin, la persévérance et la méthode avec lesquels ils faisaient leurs fouilles, nous servent d'exemple.....

***

J'ai grand plaisir à rencontrer dans la nombreuse assistance beaucoup de visages amis, que nous sommes heureux de voir chaque année à nos Congrès. C'est avec une vive satisfaction que je vous annonce la présence de savants distingués de l'étranger.

Ce sont MM. Feyerabend, H.-O. Forbes, A. Forel, Issel, Haacke, Peabody, Grant Mac Curdy, Rutot, Valdemar Schmidt, Wavre, etc., etc.

Vous vous joindrez certainement à moi, Mesdames et Messieurs, pour dire à ces hôtes illustres en quelle haute estime nous les tenons et combien nous apprécions l'honneur qu'ils nous font en venant, spontanément, collaborer à nos travaux.

Je leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

Permettez-moi de saluer spécialement notre vénérable doyen, M. le professeur Valdemar Schmidt, directeur du Musée national de Copenhague, hôte habituel de nos Congrès, grand ami de la science française et de la France. Je suis heureux d'ajouter que M. Valdemar Schmidt est Officier de l'Instruction publique depuis 1875 et Chevalier de la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Légion d'honneur depuis 1878. Il est donc bien des nôtres.

Soyez le bienvenu, cher Maître, dans ce beau pays de Savoie, au milieu de vos collègues français dans les sciences préhistoriques. Vous ne trouverez ici que des mains tendues et des disciples prêts à vous écouter. Et lorsque vous regagnerez votre poétique Patrie, dites bien à vos amis Danois que vos amis de France ont été très touchés de la réception, aussi magnifique que cordiale, faite récemment à notre Président de la République. (*Applaudissements prolongés.*)

*
* *

L'emploi de notre temps a été sévèrement réglé par notre ami Marcel Baudouin, qui, vous le savez, n'a pas l'habitude de nous laisser flâner. Comme les années précédentes, il a mêlé l'utile à l'agréable. Et, après de laborieuses séances, il nous a ménagé de charmantes excursions où le pittoresque le dispute à l'intérêt scientifique habilement ménagé.

Les Dames sont naturellement invitées à participer aux excursions, ainsi qu'à toutes nos réunions...

Au nom du Comité d'organisation, j'adresse le salut le plus cordial aux nombreux Congressistes ici présents. Vous êtes accourus de tous les points de la France et de l'étranger, attirés par la bonne renommée de nos laborieux Congrès précédents. Vous savez que la plus franche confraternité scientifique n'a cessé un instant de régner parmi nous. Vous savez que de bonnes et solides amitiés se sont nouées entre hommes qui poursuivent, avec le même amour désintéressé, la solution du passionnant problème de l'histoire des débuts de l'humanité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mesdames et Messieurs, j'ai donc l'honneur de déclarer ouverte la IV^e^ session du Congrès préhistorique de France. (*Vifs applaudissements.*)

*
* *

La parole est ensuite donnée à M. Raymond Michel, président du *Comité local*, président de la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*.

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux et fier d'apporter au Bureau et aux Membres du *IV^e^ Congrès préhistorique de France* la bienvenue et l'hommage du Comité local, constitué par l'union de l'*Académie de Savoie*, de la *Société d'Histoire naturelle*, de la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie* et de nombreuses notabilités de notre ville.

Ce n'est pas la première fois que notre ville a la bonne fortune de voir tenir dans ses murs de grandes assises scientifiques, dont le retentissement a été considérable, et dont l'action bienfaisante s'est prolongée pendant de nombreuses années.

Au mois d'août 1844, la *Société géologique de France* tint à Chambéry une session extraordinaire. C'est sous l'influence du mouvement déterminé par lui que fut créée la *Société d'Histoire naturelle*.

Parmi les travailleurs que la jeune Société sut grouper autour d'elle, il s'en trouvait un, qui était

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appelé à conquérir une renommée européenne, et qui devait être l'un des fondateurs de la Science préhistorique.

Gabriel de Mortillet était né le 21 août 1821, à Meylan, près de Grenoble. Jeune ingénieur, il vint à Chambéry en 1849, se lia avec tous ceux qu'animait le goût des Sciences naturelles, et inaugura ses travaux par deux études : l'une sur le lignite de Sonnaz, parue dans le *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle* (t. I, p. 115) ; et l'autre sur les alluvions anciennes de la Boisse (*Ib.*, t. I, p. 205, 1850). En 1850, son alliance avec une des familles les plus estimées de notre ville, la famille Bebert, achevait de lui donner droit de cité parmi nous. De 1851 à 1853, il fut attaché à la conservation du Musée de Genève et, de 1854 à 1857, à celle du Musée d'Annecy.

Rentré en France en 1863, il se tourne désormais vers un autre genre d'études. Déjà, dans l'*Homme fossile*, publié en avril 1865, il avait résumé les découvertes de Boucher de Perthes. Il avait déclaré hardiment que de pareilles trouvailles pouvaient être faites en Savoie. Il avait insisté sur l'importance qui s'attacherait aux débris humains dans le Quaternaire inférieur de la région subalpine. Il crée deux revues : *Les Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme* (1864) ; et *L'Homme* (1884).

Ayant acquis par ses travaux une légitime renommée, Gabriel de Mortillet fut chargé de classer les premières salles de l'Histoire du travail à l'Exposition Universelle de 1867. En 1868, il était attaché à la conservation du Musée des Antiquités

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nationales de Saint-Germain-en-Laye, poste qu'il devait occuper jusqu'en 1885. C'est à cette époque qu'il commençait à tenter la classification de l'âge de la pierre. Les divisions établies par lui, avec les modifications de détail que le progrès de ses découvertes l'a conduit à y apporter, sont aujourd'hui universellement admises.

En 1865, il contribua à la création des Congrès internationaux d'Archéologie préhistorique. En 1875, il fondait l'Ecole d'Anthropologie de Paris. Lui-même y professait la Préhistoire, enseignement qu'il a continué sans interruption jusqu'à la fin de sa vie. En 1876, il était élu Président de la Société d'Anthropologie; en 1878, Secrétaire général de l'Exposition des Sciences anthropologiques. En 1879, il prenait une part importante à la création de la Sous-Commission des Monuments mégalithiques ; après la mort d'Henri Martin, il en devenait Président. Il mourait le 25 septembre 1898.

Il avait conservé pour la Savoie un fidèle souvenir ; il ne négligea jamais les occasions qui se présentaient de soutenir ses intérêts les plus élevés. Il se fit, à la Commission des Monuments historiques, l'actif et heureux défenseur du Château de Chambéry et de l'église de Bessans dans la Haute-Maurienne. Il en obtint le classement ; et le vote de crédits pour la restauration de la Sainte-Chapelle fut acquis par ses instances persévérantes.

Son fils, Adrien de Mortillet, Président d'honneur de la *Société préhistorique de France*, poursuit dignement les traditions paternelles. Lui aussi allie à la passion de la science l'attachement pour nos Alpes Savoyardes et Dauphinoises.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Entre les diverses parties de notre ancienne province une rivalité féconde et généreuse avait surgi.

M. Revon, Conservateur du Musée d'Annecy, s'était adonné avec zèle à l'étude des grottes et des palafittes. Dans un article publié par la *Revue Savoisienne d'Annecy*, le 15 mars 1863, il déclarait que, « si les collections Savoisiennes ne rivalisaient pas encore avec celles de la Suisse par le nombre des instruments en silex, en bois de cerf, en bronze et en fer, elles offraient toutefois assez d'éléments pour convaincre les incrédules, pour affermir les gens bien pensants dans leur foi aux lacustres et pour intéresser le public aux mœurs, à l'industrie de ces peuplades dont, dix ans auparavant, on ne soupçonnait guère l'existence ».

Les exhortations des premiers apôtres de l'idée scientifique trouvaient partout un écho enthousiaste. Une vaste réunion permit aux bonnes volontés de se grouper, de prendre conscience de leur force, d'acquérir une notion plus exacte de l'état contemporain des connaissances et des méthodes les plus récentes et les plus efficaces.

En août 1863, l'*Institut des Provinces*, sous la direction de M. de Caumont, son fondateur, vint tenir à Chambéry sa trentième session. Au lendemain de l'annexion, la Savoie et la France rivalisaient de coquetterie.

Parmi les célébrités françaises, on remarquait Ferdinand de Lesseps, alors dans tout l'éclat de sa renommée. Il fit une communication sur les travaux du canal de Suez. Les congressistes furent reçus aux Fourneaux par Sommeiller, qui les fit assister

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux travaux de percement du tunnel du Mont-Cenis et prirent part au dîner d'adieux servi à Modane.

En 1864, le marquis A. Costa de Beauregard, qui venait de résigner la présidence de la *Société d'Histoire naturelle* dont il était le fondateur (28 septembre 1844), mais qui avait conservé celle de l'Académie de Savoie, présenta à cette Compagnie le projet de la création, à Chambéry, d'un Musée historique et archéologique national, où seraient réunies et conservées toutes les antiquités savoyardes. Le programme en fut approuvé par l'Académie de Savoie le 23 juillet, présenté par M. le maire, M. le baron d'Alexandry, au Conseil municipal qui l'adopta le 11 août, puis approuvé par le Conseil général le 27 août.

Les collections furent installées provisoirement à l'étage supérieur du Palais de Justice, dans les locaux qui avaient servi l'année précédente à l'Exposition organisée pendant le Congrès scientifique, et dont la jouissance est présentement accordée à la *Société d'Histoire et d'Archéologie*. Après l'achèvement de l'aile du Château, adjacente au Grand Jardin, elles y furent transportées et y demeurèrent jusqu'à la construction du Musée actuel, dans le rez-de-chaussée duquel elles sont maintenant déposées.

Le marquis Albert Costa de Beauregard, président de la Commission du Musée départemental, avait chargé du soin d'en organiser les collections un homme qui non seulement s'acquitta de cette tâche avec un zèle et une compétence fort rares, mais qui encore fut un des plus actifs promoteurs et initiateurs des recherches préhistoriques. Nommé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

membre de l'Académie de Savoie, il y prononçait son discours de réception, il y a plus de quarante ans aujourd'hui, le 30 avril 1868 (*Mém. Ac. de Sav.*, 2e série, t. XII, 1872). Il prenait pour sujet: « Etude préhistorique sur la Savoie ». Il y mentionnait les recherches faites jusque là dans la région ; il indiquait les résultats obtenus; il désignait les points où devaient se poursuivre les investigations.

Après une vie laborieuse, M. Perrin s'est éteint il y a deux ans. Sa perte a soulevé dans tout notre pays de profonds et d'unanimes regrets. M. Perrin n'était pas seulement digne d'estime et d'affection par la loyauté de son caractère, son affabilité serviable ; il est encore un de ceux qui ont le plus contribué dans notre région à faire progresser l'étude des questions historiques et préhistoriques.

Pour trouver des vestiges des populations primitives, il faut interroger les lieux qui ont servi d'habitation aux premiers groupements humains : grottes, palafittes et stations en plein air. Je vais essayer de résumer les recherches effectuées dans ce pays, concernant ce triple objet.

Les premières découvertes, accomplies dans notre région, sont dues à M. Thioly, qui explora les grottes et les cavernes du Salève. Dans une carrière près de Veyrier, où M. Taillefer et M. Fabre avaient ramassé des silex et des fragments d'os de renne, il a recueilli un grand nombre d'objets de l'époque du renne : des silex taillés de toutes formes et grandeurs : couteaux, grattoirs, scies, poinçons, pointes de flèches et de lances, haches, nuclei et éclats ; des instruments en os : spatules, ciseaux, aiguilles, cuillers, bâtons de commandement ; des valves de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pétoncle perforées, ayant fait partie d'un collier ; des galets ayant servi de marteaux ou d'instruments à façonner le silex ; des ossements portant reproduits au trait des plantes et des animaux, notamment un os long, sur lequel sont gravés, d'un côté une branche avec son feuillage, de l'autre, un bouquetin, dont la tête porte deux cornes repliées en arrière. Ces pièces ont été déposées au Musée de Genève.

Aux limites de la Savoie, M. Ernest Chantre fouillait, en 1867-1868, les grottes de la Balme dans le nord du Dauphiné, les grottes sépulcrales de Béthenax, près de Crémieux, de la Buisse (Isère), et de Brottet (vallée de l'Hyer) et les stations des plateaux du Mont d'Or.

Le comte Costa de Beauregard explorait les grottes de la Balme, sous Pierre-Châtel (Ain), des Creyst, des Cresses et de Lhuis (Isère).

Les grottes de la Balme, Béthenax et Brottet, dans l'Isère, appartiennent au magdalénien ; celles de Creyst et de la Buisse au néolithique.

Dans les séances des 16 janvier, 30 janvier et 13 février 1874, la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie* écouta avec un vif intérêt un rapport sur les explorations faites à la grotte de Challes, par le Dr Jules Carret. Ce rapport a été inséré dans le t. XIV des *Mémoires de la Société* (1873, p. 281-380). — Les visites furent effectuées dans le courant de septembre 1873. Les membres de la *Société d'Histoire* avaient été précédés, d'une dizaine de jours, par deux jeunes gens de Chambéry, MM. Petellaz et Bontron, qui avaient pu pénétrer par l'étroit orifice et recueillir quelques

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

os, qu'ils remirent ultérieurement au Dr Carret. L'excursion n'était nullement commode à effectuer. Il y fallait de réelles qualités de souplesse et d'audace, M. J. Carret a conté spirituellement l'aventure.

« A cette première visite, écrit-il, nous trouvâmes extrêmement difficile de franchir l'entrée. L'ouverture, plate par la base, anguleuse par le haut, formait un boyau long de deux mètres environ, lequel allait plongeant et se relevant, comme les deux branches d'un V. Il fallait y entrer la tête la première et ramper sur le dos, les bras collés au corps ; je parle ici d'un homme de ma taille ; vers le milieu du trajet, le boyau s'étranglait latéralement et s'élargissait un peu vers le haut ; là, il fallait se tourner sur le côté, le corps ployé entre les deux branches du V, afin de faire passer le bassin.

« Notre guide (c'était l'adjoint de Curienne) entra le premier ; nous lui fîmes parvenir des bougies et des allumettes, et il se tint proche de l'ouverture, encourageant et conseillant ceux qui se risquaient dans le passage. Deux enfants, qui nous avaient suivis, entrèrent après le guide ; puis M. Rabut fit une tentative et se retira ; puis j'entrai, non sans avoir cru étouffer dans le bas, et non sans conserver de sérieuses appréhensions vis-à-vis des difficultés de la sortie; puis entra M. Rabut, moins gros que moi, et stimulé par mon succès. Trois autres personnes, restées au dehors, n'osèrent pas tenter l'aventure. »

Comme on le voit par ce récit, la Préhistoire

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'est nullement une étude de tout repos. Il est difficile de s'y adonner au fond d'un cabinet. Il faut avoir bon pied, bon œil, et ne pas manquer d'audace, être capable de s'imposer un effort ou de se hasarder dans un mauvais pas. Il faut savoir ramper dans les couloirs obscurs et humides d'une grotte ; plonger, pour recueillir dans la vase, avec ses mains, les poteries éparses au pied des poteaux des palafittes ; gravir à travers les taillis, les bois et les fondrières quelque cime ardue pour y contempler, repérer et photographier une pierre à cupules. Ceux qui s'y adonnent savourent à la fois les émotions du chasseur lancé sur une piste, de l'alpiniste amoureux des audacieuses escalades, du savant ravi de soulever un des coins du voile immense qui nous dérobe la vue de la vérité.

Le Dr Carret et ses compagnons furent bien payés de leurs labeurs. Ils recueillirent un très grand nombre d'ossements que le Dr Carret a pu observer et décrire, et qui lui ont permis de déterminer les caractères essentiels des populations primitives qui autrefois séjournaient dans notre pays.

Le Dr Carret a pratiqué ensuite des fouilles très importantes dans sa grotte de Lovettaz, qu'on appelle également la Barma ou grotte du Nivolet. Il est à souhaiter qu'il publie, le plus tôt possible, le résultat de ses investigations.

D'autres grottes encore ont, à juste titre, appelé l'attention. Ce sont celles des Echelles ; la caverne d'Aiguebelette ; la grotte de Verel-de-Montbel, explorée par M. André Perrin ; celle de Bange, creusée dans le roc calcaire, au-dessus du village

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Martinod, dans les Bauges ; celle des Portes, située à Doucy, et creusée dans le roc appelé la Dent de Charbon ; dans la Haute-Maurienne, celle de Loutraz, au nord-ouest de Modane, rencontrée fortuitement par les carriers qui extrayaient des pierres pour la construction des voûtes du tunnel du Fréjus ; et, en Maurienne, les trois qui se trouvent à Saint-Martin-de-la-Porte, et dans l'une desquelles M. Vuillermet a trouvé une magnifique hache en serpentine.

Ce ne sont pas seulement les grottes d'où les explorateurs retirent des documents intéressants. Les lacs de notre région présentent de nombreux palafittes, appartenant à l'époque de la pierre polie. Deux emplacements à pilotis, remontant à cette époque, se trouvent sur la rive savoisienne du Léman. Ils sont situés, l'un en face de Thonon, à 80 pieds du rivage, l'autre à 200 pieds au-dessus des Eaux-Vives. On en a retiré des fragments de poterie grossière dont la terre avait été pétrie avec de nombreux grains de quartz, des silex travaillés, une hache en serpentine, et des ossements d'animaux, dont quelques-uns appartiennent à l'*Urus*, qu'on ne retrouve pas dans les stations de l'âge du bronze. Le lac de Paladru dans l'Isère a été exploré par M. Chantre, de Lyon.

Les deux stations du lac Léman sont les seules qui appartiennent à l'âge de la pierre. Notre région n'en présente aucune remontant à la période de transition de la pierre au bronze, sauf peut-être une des stations encore insuffisamment connues du lac d'Annecy. C'est à l'âge du bronze qu'appartiennent les quatorze autres palafittes de la rive savoisienne

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du lac Léman, les sept du lac du Bourget, explorées en 1868, et les deux du lac d'Annecy.

Les habitations lacustres du lac du Bourget ont été signalées en 1856 par quelques-uns des ingénieurs qui dirigeaient les travaux de construction de la voie ferrée de Culoz à Modane. En 1856, M. Buvelot adressait sur ce sujet une communication à la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*. En 1857, la *Société d'Histoire* organisait, à Aix, une réunion, à laquelle un mémoire était présenté par le docteur baron Despine.

Ce fut en juin 1862 seulement que les fouilles commencèrent. M. Despine, avec M. Desor, explora Grésine et indiqua l'existence de pilotis à Tresserve, et ensuite au Saut de la Pucelle. Dans la même année 1862, la *Société d'Histoire* instituait une commission, spécialement chargée de procéder aux fouilles, et mettait des crédits à sa disposition. Cette commission se mettait délibérément à l'œuvre, sous la direction de MM. Despine et Delaborde. Elle recueillait de nombreux fragments de poterie et signalait la station de Conjux. Le 16 août 1863, le Congrès scientifique assistait à une exploration, faite à l'aide du scaphandre, dans la baie de Grésine. Les recherches se poursuivent activement et régulièrement pendant plusieurs années. Parmi ceux qui y procèdent, mentionnons M. Laurent Rabut, qui présente deux mémoires, dont l'un, en 1863, obtient du Congrès scientifique une mention très honorable (médaille d'argent), et l'autre, en 1866, un prix de 600 francs ; M. le comte Josselin Costa de Beauregard, qui réunit une admirable col-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lection, et M. André Perrin, dont les trouvailles enrichissent le Musée départemental.

Les points, reconnus en 1868 comme emplacements à pilotis, étaient Meimart, dans la baie à droite de Puer, les deux stations de Grésine, Chatillon, le Saut de la Pucelle à l'extrémité de la commune de Tresserve, Conjux, les Fiollets.

Ce fut la réunion, dont la *Société d'Histoire* avait pris l'initiative en 1856-57, qui reconnut les emplacements à pilotis du lac d'Annecy. Ils sont au nombre de deux : celui du Roselet, entre Duingt et Talloire, et celui de Chatillon en face de Sevrier. Des fouilles ont été tentées à plusieurs reprises par M. Revon ; mais elles ont été très difficiles et médiocrement fructueuses, à cause de l'épaisseur de la vase mobile, qui recouvre la couche noire dans laquelle sont enfouis les restes de l'époque lacustre.

On a également constaté la présence de pilotis dans le lac d'Aiguebelette ; des fouilles ont été tentées en 1867 ; mais, comme à Annecy, on s'est trouvé en présence d'une couche extrêmement profonde de vase blanche.

En dehors des grottes, abris sous roches et palafittes, les populations primitives séjournaient encore dans les stations en plein air. Là, elles occupaient des cabanes, généralement rondes, dont la partie inférieure ou foyer s'enfonçait légèrement dans le sol. L'une d'entre elles se trouve à une très courte distance de Chambéry, sur le plateau de Saint-Saturnin. Elle a été découverte, en 1873, par MM. Adrien et Oscar de Kesling, et méthodiquement explorée par M. André Perrin, qui a consigné

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les résultats de ses recherches, en 1891 et en 1902, sous le titre : *Station de la Pierre Polie, Plateau de Saint-Saturnin, commune de Saint-Alban.*

Les recherches de M. Perrin sur le Plateau de Saint-Saturnin ont été reprises et poursuivies récemment par MM. le baron A. Blanc et Schaudel. Des fouilles ont été pratiquées, de curieux documents mis au jour. MM. Blanc et Schaudel ont aussi arraché au lac d'Aiguebelette quelques-uns des vestiges qu'il dérobe si jalousement. M. Schaudel s'est de plus adonné avec un zèle passionné à la recherche des pierres à cupules.

Mesdames,
Messieurs,

La Savoie vous offre non seulement des paysages d'une incomparable beauté, mais encore un vaste, divers et captivant champ d'études.

Comme les Congrès de 1844 et de 1863, celui de 1908 ne sera pas stérile. Il déterminera dans notre pays des curiosités nouvelles ; il suscitera des vocations ; il contribuera à la diffusion des lumières et à l'acquisition rationnelle de la vérité.

Le discours de M. Raymond Michel est salué par de vifs applaudissements.

*
* *

M. le Docteur Marcel Baudouin, secrétaire général du Comité d'organisation du Congrès, secrétaire général de la Société préhistorique, prononce un très remarquable discours, tour à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tour éloquent et spirituel, dont nous extrayons les passages suivants :

..... Le premier point, dont le Comité d'organisation du *IV^e Congrès Préhistorique* a eu cette année à se préoccuper.... a été de choisir la ville où la session de 1908 se tiendrait. Le Comité a décidé qu'il y avait lieu cette fois-ci, après s'être occupé depuis trois ans du paléolithique et du néolithique, de passer à l'*Age du Bronze* et en particulier à l'étude des *cités lacustres* et des *palafittes*. Dans ces conditions, nous ne pouvions songer qu'à l'Est de la France et surtout de la province de Savoie, qui possède des lacs fameux où, depuis longtemps, ont été recueillis de multiples restes de ces époques, presque historiques.

Restait à choisir la ville. Nous avons préféré Chambéry, chef-lieu de la Savoie, en raison du voisinage du lac du Bourget, où il y a eu des stations de l'âge du Bronze, très nombreuses et très importantes. — C'est dire que nous réservons, suivant notre coutume, le département de la Haute-Savoie pour un Congrès ultérieur.

Dès le mois d'octobre 1907, nous nous mîmes en rapport avec M. le maire de Chambéry. Nous chargeâmes notre délégué départemental d'alors, M. Louis Schaudel, — qui a rempli toute sa mission, je m'empresse de le dire, avec un zèle et une habileté hors pair, — de plaider notre cause auprès des autorités locales. Il réussit si bien qu'immédiatement M. le docteur Veyrat, à la première démarche, nous promit un efficace appui. Et, de fait, dès que notre proposition eut été soumise au

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Conseil municipal, ce dernier nous alloua, d'enthousiasme, la subvention nécessaire pour assurer la réussite de notre quatrième réunion.

Les premières circulaires furent lancées ; les adhésions vinrent successivement : elles dépassent aujourd'hui trois cent cinquante ! — Quelques mois plus tard, nous sollicitions également un secours financier auprès du Conseil général de la Savoie, qui nous alloua une somme suffisante pour faire face aux dépenses nécessaires de publicité. Enfin, la ville d'Aix-les-Bains, dont les libéralités ne sont plus à compter, et qui sait offrir si élégamment une hospitalité princière à tous ceux qui la visitent, voulut bien contribuer, dans la mesure de ses ressources actuelles, à nos frais d'organisation et aux pêches préhistoriques projetées sur le lac du Bourget. — Tout allait à merveille.

Dans ces conditions, nous pouvions facilement jeter les bases de notre Comité local et préparer les excursions d'ensemble. A cet effet, je vins à Chambéry à la fin de mai ; je pus y réunir, à l'Hôtel-de-Ville, grâce au bienveillant accueil de M. le Maire, les membres de ce Comité local, et leur expliquer longuement la portée décentralisatrice de notre œuvre, notre but et notre programme. On me reçut ici avec une cordialité si franche que je tiens à exprimer publiquement toute ma reconnaissance. On facilita même ma tâche à tel point que toutes les difficultés disparurent bientôt comme par enchantement. Je dois ajouter que j'ai trouvé, auprès du Syndicat d'Initiative de la Savoie et de notre Délégué départemental, M. L. Schaudel, une aide des plus profitables ; et que les membres du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bureau du Comité local, et en particulier MM. Michel et Révil, président et vice-président, ont bien voulu me faire profiter de leur précieuse et indiscutable compétence, en ce qui concerne Chambéry et la Savoie scientifique.

Il m'a été par suite très aisé d'établir le programme détaillé des excursions que nous allons faire, de les répéter au préalable, ainsi que de coutume, avec M. Schaudel comme guide, et de tout mettre sur pied en un unique voyage.

Certes, à cette époque, je ne parcourus point vos vallons sous les rayons très chauds du soleil que les touristes sont accoutumés à supporter en visitant votre région. Il neigeait, quand nous allâmes, sur les bords du lac d'Aiguebelette, jalonner la route que vous suivrez bientôt. Les arbres, déjà pourvus de feuilles, pliaient sous les flocons accumulés ; et le vent brisait les branches au-dessus de nos têtes ; nos souliers de chasse piétinaient dans un grésil imprévu et inusité. J'ai pourtant gardé un souvenir précieux, voire même charmant, de cette course pénible d'hiver, en un jour de printemps ! Il faut voir votre pays sous le frimas, comme la Russie sous la neige, pour en comprendre toute la poésie, pour saisir les effluves qui s'échappent de son sol, et constater de quelle façon la terre peut réagir sur les hommes qui la foulent.

Ce voyage m'a d'ailleurs bien souvent rappelé mon pays natal. Malgré les montagnes et la pluie, sous la bise aiguë soufflant en tempête, j'ai retrouvé des coutumes, des bijoux, des costumes, que je suis accoutumé de voir, chaque été, bien loin de chez vous, au bord de l'Océan, à l'autre extrémité du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand diamètre horizontal de France. J'ai compris alors, une fois de plus, combien *toute la Gaule* subit jadis les mêmes influences ; et comment elle a pu conserver, dans les contrées restées un peu isolées du mouvement moderne, les traditions de nos ancêtres des époques préhistoriques.....

Votre « Savoie » m'a aidé à comprendre mieux ma « Vendée » !

Certes, Chambéry n'a pas toujours été un coin de la patrie française ; et la Savoie s'en souvient parfois, tenant à ses prérogatives. Mais ce n'est pas à un Vendéen, aussi endurci que le meilleur des Savoyards, à le faire remarquer. D'autant plus que son propre pays, pourtant si fier de ses coutumes celtiques, aussi vivaces que celles de Bretagne et de Savoie, a été, un moment donné, la plus intransigeante des provinces séparatistes ! Et il n'y a pas si longtemps que la Vendée faisait partie du Royaume d'Angleterre ; que le Bas-Poitou en voulait à la France et à la première République..... D'ailleurs presque toutes les anciennes régions de notre belle France n'ont-elles pas passé par cette phase transitoire, preuve des luttes sans nombre soutenues par l'Humanité pour parvenir à la civilisation présente ? Toutes nos petites patries se valent. Aussi ne faut-il qu'admirer davantage encore les grands Républicains de 1793 et leurs successeurs, qui ont remis enfin un peu d'unité dans notre France, désormais profondément unifiée.

***

Messieurs,

Nous venons en Savoie sous l'égide d'un Maître très regretté, dont vous n'avez certainement pas

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

perdu le souvenir : Gabriel de Mortillet, à qui Chambéry, ainsi que nous le racontait récemment M. le sénateur A. Perrier, doit beaucoup pour la conservation de ses monuments, et dont la ville d'Annecy a donné le nom à l'une des salles de son Musée. C'est d'ailleurs le fils de ce savant trop méconnu, comme toujours, de son vivant ; c'est le Président d'honneur de la *Société Préhistorique de France*, mon excellent ami, Adrien de Mortillet, qui nous a montré le chemin de vos monts, de vos collections et de vos intéressantes stations lacustres.

Si notre visite vous agrée, c'est aux descendants, qui sont dans vos murs, de ce grand chercheur, de ce penseur libre, dont la veuve, votre compatriote, vient d'être enlevée à l'affection de ses enfants, que doivent aller, M. le Maire, vos remerciements ! — C'est grâce à ces collègues, qui ont tant d'attache encore avec votre cité et qui conservent précieusement les traditions familiales, que nous sommes venus presque à la frontière des Alpes. — Vous en serez ravis, mes chers Confrères, puisque vous allez voir des choses très nouvelles.

***

Nous débuterons par les curiosités archéologiques de la ville de Chambéry ; et nous visiterons tout d'abord ses Musées publics et ses collections particulières, puis ses monuments et ses environs. Cette première course nous permettra d'étudier, en outre, la constitution géologique du pays et de nous familiariser avec son Quaternaire, — cette époque capitale au point de vue de la Préhistoire, — d'ailleurs notablement différent ici, en raison du voisi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nage des glaciers, de celui que nous voyons d'ordinaire aux environs de Paris. Nous n'oublierons pas de faire un bref pèlerinage au site merveilleux que décore la vieille maison des « Charmettes », où un génie, un philosophe de race, vécut quelques années, et fut moins malheureux qu'autre part. N'en trouve-t-on pas la trace dans son appréciation des Savoyards : « C'est le meilleur et le plus sociable peuple que je connaisse ! — Ce riant et frais paysage vous ramènera un instant à la nature vraie, celle qui inspira J.-J. Rousseau et vit éclore ses Confessions ; à la Terre, objet de nos constantes recherches, la plus riche de nos Bibliothèques ; au vieux Sol, qui nous fait oublier le Ciel, où nous n'avons jamais pu faire la moindre découverte.... préhistorique !

Le lendemain, nous visiterons un petit lac voisin de Chambéry, celui d'Aiguebelette, où nos collègues MM. Louis Schaudel et le baron A. Blanc ont exploré une station lacustre, qui jusqu'ici n'a donné que des objets de la Pierre polie. Nous avions un instant pensé qu'il serait possible d'y organiser une petite pêche préhistorique. Malheureusement. l'endroit où se trouvent les pilotis est trop éloigné des bords, pour qu'on puisse suivre de la rive les opérations, à pratiquer presque au centre du lac. D'autre part, il eût été impossible et dangereux d'y emmener en bateau les nombreux congressistes faisant partie de l'excursion ! En présence de ces difficultés pratiques d'organisation, nous avons résolu de réserver une heure au moins dans la matinée, au milieu de la promenade, pour permettre à ceux d'entre vous, qui voudraient à leurs risques

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et périls, s'aventurer sur les flots violets, d'aller visiter sur place les pilotis encore visibles ; il leur suffira de louer des bateaux, avant le déjeuner, au port même du village d'Aiguebelette. — La prudence, vous le savez, est mère de la sûreté ; et tout le monde ne sait pas nager... en eau douce.

Nous terminerons cette journée, de l'autre côté de Chambéry, aux Gorges de Saint-Saturnin, par une excursion en voiture, aussi agréable que peu fatigante. A l'aller, nous nous arrêterons à un petit village, où j'essaierai de vous prouver qu'on peut retrouver un peu de Vendée en Savoie..., malgré la distance, en ouvrant bien les yeux ! — Aux Gorges même, vous vous rendrez compte de la situation qu'occupait jadis une station néolithique importante, décrite depuis longtemps, mais étudiée encore récemment par MM. Schaudel et le baron Albert Blanc.

Au retour, vous jouirez, sur un chemin un peu étroit, d'une belle vue de montagne, si le temps est propice ; et nous rentrerons en ville, en traversant le vieux Chambéry gallo-romain, *Lemincum*, dont la crypte intéressera tous les archéologues.

***

La journée du vendredi sera consacrée au lac du Bourget et à la ville d'Aix-les-Bains. Elle sera chargée, mais pittoresque ; elle plaira certainement aux dames, si nombreuses, qui nous font l'honneur de suivre nos Congrès, et qui interrompent, souvent avec profit, sur le terrain, de leurs judicieuses réflexions, nos discussions techniques.

Le matin, magnifique promenade en bateau à vapeur sur une petite mer qui, — je le souhaite pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moi surtout, — ne fera pas la méchante, malgré sa mauvaise réputation de s'agiter à la moindre brise ! Visite de coins tranquilles, au fond de la cuvette du Bourget et surtout de la classique Haute-Combe, à l'ombre de la *Dent*, — quelle dent ! — *du Chat*. Pendant ce temps, nos pêcheurs fouilleront les Palafittes, à Châtillon, au Saut de la Pucelle, à la Grésine. Ils recueilleront, tout permet de l'annoncer, des poteries, et divers objets de brouze, qui vous seront distribués pendant le déjeuner, au bord de l'eau.

Notre excursion au niveau même des Palafittes de ce lac vous prouvera que la Savoie est un très vieux pays, qui a connu jadis une période brillante, à l'aurore des temps du Métal. Celle-ci, certainement, s'est prolongée jusqu'à la période gauloise, car on en retrouve encore de nombreuses traces dans les coutumes de cette contrée, un peu isolée aujourd'hui des grands courants modernes, comme la Bretagne et la Vendée.

En effet, comme nous, pendant ces derniers milliers d'années, MM. les Savoyards, vous n'êtes venus à la Civilisation que du pas tranquille et lent de ces bœufs morvandiaux, que nous admirions l'an dernier chez eux, lors de notre précédente assemblée.

Nous passerons le reste de la journée à Aix-les-Bains. D'abord l'ascension obligatoire au Revard : Quand un Français franchit le Rhône, il lui faut voir *de haut* les Alpes ! Le spectacle en vaut la peine ; et les dames ne seront pas les seules à nous remercier d'avoir mis au progamme la grande montagne, surtout quand on n'a pas la peine de l'escalader par ses propres moyens, qui seraient,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en l'espèce, par trop préhistoriques aujourd'hui ! Et d'ailleurs cette montagne nous intéresse un peu ! L'établissement Gallo-Romain d'Aix-les-Bains a été détruit par une avalanche de terre et de rochers tombée du Mont-Revard. Dans une baignoire antique, on a trouvé, en 1776, le squelette d'un baigneur, qui, venu y demander sans doute la guérison de ses rhumatismes, n'a trouvé que la mort ! La catastrophe fut si subite qu'il ne put même pas sortir de son bain, où il est resté plus de quinze siècles ! Menthon, que nous verrons le lendemain, a dû d'ailleurs succomber à un accident analogue.

Au retour, visite de la ville, de ses curiosités gallo-romaines et de son Musée. — On vous l'a dit : Aix est la reine des villes d'eaux, l'impératrice des cités de plaisir. Elle vous montrera, Mesdames, vers cinq heures, à la descente des monts de la Cluse, comment, au xx^e^ siècle, les Gauloises savent se parer ; comment on amène en France, en passant par Aix-les-Bains, l'or du Transwaal, d'Australie et des Etats-Unis ; et par quels... canaux on l'y transporte. Dès l'époque romaine on venait de loin à Aix. Les eaux avaient déjà grande réputation. « Cela se voit aux épitaphes des baigneurs décédés ! Il y avait déjà le monde qui s'amuse..... Quatre inscriptions du moins le font croire, disait récemment un journaliste grave, mon ami, H. de Varigny ! Elles se rapportent à quatre défuntes, qui ont pour surnom, la *Génisse*, la *Gazelle*, l'*Hirondelle* et la *Silencieuse*. » Ce sont là des noms bizarres, d'origine grecque ou orientale, des sobriquets plutôt, qui ne devaient guère appartenir à de dignes matrones romaines. La Génisse n'était probablement pas une

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lucrèce ; l'Hirondelle *volait* trop peut-être ; la Silencieuse *agissait* sans doute au lieu de parler ; et la Gazelle n'était peut-être pas si *farouche*..... qu'agile ! — Glissons.....

Vous verrez bien aussi à Aix quelques rhumatisants dans mon genre et quelques personnes pâles ! Mais les Praticiens de cette ville sont si habiles, les eaux sont si efficaces, que toute la population des parcs ne vous fera guère songer qu'au « Malade » de Molière. Il faut être très fort Médecin, pour diagnostiquer ici..... une affection quelconque !

D'ailleurs, à Aix même, nous trouverons une fontaine préhistorique, la fontaine d'Alun, que captèrent les Romains, et qui leur permit de créer là le *Vaporarium*, connu successivement sous les noms de *Bains de César* ou de *Bain royal*, puis, — amère ironie des choses ! — de *Bain des Chevaux* et enfin de *Bain des Pauvres* ! Mais les « Chevaux » du Moyen-Age n'étaient pas les ancêtres des « petits chevaux » modernes qui, depuis... ont fait la fortune de la Villa des Fleurs ; et les « *Pauvres* », de même que les *baigneurs* en sont tous devenus riches. L'eau thermale mène à tout, comme le journalisme, à condition qu'on en..... sorte, n'est-il pas vrai ?

En tout cas, après dîner, on vous démontrera que tout cela est excellent, par une leçon de choses du meilleur goût, qui vous distraira et vous reposera de vos études techniques : une magnifique soirée artistique et littéraire, dans les splendides établissements de cette ville ! On ne vous demandera, en échange, que d'applaudir les artistes, qui seront jolies, même de près !

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

***

Le lendemain, nous irons voir un autre lac : celui d'Annecy ; une autre préfecture, celle de la Haute-Savoie. La matinée sera consacrée à la visite obligatoire du Musée, très important à notre point de vue, et des curiosités locales. La soirée se passera tout entière sur les eaux, en face du panorama éblouissant des Alpes françaises, après un déjeûner de choix, dans une situation propice, à Menthon. Cette ville, située sur les bords du lac d'Annecy, a été une station thermale très importante dès les Romains ; et pourtant ce n'est qu'en 1865 qu'on y a retrouvé l'établissement et la source, perdus depuis près de dix-huit siècles.

On vous montrera, du bateau à vapeur, les principales stations lacustres dont quelques-unes remontent à la « Pierre polie », tandis que d'autres sont de l'Epoque du Bronze ou d'une période de transition. Mais nos pêches préhistoriques sur le lac d'Annecy sont remises à un Congrès futur, faute de combattants !

***

Notre dernière journée d'excursion sera consacrée à une longue promenade sur les deux rives du Rhône, à la limite occidentale de la Savoie. Départ le matin de Chambéry, par le chemin de fer. Nous rejoindrons les voitures à Aoste (*Augustum*), centre gallo-romain curieux et très connu. De là, partis de la rive gauche du Rhône, nous remonterons vers Brenier-Cordon, en passant sur la rive droite. Nous visiterons ensuite la *Grotte magdalénienne de la Bonne Femme* et, beaucoup plus loin, la *Pierre de Thoys*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vous ne pouviez, évidemment, venir dans l'Est de la France, sans aller voir, en position même, une *Pierre à Cupules*, absolument authentique et typique. Dans l'impossibilité où l'on s'est trouvé de transporter le Congrès au sommet du Mont-Cenis, pour étudier à fond les *Rochers à Pieds et à Cupules*, si exactement décrits par notre collègue Louis Schaudel, il a bien fallu nous contenter de Thoys, et aller même le chercher, très loin, ce bloc de grès alpin ! Mais, par contre, quand le Congrès préhistorique viendra en Vendée, je pourrai plus facilement vous montrer, au cours d'une excursion sur l'Océan, à l'île d'Yeu, une série très nombreuse et tout à fait complète, de magnifiques et inédites Pierres à cupules et à bassins, indiscutablement taillées de main d'homme. A ce point de vue, je le dis avec orgueil, notre modeste îlot, perdu dans la grande mer, peut sans peine rivaliser avec les blanches hauteurs des Alpes de la Tarentaise et de la Maurienne.

Après les cupules : les coupes et les assiettes, c'est-à-dire un plantureux déjeuner à Yenne, sur la rive droite, en Savoie ! Et, l'après-midi, admirable excursion au défilé de Pierre-Châtel et aux grottes de La Balme, où des fouilles ont été préparées par le Secrétaire général adjoint du Comité local, notre savant collègue, M. le baron A. Blanc.

Le retour, par la rive droite du fleuve, sera peut-être un peu long ; mais la vue du Rhône, aux aspects variés et changeants à chaque kilomètre, nous fera paraître le chemin moins monotone ; et nous rentrerons certainement à Chambéry ravis de cette randonnée autour des méandres sans nombre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une grande rivière, au cours vaste et impétueux ! au pied de hautes falaises à pic, et à travers des cluses qui sont l'un des plus brillants joyaux naturels de la France orientale.

Nous serons de retour de bonne heure en gare de Chambéry ; et la dislocation du Congrès s'effectuera de telle sorte qu'on pourra le soir même regagner ses pénates, après une semaine bien employée. Toutes nos courses, je vous l'affirme d'avance, seront peu fatigantes et moins pénibles que celles de notre session d'Autun. Qu'on se le dise et qu'on s'inscrive en masse, ce soir même ! Dans deux jours, il serait trop tard !

Tel est, pour cette année, notre programme. J'ose croire que vous serez satisfaits. Cette fois-ci encore, quatre journées d'excursions ont été nécessaires pour vous montrer les trésors préhistoriques de la Savoie.

***

Mais je dois encore remplir un dernier devoir : remercier, en votre nom, ceux qui m'ont permis d'établir à l'avance le détail et l'horaire de ces promenades : MM. les membres du Comité local et son Bureau, en particulier MM. Michel et Révil. Une mention toute spéciale doit être réservée à notre délégué local, M. Louis Schaudel, ancien receveur principal des douanes à Chambéry, actuellement à Nancy. Comme je l'ai dit à la mairie, en mai dernier, devant ses collègues du Comité local assemblés, si le Congrès de Chambéry existe et a pu être mis sur pied avec autant de facilité que celui d'Autun, c'est à M. Schaudel que nous le devons. Sa prudence, son habileté, son zèle et surtout son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dévouement aux intérêts de la *Société préhistorique de France*, initiatrice de ces réunions, sont au-dessus de tout éloge. Si vous ajoutez à cela ses connaissances de naturaliste-explorateur, d'alpiniste intrépide, de savant géologue, et de préhistorien expérimenté, vous comprendrez de quel secours ce collègue, aux... pieds... infatigables, a été pour votre Secrétaire général ! Et je me demande, avec effroi, comment, sans lui, j'aurais pu réussir l'ascension... Si donc vous voulez m'être agréable, mes chers Collègues, montrez par vos applaudissements, à M. Louis Schaudel, combien nous sommes ravis de le savoir désormais à Nancy, pays où il aspirait de vivre, ville où il voulait terminer sa carrière ! — Sans vouloir faire de peine à la Savoie nous pouvons bien dire déjà que nous souhaitons un Congrès en Lorraine, puisque nous sommes sûrs d'y trouver un organisateur de premier ordre et le diplomate indispensable.

Un mot encore pour adresser les remerciements nécessaires à mes collaborateurs immédiats du Bureau du Comité d'Organisation : M. le docteur Chervin, notre cher Président et ami, dont les conseils éclairés et l'activité agissante ont singulièrement contribué à la réussite de cette réunion ; à notre impeccable trésorier, M. L. Giraux ; à mes amis, MM. H. Martin, E. Hue, et Ch. Schleicher, qui, comme toujours, ont eu à exécuter les besognes les plus pénibles, et l'ont fait avec un entrain plein de vigueur et un enthousiasme inlassable.

* * *

Ce n'est pas sans une joie profonde, Messieurs, que chaque année, j'assiste à ces réunions provin-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciales, après m'être consacré tout entier, pendant plusieurs mois, à leur organisation ! J'y vois le succès d'une idée qui m'est très chère, puisque j'ai consacré toute ma carrière, déjà longue, de publiciste d'avant-garde à cette question de la *Décentralisation scientifique ;* sur laquelle on a tant écrit, et pour laquelle si peu ont effectivement travaillé ! Mais, j'ai conscience d'avoir fait, pour mon compte, d'excellente besogne, véritablement patriotique, républicaine et sociale, en créant ces Congrès, qui éclairent d'un jour si lumineux — parce que scientifique — les origines les plus obscures de notre Humanité.

Aussi, quand l'heure de la retraite sera venue, — et elle n'est peut-être pas loin pour moi, puisque des fatigues exceptionnelles semblent vouloir me condamner à un repos prématuré, je me retirerai en simple soldat, sous la tente du philosophe, satisfait du travail accompli, convaincu de n'avoir pas perdu ces dernières années, en préparant la voie aux Préhistoriens de l'avenir, pour le plus grand renom de la Science française.

Une triple salve d'applaudissements couvre le vibrant discours du Secrétaire général.

***

L'excellente musique du 97e, sous l'habile direction de son chef, joue *Les Allobroges*, le célèbre chant national savoyard, que tout le monde écoute respectueusement ; et la séance est levée à 11 heures et demie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le programme du Congrès avait été établi de la manière suivante :

Le Congrès, qui s'ouvrira, lundi matin, se clôturera le dimanche 30 août au soir.

***Lundi matin*, dix heures, séance plénière au théâtre. Discours de M. le docteur Veyrat, maire ; de M. Chervin, président de la Société d'anthropologie de Paris, directeur de l'Homme préhistorique ; de M. Marcel Baudouin, secrétaire général ; de M. R. Michel, président de la Société d'histoire et d'archéologie.**

Dans l'après-midi, nomination du bureau définitif ; communications et visites du Musée, du Château, etc. Le soir, à huit heures et demie, réception à l'Hôtel de Ville.

***Mardi 25 août.* — Le matin, à 8 h. 1/2 et l'après-midi, à 2 h., séances pour la continuation des communications et discussions scientifiques.**

Le soir, à 4 h. 1/2, visite du château du Chanay : collections préhistoriques de M. le baron A. Blanc. — Visite du Museum (Société d'histoire naturelle).

Le soir, à 9 h., conférence de vulgarisation publique, au théâtre, avec nombreuses projections lumineuses, sur les Palafittes, par M. le docteur Chervin, président du Congrès.

***Mercredi 26 août.* — Le matin, à 8 heures 1/2 et l'après-midi, à 2 h., séances de travaux : continuation et fin des communications. — Séance de clôture du congrès : 4 heures du soir.**

Le soir, à 4 h. 1/2 : promenade en voiture, aux monuments principaux de Chambéry ; visite d'une moraine, près le nouvel Hôtel-Dieu, avec causerie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de M. J. Révil, sur le Quaternaire de la Savoie et en particulier des environs de Chambéry. — Visite de Notre-Dame et de la Cathédrale. — Vieilles rues et vieilles maisons (allées Saint-Léger). — Excursion aux Charmettes.

Le soir, à 8 h. 1/2, conférences scientifiques, avec projections lumineuses, à l'Ecole préparatoire.

Les séances de travaux du Congrès se tiendront, chaque jour (24, 25 et 26 août), à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres.

Jeudi 27 août. — Le soir, à 7 h. 1/2, banquet officiel du Congrès.

Excursions

Jeudi 27 août. — Excursion, en chemin de fer, au lac d'Aiguebelette (station lacustre Néolithique). — Visite du vieux château. — Pêche préhistorique sur le lac, par M. le baron A. Blanc. — Déjeuner à Aiguebelette, sur les bords du lac. — Retour à Chambéry. — Excursion en voitures aux gorges de Saint-Saturnin (station néolithique de Plein-Air : fouilles par M. le baron A. Blanc). — Retour à Chambéry.

Vendredi 28 août. — Excursion à Aix-les-Bains et au lac du Bourget (stations lacustres de l'âge du Bronze). — Promenade en bateau sur le lac. — Pêches préhistoriques. — Visite du musée. — Excursion au Revard, etc. — Retour à Chambéry.

Samedi 29 août. — Excursion à Annecy : lac d'Annecy (stations lacustres de la Pierre polie et du Bronze). — Visite de la ville et du musée. —

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Promenade en bateau sur le lac. — Retour à Chambéry.

***Dimanche 30 août.* — Excursion à Aoste (musée romain d'Augustum), à la grotte de la Bonne-Femme (Brégnier-Cordon), à la Pierre à Cupules de Toys (Arbignieu, Ain), aux grottes de La Balme et au défilé de Pierre-Châtel (grottes néolithiques, avec fouilles par M. le baron A. Blanc ; enceinte), et à Yenne. — Retour par Chanaz-Vions.**

Dislocation du Congrès en gare de Chambéry, à 6 h. 15 du soir.

Ce programme, si bien conçu, a été ponctuellement exécuté.

* * *

Au moment où allait s'ouvrir, dans la grande salle de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, la première séance du Congrès, une nouvelle foudroyante répandit parmi nous la stupeur et la désolation. M. François Descostes venait d'expirer subitement. Le matin, au théâtre, il avait assisté à la séance d'inauguration. Il avait causé avec la cordialité avenante et la bonne humeur qui lui étaient habituelles. Après son déjeûner, il s'était rendu à l'Académie de Savoie pour diriger les derniers apprêts de la réception à laquelle il avait convié les membres du Congrès. S'étant tout à coup senti indisposé, il était rentré chez lui et avait succcombé presque aussitôt. Nous courûmes présenter à notre collègue

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et ami Adolphe Descostes nos condoléances les plus émues. Le docteur Chervin annonça au Congrès la perte que venait de faire l'Académie de Savoie, le Comité local et la Savoie tout entière en la personne d'un de ses plus illustres enfants. En signe de deuil, la séance fut suspendue pendant un quart d'heure. Elle se termina à quatre heures et demie.

Les congressistes se sont alors dirigés au *Château Ducal*, où, devant la Sainte-Chapelle (1),

(1) On voit encore dans l'enceinte de ce château la Sainte-Chapelle, dont la belle façade fut exécutée sur les dessins du célèbre Philippe Juvara de Messine, par ordre de Madame Royale Christine de France [fille de Henri IV]. Cette chapelle fut érigée, par bulle du 21 avril 1466, en collégiale insigne, ayant un doyen jouissant de tous les honneurs pontificaux. Les ducs de Savoie y déposaient le Saint Suaire que l'on vénère aujourd'hui à Turin. La paroisse de Saint-Léger y fut transférée depuis l'an 1760 jusqu'en 1777, que les fonds baptismaux furent solennellement portés dans l'église de Saint-François, devenue cathédrale depuis l'an 1779.

GRILLET. *Dict. historique et statistique du Mont-Blanc et du Léman.* — Chambéry, J.-F. Puthod. 1807, t. II, p. 53.

A. FERRARIS : *Chambéry, Aix-les-Bains, leurs monuments et leurs environs.* — Chambéry : Puthod, 1847, pet. in-8°, p. 132-133, a recueilli dans divers auteurs de curieuses traditions concernant la Sainte-Chapelle et le Saint Suaire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Grimal a photographié un groupe de tous les assistants, étagés sur les marches du grand escalier. M. R. Michel, qui dirigeait l'excursion, les a ensuite conduits, en leur fournissant les explications les plus précises dans les parties les

« La Sainte-Chapelle fut fondée par Amédée V et achevée par son fils Aymon (1). Amédée VIII la

(1) Cette chapelle primitive ne serait-elle pas la salle voûtée, existant encore dans les substructions contiguës à la place Maché? les mots : « dans l'enceinte du Château », contrediraient cette hypothèse. Le savant érudit local, qui, sous le pseudonyme chevalier *Lurains de Montaur* (ne serait-ce point le chanoine Morand?) a, dans son Guide-Touriste : *Chambéry et ses Monuments*. — Chambéry, Charles Lajoue, 1894, in-16, p. 27. sq, donné quelques précieuses indications sur cette question obscure. — « Avant la chapelle que l'on voit aujourd'hui, il exista deux autres édifices du même genre : la chapelle des Seigneurs de Chambéry et celle que le comte Amédée V, père du comte Aimon, avait commencé à lui substituer.

« Tout ce qu'on sait de la première, c'est que l'acte d'acquisition, par le comte Thomas de Maurienne, en 1295, fut passé dans cet endroit. La seconde, dont le comte Amédée V avait jeté les fondations, fut achevé, sur la recommandation testamentaire du comte Aimon, du 11 juin 1343, par le comte Amédée VI, son fils. Elle occupait, peu élevée au-dessus du sol extérieur, le sous-sol de la terrasse qui s'étend aujourd'hui de la tour de la Trésorerie à la place de Maché. On s'y rendait seulement de l'intérieur du Château. Ses vestiges n'ont pas entièrement disparu. On aperçoit encore ses fenêtres derrière les maisons de la rue Trésorerie, et l'on y descend du bosquet du général de division par un escalier assez vaste »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus curieuses du vieil édifice et notamment dans les vastes et profonds souterrains qui subsistent près de la place Maché, en-dessous du jardin dont le général de division a présentement la jouissance. M. R. Michel a exposé l'avantage qu'il y aurait, pour sauver toutes ces

fit reconstruire en 1418 dans l'enceinte du Château, sous le vocable de saint Etienne, et elle est demeurée longtemps en possession du Saint Suaire, dont Marguerite de Charny, fille de Godefroy de Bouillon, passant à Chambéry en 1452, fit présent à la duchesse Anne de Chypre, épouse du duc Louis ».

Voici en quels termes M. de Capré raconte ce fait dans son *Histoire de la Chambre des Comptes :*

« Il est constant que la royale Maison de Savoie a reçu le Saint Suaire de Marguerite de Charny, fille de Godefroy et femme d'Humbert de Villarsexel, comme elle passait à Chambéry à son retour de Grèce, ou en y allant. Elle fut reçue avec beaucoup de caresses et de civilités par le comte Louis et Anne de Chypre, son épouse, qui lui demandèrent la sainte relique. Marguerite de Charny dit qu'elle donnerait tous ses biens plutôt que ce trésor ; mais, comme elle était sur son départ, le mulet qui portait ce divin fardeau, ne put jamais passer les portes de la ville de Chambéry, que l'on tient assurément être celles de Maché. Sur quoi, Marguerite, ayant reconnu que cette résistance était un avertissement du ciel, crut qu'il fallait laisser ce précieux gage à la royale Maison de Savoie, ce dont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

importantes substructions dont les voûtes sont actuellement menacées par l'infiltration des eaux de pluie et par les racines des grands arbres, à réédifier le corps de logis qui avait été la proie des flammes dans la nuit du 28 février au 1er mars 1743, pendant l'occupation espagnole et qui, restauré en 1775, à l'occasion du mariage de Charles-Emmanuel avec Madame Clotilde de France, fût anéanti par un nouvel et plus formidable incendie en décembre 1798 (1).

le duc Louis et sa femme furent si transportés qu'ils ordonnèrent des prières publiques en actions de grâces d'un si grand présent.

(1) On lit dans GRILLET, t. II, p. 52-53, *loc. cit.*

« Les Espagnols s'emparèrent de Chambéry en 1742, et ce fut pendant le temps que l'infant dom Philippe habitait Chambéry, que l'ancien Château de cette ville fut incendié, la nuit du 28 février au 1er mars de l'an 1743. Ce Château, réparé en 1775, sur les dessins de M. Plaisance, de Turin (2),

(2) Parmi les plans qui sont conservés dans le bureau de l'architecte des monuments historiques, et qui nous ont été gracieusement communiqués par notre ami M. Bertin, il s'en trouve un qui nous semble être celui de Plaisance. C'est un calque d'un calque que M. André Perrin avait fait prendre de l'original aux archives de Turin. Il ne porte ni nom d'auteur, ni date, mais seulement dans un cartouche très orné aux volutes compliquées :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les décombres furent rejetés dans l'escalier de la Tour de la Trésorerie, qu'ils obstruent à l'heure actuelle. Cet escalier a environ deux ou trois mètres de large. Il aboutit au niveau de la rue de la Trésorerie dans une vaste salle où, il y a une quarantaine d'années, les gamins s'introdui-

« L'année suivante, le duc Louis fit battre monnaie avec l'effigie de cette relique, tenue par un ange, à genoux en l'air, avec cette inscription autour : *Sancta Syndoni domini nostri Jesu-Christi* MCCCCLIII et, de l'autre côté : *Ludov. Dei gratia dux Sabaudiæ, marchio in Italia.*

pour y recevoir la cour et les princes qui assistèrent au mariage de Madame Clotilde de France, avec le prince de Piémont, fut de nouveau incendié, la nuit du 13 au 14 décembre 1798. Toute la

« Plan pour restaurer le Château de Chambéry. » — On jugera de l'esprit dans lequel cette *restauration* était conçue en apprenant qu'elle rasait la grande tour existant aujourd'hui derrière la statue des de Maistre. En revanche, les autres tours étaient conservées ; ce plan est très précieux, car il donne l'état existant, et teinte en rouge les parties qui doivent être maintenues. — D'ailleurs, la tour ronde qui domine le Grand-Jardin fut aussi menacée entre 1840 et 1862. Si elle ne fut pas abattue, c'est qu'aucun entrepreneur ne consentit à se charger d'un travail qui était considéré comme très pénible et dangereux. On raconte qu'on offrit vainement douze

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duisaient par une brèche que l'on a fermée depuis. Il y aurait, au point de vue archéologique, le plus vif intérêt à déblayer cet escalier trop important pour livrer simplement accès aux meurtrières encore visibles dans le rez-de-chaussée de la Tour. Il y aurait lieu d'examiner s'il n'y

« Le Saint Suaire fut déposé dans la Sainte-Chapelle, où, parmi les nombreux et prodigieux mira-

partie où logeaient les princes lorsqu'ils venaient en Savoie fut réduite en cendres avec tous les papiers de l'administration centrale et de la commission administrative des Allobroges. La partie située au Sud-Est, qui servait d'habitation au gouverneur et à l'intendant général, sous le gouvernement sarde, a été définitivement destinée à la préfecture et à ses bureaux, par une loi du 24 pluviôse an XII. »

Ce passage a été sommairement reproduit dans Aimé Ferraris, loc. cit., p. 129, avec cette addition : « Le gouvernement français ordonna la restauration (du Château), qui ne fut pas achevé. »

Malgré la précision des détails fournis par Grillet, un de nos collègues et amis, dont le jugement fait autorité en pareille matière, estime que l'aile au-dessus de Maché, n'avait pas été rétablie et

mille francs à M. Duverney. A cette date, le style pseudo-classique d'après Vitruve et Vignole était seul en honneur en Savoie et le gothique était méprisé. La restauration Plaisance était du Louis XV piémontais le plus rococo et le plus tortillé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait pas une porte extérieure, aujourd'hui masquée par la maison adossée au rempart, et permettant de descendre du Château dans la cité, et aussi, s'il n'existe pas — comme cela nous paraît fort vraisemblable — un ou plusieurs étages de substructions, aujourd'hui

cles qu'il y opéra, « le plus grand, dit Besson (1), fut d'avoir été préservé ledit Suaire des atteintes du feu, pendant l'incendie, qui embrasa la Sainte-Chapelle, le 4 décembre de l'an 1532, lequel fut si ardent, qu'il fit fondre, à la vue de toute la cour et du peuple, la châsse d'argent donnée par Marguerite d'Autriche, dans laquelle la sainte relique était renfermée.

« Un grand nombre de ducs, de princes et de rois se firent honneur de visiter le Saint Suaire. Amé, duc de Savoie, y venait souvent à pied depuis

n'existait plus depuis 1743. — Ce corps de logis figure dans le plan établi par le génie militaire français, comme une annexe au rapport de Saint-Ruth sur la prise de Chambéry (1690) — conservé au Ministère de la Guerre et dont un calque nous a été communiqué par M. Claudius Bouvier. — Il figure également, mais avec quelques différences de détail, dans le plan Plaisance et le plan Massotti (22 germinal, an II, — 1794). — *Archives municipales de Chambéry*.

(1) Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Maurienne, Aoste et du décanat de Savoie. — *Annecy, sous le nom de Nancy ou Necy*, in-4°, 1759.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

inconnues, s'étendant sous le jardin (en prolongement de celles que nous connaissons), sous la Sainte-Chapelle, et sous le bâtiment du Conseil de préfecture. Car les constructeurs du Moyen-Age n'auraient pas été assez déraisonnables pour bâtir une très grosse tour, uniquement afin d'y loger un très large escalier, qui n'aurait conduit qu'à trois meurtrières. — Quand on travaillait à la restauration du chemin de ronde et de la chapelle de Nemours, j'ai plusieurs fois questionné les ouvriers qui y étaient occupés, leur demandant quel bruit ils entendaient quand ils déchargeaient les gros blocs. Tous m'ont toujours répondu : « *Cela sonne creux* ». Il ne serait ni bien difficile, ni bien coûteux, d'élucider ce problème (1).

Turin, ainsi que Yolande de France, le duc Charles II, et François Ier lui-même vint à pied, en l'année 1516, de Lyon à Chambéry, par dévotion au Saint Suaire, auquel il attribua ses premières victoires dans l'Etat de Milan.

« Enfin, pour épargner le passage des Alpes à saint Charles Borromée, qui avait fait vœu de le venir vénérer à pied, le Saint Suaire fut transporté à Turin en 1578, sur l'ordre d'Emmanuel-Philibert. Il y est demeuré jusqu'à ce jour dans une chapelle de l'église Saint-Jean, qui lui a été consacrée, et où il est en grand honneur (A. FERRARIS, p. 131-133). »

(1) Depuis que j'ai fait cette conférence, j'ai pu me procurer quelques informations supplémentaires,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Pour toute l'aile qui s'étendait depuis la Tour de la Trésorerie jusqu'à la place Maché et de la place Maché à la tour ronde, dont on a trouvé les fondations, en aménageant l'escalier sur lequel s'élève le portail Saint-Dominique, les murs, qui ont en moyenne deux mètres d'épaisseur, affleurent, peu s'en faut, le sol, et offrent d'excellentes fondations sur lesquelles on pourrait, sans frais exorbitants, construire un rez-de-chaussée de huit à dix mètres de haut. La

qui corroborent mon hypothèse et s'imposent à l'attention avec une actualité troublante. La tour que l'on appelle à Chambéry Tour de la Trésorerie est dénommée, dans la légende du plan Saint-Ruth (1690) Tour des *Archives*. — En rapprochant les deux appellations, nous obtenons Archives de la Trésorerie ou de la Cour des Comptes. Où pouvaient être les Archives? — Dans la belle salle ogivale, au niveau de l'esplanade qui forme l'avant-dernier étage de la tour et qui sert actuellement de *sellerie* au général. La salle n'est pas grande; elle occupe le vide de la tour, environ cinq mètres de diamètre. Au-dessous d'elle, l'escalier à vis se détourne pour aboutir en dehors de la tour, dans le jardin. Cet escalier est figuré, dans le plan Plaisance; il est comblé par des gravats au-dessus desquels on a construit l'écurie du général. Il y a vingt ou trente ans, M. Samuel Revel, architecte du gouvernement, avait (lui-même me l'a raconté) tenté de déblayer l'escalier. C'est dans ce but qu'une pierre de taille avait été enlevée et une

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

hauteur en serait commandée par celle des créneaux de la Tour de la Trésorerie. Cette galerie, telle que je la conçois, offrirait du côté de la ville un mur nu, surmonté de machicoulis sur le prolongement de ceux de la Tour de la Trésorerie et de lucarnes analogues à celles que présente la tour carrée qui se dresse à l'extrémité de la rue de Boigne. — Elle se terminerait du côté de Maché par une tour carrée, dont les contreforts qui font saillie sur le rempart, et les

brèche creusée dans l'intérieur de la muraille, au pied de la tour, à côté d'une pompe dont l'eau très fraîche était très recherchée. Par cette brèche, les ouvriers entraient et c'est par là qu'ils projetaient au-dehors les décombres. On avait ainsi le plus aisément du monde découvert et dégagé une huitaine de marches, quand on s'aperçut que l'écurie du général, chétive masure improvisée en 1861-1862 et adossée à la partie postérieure de la tour, faisait mine de se lézarder d'une manière inquiétante. On reboucha le trou, on congédia les ouvriers et personne ne songea plus à troubler un *statu quo* d'une immutabilité hiératiquement administrative.

Il nous semble qu'il faudrait, dans la courette d'environ 400 mètres carrés, entre l'église de Maché et le Grand-Jardin, où il est question de construire le bâtiment des archives, édifier tout simplement dans les conditions convenables une écurie et une sellerie, et même aménager un jardin pour le général. — Cela fait, les recherches

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gros murs des étages inférieurs donnent fort exactement les dimensions. Entre cette tour et le couloir qui monte vers le portail Saint-Dominique, il resterait un espace dont la partie inférieure est occupée par une grande salle de vingt ou trente mètres de longueur sur huit ou dix de large. Cette salle prend jour sur le rempart par une haute fenêtre ogivale. Elle est voûtée en berceau. Au-dessous est creusé un cachot dont le soupirail est visible dans le talus

archéologiques ne seraient plus entravées et paralysées par l'autorité militaire. Le château n'est pas actuellement une place forte ; il n'a aucune valeur stratégique. Laissons lui la plénitude de sa valeur historique et esthétique.

On démolirait alors l'écurie ; on enlèverait les décombres, et probablement on aurait quelque surprise, celle, par exemple de retrouver non seulement les locaux des archives, mais peut-être aussi les archives elles-mêmes. Car enfin, cette histoire d'un escalier rempli par les gravats, après l'incendie de 1743, ne résiste guère à l'examen. — Le logement de D. Félix (c'est ainsi qu'il est désigné sur le plan Saint-Ruth,) brûle en 1743. — Le corps de logis qui partait du logement de D. Félix pour se diriger vers la Chapelle de Nemours avec laquelle il communiquait par un pont-levis à la hauteur du 1er étage, ne figure ni dans le plan Saint-Ruth, ni dans le plan Massotti. C'est celui où habitait la famille royale. Il constituait la partie la plus ancienne, la plus inexpugnable du château.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du rempart. Il n'y a rien de plus romantique que cet escalier qui plonge dans les profondeurs de la terrasse, surmonté d'une voûte en berceau, coupé de paliers, avec des portes qui le partagent en diverses fractions, et d'où partent du côté de la ville des couloirs, comme celui qui est éclairé par la rosace que l'on voit de la place Maché et qui formerait l'axe de la tour à relever. Cette tour, pour ceux qui regarderaient le panorama de la ville depuis le clos

C'est là, dit une tradition d'ailleurs contestée, qu'Emmanuel-Philibert était né. — C'est là qu'était *« la chambre de l'Empereur »*, ainsi nommée en souvenir de l'empereur Sigismond et qu'il ne faut pas confondre avec la grande salle où fut offert le banquet à l'empereur lors des fêtes qui accompagnèrent l'érection de la Savoie en duché (19 février 1416). Celle-ci occupait à peu près la place du grand escalier et de la salle des séances du Conseil général. C'est cette partie qui avait été ruinée par l'incendie du 4 décembre 1532 et qui n'avait pas été rétablie. — Si donc on a, pour se débarrasser de déblais encombrants, eu, à un moment quelconque, l'idée paradoxale et saugrenue d'en bourrer un escalier, — alors qu'il était infiniment plus simple de les jeter au pied des murs, dans les terrains vagues qui longeaient le talus, — c'est en 1532 que cela s'est fait et non en 1746. — La comparaison du plan Saint-Ruth et du plan Massotti montre que les réparations de 1775 avaient été très importantes. — (La porte à côté de la tour, qui conduit au loge-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Savoiroux, répondrait très heureusement à celle qui est au bout de la rue de Boigne et complèterait harmonieusement une silhouette très pittoresque.

« Le long du couloir, au-dessus de la salle voûtée, serait un bâtiment, sinon plus haut que l'autre, du moins réparti en plusieurs étages (rez-de-chaussée — premier étage — combles surélevés avec créneaux et lucarnes). Les maté-

ment du général, est flanquée à droite d'une tour bien plus large au XVIII[e] siècle qu'au XVII[e]). — Rien ne prouve d'ailleurs que l'incendie ait causé des dommages difficiles à réparer (1). Les murs devaient

(1) « Le Sénat de Savoie n'a pu prêter le serment de fidélité à S. M. catholique (le roi d'Espagne), le 1[er] mars 1743, jour prescrit par lettre de S. A. R. dom Philippe, du 23 février, attendu l'incendie arrivée d'une grande partie du château de la présente ville, le jeudi au matin, sur les deux heures du 28 dudit février, auquel lieu se devait faire ladite présentation, et dans la chambre de parade de S. A. R. En suite de laquelle incendie, S. A. R. [prit] son logement chez M. d'Allinges, marquis de Coudrée, dans son hôtel de la rue Juiverie, sur le pont d'Enfer. » — Le 6 janvier 1748, dom Philippe est encore à l'hôtel d'Allinges où le Sénat est admis au baise-main. — (F. MUGNIER. *Les Registres des entrées à l'audience du Sénat de Savoie*, 2[e] partie, Mém., Soc. Sav. h. a., t. XXXIX, p. 145 sq). — Le 29 avril 1771, la princesse Joséphine de Savoie,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

riaux de cette construction seraient pris aux prisons, dont la démolition est depuis longtemps projetée. Les prisons, auxquelles on a affecté une aile du couvent des Dominicains, dont l'admirable église a été abattue en 1794, laissent voir des murs nus d'une beauté admirable,

être fort épais ; celui de l'extérieur a plus de 3 mètres au bas et encore près de 2 mètres en haut ; de nombreuses salles devaient être voûtées. — Ce qui avait été la proie des flammes, c'étaient donc presque uniquement des toitures, des charpentes, des planchers, des boiseries, qui auraient été promptement et facilement refaits en temps de paix. D'ailleurs le plan de la restauration Plaisance que nous avons sous les yeux marque le gros œuvre comme pouvant être utilisé. Or les deux incendies, vraiement graves, celui de 1532 et celui de 1798, ont éclaté dans des périodes très troublées.

allant à Paris épouser le duc de Provence (le futur Louis XVIII), loge encore à l'hôtel d'Allinges, et aussi le 1er novembre 1773, la princesse Thérèse de Savoie, allant en France épouser le comte d'Artois (le futur Charles X). — *Loc. cit.* — Mais, le 5 septembre 1775, les fêtes du mariage du prince de Piémont sont célébrées au Château, et c'est là que le 16 octobre 1779, reçoit D. Joseph Tarin Impérial, gouverneur de Savoie. — (*Ib.*) Les grands appartements du Château sont donc demeurés inutilisables pendant trente ans, de 1743 à 1773 et n'ont été remis en état qu'en 1775.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sensiblement identiques au rempart, actuellement voilé par le pâté de maisons qui s'étend de la Tour de la Trésorerie à la place Maché. Toutes ces maisons, plaquées contre le talus du rempart qui les domine, devraient ultérieurement être rasées. Alors apparaîtrait, dans sa pleine et hautaine majesté, le rempart couronné de la partie restaurée que nous indiquons.

« Tout ce bâtiment serait affecté aux archives, dont l'état d'insécurité présente est une cause

En 1536, l'armée de François Ier, commandée par l'amiral Chabot, s'empare de Chambéry qui est tout aussitôt réuni au royaume de France. Un édit de 1536 établit un Parlement et une Chambre des comptes. Les Tarins résistent, culbutent la garnison française de Conflans et reprennent Chambéry en 1537. Ils sont de nouveau refoulés par les troupes amenées du Dauphiné par le comte de Saint-Pol, et rejetés dans la Tarentaise qui est saccagée et incendiée. — Emmanuel-Philibert, né à Chambéry en 1528, succède à son père en 1533 (l'année qui suivit l'incendie). — Il a cinq ans — à l'âge de 8 ans, il est chassé de Savoie ; parvenu à l'âge d'homme, il arbore sa fière devise : *spoliatis arma supersunt*, et demande du service à l'empereur Charles-Quint, son oncle. Il assiège Metz en 1552, obtient en 1553 le commandement de l'armée impériale et, en 1557, remporte sur les Français la victoire de Saint-Quentin. En 1559, la paix de Cateau-Cambrésis est signée. Emmanuel-Philibert reçoit la main de Marguerite de France, fille de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de perpétuelle appréhension pour tous ceux qui se rendent compte de l'étendue du désastre que causerait cet incendie, venant après tant d'autres (celui des archives municipales postérieures à 1792 (au théâtre en 1863), celui des archives de l'enregistrement, dans les combles d'une maison à Porte-Reine, — celui des collections de la famille Raymond, commencées par Georges Marie et continuées pendant un siècle par une succession d'hommes très dis-

François Ier et recouvre ses Etats. Le 7 août 1559, le grand maréchal René de Chalant fait son entrée solennelle à Chambéry. Mais pendant de très longues années, Emmanuel-Philibert avait perdu le contact avec la terre natale. Il s'était rendu compte que les destinées de sa dynastie devaient se réaliser en Italie et non en France. L'Italie étant désormais fermée aux convoitises françaises, qui pourtant à divers moments essayèrent de la ressaisir, s'ouvrait aux ambitions de la maison de Savoie. En transférant sa capitale à Turin, en y faisant transporter le *palladium* de sa race, le *Saint Suaire*, il prépara virtuellement les deux faits décisifs de notre histoire : la Savoie est abandonnée par la Maison de Savoie qui se fait l'heureuse ouvrière de l'unité italienne ; elle se tourne vers la France.

Evidemment, de 1536 à 1559 le gouvernement français ne se mit pas en peine de faire des réparations au château de Chambéry. Après 1559, Emmanuel-Philibert, attiré vers Turin, ne s'en soucia pas davantage. Restait la duchesse Margue-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tingués, à qui leur situation permettrait de réunir les documents les plus curieux, — enfin celui de la Bibliothèque nationale de Turin qui a anéanti la belle librairie formée autrefois à Chambéry par les comtes et les ducs de Savoie. Là ont péri tous les manuscrits des chroniques et une précieuse collection de poèmes du Moyen-Age et de romans de chevalerie. Dans les longues galeries, qui seraient éclairées par des fenêtres prenant jour sur la

rite qui se plaisait à Chambéry où elle entendait le doux parler de France, où elle ne se sentait pas dépaysée, où elle faisait venir des poètes. Mais toute son attention fut absorbée par l'établissement des jésuites, la construction de leur collège et de leur église. — Et de plus, en 1564, la peste avait éctaté. Le Sénat et la Chambre des Comptes s'étaient réfugiés à Aix et, pour empêcher le fléau de les y rejoindre, on avait barré d'un mur, dont quelques vestiges subsistent encore, le passage de Saint-Saturnin. Le moment convenait mal aux restaurations coûteuses.

Mais pendant le XVII^e^ siècle et le XVIII^e^ siècle, le château fut souvent habité par la Cour. D'une manière générale, il était occupé par d'importants services administratifs. Lors de l'occupation espagnole (cf. Plaisance, t. II, page 39 sq.), des fêtes y furent données. « En 1742, dit M. François Mugnier (1), la Savoie fut occupée par les troupes

(1) *Le Théâtre en Savoie.* Paris, Champion 1887. — (Mém.. Soc. Arch. t. XXVI, p. 59 sq.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cour intérieure du Château, pourraient être disposées non seulement les archives départementales, mais encore celles du Sénat, celles de la ville et des hospices de Chambéry, qui s'enrichiraient sans doute des dons faits par les particuliers. Car les Savoyards qui, autrefois, mettaient leur honneur à posséder des bibliothèques importantes et des archives placées à l'abri du feu dans des chambres voûtées, fermées par des portes et des volets en fer, semblent aujour-

espagnoles, et l'année suivante, l'infant dom Philippe, (l'un des fils de Philippe V, roi d'Espagne et d'Elisabeth Farnèse, né en 1720, mort en 1765) vint s'établir à Chambéry. Le château où il demeurait fut incendié dans la nuit du 28 février 1743. On se hâta de le réparer en partie et l'Infant profita de l'occasion pour s'y faire élever un théâtre complet, comprenant machines, décorations, orchestre, parterre, amphithéâtre, premières et secondes loges, balcons d'avant-scène, paradis et buvettes. Les principaux décors représentaient un château, l'entrée d'un palais. Au frontispice du théâtre avaient été placés les armoiries du prince dans un cadre.

« Cette construction était certainement terminée, lorsque l'Infant fit venir à Chambéry une troupe française. Il s'adressa, pour la diriger, à Pierre Langlois, dit Deschamps, sociétaire de la Comédie Française, qui demanda dans ce but un congé, que le duc de Gesvres, pair de France, Premier gentilhomme de la Chambre du Roi, lui accorda.... Deschamps joua pour la dernière fois à Paris le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'hui avoir l'horreur et la haine des vieux papiers. Parmi nos compatriotes, les plus attachés à ces reliques, exilent bouquins et papiers dans les galetas, où les rats les dévorent, et où, tôt ou tard, le feu les consume. Le plus souvent, on fait monter un *pattier* (chiffonnier) qui, pour une somme insignifiante, ou même pour rien, achète le droit d'en remplir des sacs de toile et qui revend le tout pour la mise au pilon. Combien de pièces curieuses ont déjà été détruites

lundi 16 décembre et, de retour à Paris, le 16 mars 1744, il reparut sur le théâtre, le 21. La saison ne dura que trois mois.

« Les années suivantes, les représentations reprirent et ne cessèrent qu'au départ du prince espagnol. « Dom Philippe, dit en effet M. de Saint-Genis (*Histoire de Savoie*, III, p. 78), avait mené joyeuse vie à Chambéry. C'étaient chaque semaine des ballets et des comédies où les femmes les plus distinguées de la ville ne firent jamais difficulté de paraître. »

« Les Espagnols évacuèrent la Savoie au commencement de 1749, et la ville délibéra que le jour de leur départ « l'on donnerait un bal aux dames dans la salle de la comédie, c'est-à-dire probablement dans la salle construite par les ordres de dom Philippe. Le représentant du roi de Sardaigne arriva à Chambéry le 19 février. Il s'occupa aussitôt de faire disparaître les traces des étrangers et l'un de ses premiers soins fut de supprimer le théâtre du château. » (P. 61).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ainsi. Ce qui en subsiste, pourrait trouver asile dans un dépôt sûr, qu'un archiviste, formé à l'école des Chartes, classerait avec autant de compétence que de zèle méthodique et où nos travailleurs trouveraient d'utiles documents, notamment pour faire l'histoire de la vie familiale et sociale. Beaucoup de notaires, nous l'espérons, consentiraient à y envoyer, comme cela s'est fait dans la Haute-Savoie, leurs plus anciens minutaires, honneur de leurs études,

Charles-Emmanuel III accorda à titre d'aumône à Révérend Girod, promoteur du décanat de Savoie et recteur de l'hospice des Incurables, le matériel du théâtre, qui probablement fut vendu pour une somme très dérisoire, et détruit, à moins, ce qui est peu vraisemblable, qu'il ne fût utilisé par la Société qui, en 1774, fit construire le théâtre sur l'emplacement de l'édifice actuel. M. Mugnier a publié (p. 282 sq.) l'inventaire qui en fut dressé, et qui est aux archives départementales. L'examen de ce document nous indique que la scène avait six plans, un rideau d'avant-scène, 2 rideaux de fond, (probablement place publique et forêt), 1 ferme de château en 2 pièces, 1 ferme d'entrée (vestibule de palais) en 3 pièces, 44 ailes du théâtre (coulisses) — (il en fallait 12 pour une décoration complète, 6 à la cour et 6 au jardin). — Les portants coulissaient dans les dessous (12 portants avec leurs poulies pour faire aller les décorations). — Si les portants étaient géminés, c'est-à-dire montés, l'un sur le plan, l'autre sur le faux-plan, il faudrait ne compter

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais dont la collection ne laisse pas d'être encombrante dans les appartements des maisons modernes. Les salles voûtées qui ont résisté à plusieurs incendies formidables pourraient aussi, et notamment en temps de guerre, fournir un abri aux registres et aux liasses les plus précieux. Cet établissement serait complété par un *Musée Savoyard*. Les deux institutions concourraient à protéger et à sauver la matière même des travaux des archéologues et des historiens. »

que 3 plans. Mais on lit d'autre part : 6 pièces de toile peintes en nuages, formant le dessus. — donc 6 frises d'air.— L'inventaire mentionne également : l'arbre de 13 pieds de hauteur, peint sur toile et attaché sur un châssis. — C'est ce qu'on appelle un arbre de milieu, toujours sensiblement moins haut que ceux des ailes. La hauteur de scène devait donc être au moins de 15 ou 18 pieds, sinon davantage.

Ce théâtre se trouvait sans doute précisément à l'emplacement qui nous occupe. — En effet, si l'on considère soit le plan Saint-Ruth, soit la vue cavalière du *theatrum Sabaudiæ*, l'aile se divise en deux parties sensiblement distinctes : à droite (du côté du Nivolet) — le corps du logis de dom Félix — au-dessus de la salle voûtée, corps de logis, dans le goût, semble-t-il, de celui où se trouvent les locaux affectés à l'Académie de Savoie ; à gauche une sorte de hangar surélevé, qui probablement servait de bûcher, de buanderie, où l'on garait les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'exposé rapide de ce projet a été écouté avec intérêt et de nombreux congressistes ont exprimé au conférencier des vœux pour que sa réalisation put être obtenue. Plusieurs mêmes ont offert de le soutenir dans la grande presse et auprès des pouvoirs publics.

On fit le tour du Grand-Jardin, dont on parcourut les allées ombragées d'arbres séculaires. De là on jouit d'une vue charmante sur la Tour ronde, sur les massifs de verdure et de fleurs du Museum que l'on surplombe depuis un petit

voitures et même les canons. La voiture s'adosse au rempart dont les créneaux se profilent sur l'horizon. Une sorte de hangar analogue se montre également derrière la grande tour carrée, sur l'emplacement actuel des archives. Le mur, qui longe la rampe, montant de la place Maché au portail Saint-Dominique par une sorte de cassure verticale irrégulière, montre la séparation des deux fragments.

Cette sorte de halle (1) adossée sur un côté au logis, sur l'autre à la courtine extérieure que flanque une tour, sur l'autre, au rempart intérieur qui borde le couloir d'accès du côté de la porte du

(1) A l'article château-fort du Petit *Larive et Fleury*. — — Paris, Chamerot, in-12, page 227, se trouve une planche (vue cavalière), qui, au n° 19, fournit exactement le même aspect que la vue du Theatrum. — D'ailleurs, dans son ensemble, ce schéma offre beaucoup de concordance avec le château de Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

balcon, orné d'une élégante grille Louis XV, sur le coteau du Chanay et le parc du baron Blanc, dont les frondaisons étagées déroulent leurs lignes sveltes et étalent leurs couleurs harmonieuses, enfin, surtout le panorama de la ville et de la vallée que l'on domine du haut d'un monumental belvédère.

De là, on descendit au Museum.

C'est à la suite du Congrès géologique de France, tenu à Chambéry en 1844, que naquit

Grand Jardin présente, vers l'intérieur de la cour, des piliers ou poteaux assez élevés ; des piliers intérieurs et un pan de mur, sont marqués sur le plan Saint-Ruth. Il offrait par ses charpentes des aliments à l'incendie, mais peu de décombres, et, en tout cas, par quelle aberration, quand on a creusé les dessous du théâtre, les aurait-on transportés dans une descente d'escalier éloignée d'environ 70 mètres.

Ce qui nous paraît plus vraisemblable, c'est que ces gravats ont été placés là au moment de l'arrivée des troupes françaises, commandées par Montesquiou, qu'entraînaient Doppet et Dessaix. Elles firent leur entrée dans Chambéry le 21-22 septembre 1792. — J. de Maistre a marqué avec son éloquence vigoureuse et tragique l'émoi que causa, au milieu de l'optimisme aveugle dans lequel on s'était si longtemps endormi, le coup de foudre de cette invasion : « Qui pourrait, sans frémir, se rappeler ce moment, cette dissolution terrible et subite de toutes les autorités, espèce d'agonie qui précède la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le projet de former dans notre ville une Société d'histoire naturelle. Il fut très promptement mis à exécution. La Société était autorisée par billet royal du 28 septembre 1844. Le 5 décembre, elle tenait, dans une des salles de l'Hôtel de Ville sa première réunion. Elle constituait son bureau d'administration. Le 10 décembre, elle nommait les conservateurs des diverses sections. Peu après, sur une demande présentée par les syndics et chau-

mort, la joie transparente des lâches et des traîtres, l'inexprimable douleur des bons, cette force indéfinissable, qui entraînait tout, même la valeur, ce fracas sinistre de toutes les colonnes qui s'abîmaient à la fois devant le drapeau tricolore, et la fidélité sans armes, meurtrie sous ses ruines, prenant tristement son vol vers les Alpes. (J. DE MAISTRE. — *Discours à Mme la marquise Costa de Beauregard sur la vie et la mort de son fils.* — *Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre.* — Paris, Charpentier, 1853, in-12; t. II, p. 141.) Dans ce désarroi, transporter les archives à Turin n'était point possible. L'intendant n'aurait-il pas eu l'idée, avant son départ, de faire venir en hâte quelques maçons piémontais, de leur faire murer les portes des salles d'archives qui s'ouvraient sur l'escalier, de faire remplir l'escalier de gravats; et de donner au concierge qu'il laissait cette consigne : « Vous direz aux Français, s'ils vous demandent quelque chose, que cet escalier est obstrué ainsi depuis l'incendie des Espagnols. —

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dement appuyée par le marquis Léon Costa de Beauregard, elle obtint du roi Charles-Albert la cession de la partie inférieure des jardins du Château et des bâtiments qui s'y trouvaient. M. Martin Burdin aîné mit à sa disposition ses pépinières et ses serres, qui occupaient l'emplacement actuel du pensionnat des Marcelines, derrière le clos de Savoiroux. Un des membres de la Société, M. Huguenin, traça les dispositions principales du jardin, et commença à l'ensemencer et à le garnir de plantes rares.

Et c'est ainsi que la légende se serait accréditée. — Les Français eurent-ils l'idée, après 1800, de faire des recherches? Les Piémontais en firent-ils après 1816? — Les salles murées du côté de la Tour étaient-elles accessibles par la Cour des Comptes, c'est-à-dire par le Conseil de préfecture actuel? — Toutes questions que résoudraient sans conteste des fouilles méthodiquement et minutieusement conduites. — En tout cas, la légende de souterrains immenses du Château est dans tout le quartier un article de foi, et le plus piquant c'est que, paraît-il, les gamins s'introduisent — on ne sait par où — dans ces appartements clos, y jouent à cache-cache et, comme Quasimodo dans *Notre-Dame de Paris*, passent la tête par la rosace et font des grimaces. — Au-dessous de la rosace et de l'arc qui relie les deux contre-forts, à la naissance du talus, à 2 mètres environ au-dessus du niveau de la place Maché, j'ai vu et fait photographier une fenêtre ogivale, actuellement murée. En voilà une

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le nombre des sociétaires, qui était au 5 décembre 1844, de 57, s'était élevé, en 1847, à plus de 180. Des conservateurs furent nommés pour les sections d'anatomie comparée, de botanique, de conchyologie, d'entomologie, de géologie, d'herpétologie, d'ichtyologie, de minéralogie, d'archéologie, de numismatique, d'ornithologie et de chimie. Il y avait également des conservateurs du jardin botanique, des bâti-

qui serait facile à atteindre, à dégager et qui livrerait probablement l'entrée du labyrinthe. — On sait ce mot de comédie pour une station balnéaire d'Auvergne, dont les étrangers s'étaient détournés : « Les maladroits ! Ils avaient un volcan : ils l'ont laissé éteindre ! » — Combien plus maladroits les Chambériens qui, ayant à leur portée le décor réel des *Mystères d'Udolphe* et des *Burgraves*, négligent complètement d'abord de s'en douter et de prendre la peine de l'aller voir eux-mêmes et ensuite d'inviter les touristes à s'en offrir le spectacle. Car les êtres sensibles qui soupirent mélancoliquement devant la chaise longue de Mme de Warens seraient secoués d'un frisson romantique au milieu de ces souterrains lugubres, non plus impressionnants, mais plus facilement accessibles — après les coups de pioches nécessaires — que ceux de Miolans. — Et cela ferait aux gamins de Maché, ces archéologues sans le savoir, une carrière honorable et lucrative : *guide dans les souterrains* — dix sous par tête, la promenade — et la bougie se paierait en plus.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments, de la bibliothèque et des archives. Le président était le marquis Léon Costa de Beauregard. Il se chargea de constituer à ses frais la collection d'ornithologie et d'assurer le traitement du préparateur. Le médaillier contenait, en 1847, près de 4.000 pièces, et parmi les fragments de l'antiquité romaine, figuraient le caducée et les doigts de bronze, trouvés aux environs de 1830, dans le clos des religieuses de la Visitation, et provenant du temple de Mercure, qui était à Limnicum (du grec limné, lac, marécage, cf. Léman), ou Lemencum mentionné sous la forme Leminco dans la carte de Peutinger, reproduite lithographiquement par Champod, — J. Dessaix, *La Savoie historique et pittoresque*. — Chambéry, Perrin, 1854, in-4°, t. I. — La section d'archéologie se détacha de la Société d'histoire naturelle en 1855, et forma la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Les Sociétés savantes étaient, avant l'annexion : la Société royale académique, fondée en 1819, la Chambre d'agriculture et de commerce, créée en 1825 ; la Société d'Histoire naturelle, fondée en 1844, et la Société Savoisienne d'histoire et d'archéogie, fondée en 1855.

Les jardins et les galeries furent visités, sous la direction de MM. Joseph Révil et Maurice Denarié.

Le soir, à 8 h. 1/2, eut lieu à l'Hôtel de Ville la réception offerte aux congressistes par la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

municipalité chambérienne. Cette fête, sur le début de laquelle la perte de M. Descostes jeta un voile de mélancolie, fut des plus brillantes. Dans les salons, se pressait toute l'élite de la population chambérienne, rivalisant d'entrain et de courtoisie pour recevoir ses hôtes. Des discours furent prononcés par le docteur Veyrat et le docteur Chervin. Puis, jusque vers onze heures, les conversations se sont prolongées. Mme Veyrat, assistée des dames des conseillers municipaux, fit avec infiniment de grâce et de distinction les honneurs du palais de ville. Les dames des congressistes et les congressistes furent profondément touchés des marques de sympathie qui leur furent données.

* * *

Le mardi 25 août, à 4 h. 1/2 du soir, les congressistes visitèrent le Musée-Bibliothèque.

Au rez-de-chaussée sont exposées dans les vitrines nos 1 et 2 les pièces de l'âge de la pierre trouvées en Savoie et en Haute-Savoie. Les vitrines nos 3 à 10 renferment exclusivement l'importante collection recueillie dans les stations lacustres du lac du Bourget, à Grésine, une des plus riches palafittes ; Conjux, Le Saut, Chatillon, etc. Cette collection si complète et si intéressante provient des pêches dirigées par M. André Perrin, de 1866 à 1874 ; d'une série importante donnée par M. le duc de Chaulnes en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1878 et d'une troisième série donnée par l'Académie de Savoie.

La vitrine 11 continue l'âge du bronze et le premier âge du fer ; les vitrines 12, 13 et 13 *bis* sont consacrées à l'époque Gallo-Romaine. C'est dans cette série qu'est placé le *caducée* de Lémenc.

Dans les vitrines 14, 15 et 16, on trouve l'ethnographie générale : Europe : (France, Italie, Suisse, etc.), Afrique, Amérique, Océanie. Le moyen-âge, la renaissance et les temps modernes figurent dans les vitrines 17 à 21. La vitrine 22 est consacrée aux faïences de la Savoie et d'autres pays ; la vitrine 23 renferme les mannequins des différents costumes de la Savoie, et la vitrine 24, qui termine la série, contient des spécimens de l'industrie locale (1).

Ce fut M. Georges-Marie Raymond, dont l'influence exerça en Savoie sur tout le mouvement scientique, littéraire et artistique du XIXe siècle, une action si féconde, qui prit l'initiative de créer à Chambéry un musée.

(1) Cf. — J. DAISAY (d'après André Perrin), *Catalogue archéologique du Musée* (brochure in-4° autographiée). — CAROTTI (avec préface de M. Gabriel Grenier), *Catalogue raisonné du Musée de Chambéry*, Chambéry, Imp. Nouvelle, in-16 avec photogravures. — J. RÉVIL et CORCELLE : *Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue : La Savoie ; Congrès préhistorique de France*, P. SCHLEICHER, gr. in-4°, t. IV, p. 890, sq.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Né à Chambéry le 23 mai 1769, il avait fait ses classes au collège de Chambéry. Il se perfectionna sous la direction d'un précepteur très habile que le marquis d'Arvillard avait donné à ses enfants. Comme son père faisait les affaires du marquis, il obtint aisément d'être associé à leurs travaux, comme aussi d'être admis à puiser dans la riche bibliothèque de la maison. Pour répondre aux désirs de son père, il avait commencé les études du droit. Par là, il s'ouvrait l'accès aux carrières du barreau et de la magistrature, qui ont toujours été en Savoie les plus honorées, si bien qu'on prête à certain légiste hypothétique de la fin du XVIIIe siècle, ce jugement, ironique ou sérieux, très vraisemblablement apocryphe : « Si le bon Dieu habitait Chambéry, il serait président du Sénat ; le Saint-Esprit serait procureur ou notaire ; le Fils serait avocat ». Mais la passion très vive qui le portait vers les sciences naturelles, la physique, les mathématiques le détourna vers d'autres voies et lui fit enfin préférer aux honneurs lucratifs des offices judiciaires les labeurs et les déboires du professorat. Il entra d'abord dans les bureaux du cadastre, où une cinquantaine d'années auparavant, en 1732, J.-J. Rousseau avait été employé, puis, après la *réunion* à la France, il fut nommé secrétaire général du département du Mont-Blanc, et, à ce titre, présida aux adjudications des biens nationaux. Il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

expliqua plus tard que, s'il s'était imposé cette contrainte, c'était pour sauver son père inscrit sur la liste des proscrits, et, pour se mettre lui-même à l'abri, car les jacobins ne se faisaient pas faute de l'incriminer et de l'inscrire lui aussi sur la liste des suspects.

Le 22 novembre 1794, il fut nommé professeur d'histoire et de géographie au collège de Chambéry. Le 21 novembre 1796, l'Ecole Centrale fut substituée au collège. Elle fut à son tour remplacée par une école secondaire communale (1803). G.-M. Raymond en fut nommé directeur, en même temps qu'il occupait la chaire des seconde et première classes de mathématiques. Quelques-uns de ses élèves furent admis à l'Ecole Polytechnique. Il annexa au collège un pensionnat qu'à force de zèle et de tact, après de nombreuses difficultés, il rendit très prospère. Le gouvernement ne lui ménagea pas les marques de sa satisfaction. Il reçut des lettres de félicitation des ministres Benezech, François de Neufchateau, Lucien Bonaparte, Chaptal, etc., et le 23 septembre 1801, des mains du préfet, une médaille frappée à l'occasion de la paix de Lunéville.

Il sut préserver de la destruction la chapelle des Visitandines (aujourd'hui chapelle du Lycée), construite au commencement du XVII^e^ siècle. Quoique un des architectes les plus compétents de la ville dénonce dans sa façade

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

des *fautes d'orthographes* grossières, ce petit monument, dans le goût jésuite, nous paraît fort joli. Le lierre qui s'accroche à ses murs lui donne une élégance mélancolique de demi-ruine, et c'est surtout à la clarté de la lune qu'il produit un effet décoratif, et même un peu théâtral. Ce serait une barbarie inepte de le raser, comme on l'a proposé plusieurs fois, afin de dresser à grand frais sur son emplacement la régularité banale de quelque bâtisse scolaire, participant agréablement du style hôpital et du style caserne.

En 1813, il reçut de l'Université le diplôme de licencié ès lettres et ès sciences. En 1814, il reçut le titre d'officier de l'Université. Après la Restauration, il renonça à la direction du pensionnat, qui lui avait procuré bien des tracas, pour se consacrer uniquement à l'enseignement et à la littérature. Il dirigea la publication du *Journal de Savoie*, feuille hebdomadaire, qui parut à Chambéry, à partir du 5 avril 1816. En 1817, il reçut de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse la double églantine d'or. Il l'avait emporté sur 28 concurrents, pour un éloge de Blaise Pascal, mis au concours en 1812; le prix n'avait pas été décerné, les juges n'ayant pas trouvé de travail digne de le recevoir. Le gouvernement sarde lui accorda diverses pensions (1817, 1820, 1829, 1834), et la croix du Mérite civil. Il quitta définitivement l'enseignement pu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blic en 1829, et mourut le 24 avril 1839. L'Académie de Savoie, dont il conçut le projet, afin de restaurer l'Académie florimontane de Saint-François de Sales, et dont, comme secrétaire perpétuel, il fut l'âme pendant de longues années, possède un fort beau portrait de lui. Grillet, qui fut son collaborateur en qualité de co-directeur du pensionnat de l'Ecole secondaire, a raconté la naissance du Musée.

Ses connaissances dans l'histoire et les beaux-arts lui ont fait naître l'idée de former un musée dans l'intérieur du collège de la ville de Chambéry, où il a réuni d'abord une collection de médailles antiques et modernes. Feu Louis de Guasco de Castelletto d'Alexandrie, l'un des membres distingués que pleurent les académiciens de Turin, connus sous le nom de *Pastori della Dora*, pour témoigner à M. Raymond sa reconnaissance pour les soins donnés dans son établissement à l'éducation de M. Charles de Guasco, son fils, lui a envoyé, dans le mois d'avril dernier (publié en 1807), une suite de médailles des empereurs et de plusieurs personnages distingués de l'ancienne Rome. [Il y a réuni également] des échantillons de minéralogie départementale, des statues, des modèles d'ordre[s] d'architecture, des dessins choisis faits par les élèves de l'école, et plusieurs autres objets d'art et d'histoire naturelle. Cette collection, s'augmentant de jour en jour, sera infiniment utile aux étudiants du collège et du pensionnat, qui trouveront ainsi à leur portée une multitude d'objets rares, propres à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

développer leur goût, et à accélérer leurs progrès dans les études utiles et les connaissances d'agrément. La consistance que cette collection a prise dans peu de mois, a déterminé M. le préfet actuel, toujours attentif à ce qui tend au plus grand bien de ses administrés, à donner à M. Raymond, par lettre du 5 février 1807, le titre de *Conservateur du Musée de la ville de Chambéry* (t. II, p. 178-179).

Après la Restauration, le Musée, d'abord organisme scolaire, prit une extension plus large. La fondation de l'Académie de Savoie, dont les quatre premiers promoteurs furent avec Raymond lui-même, le général comte de Loche, Alexis Billiet, alors vicaire général, et depuis évêque de Maurienne, archevêque de Chambéry et cardinal ; et le sénateur comte de Vignet lui donna une vigoureuse impulsion. G.-M. Raymond, qui avait rédigé les statuts de la Société royale académique de Savoie, a écrit sur les premières pages du registre :

« Les circonstances actuelles sont favorables pour l'établissement d'une Société littéraire dans la capitale du duché. La Savoie, rétablie en corps de nation, a recouvré son existence politique..... Elle peut espérer la protection d'un prince disposé à seconder toutes les entreprises utiles, tous les projets qui tendent à l'avantage de ses peuples et à l'accroissement de la prospérité publique. La consistance nouvelle que vient de prendre la bibliothèque de Chambéry, rétablie, comme par enchante-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment, dans un beau local, par les soins du corps de ville, l'empressement d'un grand nombre d'amateurs à concourir à l'augmentation de ce dépôt et à la formation d'un museum d'histoire naturelle et d'antiquités, sont un présage de plus pour le succès d'une Société littéraire et font espérer qu'un tel établissement trouvera un accueil favorable dans l'opinion publique. »

G.-M. Raymond rendit à sa ville natale les services les plus signalés. C'était non seulement un grand laborieux, un esprit supérieur et large, dont la curiosité n'était fermée d'aucun côté, qui excellait aussi bien dans les lettres et les arts que dans les sciences, mathématicien, physicien, naturaliste, minéralogiste, littérateur, historien, géographe, dessinateur et musicien, véritablement encyclopédique, et, quelque sujet qu'il abordât, le traitant avec la sûreté d'un spécialiste. C'est pourquoi ses doux compatriotes, pour lesquels il s'était dévoué, ne l'aimaient point, et, dans toutes les réunions où on se plaît à dénigrer le tiers et le quart, on le déchirait avec prédilection. Mgr Rendu a fort bien exprimé cela dans un passage qui explique à merveille un des aspects du *préjugé antisavoyard*. Le potier, disaient les anciens, est l'ennemi du potier. Tout pareillement, le Savoyard est l'ennemi du Savoyard. G.-M. Raymond l'a éprouvé et bien d'autres après lui.

..... Cependant, il faut le dire, la renommée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont il jouissait dans son pays n'était pas en rapport avec son mérite. On l'estimait ; on l'honorait ; mais il était facile de voir que l'éloge ne sortait qu'en grimaçant des bouches auxquelles il était arraché. On peut trouver la raison de cette espèce d'injustice.

M. Raymond était opposé à ces opinions politiques et religieuses qui, pendant un temps, ont suffi aux yeux de beaucoup de personnes pour tenir lieu de mérite et donner une de ces réputations artificielles qui ne laissent rien à l'avenir.

On peut ajouter que les compatriotes sont moins faciles à contenter que les étrangers. Il y a dans la nature humaine un instinct d'orgueil qui entre de moitié dans le principe déterminant de toutes les actions et qui se refuse, autant qu'il le peut, à l'agrandissement de ceux qui sont à sa portée. Le mérite lointain ne blesse pas ; chacun se croit intéressé à le reconnaître et même à l'exalter. Mais, à mesure qu'il se rapproche, on s'en garantit comme d'un terme de comparaison qui déplaît. Les géants rapetissent ce qui les entoure ; on a intérêt à les diminuer ; mais on grandit volontiers les géants qui sont à distance, ne fut-ce que pour faire oublier ceux dont la présence nous écrase (1).

G.-M. Raymond avait publié à Paris en 1801 un traité de la peinture considérée dans ses effets sur

(1) *Notice historique sur M. Georges-Marie Raymond*, par M. le chanoine RENDU, secrétaire perpétuel, lue dans la séance du 6 juillet 1839.— *Mém. de la Soc. royale académ. de la Savoie*, t. IX. Chambéry, Puthod, 1839, in-8°, p. 206-207.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les hommes de toutes les classes et de son influence sur les mœurs et le gouvernement des peuples, qui avait reçu en 1798 une mention honorable de l'Institut de France. Il fit paraître dans le *Magasin Encyclopédique*, 1814, t. V, p. 5, une dissertation sur la danse macabre d'Holbein, dont l'idée lui fut probablement suggérée par le tableau attribué à ce peintre qui fut enlevé en 1792 ou 1793 de l'église des Augustins où il se trouvait.

G.-M. Raymond avait pour beau-frère Jean-Baptiste Peytavin, descendant par sa mère de Claude Delabaye, né sur la fin du XVII^e^ siècle à Meirieux, dans le Petit-Bugey, peintre et dessinateur, archiviste général de la Péréquation de Savoie et ami de Jean-François Bérengier. Peytavin, quoique ayant lui aussi le goût des arts, dut, pour ne pas contrister sa famille, étudier le droit et se faire recevoir docteur à l'Université de Turin. Mais, après avoir visité l'Italie, il vint à Paris et travailla dans l'atelier de David. Sur la recommandation de son maître, il fut admis à donner des leçons de dessin dans la famille impériale. Il créa à Paris, de concert avec ses frères, une manufacture de produits chimiques appliqués à la peinture. Dans la liste de ses œuvres, publiée par Grillet, t. I, p. 347, nous relevons : « Thésée, terrassant le minotaure, qui devait le dévorer, et délivrant par la mort de ce monstre des groupes de jeunes Athéniens et Athéniennes destinés à être également les victimes de la voracité du monstre. — Ce tableau exposé en 1806, au salon de Paris, est destiné à orner la salle du Musée de Chambéry. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le tableau de Peytavin (1) a été en effet, avec les peintures enlevées des églises et celles que la ville avait fait exécuter par « ses peintres » une des premières œuvres qui constituaient le Musée naissant. Il est indiqué par Ferraris (1847), comme figurant dans l'église des Antonins. — Vous le chercheriez vainement dans le catalogue Carotti. Car, il n'est plus exposé. Il était à la réserve, pour le

(1) *Tableau du Minotaure, par J.-B. Peytavin, de Chambéry, exposé dans la salle de la bibliothèque publique de cette ville.* — *Extrait du* Journal des Arts, des Sciences, etc., *du 28 mai 1808, nº 586, reproduit dans le* Journal de la Savoie *du 21 avril 1820 :*

Le tableau de M. Peytavin, représentant les sept Athéniennes dans le labyrinte de Crète, au moment de devenir la proie du Minotaure, fut exposé au salon de 1802; il a 12 pieds de large sur 10 de haut.

Le fond du tableau est occupé par la vaste fabrique du labyrinthe, dont les murs nombreux interceptent la lumière et donnent à la totalité du fond le ton qui convient à un tel sujet. Les hautes et sombres colonnes qui règnent sur le devant, concourent à éloigner davantage les parties intérieures de l'édifice, qu'une perspective exacte et bien entendue reproduit et multiplie dans le lointain.

Sur le devant, à gauche du spectateur, est le Minotaure armé d'une massue et saisissant déjà l'une de ses victimes. Sur le même plan, trois d'entre elles, glacées d'effroi, se pressent vivement les unes contre les autres, cédant ainsi au mouvement naturel des infortunés qu'un destin commun enveloppe dans une même catastrophe.

Dans le coin, à droite et sur le second plan, une statue imposante de Jupiter assis sur un socle élevé, domine la scène : l'une des victimes s'élance auprès de la Divinité, son dernier refuge. Les autres, plus reculées, semblent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

double crime d'être « trop grand et trop laid ». Chambériens, créez un Musée dans votre ville natale, comme G.-M. Raymond et Peytavin. Donnez-lui celle de vos œuvres qui, à Paris, a été la plus appréciée. On la roulera sur un gros tambour

chercher à se soustraire par la fuite au sort déplorable qui les menace.

C'est, ce nous semble, une belle idée d'avoir placé auprès de ce drame funeste l'image impassible de la Divinité ; et, d'ailleurs, l'artiste en a su tirer le parti le plus heureux en mettant en action cet élan si vrai et si prompt du cœur humain, celui de recourir, dans le malheur, au suprême arbitre des destinées : mouvement qui à la fois dénonce la faiblesse humaine et manifeste la toute-puissance du maître du monde.

Une scène tragique où l'on ne découvre aucune voie à l'espérance, est un spectacle qui serre l'âme et fait circuler le frémissement dans les veines. M. Peytavin paraît s'attacher de préférence aux sujets graves ou terribles : on se rappelle son beau tableau de *la Vestale* qui fit au salon de 1801 (an IX), une sensation très remarquable (1). Ici, il a sans doute considéré que tous ceux qui ont traité avant lui le sujet du Minotaure, avaient choisi le moment de la victoire de Thésée sur le monstre : il a voulu le présenter sous une face nouvelle.

L'artiste, fidèle à un précepte bien sage des arts d'imitation, a placé dans la demi-teinte le visage décomposé par le dernier période du désespoir, de la victime saisie par le monstre ; il a également éludé avec art la forme hideuse de celui-ci, en dérobant en partie sa tête, par l'élévation du bras en action ; en éclairant son corps par derrière, et ne présentant à découvert que les formes humaines. En revanche, le ton de vigueur qui règne sur les reins de Mino-

(1) L'auteur a gravé lui-même ce tableau.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de bois, et on la déposera, loin de tout regard indiscret, dans quelque réduit inaccessible. — Chambériens, créez un Musée archéologique, comme fit André Perrin. Quand vous l'aurez constitué, classé, quand vous lui aurez consacré de longues journées,

taure, sur ses épaules savamment étudiées, et la draperie ardente dont il l'a couvert, en font l'une des belles parties du tableau, surtout par le contraste admirable qui en résulte avec les chairs et les draperies de la victime qui tombe à ses pieds.

Le beau idéal de la force était un écueil dans lequel un artiste superficiel n'aurait pas manqué de tomber, en donnant au Minotaure les formes d'Hercule : mais M. Peytavin est trop éclairé pour faire un demi-dieu d'un être descendu au-dessous de la nature humaine ; il a montré au contraire une grande intelligence dans la manière dont il a su conserver, au travers d'une certaine noblesse dans les proportions que l'art exigeait, quelque chose des formes puissantes et lourdes de l'animal dont le Minotaure participe. Il l'a représenté avec la tête seulement du taureau, et en cela, il s'est conformé à la figure que lui donnent Hygin et Appollodore ; laquelle se retrouve en effet dans quelques peintures anciennes et en particulier sur celles d'Herculanum.

Le groupe principal des trois Athéniennes est beau sous tous les rapports. L'une d'elles, debout et le visage à demi-caché, présente l'immobilité de l'anéantissement ; tandis que la seconde, livrée à toute l'agitation de l'effroi, contemple le monstre avec horreur. La troisième, abattue sur ses genoux et appuyée contre les deux autres, est dans un état de prostration réellement frappant, caractérisé jusques dans la disposition des draperies collées contre terre.

On ne peut qu'admirer la variété d'expression que l'artiste a su répandre sur toutes ces victimes réservées à un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on vous congédiera pour gratifier un ami politique du traitement annuel de 200 francs, magnifiquement attaché au poste envié de conservateur.

Le 23 frimaire an VII (13 décembre 1798), la bibliothèque faillit être anéantie par l'incendie qui dévasta la plus grande partie du Château. Une relation de ce sinistre nous a été conservée dans le registre des délibérations du Directoire du district de Chambéry (séance du 25 frimaire an VII) (fol. 40 v°) et publiée par M. V. Barbier (p. 154 sq.). Nous en reproduisons les parties qui ajoutent de nouveaux renseignements à ceux que nous avons donnés plus haut, concernant le Château.

Le 23 du présent mois, sur environ minuit, un incendie des plus terribles a éclaté presque au même instant au Château national de cette commune dans toute la ligne du vestibule, occupé au nord par le département, et de là s'est étendu rapidement sur l'autre aile en face de la chapelle.

même sort et agitées d'un même sentiment. Les contours sont d'un grand dessin et les chairs d'une vérité parfaite. Tous les mouvements sont nobles et exempts de violence et d'exagération. Les draperies, traitées dans le goût de l'antique, ne laissent rien à désirer : le moelleux, la légèreté, la transparence, le choix des couleurs, forment, dans cette partie des détails, une harmonie complète. La lumière est surtout distribuée dans toute la scène avec beaucoup de science et une connaissance approfondie du clair-obscur.

Ce tableau ne peut contribuer à justifier et à accroître la réputation de M. Peytavin. *(Cet article, non signé, est probablement de G.-M. Raymond.)*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sauf la tour ronde, dont le toit seul a brûlé, tout généralement a été consumé dans les deux lignes jusqu'à l'escalier du bâtiment neuf. Tous les efforts ont été inutiles dans ces parties remplies de papiers, de boisages, et dont les plafonds en toile, ainsi que les arbres de l'orangerie et un atelier de charpentier, placés dans le bas, ont donné subitement aux flammes un progrès au-dessus de tout secours.

Le bâtiment neuf a résisté par le moyen de ses voûtes, à l'exception cependant de la toiture, qui a été incendiée jusqu'à son extrémité de la terrasse où des charpentiers et plusieurs autres citoyens s'étant ouvert une rue à travers les flammes et, par des brèches faites aux murs, ont réussi, après beaucoup de peines et de dangers, à couper l'embrasement, secondé [s] par le service des pompes, qui, là, comme sur tous les autres points du contact, n'ont cessé de jouer pendant plus de six heures.

Le zèle et l'intelligence, savamment distribués sur toutes les parties menacées par ce vaste foyer, l'on est enfin parvenu, sur les sept heures du matin, à mettre hors de danger la ville et le faubourg Antoine.

Dans ce qu'on a réussi à conserver du Château, se trouve la Trésorerie, dont le toit, à plusieurs reprises, a été attaqué, la ci-devant chapelle, les bâtiments de l'ancien gouvernement, la grande tour servant de prison militaire, le bâtiment neuf contenant les bureaux de commissaire près le département et de l'agence des contributions, le dépôt des mappes, la *bibliothèque* et le *cabinet d'histoire naturelle.*

Pendant très longtemps l'on a eu des craintes pour les deux bureaux sus-énoncés. Malgré la proximité des flammes qui s'introduisaient dans plusieurs points de l'escalier, tous les papiers ont été transportés en lieu sûr.....

On doit des éloges aux bons citoyens et à la garnison, composée partie de la 50e demi-brigade de bataille et du dépôt du 14e régiment de cavalerie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous, à la première alerte, se sont rapidement portés sur les différents postes de service, et n'ont cessé d'agir sous la direction des autorités civiles et militaires, des ingénieurs et des officiers du génie.

On doit surtout un tribut de reconnaissance aux charpentiers, lesquels ont, suivant leur usage, bravé, avec quelques autres citoyens, tous les périls, pour s'élancer sur les toits embrasés.

On doit aussi beaucoup aux pompiers, puiseurs d'eau et à un grand nombre de braves conscrits des départements de l'Yonne, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, lesquels, pendant toute la durée de cet incendie affreux, n'ont cessé de faire des travaux pénibles et constamment soutenus ; malgré le froid excessif, plusieurs de ceux qui puisaient ont demeuré des heures entières, soit dans un puits très profond, soit dans les canaux.

Parmi les traits de courage et de dévouement, il ne sera pas non plus oublié celui de quelques citoyens du faubourg Antoine..... lesquels, au risque de leur vie, ont traversé le vestibule et sont enfin parvenus à multiplier les moyens de secours, *en arrachant des flammes la grande pompe du château national.*

Les habitants de ce faubourg, qu'on croit encore avoir donné le premier éveil, demandent, pour toute récompense, la garde de cette pompe et la faculté de l'entretenir à leurs frais....

A travers les raisonnements qu'occasionne cet incendie, l'on observe d'abord cet accord unanime que, *dans un établissement aussi fragile, où tout, sauf les murs, était tellement combustible, une étincelle négligée a pu aussitôt y produire les plus grands ravages.*

On n'a encore jusqu'à présent aucunes données propres à en faire connaître la vraie cause ; mais voici les présomptions : quelques-uns inclinent à penser que *le feu peut de lui-même s'être communiqué des foyers mal éteints de*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques cheminées ou poêles à des chiffes qui, rapidement et de proche en proche, auront allumé l'immensité des papiers existant dans les bureaux de l'administration centrale.

D'autres, frappés d'avoir vu *presque simultanément s'embraser et s'écrouler toute la masse du bâtiment existant dans l'étendue des deux lignes incendiées, surtout dans celle du vestibule dont les deux ailes étaient séparées par de grands murs,* soupçonnent tout autre chose, frappés surtout de la coïncidence de cet événement avec l'expulsion récente du tyran de Piémont et l'époque à laquelle devaient éclater les trahisons de cette dernière cour et de celle de Naples, ils n'hésitent pas à croire que *le crime s'est saisi de la torche pour réduire tout au moins en cendres et les preuves écrites de ces complots liberticides et le principal dépôt de notre régénération politique.*

On se dit : « Ils sont capables de tout ceux qui haïssent la patrie ; leur existence au milieu de la république est pour eux un supplice ».

Mais le crime agit ténébreusement. Quoiqu'il en soit, la *perte est immense et peut-être irréparable* (1)....

Ce document, que nous ne transcrivons pas sans quelque frémissement, nous apparaît comme un récit anticipé du désastre, qui, si l'on ne prend pas au plus tôt les mesures indispensables, anéantira, avec les archives, la partie du Château qui, presque seule, a échappé aux précédents incendies.

Quoique certaines dénominations ne soient pas très aisées à identifier d'une façon certaine, cette relation nous permet de nous rendre

(1) V. BARBIER, *Monogr. hist. de la Bibl. de Chambéry*. — p. 154 sq.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

compte dans une certaine mesure de la façon dont le désastre a éclaté et s'est propagé.

Les parties préservées comprennent : « la Trésorerie, c'est-à-dire la tour octogonale qui porte actuellement ce nom, dont le toit a été attaqué à plusieurs reprises ; la Sainte-Chapelle ; les bâtiments de l'ancien gouvernement (aile du conseil de préfecture, des Enfants assistés, etc.); la grande tour servant de prison militaire (la tour du carrefour, aujourd'hui des archives, au bout de la rue de Boigne) ; le *bâtiment neuf*, contenant les bureaux de commissaire près le département et de l'agence des contributions, le dépôt des mappes, la bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle (la partie qui contient notamment le cabinet de l'archiviste, le dépôt des mappes, préservé en 1798, et qui se trouve aujourd'hui à peu près dans le même état qu'alors, et probablement les appartements actuels de réception du préfet).

L'incendie avait éclaté dans toute la ligne du vestibule occupé au nord par le département, et de là s'était étendu rapidement sur l'autre aile en face de la Chapelle, sauf la tour ronde dont le toit seul avait brûlé, tout généralement avait été consumé, dans les deux lignes jusqu'à l'escalier du bâtiment neuf.... On avait vu presque simultanément s'embraser et s'écrouler toute la masse du bâtiment existant dans l'étendue des deux lignes incendiées, surtout dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celle du vestibule dont les deux ailes étaient séparées par de grands murs. — Nous conjecturons que le « vestibule » occupait la place de l'allée qui, devant le pavillon de l'architecte départemental et du général, conduit du Grand-Jardin dans la cour intérieure. C'était primitivement un couloir qui s'ouvrait entre la tour ronde qui existe encore et qui est dénommée sur le plan Saint-Ruhe tour des Armes, et la petite tour dont on a retrouvé les fondements en construisant la rampe de l'escalier derrière le portail Saint-Dominique. A droite et à gauche du couloir, étaient les grands murs primitivement crénelés, probablement, qui sont marqués très nettement sur le plan Saint-Ruhe. Le couloir était fermé à chaque extrémité par un portail (probablement avec herse et pont-levis) analogue à celui qui se trouve dans le corps de logis des archives, entre la première cour (du côté du monument de Maistre) et la cour intérieure. Lors des réparations effectuées sous la direction de Plaisance, en 1775, à l'occasion du mariage de Charles-Emmanuel avec Madame Clotilde de France, ce couloir avait sans doute été aménagé en vestibule. Pour un spectateur placé au milieu de la cour, dans l'axe de la Sainte-Chapelle, à droite de ce vestibule était le corps de logis, que nous proposons de réédifier pour y placer les archives, et qui, dans le plan Saint-Ruhe, est qualifié loge-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment de d. Félix. A gauche, la salle de l'Empereur. Toute cette partie avait été brûlée en 1743 ; probablement même la tour des poudres avait sauté, car sur le plan Massotti, elle n'est pas à la mème place que sur le plan Saint-Ruhe. — Grillet dit (loc. citat.) (En 1748) : *Toute la partie où logeaient les princes lorsqu'ils venaient en Savoie, fut réduite en cendres avec tous les papiers de l'administration centrale et de la commission administrative des Allobroges. La partie située au Sud-Est, qui servait d'habitation au gouverneur et à l'intendant général, sous le gouvernement sarde, a été définitivement destinée à la préfecture et à ses bureaux,* par une loi du 24 pluviôse an XII (1804). Cette aile avait été préservée et un dessin de Massotti nous en a conservé l'aspect en 1804.

« Tous les efforts ont été inutiles dans *ces parties remplies de papiers, de boisages, et dont les plafonds en toile, ainsi que les arbres de l'orangerie et un atelier de charpentier, placé dans le bas, ont donné subitement aux flammes un progrès au-dessus de tout secours.*»

Les réparations de 1775 avaient été sommaires et hâtives. Déjà, pour son théâtre, l'Infant avait fait restaurer le corps de logis à droite du vestibule. Les gros murs étaient utilisables. On refit les toitures, le plancher du 1er et du 2^{e} étage. Au-dessous de la poutraison brute, on cloua des toiles sur lesquelles les dé-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

corateurs piémontais, très expéditifs, barbouillèrent en trompe-l'œil des lambris somptueux. Les murs, de même, furent, à la détrempe, couverts de majestueuses architectures, dans le goût de celles que l'on voit encore à Minjoux. Et, quand on eût mis des châssis aux fenêtres, accroché quelques lustres, cela fut suffisant. La salle de l'Empereur, le vestibule et l'ancien théâtre formaient une suite de salons convenables pour le bal. Le logement de d. Félix, qui avait peu souffert en 1743 (dans le plan Plaisance, il est figuré avec sa distribution intérieure), continuait d'offrir une partie des appartements d'habitation de la famille royale. L'autre partie était fournie par le « bâtiment neuf ».

Le bâtiment neuf a résisté par le moyen de ses voûtes, à l'exception cependant de la toiturc qui a été incendiée jusqu'à son extrémité de la terrasse..... La terrasse est l'esplanade au pied de la Tour des Archives. Les voûtes figurent non seulement dans le plan Plaisance et dans le plan Massotti, mais encore dans le plan Saint-Ruhe. Elles se trouvaient dans un pavillon avançant dans la cour et où aboutissait une des rampes du grand escalier. Les fenêtres à meneaux de ces salles sont très nettement indiquées dans le plan Plaisance. Ces salles sont celles dont l'enfilade sert de vestibule, les jours de réception, et qui donnent accès au salon jaune et au salon rouge. Elles sont donc extrèmement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

anciennes et constituent avec le corps très défiguré, dont l'Académie de Savoie a la jouissance, ce qui reste des logements primitifs couverts par la seconde enceinte. Un léger repiquage de la façade ferait très probablement apparaître les montants des croisées. Pour le salon jaune et le salon rouge, il est difficile de se rendre compte de ce qu'ils renferment encore d'ancien, le rempart extérieur, ayant été complètement modifié par la démolition des tours. — C'est dans ce corps de logis du Sud-Est, qu'étaient en 1798, l'Ecole centrale, la bibliothèque et les collections du Musée.

Dans le corps du Nord-Ouest était « le *département* », c'est-à-dire qu'en 1793 ou 1794 et peut-être plus tardivement, on avait installé des « bureaux provisoires » dans les deux salles de l'Empereur et de l'ancien théâtre, ces salles qui avaient des plafonds en toile peinte. Dès lors, cela devait se passer comme cela se passa encore au théâtre en 1864, où les bureaux de la mairie, provisoirement abrités pendant la reconstruction de l'hôtel de ville, furent la cause occasionnelle de l'incendie qui anéantit les archives municipales postérieures à 1789 et détruisit le théâtre avec les belles décorations peintes par les frères Vacca.

Pour isoler les bureaux, on dressa des cloisons en planches, contre lesquelles on appuya des rayonnages, où l'on casa les cartons verts. Dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaque bureau on mit un poêle, car il est difficile d'écrire en plein hiver sans un bon feu. Les tuyaux de ces poêles furent dirigés à la diable, à travers les plafonds en toile, et vaguèrent dans l'étage supérieur qui formait un vaste galetas. Dans la salle de l'Empereur, il y avait une seule cheminée (d'environ 3 mètres de large). Elle était dans un pan coupé, au centre des deux bras qui formaient la salle. (La salle de l'Empereur occupait tout l'espace de la salle des séances du Conseil général, des commissions et des bureaux de l'architecte départemental.) — Il était fatal que cela brûlât et cela a brûlé en effet et toute installation aussi défectueuse (ce qui est le cas de l'installation actuelle des archives), détermine fatalement l'incendie. Il n'était pas besoin d'imaginer des « complots liberticides ». Le zèle d'un employé frileux, qui bourre des bûches dans le poêle, suffisait. Et aussi la négligence d'un fumeur.

A l'étage inférieur, il y avait un atelier de charpentier, probablement celui du chef machiniste du théâtre de l'Infant.

Des archives considérables furent détruites, « parties remplies de papiers, — principal dépôt de notre régénération politique », — « papiers de l'administration centrale et de la commission administrative des Allobroges », dit Grillet. — Et aussi « les preuves écrites des complots liberticides », résultat de perquisitions opérées

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

chez les suspects, ou chez ceux qui étaient en relations avec les émigrés.

Et voilà comment finissent des monuments et des archives. « *La perte est immense et peut être irréparable.* »

Le musée, annexé à la bibliothèque, fut de nouveau, en 1805, installé à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil municipal. Dès 1813, on s'occupe de porter remède à un état de choses dont les inconvénients étaient multiples. On songea à utiliser l'église des Antonins.

Cet édifice s'élevait à peu près à l'emplacement qui est aujourd'hui occupé par l'Epicerie Centrale, la place, la rue et l'aile gauche de l'hôtel de ville. Si nous en croyons Grillet, il datait du XII[e] siècle. — Cependant les quelques estampes que nous en avons, montrent des fenêtres ogivales. L'église comportait deux nefs.

Les projets d'aménagement furent dressés par l'architecte de la ville, les plans approuvés et les crédits votés en 1816, les travaux achevés en 1819. Le transfert des livres et des objets d'art fut effectué pendant les vacances de 1819. — La réouverture eut lieu en 1820 (1). — La bibliothèque, dont le musée faisait partie inté-

(1) Cf. — *Journal de Savoie*, art. de M. S.-B. Raymond. — V. BARBIER, *Monographie historique de la Bibliothèque de Chambéry*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

grante, y demeura jusqu'au samedi 17 janvier 1863, à cinq heures du soir.

Visitons-là telle qu'elle était en 1830. Nous avons un guide assez bien documenté, et que la numismatique intéresse fort. C'est M. le Comte de Fortis. (*Promenades à Aix-les-Bains et aux environs* — ou suite du *Journal d'Amélie*. — Chambéry, Puthod, 1830 ; in-8°, p. 311, sq.)

« Les amateurs des sciences, des lettres et des arts vont visiter la bibliothèque de Chambéry. L'édifice, qui sera agrandi par la munificence du général de Boigne, est maintenant une belle salle, avec une galerie dans son pourtour.

« Cet établissement possède plus de douze mille volumes, d'un très bon choix, dans tous les genres, et principalement en littérature et en histoire naturelle. On y remarque une riche collection des Elzévirs, des Didot, des Bodoni, des Winckelman, etc., etc. Cette bibliothèque possède encore des ouvrages rares et quelques manuscrits, entre autres : une Bible du IXe siècle et le Missel d'Amédée VIII.

« Dans la même enceinte, est un petit musée : c'est un établissement naissant où l'on trouve environ douze cents médailles romaines, parmi lesquelles il y a un grand nombre de monnaies consulaires en argent. Quelques-unes sont assez rares.

« On remarque celle de *Jules César*, ayant pour type un éléphant ; une autre, Enée portant son père ; une troisième, les attributs du souverain pontife.

« Parmi les médailles d'Auguste, celle de Lyon, qui a pour type la tête de ce prince, offre au revers un autel entre deux victoires.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Plusieurs médailles de la colonie de Nîmes ; deux autres ayant pour légendes : *Salvius Otho* et *Luvius*, deux triumvirs monétaires.

« C'est depuis cet empereur que l'on trouve sur les médailles le nom d'Auguste et de César, qui lui fut accordé par le Sénat et le peuple ; ce titre devint l'apanage de tous ceux qui obtinrent le pouvoir souverain ; les fils naturels et adoptifs étaient appelés seulement César : il fut aussi revêtu du grand pontificat. Cette dignité fut conservée par les seuls empereurs jusqu'à Balbin et Pupien ; et abandonnée définitivement sous le règne de Gratien.

« Une médaille d'*Agrippa*, ayant au revers Neptune, tenant un dauphin de la main droite et un trident de la gauche, en l'honneur de ses victoires navales.

« Une médaille de *Tibère*, dont le revers est un temple décoré de colonnes et de statues. C'est le temple dédié à Auguste, que Tibère fit achever à Rome.

« *Germanicus*, au milieu du champ S. C.; cette médaille fut frappée par ordre de Caligula, son fils, parvenu à l'empire.

« *C. César*, soit Caligula, au revers S. P. Q. R. *ob cives servatos*. Caligula accepta de suite cet honneur qui lui fut rendu par le Sénat; cette médaille est aussi attribuée à Auguste, à cause de la couronne de chêne qui lui fut offerte.

Claude, cette médaille a pour type *Spes Augusta* S. C., une femme debout tenant une fleur de la main droite, relevant sa robe de la gauche ; c'est l'espé-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rance. Claude lui rendait des honneurs ; c'est la première médaille de ce type.

Un *Néron* ayant au revers *Decursio* S. C. Ce sont deux cavaliers. Cette médaille rappelle les courses à cheval en usage chez les Romains, auxquelles Néron s'était fort adonné.

Popée (sic), ayant au revers la tête de Néron, son époux. Elle est rare ; on ne connaît de médaille de cette femme qu'en grec.

Néron, ayant au revers *Roma S. C.*, femme assise, portant un casque imité d'anciens deniers d'argent du temps de la République, qui se voit souvent depuis cette époque sur les monnaies impériales ; la ville de Rome, personnifiée et divinisée, eut de bonne heure des temples et des statues.

Galba, au revers *Libertas publica*. La mort de Néron excita dans l'empire une joie universelle. On regarda le nouveau règne comme une ère de bonheur et de liberté. Ce revers fait allusion à ce sentiment.

Othon, S. C., dans une couronne de lauriers ; elle est fausse et de la fabrique du Padouan.

Vitellius R. *Fides exercituum ;* deux mains jointes ; après la fin tragique d'Othon, les armées donnèrent les premiers exemples de ces élections violentes. Vitellius, qui devait le trône aux soldats, fit célébrer leurs sentiments et leur promesses sur ses monnaies.

Vespasien R. *Judæa capta :* Femme assise au pied d'un palmier, monument des victoires de cet empereur sur les Juifs.

Tite, pietas Augusti : Au revers, on voit Tite debout, en toge, donnant la main à Domitien, signe

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des bons procédés de cet empereur envers son frère.

Domitien R. *Germania capta;* cet empereur, assis sur le trône, entreprend une expédition contre les Germains ; mais, sans les avoir combattus, il s'arroge le surnom de Germanicus et se donne les honneurs du triomphe.

Nerva R. *Libertas publica :* La liberté debout indique la tranquillité dont Rome jouissait alors.

Trajan R. S. P. Q. R. *Optimo principi*, avec un port maritime ; on croit que c'est celui d'Ancone. Les travaux magnifiques de cet empereur pour l'embellissement de Rome furent souvent représentés sur ses monnaies.

Adrien R. *Locupletator orbis terrarum ;* la liberté, tenant une corne d'abondance, indique la générosité de ce prince qui est retracée maintes fois et de plusieurs manières sur ses monnaies.

Sabine, Veneri Genitrici : La qualité de *Genitrix* est donnée à Vénus, parce que l'ancienne tradition la fait mère d'Enée, qui vint en Italie pour y fonder un Empire. Sabine est représentée dans ses médailles, coiffée de plusieurs manières ; elle restait presque tout le jour à sa toilette ; ce qui prouve la diversité des modes que suivaient alors les dames romaines.

Antonin, pie Apollino Augusti. (Apollino est un affreux barbarisme et pie ne s'explique guère. — Il y a là une ligne fautive). — Apollon tenant une patère et une lyre ; depuis la bataille d'Actium, Auguste et ses successeurs honoraient particulièrement Apollon ; Auguste était même comparé à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce Dieu, dont le temple dominait le lieu du combat.

Autre, *Genio senatus*, génie grave. Quoique les génies soient ordinairement figurés par un jeune homme, celui du Sénat est représenté par un homme mûr en toge ; la consécration de *Marc-Aurèle* est désignée par un aigle prenant son essor ; celle de Faustine, son épouse, par un paon faisant la roue ; celle de *Vénus*, par un quadrige d'éléphants.

La fécondité de Lucile est exprimée par une femme tenant un enfant emmailloté, et en ayant deux autres à ses pieds.

La libéralité de *Commode* par l'empereur remettant ses dons à un citoyen. Les plus méchants princes étaient obligés d'acheter la faveur et la patience du peuple ; et le Sénat donnait l'exemple de la bassesse et de la flatterie.

J'ai encore remarqué un Pescenius Niger, un Trajan Dece, ayant au revers un homme avec une tête d'âne ; un Gordien d'Afrique, etc., etc.

Les amateurs verront avec satisfaction quelques morceaux précieux d'antiquités, qui sont au Musée, tel qu'un caducée en bronze d'un très beau style et de la plus parfaite conservation, qui appartient au siècle d'Auguste ou d'Adrien ; ses proportions annoncent qu'il était porté par une statue colossale dont on a trouvé les doigts de la main droite qui sont également d'un beau travail.

Ces antiquités ont été découvertes sur le coteau de Lémenc qui domine la ville de Chambéry, où était la ville de *Lemincum*. (cf. cat. Carotti, p. 65 sq.)

Un Galba en marbre et un Esope en bronze, un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cadran solaire en pierre, trouvé à Saint-Pierre-d'Albigni.

Un moulin antique découvert à Nezin ; un bracelet en or avec une hyacinthe orientale très bien conservée, à Bourgneuf ; un baudrier en métal, trouvé dans un tombeau en Maurienne.

Les médailles ont été déterrées en partie dans le clos de M. le président de Savoiroux, qui en a fait le généreux abandon au Musée ; et les autres, trouvées dans les environs.

Ce Musée possède en outre un herbier assez complet de plantes alpines, une collection de papillons et d'insectes, une collection d'oiseaux très bien empaillés et fort bien conservés ; et enfin une collection de minéraux suffisante pour faire un cours complet de minéralogie.

L'on voit aussi dans la bibliothèque quelques tableaux de mérite, tels que l'Enfant dormant du Carrache, — l'Adoration des Mages, par Van-Leik.

Au milieu de cette salle, les regards s'arrêtent avec intérêt sur le buste en marbre de M. le général de Boigne, donné par S. M. le roi de Sardaigne à la ville de Chambéry. Dans les projets d'agrandissement de cet édifice, il serait à désirer *que l'on construisît une galerie biographique pour les bustes des hommes nés dans ces contrées, célèbres par leur bienfaisance, leurs talents et leurs vertus*. On y verrait entre autres le fondateur de l'Académie florimon-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tane, Saint-François-de-Sales, le président Favre, Vaugelas, Saint-Réal, Lagrange, Ducis, Bertholet, le comte Joseph de Maistre, et enfin un homme d'Etat récemment enlevé à sa patrie, qui a laissé des souvenirs dans tous les cœurs, et mérité les larmes de son souverain : M. le comte Roget de Cholex.

C'est tout simplement le plan réduit de notre Musée savoyard. — Remarquons une fois de plus que le président Favre est de Bourg, Vaugelas, de Meximieux, et Ducis, de Versailles; ce qui leur a permis de devenir des illustrations savoyardes. Le projet est d'ailleurs partiellement réalisé (cf. Car., pages 129-131).

« Parmi le petit nombre de peintures que l'on voit à Chambéry, on peut citer les suivantes :

« Deux petites peintures à fresque du XIV^e^ siècle, derrière le chœur de la Cathédrale, dont l'une représente la Vierge et l'Enfant Jésus, et l'autre, un Christ sur la croix.

« L'Adoration des Mages, par le célèbre Jean de Bruges, au *Musée de la ville.*

« Un tableau de *l'Incrédulité de Saint-Thomas,* dans l'église des anciens jésuites, maintenant de N.-D. Ce tableau, qui appartenait autrefois aux religieux Augustins, est attribué à l'Ecole Lombarde et au siècle qui a précédé les Carrache ». (Remarquons en passant que c'est également de l'église des Augustins que proviennent les Holbein contestés, mis à la réserve); la copie de Saint-Jérôme du Corrège, faite à Parme, par Berengier,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

artiste de Chambéry, peintre du duc de Parme, qui avait fait ses études à Rome et à Paris ; cette copie a été fort louée par le célèbre Mengs ; elle est au Musée.

« Le tableau actuel du maître-autel de l'église de Notre-Dame, exécuté et envoyé par M. Berger, honneur de l'Ecole Romaine actuelle, artiste du premier ordre, né à Chambéry, qui a remporté des prix distingués en Italie.

« La Bibliothèque, le Musée et le Cabinet d'histoire naturelle doivent beaucoup au zèle infatigable et aux profondes connaissances en littérature, en histoire et en archéologie, de M. Reymond (*sic*). précédent bibliothécaire, et de M. Bisc, qui lui a succédé ».

Cette indication nous porte à inférer que c'est M. Bise qui avait fourni au comte de Fortis le mémoire dans lequel il a puisé les renseignements dont il a fait usage ci-dessus. Dans une notice de numismatique savoisienne, insérée au t. II (1858), de nos Mém., sous la signature de François Rabut.

« Je ne connais cette [pièce] que par une vieille note manuscrite trouvée dans les papiers de mon oncle Bise Jean, qui était bibliothécaire de la ville de Chambéry, et qui s'occupait de numismatique (page 12).

« *Il n'existe plus à Chambéry qu'un fort petit nombre de tableaux de mérite, la plupart ayant été achetés à grand prix par des amateurs étrangers ;* ceux qui restent ornent les principales églises :

« J'ai remarqué un tableau du Minotaure, dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le labyrinthe de Crête, de douze pieds de large sur dix de haut, par M. Peytavin, artiste-amateur de Chambéry, élève de David, plein de talent et de goût. Ce tableau, qui a été exposé au Salon de Paris, est dans la salle du Musée (cf. supra p. CVIII.)

« Le tableau du Rosaire, dans une des chapelles de l'église de N.-D., du même artiste.

« Un beau tableau de la Cène, dans la salle du Musée (Cat. Car., p. 140. — n° 56 — attribué à Godefroy (XV^e siècle) — dans la chapelle intérieure du Palais épiscopal, Saint-François-de-Sales, exerçant sa mission apostolique dans le Chablais ; ce tableau est de M. Chabord, qui est aussi un artiste de Chambéry.

« Trois tableaux exécutés postérieurement par M. Moreau, autre artiste savoisien, élève distingué de David, professeur de peinture à Chambéry : le portrait en pied de S. M. le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, au Musée de la ville (1) — c'est

(1) Description du tableau représentant le portrait de S. M. le Roi de Sardaigne, exécuté par M. Moreau, élève de David, placé à la Bibliothèque de la Ville de Chambéry, le 18 mai [1820]. — Article communiqué.

S. M. est représentée debout en avant de son trône, dont les bras représentent des figures de lion couronné de grenades, emblème de la force et de l'abondance ; elle paraît accueillir avec bonté l'hommage d'amour et de fidélité qu'est censé lui offrir une députation du duché de Savoie ; de sa main gauche elle tient fortement le bâton ducal et l'autre indique la bibliothèque qui s'aperçoit dans l'éloignement. Le regard de S. M. se repose avec intérêt sur une statue de bronze antique, représentant l'étude qu'elle contemple d'un sourire qui annonce la protection qu'elle accorde aux sciences.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peut-être celui qui est à l'Hôtel de Ville de Chambéry, salle des délibérations.) — Le tableau de saint Benoist, dans l'église de ce nom ; et le portrait

Le peintre a revêtu S. M. de son grand costume, dont le pourpoint, le haut de chausses et les souliers sont en satin blanc brodé en or, le manteau royal en velours de pourpre parsemé de croix d'argent et doublé en hermine est de même orné d'une riche broderie qui s'entrelace avec grâce aux lettres initiales qui forment la belle devise de l'illustre Maison de Savoie.

Le grand ordre de l'Annonciade est en pierreries ; on distingue le sceptre et la couronne royale, qui reposent sur un coussin de velours bleu, garni de franges et de glands d'or. Le fond du tableau est fermé par une draperie de velours vert qu'une colonne de marbre soutient et relève avec grâce.

Telles sont les parties les plus remarquables de la composition et de l'ensemble de ce tableau ; son principal mérite consiste dans une grande ressemblance et dans l'expression de la figure animée d'un sourire calme et d'une dignité vraiment royale. La pose est noble et sans raideur ; les mains surtout sont étudiées avec soin ; le manteau retombe avec souplesse sur les marches du trône, et l'on ne peut qu'admirer le soigné, le naturel des plis et la beauté de ce principal ornement du costume de S. M.

Tous les autres accessoires, pierreries, dentelles, objets ingrats pour la peinture, sont généralement rendus avec une singulière vérité de nature qui fait honneur aux talents distingués de l'artiste.

On ne peut que complimenter M. Moreau sur la réussite de sa belle entreprise ; mais, en l'encourageant à répéter un tableau si intéressant, on désirerait qu'il entreprît le portrait de l'auguste Reine, qui partage si bien l'amour des sujets du Roi son époux.

(Journal de Savoie, 14 juillet 1820, nº 28.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de M. le général comte de Boigne, dans l'une des salles de l'hospice de Saint-Benoît. On peut encore indiquer les peintures à fresque des *Gagliari*, dans le beau salon des Marches, à une heure et demie de distance, sur la route de Grenoble ». (P. 311-321.)

Dans son guide de l'étranger à Chambéry et dans ses environs (1837, in-8° de 158 p.), — avec une lithographie de Courtois Aubert, représentant une vue cavalière de la tour de la Trésorerie, de la Sainte-Chapelle et de la *tour du Carrefour* (celle qui est derrière le monument des frères de Maistre), Timoléon Chapperon, avocat au Sénat de Savoie, auteur de *Chambéry à la fin du XIVe siècle* (Paris, Dumoulin, in-4°, 1863), présente, p. 53-58, sur la bibliothèque et le musée un article qui suit de Fortis et qui est lui-même suivi par A. Ferraris.

« Chambéry possède une bibliothèque fondée par l'abbé de Mellarède en 1785. Elle est maintenant située dans l'église consacrée avant la Révolution à saint Antoine. Depuis sa création, elle s'est accrue considérablement. Ce qui peut faire comprendre combien ces accroissements ont été rapides, c'est que l'acte de fondation l'évalue à cinq mille francs, tandis que l'établissement vaut actuellement au moins trente fois cette somme. La collection d'ouvrages est remarquable, non seulement par son chiffre, mais par leur choix et la beauté des éditions. Nous devons ajouter que la plus grande partie des améliorations introduites dans cet établissement doit être rapportée à M. Bise, l'administrateur actuel, qui remplit ces fonctions depuis près de trente ans.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Elle compte aujourd'hui seize mille volumes, divisés et classés en diverses séries dans l'ordre suivant, en commençant par le fond en entrant et continuant par la gauche : littérature et mélanges, théologie, droit, médecine, agriculture, physique et chimie, histoire naturelle, mathématiques, histoire, voyages et géographie. Cet établissement est ouvert au public tous les mardis, jeudis et samedis, de neuf à midi et de trois à cinq heures, sauf pendant les mois de septembre, octobre et novembre. »

Détachons aussi quelques lignes du « *Coup d'œil historique, topographique et religieux sur le royaume de Sardaigne* », par N.-M. Troche, chef de bureau de l'état civil du 4me arrondissement municipal de Paris. — Imp. J. Juteau. Paris, in-8°, 1842, p. 32, sq.

Chambéry est aussi le siège d'un Sénat royal ou Cour de Justice suprême, et de la Société royale académique de Savoie, instituée en 1819, et dotée par S. M. le roi Charles-Félix et M. le comte de Boigne. L'histoire, les sciences naturelles et mathématiques sont l'objet spécial de ses travaux ; elle décerne un prix de 400 fr., fondé par M. Guy, pour la peinture et de 1.000 à 2.000 fr. pour les meilleurs mémoires qu'on lui adresse en conformité du programme inséré chaque année dans le *Journal de Savoie*.

La bibliothèque publique de Chambéry, fondée en 1785, se compose de seize mille volumes, tant imprimés que manuscrits, dont un grand nombre sont rares ou précieux. On y a joint une riche galerie de tableaux, une collection de plus de douze

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mille médailles, quelques objets d'antiquité trouvés à Lemenc, à Saint-Pierre-d'Albigny et autres lieux de la Savoie, et un cabinet de minéralogie et de botanique indigènes.

Il existe à Chambéry une Société d'agriculture et de commerce, un séminaire pour les études ecclésiastiques, et un collège royal, dirigé par les Jésuites ; on y enseigne le droit et la médecine pendant les trois premières années, les deux autres devant être suivies à Turin.

A peine l'invention de l'imprimerie venait-elle d'être découverte, à la fin de la première moitié du xv^e^ siècle, par Laurent Coster de Harlem, qu'elle se répandit aussitôt dans le monde avec rapidité, par l'entremise de Jean Faust, l'un de ses ouvriers, de Pierre Schæffer, et de Jean Gensfleich, surnommé Guttemberg. Cet art fut cultivé dès les premiers temps à Chambéry, car Antoine Neyret y imprima, en 1484, le livre de Baudoin, comte de Flandre et de Ferrant, son fils, au roi de Portugal (1) (*sic*). L'année suivante, le même typographe

(1) cf. BRUNET. *Manuel du Libraire,* 4^me^ édition. Paris, Silvestre, 1842, t. II, p. 266. « *Cy commence le livre de Baudoyn, comte de Flandres, et de Ferrant, filz au roi de Portingal,* — la première édition est de Lyon, 1478. — « *Cy finist ce present liure, imprimé à Chambery, par Anthoine Neyret, lan de grâce mil quatre cens octante et quatre, le* XXIX^e^ *jour de novembre* », petit in-f^o^ gothique, sig. a. IIIj, avec fig. ou bois. — Le plus ancien livre connu qui ait été imprimé à Chambéry, — vendu 72 fr. (quoique piqué des vers) : *La Vallière.* — 20 livres 10 sh., *White Knigts.* — Les presses de Chambéry ont produit en 1485 une seconde édition petit in-f^o^ de ce roman, laquelle est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

publia le livre du Roi Modus et de la Royne Ratio, sa femme, devisant de toutes matières de chasse (1), 1 vol. in-4°, en caractères gothiques, avec figures, par le comte de Farcainville. La même année, un libraire édita à Chambéry le beau livre de *Bonnevie*, qui est appelé *Madevie*, tant en rimes qu'en prose, par Jehin Dupin, petit in-folio.

Tous ces ouvrages devraient être recherchés. Ils ont leur place marquée (2) au Musée Savoyard.

tout aussi rare et beaucoup moins connue que la première, dont elle diffère par le nombre des feuillets.... La bibliothèque du Roi possède un exemplaire de chacune de ces deux éditions, et aussi un de celle de Lyon, 1478, sans frontispice. — Un exemplaire de l'édition de 1485, où manquaient le 1er et le dernier folios, 16 liv. 5 sh. 6 d. — Cf. HEBER, *Mém. Soc. Arch.*, t. VII, p. XXIV, 273, — t. XVI. — 28, 37 à 44.

(1) Cf. BRUNET (4me édition, t. III, p. 417. — « *Cy commence le liure du roy Modus et de la royne Racio, lequel fait mention commant on doit deviser de toutes manières de chasses. C'est assauoir des cerfs, des biches, des sangliers, de cheureux, des loups et semblablement de toutes aultres bestes sauuaisges.... Cy finist ce present liure intitulé le liure de Modus et de la royne Racio. Imprimé à Chambéry par Anthoine Neyret, lan de grâce mil quatre cens octante et six, le* XXe *iour de octobre.*

(2) Cf. — *Catalogue de l'Exposition d'objets d'art ouverte à Chambéry le 10 août 1863, à l'occasion de la réunion du Congrès scientifique de France.* — Chambéry, Puthod fils, 1863, in-8° ; brochure de 52 pages, p. 42. — Ce catalogue constitue un inventaire du plus grand intérêt. — Malheureusement parmi les richesses qui y sont énumérées et décrites, combien peu pourraient se retrouver aujourd'hui en Savoie !

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1847, Aimé Ferraris nous fournit quelques renseignements supplémentaires.

« Il serait à désirer qu'on put aussi réunir dans une salle du même Musée [celui qui venait d'être créé au milieu du jardin botanique] la collection de tableaux qui ornent la galerie supérieure de la bibliothèque, où on les a confinés, faute d'emplacement meilleur ; ils ne pourraient que gagner à une perspective plus rapprochée que celle offerte par leur élévation actuelle. — Cette amélioration ne saurait être éloignée ; car si le nouveau Musée [celui du jardin botanique] ne permet pas d'y établir une galerie de tableaux, nous savons qu'une somme considérable, reversible à la Ville après la mort de Mme de Boigne, est destinée à la construction d'une *troisième* nef à la Bibliothèque. [Aimé Ferraris donne, p. 108, la liste des dons faits à la ville de Chambéry par M. de Boigne. Le total s'élève à 3.417.850 francs, qui représentent de cinq à six millions d'aujourd'hui. Nous y relevons : pour diverses constructions à la place de Lans (place de l'Herberie), don d'une terre près de Paris évaluée 200.000 francs. — Comme plus haut est déjà inscrit : Don pour reconstruire la façade de l'Hôtel-de-Ville 50.000 francs, ces 200.000 francs semblent avoir dû être surtout affectés à l'église des Antonins.]

« Une grande partie de ces tableaux provient de la générosité de divers particuliers qu'un honorable sentiment de nationalité a portés à se défaire de quelques toiles au profit de leur pays natal. Parmi ces derniers, nous citerons M. Rey, du Grand-Bornand (décédé dans cette commune le 5 novembre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1834), spéculateur d'objets d'arts à Paris, qui a enrichi la collection d'un *grand nombre* de tableaux justement estimés [les tableaux provenant d'Etienne Rey étant exactement au nombre de vingt-cinq, auxquels peut-être M. Bise avait ajouté les deux qui lui avaient été légués personnellement, la collection nous semble avoir dû comprendre en 1847 une centaine de toiles environ]. Le public regrette toutefois de ne voir figurer dans cette opposition que *trois* œuvres dues au pinceau de quelques artistes savoisiens : La copie de saint Jérôme, d'après le Corrège, faite à Parme par Berengier de Chambéry ; un tableau du Minautaure dans le labyrinthe de Crète, par J.-B. Peytavin, autre artiste de Chambéry, élève de David, et un paysage représentant un site d'Italie, ouvrage du spirituel auteur du *Voyage autour de ma chambre*, M. Xavier de Maistre.

« On y cherche vainement un échantillon du talent si distingué de MM. Barandier, Baud, Cabaud, Chabord, Claris, Gamen, Guille, Hugard [de Hugard, le Cat. Car. mentionne n° 238 (1862). — Mer de glace, don de l'auteur et n° 315 (1882). — Coucher du soleil sur la chaîne du Mont-Blanc]. — Ces chiffres rapprochés de ces dates permettent de suivre le progrès des collections.

Dans son numéro du 17 mars 1820, le *Journal de Savoie* publie une notice historique sur la bibliothèque publique de Chambéry.

La translation de la bibliothèque publique de cette ville dans le nouveau local qui lui est définitivement attribué, nous a paru une occasion naturelle de consigner dans notre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

feuille une notice historique sur cet établissement, en remontant à son origine et parcourant successivement les circonstances principales où il s'est trouvé et les diverses mesures qui ont été prises jusqu'à ce jour pour sa conservation et son accroissement.

Le premier noyau de cette bibliothèque est dû à la générosité de M. l'abbé Amédée-Philibert de Mellarède, natif de Chambéry, recteur de l'Université de Turin, réformateur des Etudes, abbé commandataire de Talloires. L'abbé de Mellarède était fils de Pierre de Mellarède, comte du Bettonnet, premier président de la Chambre des Comptes et ministre des affaires internes, qui avait rempli, dans des circonstances majeures, un grand nombre de missions diplomatiques, en Italie, en France, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en Prusse et en Angleterre. Il avait assisté en 1711, au couronnement de l'empereur Charles VI, et il fut l'un des ministres qui signèrent le célèbre Traité d'Utrecht, en 1713.

L'abbé de Mellarède avait légué, par son testament, sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle à la Ville de Chambéry, pour en faire jouir le public, sous la condition que la Ville paierait une somme de cinq mille livres de Piémont (6.000 francs) à une famille indigente de son choix. Le 20 décembre 1780, sous le syndicat de M. le comte de Vars et de MM. Garin, Vulliod et Duroc, le Conseil de Ville déclara accepter le legs aux conditions prescrites.

Le 31 janvier, sous le même syndicat, il fut écrit au Ministre des affaires internes, pour obtenir du Roi des secours propres à faciliter à la Ville le paiement de la somme prescrite par le legs, la dépense du transport des livres et l'établissement du traitement d'un bibliothécaire. Le 7 février suivant, le Ministre répondit que la demande du Conseil serait prise en considération : et le 5 mai de la même année, l'intendant général du duché fit part au corps de la Ville que S. M. autorisait l'acceptation du legs de l'abbé de Mellarède.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 9 du même mois, le syndic avocat Garin et M. de Commène, conseiller, reçurent la commission de faire transporter les livres, de la commune du Bettonnet, domicile du donateur, dans la ville de Chambéry ; ce qui ne fut exécuté qu'en 1783, sous le syndicat de M. le marquis de la Serraz.

Le 5 septembre 1781, le Corps de la Ville avait nommé conservateurs de la bibliothèque, MM. le marquis de Chignin et l'avocat Saillet, et bibliothécaire en titre, M. Gorrin, conseiller de ville.

Le 16 février 1783, sous le syndicat de M. le marquis de la Serraz, MM. le comte d'Esery, le marquis de la Chambre et l'avocat Pointet furent adjoints au bibliothécaire et aux deux conservateurs pour former une commission chargée de s'occuper de tout ce qui intéressait le service de la bibliothèque, et spécialement de recevoir toutes souscriptions qui pourraient être proposées en faveur de cet établissement.

Le 25 juin 1783, la famille Mollingal fut choisie pour recevoir la somme de cinq mille livres, aux termes du testament de l'abbé de Mellarède.

Le 16 décembre de la même année, M. l'abbé Basin, chanoine de la cathédrale de Chambéry, fut nommé bibliothécaire, et M. Daquin, docteur-médecin, sous-bibliothécaire. Le même jour, la bibliothèque fut ouverte au public dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville.

Elle resta fermée pendant les premières années de la Révolution. Lorsque l'Ecole centrale du Mont-Blanc, qui avait d'abord été placée dans les bâtiments de l'Evêché, fut transférée au Château, on transporta la bibliothèque dans ce dernier local, en exécution d'un décret qui statuait que les bibliothèques des villes seraient placées dans les édifices occupés par les Ecoles centrales des départements. A cette époque, la garde de la bibliothèque de Chambéry fut confiée à un bibliothécaire spécial, faisant partie des membres de l'Ecole centrale. Pendant ce temps, elle reçut quelques accroissements, par les envois de livres nouveaux que le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ministre de l'intérieur du Gouvernement français faisait distribuer aux bibliothèques des départements.

Après la suppression des Ecoles centrales, la Préfecture du département, dont les bureaux avaient été établis dans les bâtiments du Château, invita la Ville à reprendre sa bibliothèque et à la transférer dans le local qu'elle jugerait convenable. Les livres furent, en conséquence, replacés dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville.

Le 15 février 1804, la Ville pourvut de nouveau à la conservation et à la garde de la bibliothèque, en statuant que le bibliothécaire serait choisi de préférence parmi les anciens professeurs ; elle lui alloua un traitement et fixa le gage d'un concierge. M. Daquin rentra dans les fonctions de bibliothécaire.

Dans le mois de mai 1805, le chef du Gouvernement français attribua la garde de la bibliothèque au directeur de l'Ecole secondaire communale de Chambéry, avec augmentation de son traitement, en supprimant la charge de bibliothécaire spécial. M. Raymond, directeur de l'Ecole, se départit volontairement et par écrit, de cette attribution et de tout avantage qui pouvait y être attaché, en faveur de M. Daquin, qui, ensuite des démarches faites auprès du Ministère, recouvra le titre et le traitement de bibliothécaire. M. Bise, alors professeur de rhétorique à l'Ecole secondaire communale de Chambéry, fut nommé, le 16 juillet 1808, bibliothécaire-adjoint.

Après la mort de M. Daquin, M. Bise fut nommé, le 11 août 1815, bibliothécaire en titre, et M. Raymond, principal du Collège de Chambéry, fut nommé bibliothécaire-adjoint le 18 du même mois. Cette dernière nomination fut confirmée le 26 novembre 1816.

Cependant, le dépôt de la bibliothèque dans l'Hôtel-de-Ville privait l'Administration de la jouissance de la grande salle du Conseil, laquelle d'ailleurs ne se prêtait à aucun agrandissement, en cas d'augmentation dans le nombre des livres. L'église de Saint-Antoine, qui tombait en ruines, et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont la chute devenait imminente sans de promptes réparations, avait été jugée convenable pour recevoir la bibliothèque. En conséquence, dès 1813, l'architecte de la Ville fut chargé de dresser le devis des réparations à faire pour rendre cette église propre à sa destination.

En 1816, sous le syndicat de M. le marquis de la Serraz et de M. l'avocat Pillet, des fonds ayant été alloués pour cet objet, les premières réparations furent entreprises, et les travaux furent continués l'année suivante. En 1818, sous le syndicat de M. le marquis de Travernay et de M. Pillet, ils furent repris avec activité. Enfin, ces travaux ont été achevés en 1819, sous les syndicats successifs de MM. de Travernay et Pillet, et ensuite de M. de la Serraz et de M. l'avocat Brunet. Le transport des livres s'est effectué pendant les vacances, sous la direction de M. Bise, bibliothécaire.

L'église Saint-Antoine, par son isolement presque entier, qui la garantit de tout accident fâcheux, et par l'accès facile qu'elle présente au public, était le local le plus convenable dont on pût disposer. L'édifice est environné d'un terrain libre et clos, dont on a fait un jardin d'agrément au bord duquel passe une des branches de l'Albane. L'intérieur du bâtiment est actuellement une belle salle très éclairée, décorée avec une élégante simplicité et parfaitement appropriée à son objet. On y a établi, au-dessus des livres, une galerie qui fait le tour de la salle. On y a pratiqué un cabinet de lecture, qui sera chauffé en hiver ; et l'on a disposé, à côté de la salle, sur l'étage supérieur établi dans la petite nef de l'église, un local destiné au Muséum, dont nous parlerons plus bas.

On voit, par cet exposé sommaire des faits, la constante sollicitude de l'Administration de la Ville pour la conservation d'un dépôt précieux et pour en rendre la jouissance facile et agréable au public. Les amis des sciences et des lettres doivent surtout une reconnaissance particulière à MM. les administrateurs qui, pendant ces dernières années,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'ont rien négligé pour la restauration de la bibliothèque, pour la mettre désormais à l'abri de toute dégradation, et pour en assurer l'accroissement au moyen des fonds annuellement affectés à cet objet. On peut dire que cette bibliothèque est maintenant l'un des établissements les plus intéressants que possède la ville de Chambéry.

Les vues de l'administration à cet égard on été parfaitement secondées par les soins infatigables de M. le bibliothécaire, dont le zèle et les connaissances ne laissent rien à désirer dans l'exercice de ses fonctions, et qui n'a épargné ni travaux ni fatigues pour rétablir l'ordre dans le dépôt dont il est chargé, pour le disposer dans le meilleur état et pour contribuer à son accroissement. C'est à lui que l'on doit l'heureuse idée d'une société d'amateurs qui, s'abonnant annuellement pour une somme modique, produisent un fonds employé à l'acquisition de livres nouveaux, choisis par une Commission, et qui leur sont communiqués à domicile, pour rentrer ensuite dans la bibliothèque dont ils doivent faire partie (1).

Il nous reste à parler de la collection naissante d'objets d'art et de productions de la nature, qui est maintenant annexée à la bibliothèque.

On a vu plus haut que l'abbé de Mellarède avait légué son cabinet d'histoire naturelle, qui comprenait un assez grand nombre d'échantillons de minéraux et quelques coquillages et dépouilles d'animaux. M. Raymond, préfet au Collège royal, avait établi dès 1816, dans l'une des salles du Collège, dont il était alors principal, un premier noyau de Muséum, formé d'abord de la collection des minéraux du pays, recueillis par l'ingénieur en chef des mines du dé-

(1) C'est exactement l'organisation de la *Bibliothèque populaire*. — Cet établissement était alors une annexe de la *Bibliothèque publique*. On sera vraisemblablement conduit à revenir à ce système de fusion qui, assurément, n'est pas sans inconvénient, mais qui présente aussi de sensibles avantages, par la diminution des frais généraux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partement. Quelques personnes contribuèrent à augmenter peu à peu cette collection, par divers objets, tels qu'un herbier et un cygne embaumé, donnés par M. l'avocat Marin; des fragments des antiquités d'Aix, une imitation en liège de l'arc de Campanus, un modèle en bois de l'horloge antique trouvée à Aix et un fragment de moulin antique, donnés par M. le général comte de Loche; quelques morceaux de sculpture, un collier en fer du moyen-âge, quelques dessins au crayon, plusieurs livres intéressants, au nombre desquels est la fortification perpendiculaire de Montalembert, en 5 vol. in-4°, donnée par M. de Loche, etc. M. Raymond y avait ajouté un cahier de fleurs gravées d'après Van Spaëndonck, un bas-relief curieux du moyen-âge, représentant Loth et ses filles; des fragments de briques romaines, divers ouvrages de sciences et quelques tableaux. Tous ces objets ont été transférés dans le local de la bibliothèque, avec les modèles en plâtre consacrés au service de l'école de dessin, auxquels la Ville a ajouté plusieurs statues dont elle a fait l'acquisition.

La stabilité et la consistance satisfaisante donnée à la bibliothèque, et la vue d'un Muséum naissant, qui est un établissement nouveau pour cette ville, ont excité l'émulation et la générosité de plusieurs amis de l'instruction, qui ont enrichi l'un et l'autre de divers objets dont M. le bibliothécaire a donné connaissance au public, dans les notes imprimées touchant les augmentations de la bibliothèque, avec les noms des donateurs; ce qui nous dispense de les indiquer ici en détail. Les principaux sont: 1° une belle collection d'insectes renfermés sous verre, dans deux armoires, avec plusieurs ouvrages qui s'y rapportent, donnée par M. de Loche; 2° une collection de livres, au nombre de 109 volumes, donnés par M. l'avocat Marin, comprenant 60 volumes de la bibliothèque britannique, 35 cahiers des Annales du Musée d'histoire naturelle, et 14 volumes in-4° et in-folio, d'ouvrages rares et utiles;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° une collection de 476 médailles romaines, déposée par M. Raymond, préfet du Collège.

Nous croyons devoir faire ici une mention particulière de deux tableaux dont l'établissement s'est enrichi en 1819. L'un est l'*Adoration des Mages*, du célèbre Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, inventeur de la peinture à l'huile ; ce morceau précieux, donné par M. le marquis de Travernay, a été restauré par J.-B. Peytavin, de Chambéry, élève du premier peintre de l'Ecole française actuelle.

L'autre tableau est celui du *Minotaure* et des sept Athéniennes, dans le Labyrinthe de Crète, qui a été exposé au Salon de Paris, par M. Peytavin. *La Ville en a fait l'acquisition de l'auteur, qui l'a cédé pour le simple remboursement des frais d'exécution.*

Quatorze ans plus tard, le *Journal de Savoie* du 21 juin 1834 (n° 24 — 19e année) publie une nouvelle notice sur la Bibliothèque :

Depuis 20 ans, la Bibliothèque de Chambéry s'est considérablement enrichie ; elle offre maintenant un établissement digne d'une ville du second ordre. Dans son principe, elle n'était composée que de six mille volumes ; aujourd'hui, elle en contient plus de quinze mille, parmi lesquels on trouve des ouvrages rares, de belles éditions, et quelques manuscrits précieux.

Elle possède en outre un musée de tableaux, où se trouvent quelques originaux appartenant à de grands maîtres, un musée d'histoire-naturelle, riche en oiseaux, en minéraux, presque tous du pays ; une belle collection d'insectes, un grand nombre de coquillages, un herbier considérable, dix-huit cents médailles romaines et quelques-unes grecques, en bronze, en argent et en poltien ; une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grande quantité de médailles et monnaies modernes en bronze, en argent, et beaucoup d'autres objets curieux.

Cet établissement offre suffisamment de matériaux pour pouvoir faire un cours de minéralogie, de botanique, d'ornithologie, de numismatique, assez de modèles pour les jeunes peintres et dessinateurs.

Cet accroissement si rapide de richesses est dû aux fonds que fait chaque année la ville de Chambéry, et surtout à la bienveillance des amateurs des sciences et des lettres. Parmi ces bienfaiteurs, on distingue avec satisfaction et reconnaissance :

L. L. M. M. Charles-Félix et Charles-Albert ; MM. le général comte de Boigne [la liste de ses dons (A. Ferraris, p. 208, ne mentionne pas de libéralité faite à la bibliothèque, mais : don à la Société royale académique de Savoie : 20.000 francs). Il est probable que la Société académique consacrait une partie de ses revenus à des achats pour la bibliothèque]. Pillet-Will ; le général comte de Loche ; l'avocat Guy ; Rey, du Grand Bornand ; l'avocat Marin ; Marcoz, astronome ; le marquis de Costa ; le marquis de la Serraz ; Raymond, ancien professeur ; Dupont ; Arnaud, amateur naturaliste ; la Société royale académique de Savoie, et plusieurs autres amis des lettres que leur modestie ne nous permet pas de nommer, ou qui ont voulu garder l'anonyme.

Conformément aux intentions de quelques-uns de ses donateurs, la Société royale académique mettait en dépôt à la bibliothèque publique quelques uns des ouvrages qui lui étaient offerts.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 27 janvier 1832. — La Société royale académique de Savoie dans le nombre des dons récents qui lui ont été faits, a reçu de la part de M. Pillet-Will, régent de la Banque de France, frère de M. le comte colonel Pillet, le superbe recueil (gravé) des statues, groupes, bustes, mausolées, colosses et monuments de tous genres, exécutés par le célèbre Canova, dessinés et gravés à Rome sous les yeux mêmes de son auteur. Cette magnifique collection comprend 70 estampes et quelques pages de texte. M. Pillet ayant exprimé la louable et patriotique intention que ce recueil fût mis à portée d'être utile aux artistes et observé par les amateurs, la Société académique, empressée d'entrer dans les vues du donateur, s'est fait un plaisir de déposer provisoirement cette belle collection à la bibliothèque publique de cette ville.

La Bibliothèque servait également à des expositions particulières par lesquelles se signalaient des artistes désireux de se créer une clientèle. — Ainsi, le *Journal de Savoie*, 1832, n° 18, p. 191, donne sous la rubrique : « Variété », la réclame suivante :

« Il a été inséré, l'année dernière, dans ce journal (n° 17, du 28 avril 1831), un article relatif à un tableau de la *Sainte-Famille*, de grandeur naturelle, composé et peint par M^me^ Grassis, née de Predl, native de Munich, en Bavière. Ce tableau, signalé comme l'un des ouvrages les plus terminés des écoles modernes, a été estimé à la valeur de mille écus siciliens (environ cinq mille francs). Il a été mis en loterie avec l'autorisation et sous les auspices du gouvernement des Deux-Siciles. Le

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

certificat délivré à ce sujet par S. Exc. le duc de Cesmia, directeur général de la police à Palerme, en date du 14 septembre 1830, atteste que ce tableau a mérité l'admiration des artistes et des connaisseurs. Plusieurs journaux étrangers ont répété le même jugement et ont fait l'éloge le plus distingué du talent de Mme Grassis et du mérite des autres ouvrages qu'elle a eu l'occasion de mettre sous les yeux du public. Cette dame, qui a parcouru les principales villes de l'Europe et visité les galeries et les monuments des arts les plus célèbres, a fait, comme nous l'avons dit dans le temps, une étude approfondie des œuvres de Raphaël, du Corrège, du Titien, du Dominiquin, de Guido-Reni, du Poussin, etc., et des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Elle a cultivé son art à Rome, à Florence, à Venise, à Munich, à Amsterdam, à Londres, etc. Elle a été honorée de plusieurs demandes de la part de S. M. l'impératrice d'Autriche.

« Mme Grassis de Predl, *épouse de M. Grassis, natif de Saint-Pierre-d'Albigny, considère maintenant la Savoie comme sa patrie adoptive* et se propose d'y faire quelque séjour. Elle est actuellement à Chambéry. Elle a exposé dans la bibliothèque publique de cette ville quelques-uns de ses ouvrages.....

« 5° L'Assomption de la Vierge, dont l'original, chef-d'œuvre du Titien, a 22 pieds de haut sur 11 de large ; copie faite à Venise d'après l'original et *que Mme Grassis a réduite à un pied*, bien qu'elle en eût été défiée par le directeur des Galeries. Elle serait bien aise de reproduire ce tableau en grand pour quelqu'une des églises de la Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 6° Le Christ souffrant, du Corrège, copié dans les galeries royales de Munich.

« 7° Le portrait de Suersz, l'ami de Van Dyck, peint par Van Dyck ; copie faite dans la galerie de Munich.

« 8° La Vierge aux langes de Raphaël, copié d'après l'original, dans la galerie du Louvre à Paris.

« 9° Léon X, par Raphaël, copie faite à Florence, dans la galerie du palais Pitti. Ce tableau a été un peu offensé dans le voyage.

« 10° L'aurore de Guido-Reni, copiée à Rome, à Monte-Cavallo.

« Mme Grassis de Predl n'est pas seulement peintre d'histoire et de sujets religieux ; elle excelle dans le portrait soit à l'huile, soit au pastel ou au simple crayon. *Il est à souhaiter qu'on lui fournisse l'occasion de laisser dans notre pays quelques productions d'un pinceau qui a réuni partout les suffrages des connaisseurs et trop au-dessus de nos éloges pour qu'il nous appartienne de l'apprécier ;* elle conserve un vif désir que son tableau de la Sainte Famille, auquel elle a donné tous ses soins, puisse devenir une propriété de notre pays ».

Je frémis en pensant que ce « boniment » est de G.-M. Raymond et qu'il s'y est appliqué ; « *les productions d'un pinceau qui a réuni partout les suffrages des connaisseurs*, etc. », sont bien dans la note des jours où il soigne particulièrement son style. — Le morceau est à encadrer. ..... *Mme Grassis de Predl* (pour réussir à Chambéry la grâce et le talent ne suffisent pas ; il faut une particule. Ce qu'on a donné de la baronne à Mme de Warens !), *native de Munich en Bavière, épouse de M. Grassis*,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

natif de Saint-Pierre-d'Albigny, considère maintenant la Savoie comme sa patrie adoptive et se propose..... on attend de s'y *établir définitivement.* Oh non ! Il n'en coûte pas tant « *d'y faire quelque séjour* ». Pour devenir une gloire de la Savoie, il faut et il suffit : 1° de n'y être point né ; de s'y être arrêté : pendant le temps nécessaire, par exemple à Jean-Jacques pour plaire et cesser de plaire à M^me^ de Warens. — Le temps d'un *béguin* de femme prompte à se donner, à se partager et à se reprendre pour se redonner et se repartager, — en somme effeuiller la marguerite traditionnelle : un peu — beaucoup — passablement — rien du tout, — pendant le temps qu'il faut à Raphaël pour ébranler (thèse modérée) ou pour culbuter (thèse radicale) la vertu chancelante d'Elvire — pendant le temps qu'il faut à Ponsard pour servir de directeur poétique à M^me^ de Solms et de jouer près d'elle le rôle ingrat du chevalier de la *Triste figure*, pendant que Tony Révillon, *Jean qui rit* faisant pendant à *Jean qui grogne*, ne *l'embêtait* pas et ne *s'embêtait* pas. — Mais quand un misérable autochtone sera gratifié d'un dithyrambe pareil, c'est qu'il n'y aura plus de préjugé antisavoyard, et ce jour là se trouvera dans la fameuse semaine des quatre jeudis.

Pour compléter l'inventaire des œuvres d'art, qui se trouvaient encore à Chambéry, il faut énumérer également celles qui sont conservées dans les églises et particulièrement dans l'église de Notre-Dame.

« Les peintures à fresque, dont cette église est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ornée, ont été faites il y a deux ans [donc en 1845], sur le modèle de celles qui existaient auparavant, et sont dues au pinceau de M. Vicario. Il était difficile d'en faire une meilleure distribution que ne l'a fait cet artiste vraiment distingué.

« Les fresques de la voûte représentent les apôtres. M. Vicario, par sa manière de les placer en regard, et dans le meilleur jour, au-dessus des fenêtres, à rendu leur optique très agréable. Les médaillons à têtes d'anges qui se détachent au plafond à la réunion des moulures, sont d'un bel effet.....

« Nous n'avons garde d'oublier les beaux tableaux dont les chapelles de cette église sont ornées. Parmi les plus remarquables et les plus dignes de l'attention du connaisseur, nous citerons :

« Dans la première chapelle de gauche en entrant, un tablcau représentant saint François de Sales recevant les vœux de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, par M. Guille, élève de l'Académie de Turin. Ce tableau, *de l'avis des peintres eux-mêmes*, est un véritable chef-d'œuvre réunissant avec un rare degré de perfection la richesse du coloris, le naturel des poses, la vérité de l'expression et la justesse des proportions. Le sommet de la toile offre un Christ éclairé par des bougies d'une teinte admirable.

« En face de la chaire est un tableau de Van Dyck représentant Jésus sur la croix. On croirait, en le voyant, assister à la mort du Sauveur lui-même, tant il y a d'abandon et de naturel dans ces chairs qu'une dernière agonie vient de glacer.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« La dernière chapelle, toujours sur le même plan, contient aussi deux tableaux du plus grand mérite.

« Le premier est saint François Xavier mourant dans les Indes, entouré d'une foule de sauvages qui regrettent sa perte, peint par Berenger, artiste de Chambéry. — Le deuxième, *donné par le prince Thomas de Carignan*, représente saint Thomas touchant les plaies de Jésus ressuscité. La position bienveillante, ineffable du Sauveur, l'incrédulité s'effaçant par degrés pour faire place à la croyance sur la figure de saint Thomas, l'expression variée répandue sur le visage des autres apôtres, tout cela joint à une peinture dure en apparence, mais dont la couleur bistrée et les effets singuliers font ressortir jusqu'aux moindres détails, assignent à ce tableau un rang distingué parmi les meilleures productions. » Ferraris ajoute en note cette indication empruntée au comte de Fortis (p. 319). « Ce tableau, qui appartenait autrefois aux religieux Augustins, est attribué à l'Ecole Lombarde et au siècle qui a précédé le Carrache. » Si ce tableau était aux Augustins, il a dû être saisi en 1793, en même temps que les Holbein et transporté au Musée. On peut être surpris de voir le prince Thomas de Carignan l'offrir à l'église Notre-Dame. Mais cette libéralité n'est pas plus singulière que celle de l'Etat français octroyant magnifiquement à la ville de Chambéry l'ancien archevêché et l'ancien séminaire, édifiés l'un antérieurement au xv^e^ siècle (date de la construction de la cathédrale actuelle) par les frères mineurs de saint François d'Assises, — l'autre à la fin du xvi^e^ et au commencement du xvii^e^ par les Pères Jésuites, avec les aumônes recueillies à

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chambéry. « Nous ne saurions non plus passer sous silence le beau tableau de saint Dominique recevant le rosaire [des mains] de la Sainte Vierge, par M. J.-B. Peytavin, de Chambéry, élève de David. Ce tableau est dans la première chapelle de droite.

« Enfin le tableau du maître-autel, représentant la Nativité de la Vierge, est l'œuvre de M. Berger, de Chambéry, naguère l'honneur de l'Ecole Romaine, artiste de premier ordre, et que son rare talent a placé au nombre des célébrités contemporaines.

Dans l'année 1832, le Musée fut gratifié de deux donations très importantes, émanant, l'une de l'avocat François Guy, l'autre d'Etienne Rey, du Grand-Bornand.

Guy François est mentionné dans l'*Histoire du Barreau de Chambéry*, de Louis Pillet (Impr. Sav., 1894, in-8°, p. 58, Extr. des *Mém. de l'Ac. de Sav.*, IVe Série, t. V) comme ayant prêté à l'audience de rentrée du Sénat, en 1782, le serment auquel les avocats des provinces étaient admis, d'après les Royales Constitutions de Victor-Amédée II, premier roi de Sardaigne, (l. II, ch. IV, vol. VIII) et étant inscrit au registre sous le n° 268. En l'an XIII, il devint juge de paix à Chambéry. — Au-dessous de lui figure : « 273. — Montréal François, nommé substitut de l'avocat des pauvres, en 1787, puis juge de paix du canton de La Roche, où il finit ses jours. C'est lui qui *forma la première bibliothèque savoisienne* et a rendu par là de grands services à l'histoire littéraire de notre pays ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De même que son contemporain, Montréal, l'avocat Guy avait la passion des livres et des arts. « Il a donné une belle preuve de son patriotisme et de son amour pour les arts en abandonnant à la bibliothèque publique de Chambéry sa bibliothèque et son musée, et en cédant à la ville le capital d'une rente annuelle de 400 l. pour un prix de poésie et un prix de peinture ou de dessin, à décerner alternativement d'une année à l'autre, au jugement de la Société Académique de Savoie. MM. les nobles syndics, par lettre du 4 août 1832, ont invité la Société à rédiger le programme du premier concours. Dans son assemblée du 17 du même mois, la Société a décidé que pour 1833, époque à laquelle il y aurait deux rentes annuelles disponibles, il serait décerné deux prix, l'un de poésie et l'autre de dessin. Le sujet du premier est l'établissement des eaux thermales d'Aix, en Savoie, envisagé dans tout son ensemble, et sous divers rapports d'utilité, d'agrément des dépenses et des soins qui y ont été consacrés pour le bien de l'humanité et pour l'avantage du pays.— Le sujet du prix de dessin est un paysage à l'aquarelle, représentant une vue prise dans les environs de Chambéry, au choix des concurrents. Le programme, arrêté dans la séance du 24 août et publié, a fixé le terme du concours au 30 juin 1833. *Conformément aux intentions du fondateur, les prix ne seront adjugés qu'à*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

des concurrents nés en Savoie » (*Mém. Soc. Ac. de Sav.*, t. VI, 1883, p. 13-14).

Le prix de poésie fut partagé entre l'auteur d'un poème en deux chants, qui voulut garder l'anonyme, et Mlle Jenny Bernard, de Chambéry, dont l'œuvre avait pour titre : « Le Luth des Alpes, Essai poétique, historique et descriptif des eaux d'Aix en Savoie ». « Le prix de dessin a été remporté par M. Courtois, dessinateur lithographe à Chambéry, qui avait choisi pour sujet les ruines de l'ancien château du Bourget, anciennement possédé par les princes de Savoie. L'auteur a fait hommage de son beau travail à la Société, qui l'a placé dans la salle de ses réunions » (*ib.*, t. VII, p. 6-7).

En 1834, le prix de poésie fut décerné à M. J.-B. Trésal, docteur-médecin, demeurant au Bourg-Saint-Maurice. Le sujet proposé était le diguement de l'Isère. — Magnifique matière à mettre en vers français. — Si la tradition était reprise de prescrire les thèmes sur lesquels les concurrents devraient solliciter leur muse, quels programmes alléchants et éminemment suggestifs on pourrait aujourd'hui proposer dans le même goût : « Le bureau d'hygiène — le grattage des façades — le four crématoire — l'eau stérilisée ou la déroute des microbes — l'usine d'aluminium — les tramways de la Savoie — le parc de Savoiroux ».

En invitant de la sorte les muses à glorifier

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les ponts et les chaussées, nos académiciens avaient une arrière-pensée : sur la digue de l'Isère, ils plaçaient des effigies royales devant lesquelles ils s'inclinaient en sujets respectueux.

La carrière d'Etienne Rey est un exemple de ce que peut faire un Savoyard qui a le bon esprit de ne pas demeurer en Savoie et de s'établir dans une des villes où il lui est permis de parvenir à la réputation ou à la fortune. — Parti tout jeune du Grand-Bornand, il était venu à Paris. Il avait été commissionnaire, puis garçon dans un magasin de fournitures pour la peinture, *au Spectre Solaire*, rue de l'Arbre-Sec. Il étudiait, écoutait, observait et faisait des économies. Un jour, en se promenant, l'œil toujours fureteur, il avise chez un brocanteur un tableau poussiéreux. Il le marchande et l'achète quarante francs. — Il emporte sa trouvaille, la nettoie avec soin, et, sans doute, la montre au baron Gérard, qui était probablement un des clients du Spectre Solaire. — On croit reconnaître le portrait de la Belle Ferronnière, maîtresse de François Ier, peint par Léonard de Vinci. — Cette attribution semble si certaine que le Louvre achète 40.000 francs la toile payée par Rey 40 francs. Sa fortune était faite, sa réputation consacrée. Il épousa la fille de son patron, dont il devint l'associé. Les affaires sont prospères. — Il achète des tableaux, les revend et n'y perd pas. — Il fait exécuter par le baron

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gérard une copie de la Belle Ferronnière et son propre portrait.

Pris de cet invincible besoin de revoir le pays et d'y savourer la considération qui, chez nous, s'attache généralement aux gens qui ont su amasser une honnête pécule, il revient au Grand-Bornand, y fonde une école et y meurt victime d'un accident de voiture.

Il avait légué à la ville de Chambéry vingt-cinq tableaux. Deux autres étaient laissés en souvenir au curé du Grand-Bornand et deux autres encore à M. Bize, bibliothécaire. La liste de ces dons, dressée par M. Rey lui-même, a été publiée par MM. Auguste Dufour et Laurent Rabut au tome XII, p. 266, sq. de nos Mémoires. Nous reproduisons ce document avec les attributions qu'il renferme et dont quelques-unes sont contestables.

Note des tableaux que M. Rey, membre de plusieurs Sociétés savantes, électeur et propriétaire, rue de l'Arbre-Sec, n° 46, donne au Museum royal de Chambéry, ville capitale de sa patrie, savoir :

N° 1. — Un tableau représentant la naissance de Jésus-Christ, par Bassan (Ecole vénitienne).

N° 2. — Un tableau représentant la Circoncision, par Henri Golzius (Ecole allemande).

N° 3. — Un tableau représentant Jupiter, terrassant les hercules [c'est-à-dire les Titans], peint par le Tintoret (Ecole vénitienne).

N° 4. — Un tableau représentant une tête de saint

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean-Baptiste, peint par Philippe de Champaigne (Ecole flamande).

N° 5. — Un tableau représentant une tête d'étude d'après le Dominiquain, d'une fresque peinte à Rome, par M. Vincent, membre de l'Académie française.

N° 6. — Un tableau représentant la Belle Ferronnière, maîtresse de François I^er^, copié par Gérard, d'après Léonard de Vinci, dont l'original est au Musée royal de France.

N° 7. — Uu tableau représentant un saint Sébastien, peint par Solimène, cru du Titien (Ecole italienne).

N° 8. — Un tableau représentant les Dieux de l'Olympe, copie d'après Raphaël.

N° 9. — Un tableau de David de Henc, représentant des fruits et poissons (Ecole hollandaise).

N° 10. — Un tableau représentant une tête d'étude (Ecole italienne).

N° 11. — Un tableau de Crayer, élève de Rubens, représentant l'Enfant Jésus et saint Jean avec son agneau (Ecole flamande).

N° 12. — Un tableau représentant une tête d'étude, peinte par Guérin, membre de l'Académie française.

N° 13. — Un tableau représentant des fleurs, peint par Batiste (Ecole française).

N° 14. — Une belle copie ancienne, d'après André Delsarte, dont l'original est au Musée royal de France.

N° 15. — Un tableau, beau portrait de M. le marquis de Louvois, peint par Largillière.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nos 16 et 17. — Deux batailles, peintes par Phelippe, Napolitain. Riche composition.

No 18. — Un tableau représentant l'Education de la Vierge, peint par Le Guerchin (Ecole italienne).

No 19. — Un tableau représentant Jésus-Christ aux Jardins des Olives (Ecole du Titien).

No 20. — Un tableau peint par Santerre, représentant un jeune homme tenant une pipe à la main (Ecole française).

No 21. — Un tableau représentant saint François tenant un Christ dans ses mains, peint par l'Espagnolet (Ecole espagnole).

No 22. — Un tableau représentant saint Jérôme dans le désert, peint par Baroche (Ecole italienne).

No 23. — Un portrait de Sully, par Porbus.

No 24. — Un tableau représentant un évêque, peint par Valentin.

No 25. — Un beau tableau de Dunin, représentant des musiciens. Le Musée royal de France n'en possède pas un aussi beau du même maître ; *il eut désiré en faire l'acquisition, mais M. Rey préféra en faire hommage à la ville de Chambéry, sa patrie.*

Nous avons vainement cherché dans le catalogue Carotti une mention de la Belle Ferronnière. — Nous avons constaté que ce tableau est à sa place au Musée. — Plusieurs tableaux du fonds Etienne Rey portent, par suite d'une confusion dans le même catalogue, comme attribution de provenance : Don de M. l'*avocat* Rey (par exemple. — No 41, p. 157. — No 26, p. 187. — No 12, p. 175. — No 23, bataille). —

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La provenance du Jupiter terrassant les Titans (N° 33, p. 156) n'est pas indiquée.

Nous trouvons dans le *Journal de Savoie* d'intéressants détails sur la donation de M. Etienne Rey, et sur sa mort tragique.

On lit dans le *Journal de Savoie,* N° 35. — Chambéry, 31 août 1832 :

M. Rey, natif du Grand-Bornand, membre de plusieurs sociétés savantes, vient d'enrichir le Musée de la ville de Chambéry et d'augmenter le nombre des bienfaiteurs de cet établissement par un don de vingt-cinq tableaux d'un grand mérite. La plupart sont des originaux et les autres d'excellentes copies. Cet acte de générosité a été fait avec la délicatesse et le désintéressement qui caractérisent un véritable ami de son pays. Nous nous plaisons d'autant plus à publier ce bienfait, qu'il n'est pas le seul que ce généreux et intéressant ami des arts se propose de faire. Déjà il a répandu dans sa paroisse une portion de sa fortune, fruit honorable de son industrie et de ses connaissances acquises dans le commerce des tableaux.

On lit encore dans le *Journal de Savoie,* N° 52. — Chambéry, 27 décembre 1834 :

La commune du Grand-Bornand (province de Genevois) est dans le deuil au sujet de la grande perte qu'elle a fait dernièrement dans la personne de M. Rey, décédé le 5 novembre dernier, dans sa 74e année.

M. Etienne Rey était né le 28 juin 1761, dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette commune, d'où il était parti à l'âge de douze à quatorze ans, pour se rendre à Paris. Il n'était distingué, ni par la naissance, ni par la science ; mais il a prouvé par son exemple tout ce que l'on peut obtenir avec l'amour du travail, l'intelligence, la probité, l'ordre et l'économie.

D'abord simple ouvrier dans un atelier de peinture, il avait acquis peu à peu des connaissances dans cet art ; il parvint à pratiquer avec succès la restauration des tableaux et surtout la préparation des toiles ; à quoi il avait réuni le commerce des couleurs. Après avoir contracté un heureux mariage, et donné successivement une plus grande extension à ses affaires, il avait élevé sa maison à un degré de prospérité qui lui avait procuré une fortune considérable. Cette maison (rue de l'Arbre-Sec) était l'une des premières en son genre, et les artistes lui donnaient la préférence.

M. Rey n'avait pas oublié sa patrie ; il lui réservait une marque touchante de sa bienfaisance. Depuis plusieurs années, de concert avec son épouse, il avait formé le projet d'établir dans sa commune natale une école pour l'instruction des jeunes personnes. Dans le mois d'août dernier, il était venu, avec Mme Rey, aux eaux d'Aix, dont l'usage lui avait été ordonné. Au commencement de septembre, ils se rendirent tous les deux au Grand-Bornand, avec le dessein d'y achever l'œuvre qu'ils avaient projetée. Ils procédèrent en effet sur le champ à la fondation de l'Ecole dont nous avons parlé, et l'acte en fut passé le 8 septembre. Le même jour, dans un voyage au Petit-Bornand, étant arrivé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la commune d'Entremont au bord d'un ravin, sur un chemin périlleux, M. Rey fut emporté par le char attelé d'un cheval et précipité dans le ravin.

Mme Rey avait eu le temps de sauter à terre, mais dans sa chute, elle avait une forte contusion à l'épaule. Ils furent transportés dans une auberge voisine, où on leur donna les premiers secours. Le lendemain, tous les conseillers et les notables du Grand-Bornand accoururent auprès du bienfaiteur de leur commune, et le transportèrent eux-mêmes dans la maison qui venait d'être achetée pour l'Ecole, et déjà occupée par l'institutrice, que M. et Mme Rey y avaient installée auparavant. Les suites de la chute de M. Rey étaient malheureusement trop graves ; malgré tous les secours de l'art et les plus tendres soins, prodigués par son épouse, il a succombé après un mois et 27 jours de souffrances, muni des sacrements et de toutes les consolations de la Religion.

Son convoi a offert le touchant spectacle de plus de douze cents personnes de tout âge et de tout sexe, dont le douloureux recueillement manifestait tout le regret causé par la perte de cet homme de bien.

Dans le nombre des bienfaits dus à cet ami de son pays, on doit distinguer le don d'environ trente tableaux de mérite, qu'il avait fait au Musée de la Bibliothèque de Chambéry, *par l'effet de l'attachement qu'il portait au conservateur de cet établissement.*

Si, dans cette période, le musée et la bibliothèque avaient reçu des accroissements si rapides et si considérables, c'est que divers éléments

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

se trouvaient réunis pour concourir à sa prospérité : d'abord, des conservateurs instruits, désintéressés et sympathiques, ayant, comme Daquin, professé la médecine ; comme G.-M. Raymond ou Bise, ayant appartenu à l'université, et étant tous des hommes laborieux, intègres, à l'esprit ouvert, méthodique et conciliant ; puis, autour des conservateurs, pour les soutenir, les diriger dans une certaine mesure, pour collaborer avec eux, une compagnie savante, l'Académie de Savoie ; des représentants de l'aristocratie, comme les marquis de Travernay, Costa, de la Serraz, des membres du barreau, de la magistrature, de l'université, de la bourgeoisie lettrée, et enfin le concours constant et efficace de la municipalité et du gouvernement ; un journal, *le Journal de Savoie,* signalant les dons, et par là suggérant fréquemment aux amateurs l'idée d'empêcher la dispersion ou la destruction des collections formées par eux, en constituant la ville leur gardienne, et en conviant le public à les visiter.

Ces amis éclairés se faisaient un honorable devoir d'enrichir de leurs dons les collections municipales. Ainsi le nº 2 de l'inventaire est le précieux triptyque de l'adoration des mages (cat. Carotti, p. 139), don de M. le marquis de Travernay. L'avocat Rey donne le portrait de Marguerite de Valois, femme d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, peint par Caracchio en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1577 (cat. Car., p. 142, nº 15). Le docteur Domenget donne le portrait de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, peint par Caracchio en 1580 (cat. Car., p. 142, nº 203).

L'avocat Rey, que le catalogue confond quelquefois avec Rey du Grand-Bornand(1), a donné en outre :

Paysage avec les ruines de Tivoli, école de Dughet, p. 146, nº 34. — *Joueurs de boules,* par Inconnu (manière de Téniers, XVIIe siècle), *ib.* p. 172, nº 13. — Le mot *avocat* ne figure pas. — *L'avarice,* par Gérard Houthorst, p. 174, nº 8. — Même mention. — *Portrait d'homme avec collerette à fraise,* manière de Ravenstein. — Semble distinct du *portrait de Sully,* par Porbus (23 de la don. Rey du G.-B., p. 171, nº 39 du cat. Carotti) — *ib.* p. 174, nº 341. — *Marchande de légumes,* manière de Pierre Aartsen (1507-1573), p. 174. — Même mention. — En revanche, p. 175, le nº 12, est attribué à Rey, avocat, *fruits et nature morte,* par David de Heem (1600-1674), qui est le nº 9 (David de Henc) de la donation Rey du Grand-Bornand.

Parmi les dons de M. Guy, nous relevons :

Paysage avec coucher de soleil. (Cat. Car., p. 147, nº 18). — *Saint-Sébastien,* Inc., XVIIe siècle (*ib.* p. 163, nº 114). — *Travaux champêtres,*

(1) P. 145, nº 23, *L'Adoration des Bergers,* par J. Bassan da Ponte, dit le vieux Bassan (1510-1592), *(ib.* p. 157, nº 41) qui doit être le nº 1 de l'Inv. Rey, cf. supr. CLVII.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Inc. XVIIIe siècle (*ib.* p. 173, nº 19). — *La Chasse*, Inc., man. de Pierre Van Laar (1613-1674), (*ib.* p. 175, nº 44). — *Une femme coiffée d'un turban, Rebecca*, dans le roman Yvanhoë de Walter Scott ? (*ib.* p. 176, nº 199). — *Portrait (ib.* p. 176, nº 198). — *Portrait d'un bourgmestre* (d'après Rembrandt), (*ib.* p. 176, nº 31).

Parmi les autres donateurs, il convient de mentionner :

M. Genin : *Ulysse et Philoctète*, par Tisserand (XVIIIe siècle). (Cat. Carotti, p. 147, nº 5.)

Le comte Pillet : *Portrait réuni de quatre enfants de la Maison de Savoie (?)*, (*ib.* p. 148, nº 317).

M. Brun : *Fumeurs*, par Inconnu, XVIIIe siècle (*ib.* p. 173, nº 186). — *Portrait de M. Brun*, par C.-P. Larivière (1820), *ib.* p. 177, nº 170.

Le baron Blanc, ministre des affaires étrangères de S. M. le Roi d'Italie : *Diane, Vénus et Cupidon*, attribué à Giulio-Cesare Proccacino, fin du XVIe et commencement du XVIIe siècle (*ib.* p. 157, nº ?).

Voici comment, dans l'*Indicateur Savoisien* du 7 décembre 1895, nous exposions l'hypothèse formée par nous sur le sujet de ce tableau.

« Le personnage nu est Vénus. La déesse de l'Amour est reconnaissable à la ceinture qui est son emblème distinctif. L'autre personnage est Diane, comme l'indique le croissant qui est placé dans ses cheveux. Ce croissant est tout petit et presque complètement effacé.

Vénus fait à la chaste Diane l'éloge de l'amour physique. Elle engage la pâle et froide amante

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Endymion à en goûter les transports enivrants. Diane résiste, mais les discours corrupteurs de sa compagne la charment peu à peu. Une flamme inaccoutumée luit au fond de ses yeux. Des convoitises inconnues se glissent dans son cœur virginal. Son croissant pâlit : sa javeline est prête à échapper de ses mains. Elle semble sur le point de céder. Vénus s'applaudit déjà de sa victoire, et le petit Amour prépare le trait dont il se dispose à frapper celle qui, jusque là, se refusait à reconnaître son empire et à plier sous ses lois.

M. Albert Metzger : *Le lieutenant Chabal prenant un drapeau à l'ennemi en 1870* (esquisse du tableau exposé au salon de 1902, par A. Bloch, p. 180, n° ?).— *Baigneuse*, par Benoît Molin (*ib*. p. 183). — *Etude de femme nue*, par le même (*ib.*). — Deux aquarelles à la Sépia : *Intérieur d'un couvent et ruines*, par le comte Camille Costa de Beauregard (*ib*. p. 184).— Aquarelles : *Roses*, par E. Filliard (*ib*.).

M. Benoît Molin : *Moïse présentant les tables de la loi*, par Jean Delamonce (1661), cat. Car., p. 145.

La famille Daisay : *Portrait de René Filliard*, par J. Daisay, indiqué par erreur sur le cat. Carotti, comme portrait de Daisay jeune (*ib*. p. 183, n° 86). — *Portrait de J. Daisay*, par le même (*ib*. p. 183, n° 953). — *Portrait de sa fille Marguerite*, par le même (*ib*. p. 183, n° 701).

M. Pierre Tochon : *Portrait de Barandier*, artiste chambérien, peint par lui-même (*ib*. p. 183).

La famille Bonjean : *Portrait de Joseph Bonjean, chimiste et philanthrope chambérien* (1810, 1890), peint par Jules Daisay (*ib*. p. 183, n° 87 (?).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Docteur Moret : *Fragment d'antique*, torse (*ib.* p. 130 (*sculpture*).

M. le baron de Rothschild : *Paysage des environs de Paris*, par Butzchold (*ib.* p. 180). — *Paysage d'automne*, pastel, par Henriette Maréchal (*ib.*). — *Batteur de beurre à Pont-Aven* (Finistère), par Gabriel Deveux (*ib.*). — *Pêches et raisins*, aquarelle par Mme Madeleine Carpentier (*ib.*). *Paysage*, par A. Pouchin (*ib.* p. 181).

En sculpture : Hedera, lierre (*ib.* p. 129). — *Cerf frottant ses bois*, par A. Jacquemart (1891, *ib.*). — *Fileuse*, statuette, par Mme Signoret-Ledieu (1892, *ib.*). — *Toréador*, par Loiseau-Rousseau (1893, *ib.*), et une superbe collection de gravures.

M. Mesnard, maître des requêtes au Conseil d'Etat, décédé à Grenoble le 13 mai 1890, a légué à la ville de Chambéry toute une collection de tableaux et de miniatures, dont sa veuve garde actuellement l'usufruit. Le legs a été accepté par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 1893 (*ib.* p. IV).

Parmi les œuvres acquises par la ville, par l'*Union artistique* ou par les comités de diverses expositions, données par leurs auteurs ou dont la provenance n'est pas indiquée chez Carotti, nous relevons :

Sculpture : Marquis Pantaléon Costa de Beauregard, buste en bronze, par A. Costa de Beauregard, de l'Académie française, p. 130 (cf, le portrait du même, par Benoît Molin, p. 182, n° 170). — *Pierre Lanfrey*, buste en marbre, par J. Mezzara, p. 129, n° 847? — *Général de Boigne*, buste, par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Spalla, *ib.* p. 129. — *Augustus Cœsar imperator*, médaillon, par X., *ib.* p. 129, nº 361. — *Marquis Albert Costa de Beauregard*, buste, par E. Dubois, *ib.* p. 129.— Maquette du monument élevé à Joseph et à Xavier de Maistre, par le même (*ib.*). *J.-B. Marcoz*, buste marbre, par J. Vallet, 1882, *ib.* p. 130. — *Baurille, philanthrope savoyard*, statuette terre cuite, par A. Peguet.— *Le Chant du lac*, bas-relief, par Mars-Vallet (1), *ib.* p. 130, nº 266. — *Antoine Perrier*, buste plâtre, par le même, *ib.* p. 131. — *Eternelle folie*, plâtre, par le même, salon de 1894, acquis par la ville, *ib.* — *Benoît Molin*, bronze, par le même, offert par l'Union artistique, *ib.* — *Pierre Blanc*, député de la Savoie, buste bronze, par A. Weitman, *ib.* p. 131, nº 160. — Tête de vieillard, étude, plâtre, par le même, 1890, don de l'auteur, *ib.* p. 131. — *Monument à Lamartine*, maquette plâtre, par le même, *ib.* — *Jan-Pierre Veyrat*, maquette plâtre. sans nom d'auteur.

Peinture : Intérieur d'un vieux four, par Eugène Bourgat, (*ib.* p. 181). — *Les environs de Chartres*, par Mme Giraud, née Corast. — *Fin d'été en Savoie.* — *Après-midi au lac du Bourget*, par J. Morion, *ib.* p. 183, nº 1436 (ce nº ne peut être celui de l'Inv. du Musée de Chambéry, qui ne doit pas dépasser actuellement les nos 800 ou 900). — *Le vieux Pont à Cognin* (rivière de la Cascade, par le même, *ib.*, nº 381). — *La Mer de Glace*, par Claude Hugard, de Cluses (1862), (don de l'auteur), *ib.* p. 183, nº 238 —

(1) Auteur du monument élevé dans le parc de Lémenc, à Rousseau, et inauguré le 4 septembre 1910, en présence de M. Fallières, président de la République.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Soleil couchant ; Un coin de la Chautagne, par Fr. Cachoud (acq. par la ville), *ib*. p. 184. — *La nuit évoque le passé* (paysage effet de nuit), par le même, ib. p. 184. — *Coucher du soleil en hiver* (pastel), ib. p. 184. — *Liseuse*, par Mme la baronne de Buttet (don de l'auteur), *ib*. p. 184. n° 428. — *Notre-Dame de Paris*, aquarelle, par Paul Duverney, *ib*. p. 184 — *Sainte Disdille*, Chablais (pâturage), par François Wagnat, 1899 (don de l'auteur), *ib*. — *Roses blanches*, aquarelle, par E. Filliard, *ib*. — *Roses thé*, aquarelle, par le même, *ib*. — *Effet de soleil*, par F. Grange, 1906, *ib*. — *Fleurs sur un cippe funéraire*, par Mme A. Despeignes, 1910 (don de l'auteur), *ib*.

Mais de toutes les donations, la plus importante fut celle du baron Garriod. Le baron Garriod habitait Florence et avait acquis une grande réputation comme amateur d'objets d'art. Il avait beaucoup d'estime et d'amitié pour Benoît Molin, qui a fait de lui un admirable portrait (cat. Car., p. 183). Ayant perdu une jeune fille, nommée Isabelle, il voulut en perpétuer le souvenir en créant au musée de Chambéry une *Salle Isabelle*, dans laquelle seraient exposées les œuvres données par lui. La *Salle Isabelle* fut d'abord constituée dans les combles de l'Hôtel-de-Ville. — Les *guides* Joanne ou autres, antérieurs à 1889, énumèrent les tableaux les plus intéressants qui s'y trouvaient réunis. — Par testaments du 8 juin 1882 et du 10 août 1883, il légua à la ville de Chambéry toutes les collec-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions qu'il avait formées. Deux rapports du maire de Chambéry, M. Antoine Perrier, en date du 13 août et du 11 décembre 1885, nous permettent de nous rendre compte des difficultés que la ville éprouva pour entrer en possession de ce legs.

Rapport de M. le Maire *(13 août 1885)*

« Par suite des démarches faites par la Municipalité, j'ai eu connaissance que M. le baron de Garriod avait, par testament en date du 8 juin 1882, légué à la Ville de Chambéry tous les objets d'art lui appartenant.

J'ai immédiatement écrit à M. le Consul de France à Florence, pour obtenir une copie du dit testament, dont voici les passages qui intéressent notre Ville :

« Tous les objets d'art m'appartenant, tableaux,
« marbres, terres cuites, plâtres, miniatures, aqua-
« relles, gravures en tableaux ou en cartons ; tous
« mes livres d'art, de sciences, de littérature, d'his-
« toire, romans et autres ; tous les objets de curio-
« sité, bronzes, aciers ciselés, sont à la disposition
« de la Ville de Chambéry (Savoie), pour qu'elle
« puisse choisir ceux de ces objets qui convien-
« dront, avec les cent quatre déjà consignés par
« moi, et qui sont déposés provisoirement dans les
« chambres du palais communal de la dite Ville,
« pour décorer la salle destinée, dans le Musée-
« Bibliothèque qui doit être construit, sur mes con-
« seils, à la galerie appelée Isabelle, en souvenir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de ma fille aînée, ensevelie dans le petit couvent « de Sainte-Marie-Nouvelle de Florence.

« Je donne pour la même destination, afin de « meubler la susdite salle, la grande caisse et les « six chaises de bois sculptées qui se trouvent à « l'entrée du second étage de mon habitation, et je « donne également la grande caisse marquetée de « la salle d'attente de mon cabinet, au troisième « étage.

« Egalement, l'armoire d'ébène placée sur une « table à écrire dans mon cabinet, en lui ajoutant « sa base à quatre pieds, servant actuellement de « table dans la susdite entrée à mon cabinet.

« Tout ce qui ne sera pas choisi par la Municipa- « lité de Chambéry, pour la destination exclusive « de la Salle Isabelle, restera la propriété de mon « héritière.

« Je donne également les livres destinés à servir « à l'école de dessin et peinture, jointe à l'établis- « sement en voie de construction, et qui sera sous « la garde du Conservateur du Musée-Bibliothèque, « et ceux d'entre ces livres qui ne seront pas choi- « sis par la Municipalité, resteront la propriété de « mon héritière. »

Les termes de ce testament sont, à mon avis, formels, et la Ville de Chambéry est bien légataire, sans aucune restriction, de tous les objets d'art de M. de Garriod, sauf à elle à les placer dans une salle du musée à construire, laquelle portera le nom de Salle Isabelle ; qu'aucun délai n'a été imparti à la Ville de Chambéry, pour la construction de ce musée ; d'où suit qu'elle peut dès à présent réclamer la délivrance du legs qui lui a été fait par

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le baron de Garriod, sauf ensuite à se conformer aux intentions du Testateur, pour placer les objets légués dans la Salle Isabelle, qui sera créée lors de la construction du musée projeté par la Ville ; qu'il importe de réclamer immédiatement la délivrance de ce legs, pour que les objets et œuvres d'art légués ne viennent point à disparaître, et que la Municipalité doit être autorisée, dès à présent, à prendre toutes les mesures conservatoires et entrer en possession de ce legs.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien mettre à la disposition de la Municipalité une somme de mille francs, pour faire face aux dépenses et aux démarches à faire pour entrer en possession de ce legs.

Les conclusions du rapport de M. le Maire, mises aux voix, sont adoptées. »

Rapport de M. le Maire (*11 décembre 1885*)

« M. le baron de Garriod, notre compatriote, après avoir déjà fait don d'un certain nombre de tableaux à notre ville, a fait un testament le 10 août 1883, par lequel il a mis à la disposition de la Municipalité de Chambéry, pour qu'elle choisisse ceux de ces objets qui lui conviendront, tous ses tableaux, marbres, terres cuites, plâtres, miniatures, aquarelles, gravures en tableaux ou en cartons, bronzes et aciers, meubles sculptés, etc., pour décorer la salle Isabelle dans le Musée-Bibliothèque qui doit être construit par la Ville de Chambéry.

M. de Garriod mourut peu de jours après son testament, et la Municipalité d'alors ne reçut aucun

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avis, ni du décès, ni du legs. Et cependant, le Consul de France a été officiellement avisé par le notaire de la famille Garriod, peu de jours après le décès de ce dernier, du legs qu'il venait de faire en faveur de notre ville.

Avisée par une lettre anonyme venue de Florence, de l'existence de ce legs, votre Municipalité prit immédiatement les mesures nécessaires pour la faire rentrer en la possession de ce legs.

Elle envoya à Florence M. Mossière pour s'aboucher et traiter avec les héritiers de Garriod, et M. Daisay, professeur de peinture au lycée de Chambéry, pour vérifier, au point de vue artistique, la valeur du legs fait à notre ville, et, cas échéant, faire le choix des objets d'art et tableaux qui devaient être livrés à la Ville de Chambéry.

La mission de M. Mossière était difficile, délicate et pénible à remplir ; il s'est heurté à de nombreuses résistances, et ce n'est qu'au bout de quinze jours de négociations qu'il a pu obtenir l'exécution du testament, en laissant faire par M. Daisay le choix des objets et tableaux dont la Ville est appelée à prendre possession.

Un inventaire a été régulièrement dressé après le décès de M. le baron de Garriod, et tous les objets d'arts et tableaux portés dans cet inventaire ont été représentés par la famille Garriod.

L'inventaire contient l'estimation de tous les tableaux et objets d'art formant cette galerie, et cette estimation est bien au-dessous de la valeur fantaisiste qui leur était attribuée par M. de Garriod ; elle n'arrive qu'au chiffre de 12.000 francs environ. En majorant même ces objets, on arriverait à envi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ron 24.000 francs qui paraissent représenter la valeur et l'importance du legs fait à la Ville.

Ces tableaux et objets d'art sont au nombre de 380 dans l'inventaire et leur valeur artistique peut se décomposer ainsi : 70 tableaux de second ordre peints à l'huile sur toile et sur bois, pouvant figurer honorablement dans un musée, et 70 tableaux de troisième ordre, ne représentant qu'un médiocre intérêt, mais en bon état, encadrés convenablement et pouvant aussi figurer dans un musée.

Quant au 240 tableaux restants, ils n'ont aucun mérite artistique ; ils sont en fort mauvais état, et la plupart manquent de cadres.

Il serait, du reste, impossible de les utiliser dans un musée, même comme garniture.

Il a donc été choisi pour la Ville de Chambéry les 140 tableaux de second et de troisième ordre, et de plus, M. Daisay a fait un choix de statuettes, de médailles et de livres.

Un accord est intervenu sur ces bases, entre les négociateurs représentant la Ville de Chambéry et le héritiers de M. de Garriod.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien approuver cet accord, et de demander que la Ville de Chambéry soit autorisée à accepter ce legs dans les conditions ci-dessus indiquées, et, par suite de la délivrance qui lui sera faite par les héritiers du baron Garriod, des 140 tableaux et autres objets choisis, donner décharge pleine et entière dudit legs fait à la Ville de Chambéry ; autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous actes ou toute décharge dans ce sens, après délivrance du legs.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Conseil,
adopte les conclusions du rapport de M. le Maire et, sur la demande qui lui en est faite, vote à l'unanimité des félicitations à M. Mossière, qui a conduit ces négociations avec une habileté remarquable et un désintéressement complet. »

En résumé, outre les statuettes, médailles, livres et meubles, la donation Garriod représente 244 tableaux, dont 104 remis du vivant du donateur et exposés d'abord dans les combles de l'hôtel de ville et 140 choisis par MM. Daisay et Mossière en novembre-décembre 1885.

Pour ce qui est de leur valeur artistique, elle semble rabaissée à l'excès dans le rapport du maire, sans doute pour des raisons d'ordre diplomatique. M. Garriod, excellent juge, les avait bien cotés, et l'ensemble de la collection est chaque jour plus apprécié.

Le roi Victor-Emmanuel II a donné le *portrait d'Antoine Favre* (cat. Car., p. 144, nº 168). — *Alexandre-le-Grand et la famille de Darius*, — et *Annibal vouant aux Romains une haine implacable,* par Claude Baumont (1694-1766), peintre français attaché à la Cour de Charles-Emmanuel III, et directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Turin (cat. Car., p. 146, nº 151-151 *bis*). — *Le Sacrifice au Dieu Mars, ib.* nº 153, par Laurent Pécheux (fin du XVIIIe siècle, comm. du XIXe). — *L'héroïsme de Mucius Scovola, ib.* nº 154, du même. — *Clélie passant le Tibre, ib.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nº 154, du même. — *La mort d'Epaminondas*, du même, attribué à Baumont, *ib*. nº 160. — *Sainte Marie-Madeleine*, Inc., de la manière du Guide, XVIIe s., *ib*. p. 163, nº 158. — *Saint Sébastien*, Inc., de la man. du Guide, *ib*. p. 163, nº 991 (?). Ce nº est certainement erronné. — *Saint Sébastien*, Inc., XVIIe s., *ib*. p. 164, nº 166, se distingue du 991 par les dimensions : 991, 2,05-1,49 ; 166, 2,04-1,88. — *Suzanne au bain*, par Dominique Feti, *ib*. p. 165, nº 66. Ce nº doit être inexact ou faire double emploi ou remploi. — *La Vierge et l'Enfant Jésus*, par J.-B. Salvi, dit le Sassoferrato (1605-1685), *ib*. p. 165, nº 155. — *La Charité romaine*, par Sorangeli (com. du XIXe s.), 1824, *ib*. p. 169, nº 164. — *Marius sur les ruines de Carthage*, par F. Cavaleri, 1822, *ib*. p. 169, nº 167. La provenance n'est pas indiquée dans Carotti, mais elle nous semble résulter du rapprochement des numéros. — *Sainte Cécile*, copie ancienne sur bois, d'après Raphaël, du tableau de la galerie de Bologne, p. 187, nº 165. — *L'Amour sacré et l'Amour profane*, deux copies anciennes, d'après le Titien, du tableau de la galerie Borghese à Rome, avec variantes dans le paysage qui forme le fond, p. 187, nos 159 et 161. — Deux copies des copies des Carrache existant dans la galerie de Parme, d'après les *anges de la coupole du Corrége*, au dôme de Parme, copies faites par le peintre piémontais Morgari (XIXe siècle), p. 188, nº 162.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— *L'Olympe,* copie ancienne d'après l'Albane, p. 188, nº 156.

L'Etat français a placé en dépôt : *Cassandre implorant la vengeance de Minerve contre Ajax,* par Jérôme-Martin Langlois (1779-1838), provenant des réserves du Louvre, *ib.* p. 147. — *Le Massacre des Innocents, ib.* p. 149, nº 226. — *Louis XIII forçant le pas de Suse,* par Hippolyte Lecomtc, 1819, concédé en 1873, *ib.* p. 177, nº 240. — *Néron au Cirque,* par Janet Lange, 1855 (?), *ib.* p. 177, nº 237. — *Sestri, environs de Gênes,* marine avec zouaves et turcos, par Jeanron, 1862, *ib.* p. 178, nº 187. — *Palestrina et ses élèves,* par A. de Pinelli, 1863, *ib.* nº 194. — *Saint François de Sales convertissant deux hérétiques,* par Auguste Loyer, 1864, *ib.* nº 222. — *Coucher de soleil, environs de Naples,* par Baudit, 1866, *ib.* nº 224. — *Les Fiancés,* par E. Leygue, 1867, *ib.* nº 225. — *La Rosée,* figure de femme, étude de nu, par Torty, 1868, *ib.* nº 229. — *Marine. Vue de Cannes,* par Ingelet, 1869, *ib.* nº 230. — *Les Chercheurs de simples,* par L. Giraud, 1871, nº 231. — *La première Moisson,* par Alexandre Bertin, *ib.* nº 45. Ce nº est manifestement inexact. Et d'abord il fait double emploi avec le *paysage italien* de Xavier de Maistre, *ib.* p 181-182, nº 45. — *La Porte de l'Horloge,* par J. Guiaud, 1878, *ib.* p. 179, nº 307. — *La Seine au pont de Solferino,* 1884, *ib.* p. 179, nº 316. — *Chevaux à l'abreuvoir,* par Dagnan-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bouveret, 1884, envoi de 1892, *ib.* p. 179. — *Judas et Satan* ou *le Baiser rendu*, par Benoist Molin (1810-1894), artiste chambérien, exposé au Salon de 1878, concédé en 1880, *ib.* p. 182, nº 314. — *Effet d'automne,* par Mlle Drevet 1891, *ib.* p. 179. — *Ismaël,* par Ch. Raub, 1880, *ib.* — *La Mort de Cléopâtre*, par Jean Gigoud, 1892, *ib.* — *La femme du jardinier,* par Henry Saintin, 1890, *ib.* — *Les foins*, par A. Jourdeuil, grand paysage au bord d'un lac avec figures, *ib.* — *Le Soir*, par Cabié, 1902, *ib.* Vue prise à Neuilly, par Valenzano, *ib.* nº 223. — *L'Oiseau bleu,* par Tanoux (1898-1903), *ib.* p. 180. — *Eléphant,* pastel, par Surand, *ib.* nº 498. — *Le chantier*, par J. Aviat, 1884, *ib.* — *Paysage,* par René Billotte, *ib.* p. 181. — *Marine,* par Toudouze, *ib.* — *Coucher de soleil sur la chaîne du Mont-Blanc,* par Claude Hugard, de Cluses, 1882, *ib.* p. 184, nº 315. — *La peste d'Athènes*, copie d'après le Poussin, concédé en 1868, *ib.* p. 188, nº 226. — *Le coup de lance,* d'après le tableau de Rubens, du musée d'Anvers, par L. Riesener 1872, concédé en 1875, *ib.* p. 188, nº 239.

Sculpture : Saint Benoît sur un lit de ronces par Etex (*ib.* p. 129, nº 368), et de nombreux moulages en plâtre d'œuvres antiques ou modernes, notamment, parmi les antiques :

Le Faune au chevreau, — la Vénus de Milo. — Bacchus, — l'Amour tendant son arc, — le

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

génie suppliant, — la Diane de Gabies, — Ariane abandonnée, — l'Enfant à l'Oie, — Diane chasseresse, — les Lutteurs, — le Discobole au repos, — Milon de Crotone, — le gladiateur d'Agacias.

Parmi les modernes : *Sainte Madeleine*, de Canova, — *Basnage*, de Germain, — *Baigneuse*, de Falconnet, — *Bacchante*, de Clodion, — *Pêcheur napolitain*, — *Barde*, de Boggino, — *Thourel*, de Forestier, — *Centaure*, de Marqueste, — *J.-J. Rousseau*, de Greber, — *Agar et Ismaël*, d'Eug. Aizelin, — *J.-J. Rousseau*, buste en terre cuite de X. (*ib.* p. 130).

En juin 1895, le Conseil municipal de Chambéry donna son approbation à un échange entre notre Musée et celui du Louvre. Nous donnions au Louvre deux statuettes d'ivoire et nous en recevions plusieurs tableaux, une tapisserie et des pièces de céramique. Un article des *Débats* fournit des renseignements précis sur les pièces cédées par nous.

L'inventaire du roi Charles V, dressé en 1380, indiquait *ung couronnement de nostre Seigneur à nostre Dame, d'yvoire et trois angelotz de mesure, assiz sur un siège de cèdre*. Or, le Musée du Louvre avait acquis en 1861, à la vente du prince Soltykoff, un *Couronnement de la Vierge*, qui avait été payé 27.000 francs et qui vaudrait actuellement quatre fois davantage. Ce couronnement de la Vierge, en ivoire, était considéré comme l'un des plus admirables spécimens de la sculpture française au XIII^e^ siècle. La tentation était grande de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'identifier avec celui que mentionne l'inventaire de Charles V. Mais on se demandait ce qu'étaient devenus « les angelots » et où on pourrait les trouver.

L'exposition d'art rétrospectif, organisée en 1878 au Trocadéro, donna la solution du problème. Dans deux anges envoyés par la ville de Chambéry et dans un troisième envoyé par le baron Gustave de Rotschild, on reconnut les trois statuettes que l'on cherchait. La critique fut unanime à approuver la justesse de cette identification et notamment Darcel la démontra dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts*. Des négociations entamées entre M. Molinier, l'un des conservateurs du Louvre, et M. Daisay, conservateur du Musée de Chambéry, aboutirent à la cession des deux pièces dont nous étions possesseurs et qui, jointes à celle donnée généreusement par le baron Gustave de Rotschild, et à celle acquise à la vente du prince Soltykoff, permettaient de reconstituer dans son ensemble le *Couronnement de la Vierge* inscrit à l'inventaire de Charles V.

Nous reçûmes en échange :

1° Un tableau du Guerchin (François Barbieri, 1590-1666), un des maîtres les plus importants et les plus féconds de l'Ecole Bolonaise, représentant la Vierge et l'Enfant, *ib*. p. 162, n° 1138 (ce numéro est celui d'un inventaire du Louvre). Notre Musée possédait déjà deux tableaux du Guerchin, l'*Education de la Vierge* (n° 54), donné par Rey du Grand-Bornand et un *saint Paul* (n° 253).

2° Un tableau du chevalier Adrien Van der Werff (1659-1722) (Ecole hollandaise), représentant la *chasteté de Joseph*.

Ce tableau est mentionné dans l'*Histoire des*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

peintres de Charles Blanc. Il est cité au troisième rang, parmi les sept tableaux de Van der Werff, que possédait le Musée du Louvre. Il fut peint en 1710. Il porte la signature de son auteur. Il fut acheté à Sir Gregory Page, en même temps que la *Naissance de Jésus-Christ* (1720), la *Madeleine au désert*, *Antiochus et Stratonice* (1721) et les *Nymphes dansant* (1718); la Madeleine et les Nymphes dansant sont gravés dans l'histoire des peintres. Les cinq tableaux avaient été payés ensemble 33.000 francs. Sir Gregory Page les avait achetés en 1720 ou 1721 au peintre lui-même dont il avait payé 10 toiles le prix considérable de 33.000 florins.

3° Un grand plat émaillé de Jean Limozin, XVI^e^ siècle.

4° Vingt pièces de faïence italienne, provenant des fabriques renommées de Faenza, Gubio, Urbino, Deruta et Castel Durante.

5° Une tapisserie de Beauvais, comprenant trois grandes pièces ; deux grands panneaux décoratifs figurant les lettres et les arts, reliés ensemble par une sorte de baldaquin. Ces tapisseries sont tissées en laine, soie et or. Elles ont été exécutées en 1886 sur les dessins de L. Jacques Galland, qui a fourni à notre manufacture nationale des Gobelins de nombreuses compositions dont le mérite est très apprécié. Elles étaient destinées au Musée du Louvre. Elles ont figuré à l'Exposition universelle de 1889 (1).

(1) Ces renseignements si précis étaient contenus dans une note de M. Molinier, qui nous a été communiquée par M. Daisay et que nous avons publiée dans l'*Indicateur Savoisien* du 7 décembre 1895.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1780, l'abbé de Mellarède avait légué à la ville de Chambéry, pour en faire jouir le public, sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle. En 1783, les volumes et les collections avaient été transportés du Bettonnet à Chambéry. — Le 5 septembre 1781, MM. le marquis de Chignin et l'avocat Saillet avaient été nommés conservateurs de la bibliothèque. M. Gorrin, conseiller de ville, était bibliothécaire en titre. Le 16 février 1783, le comte d'Esery, le marquis de la Chambre et l'avocat Cointet étaient adjoints aux deux conservateurs et au bibliothécaire pour former la commission administrative de la bibliothèque. C'est ce même 16 février 1783, que la bibliothèque, installée à l'hôtel de ville, fut pour la première fois ouverte au public.

Le 16 décembre 1783, l'abbé Basin, chanoine de la cathédrale de Chambéry, fut nommé bibliothécaire, et M. Daquin, docteur-médecin, sous-bibliothécaire. La bibliothèque ayant ensuite été rattachée à l'Ecole Centrale, fut placée sous la surveillance d'un des membres de l'Ecole. Le 15 février 1804, M. Daquin fut rétabli dans les fonctions de bibliothécaire. Un traitement lui fut alloué. En mai 1805, le gouvernement français incorpora le service de l'administration de la bibliothèque dans celui du directeur de l'Ecole secondaire communale. Une augmentation de traitement accompagnait cette

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

extension d'attributions. M. G.-M. Raymond n'accepta point ces avantages, et, grâce à ses instantes démarches, le titre de bibliothécaire et le modique traitement qui y était attaché furent restitués à M. Daquin.

Le 16 juillet 1808, le maire Gruat, sur la demande du bibliothécaire, le docteur Daquin, lui donna comme adjoint, M. Bise. Les considérants de l'arrêté sont à retenir.

Le Maire, vu la pétition présentée par M. Daquin, docteur-médecin et bibliothécaire de la bibliothèque de cette ville, dans laquelle exposant que son âge ne lui permet plus d'exercer aussi exactement que par le passé la charge de bibliothécaire, il manifeste le désir d'obtenir un adjoint.

Considérant que la demande de M. Daquin mérite d'être accueillie, motivée sur les égards et le repos dus à la longueur de son service public et sur la reconnaissance qui lui est due pour le bon ordre introduit dans la bibliothèque et les sacrifices répétés qu'il a faits pour son augmentation et son embellissement lorsque les fonds publics n'ont pu y suffire.

Vu la délibération du conseil municipal de cette ville du 25 pluviôse an XII, par laquelle le conseil a déterminé relativement à la conservation de cette propriété communale, que *la charge en serait donnée de préférence à ceux des anciens professeurs qui auraient les connaissances requises.*

Considérant que M. Bise, ayant professé au ci-devant collège royal de cette ville, à l'Ecole Centrale du département et professant actuellement à l'Ecole secondaire communale, est le plus ancien des professeurs, et que non seulement sous ce rapport, mais encore sous celui du mérite personnel, de ses connaissances variées et de la capa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cité à suppléer au bibliothécaire qui parait le distinguer, il mérite une préférence indiquée même par l'opinion publique.

Arrête : 1° M. Bise, professeur à l'Ecole secondaire communale de cette ville, est nommé adjoint au bibliothécaire actuel de la bibliothèque publique ; — 2° Les fonctions seront gratuites (1).

Le 11 août 1815, après la mort de M. Daquin, M. Bise fut appelé à lui succéder.

Nous, Maire de la ville de Chambéry, — Vu l'arrêté de cette mairie du 16 juillet 1808, approuvé par M. le Préfet le 11 août suivant, par lequel, pour les causes qui y sont prises en considération, M. Bise, *comme le plus ancien professeur du collège,* a été nommé adjoint à M. Daquin, bibliothécaire de la bibliothèque de cette ville. — Vu l'acte de décès de M. Daquin en date du 11 juillet dernier, — Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. — M. Bise est définitivement nommé bibliothécaire et conservateur de la bibliothèque publique de cette ville, avec le traitement dont jouissait M. Daquin en sa dite qualité.

Art. 2. — Il sera procédé au récolement de l'inventaire de ladite bibliothèque, en contradictoire de l'héritier de M. Daquin, en notre assistance, en (cor. ou.) celle d'un de nos adjoints par ledit M. Bise, qui restera ensuite chargé de tous les objets dont il y sera fait mention....

Signé : André, adjoint. — Approuvé, Chambéry, 12 août 1815, signé : Finot, préfet du Mont-Blanc.

Le 11 juillet 1818, le conseil d'administration (conseil municipal) de la ville de Chambéry, sous la présidence du marquis de Travernay,

(1) Barbier, *loc. cit.*, p. 158-159.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

approuva le règlement de la bibliothèque et le statut des obligations du bibliothécaire.

Art. 4. — *Du Bibliothécaire. — Ses charges.* — L'emploi de bibliothécaire sera confié à une personne de mérite, versée dans les sciences, et ayant toutes qualités requises. Il aura un adjoint doué des mêmes moyens. L'un et l'autre seront nommés par le conseil général, sur la proposition du bureau municipal ; le premier jouira d'un traitement qui lui sera fixé par le budget, et le dernier exercera gratuitement.

La bibliothèque sera desservie par un concierge, salarié par la ville, présenté par le bibliothécaire, et nommé par le Conseil sur la proposition du bureau municipal.

La conservation de la bibliothèque est confiée aux syndics qui surveilleront tout ce qui y a rapport.

Le bibliothécaire continuera à être, comme par le passé, responsable de tous les objets existants dans la bibliothèque, ainsi que de ceux qui y seront mis par la suite.

Il sera fait par le bibliothécaire, en contradictoire d'un des syndics, le récolement des inventaires existants, et il dressera ensuite de la même manière un état général, à double original, de tous les livres, cartes, plans, collections diverses, modèles et gravures destinées à l'école de dessin, ainsi que des objets d'histoire naturelle, de physique et de chimie et tous autres relatifs aux sciences, aux lettres et aux arts qui forment la dotation de la bibliothèque de la ville et de son musée. Il relatera audit état la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

provention de chaque objet, autant que possible, pour perpétuer la mémoire des donateurs.

Un double de cet état est laissé à la bibliothèque et l'autre remis aux archives de la ville pour y avoir recours au besoin.

Il sera additionné à l'un et à l'autre de ces états, à la fin de chaque année, tous les livres et objets dont la bibliothèque aura été augmentée.

Indépendamment de l'état général ci-dessus, il sera formé, de tous les ouvrages qui y seront décrits, des catalogues par ordre de matière et d'attribution, pour les objets d'art qui y seront inscrits.

L'ordre et l'arrangement de la bibliothèque pour le surplus est laissé aux soins du bibliothécaire, ainsi que toutes les mesures de précaution à prendre pour prévenir toute altération ou dépérissement des objets qui en seront susceptibles, et il sera pourvu, tant aux frais de ce genre qu'à ceux pour reliure, cartonnages et autres, à concurrence de ce qui sera annuellement bilancé au budget.

Il sera pris acte d'état des meubles [destinés] au public les jours et heures qui seront déterminés par le bureau municipal ou les syndics.

Le bibliothécaire ne pourra accorder à personne la sortie ni le déplacement d'aucun ouvrage, ni objet d'art, sauf de ceux nécessaires à l'enseignement de la physique, chimie et dessin qu'il pourra remettre et laisser à la disposition des professeurs, sur chargé de leur part, constatant leur état au moment de la rémission.

Il pourra aussi accorder aux coabonnés à demeure, qui concourent avec l'administration de la ville à procurer chaque année les journaux les plus

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

utiles et les ouvrages les plus intéressants, relativement aux sciences, aux lettres et aux arts et qui contribueront ainsi à enrichir et compléter la bibliothèque, la communication des ouvrages qui leur seront utiles et nécessaires, moyennant chargé de leur part, en prenant avec les coabonnés (1) *les arrangements convenables pour que chacun d'eux puisse jouir de cet avantage et en avisant aux moyens que les ouvrages, provenant de ces abonnements, soient ensuite laissés en bon état, en définitive, à la bibliothèque (ib.*, p. 160-162).

En 1823, la bibliothèque fut, de la part de l'autorité supérieure, soumise à une étroite surveillance. Le 9 avril, le gouverneur écrivit à M. Perrin, premier syndic, une lettre, par laquelle il énonçait que « la bibliothèque de Chambéry est un établissement trop essentiel et d'une utilité majeure pour le public. Toutefois, ceux qui cherchent à s'instruire y pourront trouver, avec les livres de sciences, *ceux qui peuvent diriger l'opinion publique dans le bien, mais ce serait un véritable fléau, s'il s'en trouvait de ceux qui fussent contraires aux principes de religion, et à la science morale et que ceux-ci fussent mis en circulation.*

(1) Il avait été admis en 1821 que, moyennant un abonnement de 10 fr. par an, les amateurs de science et de littérature pourraient se procurer à la bibliothèque et emporter à leur domicile les ouvrages et les journaux les plus intéressants, relatifs aux sciences, lettres, etc.

Cette organisation donna lieu à des abus assez graves. Pour y porter remède on recourut à une mesure radicale. Le règlement de 1843 interdit formellement de laisser sortir aucun volume de la bibliothèque.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est cependant malheureusement vrai, que, dans ces derniers temps, il n'y a pas eu assez de réserve, ni sur les choix des livres, ni pour les remettre et même prêter à demeure ».

Pour déférer aux désirs du gouverneur « particulièrement chargé d'exercer une surveillance exacte sur ce point essentiel », le conseil de ville élabora un règlement dont les articles essentiels étaient :

1° Le catalogue général des livres contenus dans la bibliothèque publique de la ville sera formé, avec *l'annotation de tous les ouvrages qui sont déjà tenus sous clef.*

2° Le catalogue sera communiqué à S. E. M. le gouverneur, chargé de la haute police, et les ouvrages qu'il jugera à propos devoir n'être pas publiquement communiqués seront de même de suite tenus sous clef.

3° Les armoires contenant les livres sus-mentionnés seront fermées à deux clefs différentes, l'une desquelles sera confiée au bibliothécaire et l'autre sera retenue par M. le syndic de 1re classe qui, seul, pourra permettre avec prudence la communication de ces livres aux personnes connues, et sur leur demande ; de quoi il sera tenu note par elles, signée sur un registre à ce destiné à la bibliothèque.

4° Chaque fois que la ville fera des acquisitions de nouveaux ouvrages, ils seront notés au catalogue général, et l'état en sera remis à S. E. M. le gouverneur, qui voudra bien faire les indications mentionnées en l'art. 1er (1).

Il y avait donc désormais à la bibliothèque de Chambéry, un *enfer*, strictement cadenassé, et le gouverneur en personne dressait la liste des réprouvés. — *De minimis curabat prætor.* — Il serait

(1) Barbier. — *Monographie historique de la Bibl. de Chambéry.* — Perrin, 1883, in-8°, p. 164-166.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

amusant de retrouver le registre des autorisations exceptionnelles. On saurait quels étaient les mauvais livres et les êtres pervers, mais estimés du syndic, qui obtenaient, par faveur singulière, la permission de se nourrir du fruit défendu.

Cet excès de précaution nous étonne. Il est bien éloigné de l'indifférence avec laquelle on communique aujourd'hui n'importe quel livre à n'importe quel lecteur, ce qui n'est pas sans inconvénient grave au point de vue moral. Mais de nos jours, ceux qui défendent la santé publique, ne considèrent que la santé physique. Le Conseil compétent fait placer des écriteaux prohibitifs : « Ne pas boire de cette eau ». Mais ni le préfet, ni le maire, ni les membres de la commission, ni les bibliothécaires ne se considèrent comme ayant charge d'âmes. Ils ne sont point des directeurs littéraires, investis de la capacité de diagnostiquer si tel livre inoffensif pour celui-ci, ne serait pas dangereux pour celui-là. Tout est pur pour les purs : *Omnia munda mundis*. — Mais en revanche, il est certaines âmes sales, toujours en quête de l'ordure, qui la mettent là même où elle ne fut jamais, et s'en délectent.

M. Bise a fait entrer à la bibliothèque le fameux manuscrit, orné de miniatures que l'on appelle *Bréviaire d'Amédée VIII*, et qui avait été trouvé dans un grenier du château après la Révolution. Il craignit fort de le perdre en 1824. Le roi Charles-Félix était venu faire un voyage en Savoie. Il visitait la bibliothèque. Les syndics s'avisèrent de le prier d'accepter le précieux ouvrage. Le roi eut le bon goût de refuser.

En entendant offrir au monarque le trésor le plus

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

précieux de la bibliothèque, Bise faillit tomber de son haut. Car il était de ces gens, de plus en plus rares, qui ne se.... moquent pas de leur fonction, qui la remplissent avec une ferveur religieuse et une passion en quelque sorte amoureuse. Bise adorait *son* manuscrit, comme un voluptueux eut adoré une maîtresse. A la pensée de perdre un objet si doux, de le voir transporter à Turin, il fut sur le point de se pâmer. Le refus du monarque le ranima. Mais, quand il eut vu le cortège officiel sortir de l'église des Antonins ; quand la porte, refermée, eut caché le dos respectueusement courbé des derniers courtisans ; quand, ayant poussé son verrou, il se trouva seul, alors il ne se contenta pas de pousser un soupir de soulagement. Cet homme grave se mit à danser ; et ce vieux professeur esquissa des bonds dignes d'un potache qui s'ébroue à la faveur d'une récréation d'interclasse ou d'un censeur de la nouvelle école qui applique les méthodes actives. David ne tripudia pas devant l'arche avec plus d'allégresse que M. Bise devant le *Bréviaire d'Amédée VIII*.

Ce « geste » des syndics est une manifestation presque traditionnelle d'une des conséquences les plus curieuses du préjugé antisavoyard. De la même manière, en 1860, on offrit à Napoléon III le portail Saint-Dominique, dont les pierres démontées, mais pieusement cotées par M. Cat, qui a sauvé ce monument, étaient entassées à la diable, dans un hangar en planches, le long d'une allée du *Grand-Jardin*. De même que Charles-Félix, Napoléon III refusa. Grâces leur soient rendues.

Dans ce « geste », il y a de l'orgueil, de l'obséquiosité et de la mendicité. Précisément, parce que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous souffrons du dédain des étrangers, parce que notre J.-J. Rousseau national a écrit : « C'est dommages que les *Savoyards ne soient pas riches*, ou peut-être serait-ce dommage qu'ils le fussent ; car, tels qu'ils sont, *c'est le meilleur et le plus sociable peuple que je connaisse.* » (1), nous éprouvons un irrésistible besoin de donner aux étrangers l'impression que nous sommes de magnifiques et généreux seigneurs. C'est pourquoi nous nous réjouissons de combler de nos bienfaits les étrangers de marque que nous avons l'occasion de recevoir. On n'a pas oublié certain banquet offert aux représentants de la presse à l'occasion d'un voyage présidentiel ; le banquet, d'un prix très élevé (c'était la princesse qui régalait), avait été des plus louables. A l'heure grave des toasts, le harangueur qui portait la parole au nom de la vaillante Allobrogie, développa avec une abondance un peu lourde un thème qui pourrait se résumer ainsi : « Eh bien, mes petits agneaux, je pense que vous voilà contents.— Vous ne vous attendiez pas à être festoyés de la sorte. — Et ce n'est pas tous les jours que vous vous délectez avec des mets si savoureux, avec des vins si généreux.— Vous vous attendiez à manger des châtaignes bouillies dans du lait. — Eh bien, vous pouvez aller dans des localités plus conséquentes, vous ne vous y gobergerez pas, comme vous venez de le faire dans le petit trou sans importance, que nous réhabilitons avec de la langouste, sauce Tartare, du Montmélian de derrière

(1) *Confes. part.* I, l. 5, 1732-1736, éd. Musset.— Pathay, t. XIV, p. 291.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les fagots, de l'Arbin réserve, et ce qui vous étonne du Champagne grande marque. — Mais aussi, nous comptons bien qu'une fois rentrés chez vous, vous nous ferez un peu de réclame dans vos journaux ».

Nous donnons dans une pensée de gloriole, pour montrer que nous avons les moyens de donner, et avec l'arrière-pensée que celui à qui nous donnons aura assez de tact pour se montrer reconnaissant en nous rendant fève pour pois, et litre de Cruet pour jovelot de... piquette. Des ouvriers, qui viennent de terminer une construction, en couronnent le comble avec un sapin fleuri et ils offrent un bouquet à l'entrepreneur et au propriétaire. C'est une façon discrète de demander une ou plusieurs pièces jaunes pour aller dans un cabaret voisin manger et boire à la santé du nouvel immeuble. Un fonctionnaire, fort intelligent d'ailleurs, très instruit et qui ne craignait nullement de mettre la main à la poche, mais peu au courant de nos usages locaux, avait fait construire pour son usage une très élégante villa. La construction parachevée, enguirlandée, pavoisée, les ouvriers attendent vainement les louis qu'ils se promettaient, car ils savaient que « *le patron n'était pas chien du tout* ». Ils se décident à risquer une sommation respectueuse. Une délégation endimanchée se présente, accompagnant un camarade beau parleur, qui porte un arbuste dans un vase. Cette fois, pensaient-ils, il se *fendra*. — La délégation est reçue au salon. Le vase est mis à une place d'honneur. L'orateur de la troupe débite son compliment. Le patron, qui n'avait pas la langue dans sa poche, leur fait un magnifique discours sur la solidarité humaine, la coopération du capital et du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

travail, associés pour créer de la richesse, réaliser du progrès, créer du *mieux être*, etc..... Puis, ayant, pendant une bonne demi-heure, déroulé des périodes enflammées, il leur serre cordialement la main, les congédie de son plus gracieux sourire, et les renvoie enchantés de son accueil si cordial, de son éloquence si aisée, mais déçus et furieux.

Les Piémontais, qui ne sont pas insensibles aux beaux discours, admiraient d'autant plus qu'ils avaient moins compris. Mais nos Savoyards qui donneraient tous les Cicérons du monde pour un bosson, pour un barat, et même pour un tarat, étaient de fort méchante humeur. Et ils s'avisèrent d'un expédient fort ingénieux. La délégation demande audience derechef, quelques jours après. Elle est reçue, admise dans le grand salon. Le chef, cette fois, portait à la main un arrosoir d'enfant, en fer-blanc, plein d'eau. Et, sans préambule, sans égard pour le parquet ciré, il va droit au vase offert par lui, sur lequel il déverse tout le contenu du récipient dont il s'était chargé. Puis, revenant au patron stupéfait : « Il n'était que temps. Les plantes comme ça, voyez-vous, Monsieur, quand on ne les arrose pas, ça crève ».

Il avait mis tant d'intention sur le mot *arrose* que le patron finit par comprendre. Il fut d'abord un peu confus, puis, comme il n'était pas sot le moins du monde, et que c'était un bon garçon, il fouilla prestement dans son portefeuille, en tira un billet bleu qu'il remit bien gentiment au chef des ouvriers, sonna, fit apporter des verres et quelques bouteilles de son meilleur vin. Il trinqua avec eux tous, de si bonne et franche humeur qu'il les ren-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voya débordants d'enthousiasme, et déclarant qu'un homme comme cela, s'il les envoyait lui chercher de l'eau au lac du Bourget dans une corbeille d'osier, ils iraient tout de suite. Sur ces assurances, le patron eut l'illusion de se croire populaire. Il se présenta aux élections et fut battu.

Comme pendant à cette histoire, il y en a une autre bien symbolique. Certain ouvrier chambérien avait touché sa paie le samedi, et il l'avait à peine écornée. Le dimanche matin, il se dandinait devant la gare, regardant évoluer les omnibus et les voitures, aller et venir les voyageurs, écoutant le roulement des trains, le sifflement des locomotives et les propos des cochers. Ce sont des plaisirs simples et peu coûteux.

Tout à coup, un monsieur quelconque sort par la porte des arrivants, débouche sur le trottoir et promène sur la place un regard interrogateur. D'où vient-il ? Quel est-il ? Que fait-il ? Notre ouvrier n'en sait rien, mais, tout de suite, fantaisie lui prend de le savoir. Il lie conversation avec le nouveau débarqué, lui fait des offres de service, se met à son entière disposition : « C'est la première fois que Monsieur vient à Chambéry ? Monsieur ne connaît pas la ville ? Monsieur a sans doute des affaires ? ah ! Monsieur compte prendre le train de six heures pour Saint-Jean-de-Maurienne, et il est libre jusque là ?... Mais alors, si Monsieur y consent, nous allons faire un tour du côté de la place Saint-Léger, et d'abord, nous allons prendre quelque chose... Si Monsieur me permet, je vais l'aider à porter sa valise... Elle n'est pas lourde du tout ».

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voilà le Chambérien, faisant risette à son inconnu. Il se bambane en sa compagnie ; il le promène de café en café ; il l'invite à déjeuner chez lui ; il achète d'urgence des victuailles et des flacons. La famille effarée contemple avec vénération l'hôte inattendu qui lui tombe de la lune. L'étranger est d'ailleurs charmant ; il ne boude pas devant son assiette ; il s'empiffre de fort bonne grâce, et s'empresse de vider son verre que l'amphitryon tout aussitôt remplit derechef. Après le dessert, le café, puis le pousse-café ; puis on prend congé de la famille ; une petite tournée dans les estaminets, quelques bocks, et, comme il n'est si bonne chose qui n'ait sa fin, on s'achemine vers la gare. C'est l'heure mélancolique des adieux.

Notre amphitryon, dont la démarche n'est pas bien assurée, car il a bu plus que de raison, tout en portant la valise, qui lui semble maintenant remplie de plomb, commence à rêvasser : « Il n'a pas obligé un ingrat. — Son nouvel ami ne peut moins faire que de lui offrir quelques cadeaux, — quoi, par exemple ? — une pipe en écume véritable ; ce ne serait pas assez, — une robe pour sa femme, — oui, c'est le moins, une pipe en écume véritable pour lui et un joli costume pour sa femme... et des costumes aussi pour ses filles... et quelques bijoux.... et une bicyclette pour son fils.... A la bicyclette, il hésite, il a des scrupules, il est tenté de refuser.... Non vraiment, c'est trop ». Pendant ce colloque intérieur, on est arrivé devant la gare, et précisément le train va partir.

L'étranger reprend sa valise, donne à son amphitryon une poignée de main rapide et lui dit :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CXCVI

« Voilà mon train... Adieu, cher Monsieur; enchanté d'avoir fait votre connaissance. Merci de votre aimable accueil. Si je repasse par Chambéry, je ne manquerai pas d'aller vous dire un petit bonjour ». Et il s'élance vers le quai.

L'autre demeure planté en bas du trottoir, le regard perdu dans le vide, les bras ballants. Et, pour noyer son désappointement, il se traîne en zigzaguant chez le bistro le plus rapproché ; il s'écroule sur la banquette, étrangle un perroquet plus épais que purée. Il rentre chez lui, maussade et bougonnant. On l'assaille de questions : « Le Monsieur est parti ?... Qu'est-ce qu'il a dit ?... Quand est-ce qu'il reviendra ?... Qu'est-ce qu'il nous apportera ?... Je serais bien contente d'une machine à coudre... ». Le père que ce bavardage exaspère, assène sur la table un formidable coup de poing, qui fait trembler soupière, plats, assiettes, bouteilles et verres, et s'écrie : « N. de D. f..... moi la paix ». La maisonnée consternée lui cède la place. Il se couche bien vite, dort lourdement ; le lendemain matin, à l'heure habituelle, il ne fait pas mine de grouiller. — Eh ! mon homme, faut te lever, c'est l'heure d'aller au chantier. — Au diable le chantier ! J'ai mal à la tête ; j'ai soif. Faut me donner de l'argent ; j'en ai point. — Et ta paie ? — Nettoyée la paie. — Il faut des souliers pour Joseph, une jupe pour Madeleine, et régler le boulanger, l'épicier, le boucher, le proprio. — J'ai pas un radis ; laisse-moi tranquille ; sinon.... gare à toi ! » — La femme pleure et crie ; les enfants piaillent ; l'homme bougonne et tempête ; quelquefois le balais entre en danse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et voilà les désastreux effets de cette *xénolatrie* au moyen de laquelle instinctivement et comme par le jeu d'un reflexe, nous ripostons au préjugé anti-savoyard. Cornarquer la famille Perrichon, lui procurer dans les prix les plus doux :

Bon souper, bon gîte et des appareils hygiéniques,

est l'idéal patriotique que se proposent les plus excellents et les plus désintéressés d'entre nous. Quelques grincheux se demandent si ce sera un notable progrès, quand ce pays, qui a produit des soldats, des diplomates, des théologiens, des prélats, des savants, des lettrés, des jurisconsultes, des missionnaires, des explorateurs, des conquistadors, des financiers, des industriels, des négociants et des philanthropes, sera devenu un séminaire de pisteurs, stéréotypant un sourire avenant, courbant l'échine et tendant la main vers un pourboire.

Si Charles-Félix avait fait transporter à Turin le bréviaire d'Amédée VIII, ce manuscrit aurait eu sans doute la même fin que ceux qui, au Château de Chambéry, faisaient la parure de la librairie des comtes et ducs de Savoie, lettrés non moins que vaillants et courtois et qui, quand ils ne besognaient point d'estoc et de taille, chevauchant par les pays, entrant au son des trompettes et des cloches dans les bourgs et les cités, se délectaient à lire de nobles et plaisantes histoires de guerre et d'amour, soigneusement grossoyées par des copistes diligents sur du parchemin de choix, ornées de rubriques éclatantes, de volutes compliquées, de lacs, de miniatures rehaussées d'or et d'azur. Il aurait brûlé à l'incendie de la bibliothèque nationale de Turin, pendant que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Voilà mon train... Adieu, cher Monsieur; enchanté d'avoir fait votre connaissance. Merci de votre aimable accueil. Si je repasse par Chambéry, je ne manquerai pas d'aller vous dire un petit bonjour ». Et il s'élance vers le quai.

L'autre demeure planté en bas du trottoir, le regard perdu dans le vide, les bras ballants. Et, pour noyer son désappointement, il se traîne en zigzaguant chez le bistro le plus rapproché ; il s'écroule sur la banquette, étrangle un perroquet plus épais que purée. Il rentre chez lui, maussade et bougonnant. On l'assaille de questions : « Le Monsieur est parti ?... Qu'est-ce qu'il a dit ?... Quand est-ce qu'il reviendra ?... Qu'est-ce qu'il nous apportera ?... Je serais bien contente d'une machine à coudre... ». Le père que ce bavardage exaspère, assène sur la table un formidable coup de poing, qui fait trembler soupière, plats, assiettes, bouteilles et verres, et s'écrie : « N. de D. f..... moi la paix ». La maisonnée consternée lui cède la place. Il se couche bien vite, dort lourdement ; le lendemain matin, à l'heure habituelle, il ne fait pas mine de grouiller. — Eh ! mon homme, faut te lever, c'est l'heure d'aller au chantier. — Au diable le chantier ! J'ai mal à la tête ; j'ai soif. Faut me donner de l'argent ; j'en ai point. — Et ta paie ? — Nettoyée la paie. — Il faut des souliers pour Joseph, une jupe pour Madeleine, et régler le boulanger, l'épicier, le boucher, le proprio. — J'ai pas un radis ; laisse-moi tranquille ; sinon.... gare à toi ! » — La femme pleure et crie ; les enfants piaillent ; l'homme bougonne et tempête ; quelquefois le balais entre en danse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout l'effort des sauveteurs s'appliquait à sauver la caisse de l'Université, qui renfermait un trésor précieux, une vingtaine de mille *lires*. Mais, en 1823, le bibliothécaire Bise, dépouillé, aurait reçu comme fiche de consolation quelque distinction ou décoration médiocre et banale, et quelques membres du corps municipal auraient été gratifiés d'un titre de noblesse. Mais le roi refusa le manuscrit, et Bise, insoucieux de sa boutonnière dégarnie, dansa avec une vivacité et une légèreté toutes juvéniles.

M. Bise, qui était bibliothécaire en titre depuis 1815, mourut en novembre 1841. Ses neveux, les Rabut, avaient sans doute acquis près de lui le goût et l'habitude de l'étude. C'est ainsi, que par tradition, le culte des bonnes études se perpétua dans quelques familles d'élite.

« Le conseil de ville, sous la présidence de M. du Bourget, premier syndic, pourvut à son remplacement.

« Le Conseil.... arrête qu'il sera créé, séance tenante, une commission composée de deux personnes, dont une seulement pourra être prise hors du Conseil, qui, sous le titre de conservateurs de la bibliothèque et du musée, veilleront de concert avec MM. les syndics et le bibliothécaire à tout ce qui peut être avantageux à ce précieux établissement, tels que le choix et l'acquisition des ouvrages, des objets d'art, d'histoire naturelle et autres.

« La durée des fonctions de MM. les conservateurs sera de quatre ans. Pour la première fois seulement, ils concourront par la voie du sort à la sortie de l'un d'eux au bout de deux ans ; ils seront pourtant toujours rééligibles.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Cette commission, conjointement avec le bureau de ville, rédigera un règlement pour le service intérieur de la bibliothèque qui sera soumis à l'approbation du Conseil.... Ensuite des déterminations ci-dessus, le Conseil, procédant par bulletin secret à la formation de ladite commission, il est résulté que M. le marquis Costa de Beauregard Léon et M. l'avocat Léon Menabrea ont obtenu l'unanimité des suffrages.

« En conséquence, le Conseil les a nommés et nomme conservateurs de la bibliothèque et du musée de cette ville ;

« Le Conseil, vu les diverses demandes qui lui ont été adressées pour le remplacement de feu M. Bise, dans les fonctions de bibliothécaire de la Ville... Procédant à ce remplacement par bulletin secret, il est résulté du dépouillement qui en a été fait, que M. l'avocat Bouchet Bernard-Antoine a obtenu la majorité des voix ; en conséquence, le Conseil l'a nommé et nomme aux fonctions de bibliothécaire de cette ville. »

Dans la même séance, fut décidée la construction d'une salle de lecture.

Résultant au Conseil que les bâtiments de la bibliothèque publique de la ville se trouvent privés d'une localité (!) convenable pour que les lecteurs puissent se livrer à l'étude sans être distraits par le service intérieur de l'établissement... Le Conseil arrête qu'il sera établi en addition à la bibliothèque, du côté du jardin, un pavillon, soit cabinet de lecture ; que le choix du plan et la direction des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

travaux sont confiés au bureau de ville et à la commission de la bibliothèque, en faisant toutefois concorder telle construction avec le plan général d'alignement (*ib.*, p. 168).

Le budget voté, dans la séance du 11 décembre 1843, sous la présidence de M. du Bourget, premier syndic, fixe de la manière suivante les crédits affectés à la bibliothèque pour l'année 1844 :

Pour le traitement du bibliothécaire, il a été alloué au budget de 1843 la somme de 1.200 francs, — semblable dépense est proposée à celui de 1844 : 1.200 francs.

Pour le traitement de l'employé en aide au bibliothécaire est proposé, comme a été admis au budget de 1843 : 700 francs.

Pour frais de bureau, bois de chauffage ou entretien du mobilier de la bibliothèque de la ville, est proposé, comme a été admis au budget de 1843 : 400 francs.

Sur l'observation faite par la commission chargée de la conservation de la bibliothèque de la ville, que les fonds bilancés jusqu'à ce jour ont été insuffisants pour le maintien et l'augmentation de cet établissement public ; que d'ailleurs il est de toute nécessité de compléter la collection des ouvrages déjà existants, de remplacer ceux incomplets et enfin d'acquérir un grand nombre de livres utiles, dont cet établissement est dépourvu.

Par ces considérations, le Conseil propose de porter au présent article un fonds de 2.000 francs

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

destiné aux frais d'acquisition de divers ouvrages nécessaires à la bibliothèque, ci 2.000 francs.

Dans sa séance du 19 décembre 1844, sous la présidence de M. Deville de Quincy, le Conseil vota les fonds nécessaires pour l'impression du catalogue systématique rédigé par M. Bouchet.

Un membre du Conseil ayant observé que M. le bibliothécaire se disposait, dans l'intérêt de la science, à faire imprimer le catalogue *raisonné* des divers livres qui composent la bibliothèque de la ville ;

Le Conseil, reconnaissant l'utilité de cette mesure et les avantages qui en pourront résulter pour l'instruction publique, arrête à l'unanimité, sous l'approbation de M. l'Intendant général, que MM. les Syndics sont autorisés à faire acquitter les frais de cette impression sur les fonds bilancés pour dépenses casuelles imprévues, exercice 1845. — (Cette somme de 1.455 fut bilancée dans la séance du 15 mai 1851.)

Le budget de 1850, voté dans la séance du 11 mai 1849, sous la présidence de M. Forest, syndic, est sensiblement identique à celui de 1844.

..... Passant ensuite aux articles 16 et 17 du même chapitre cinquième, section deuxième, instruction publique, ces deux articles portant ensemble la somme de 2.400 francs pour frais de bureau,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

entretien du mobilier, acquisition de livres, d'objets d'art et de reliure, le tout à l'usage de la bibliothèque publique de la ville.

Sur la proposition faite par plusieurs membres, qu'il est le cas de nommer une commisssion chargée de former un budget et de diriger l'emploi des 2.400 francs alloués chaque année pour frais de bureau, acquisition de livres et objets d'art à l'usage et au maintien de la bibliothèque. Le Conseil prenant en considération cette proposition, et en maintenant aux articles sus-énoncés la susdite somme de 2.400 fr., délègue, à l'unanimité, MM. les conseillers Raymond, Genin et Chapperon, pour former la commission de la bibliothèque (ib. p. 169-170).

Entré en fonctions le 1^er^ janvier 1842, M. Bouchet commença par ouvrir un registre sur lequel il inscrivit les dotations reçues, avec l'emploi des sommes dépensées et leur affectation. En 1843, il rédigea et fit adopter le règlement destiné à supprimer les abus auxquels avait donné lieu le prêt au dehors. En 1846, il publia le catalogue de la bibliothèque. Cet important ouvrage, pour lequel il avait sans doute utilisé les inventaires et répertoires dressés par ses prédécesseurs, forme un volume de 434 p. Il comprend environ 12.000 volumes, sous 4.377 numéros. Il est précédé d'une table systématique et se termine par la liste alphabétique des auteurs, qui sont divisés en auteurs savoyards et auteurs étrangers. Le catalogue est divisé en cinq grandes sections : « théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire ».

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La démolition de l'église des Antonins, conséquence de l'agrandissement de l'hôtel de ville et de l'ouverture des rues de l'Impératrice et du Prince-Impérial (aujourd'hui Favre et de Maistre), nécessita le transfert de la bibliothèque. — Elle fut fermée le samedi 17 janvier 1863, à cinq heures du soir. Le dernier transfert de livres se fit le mardi 18 mars 1863. Le public fut admis dans le nouveau local, le jeudi 21 mai 1863. L'installation au premier étage de la Grenette était déplorable, à tous égards. Les plafonds étaient écrasés ; par les fenêtres trop basses se glissait à peine, surtout du côté de la rue, aujourd'hui dénommée Doppet, un jour crépusculaire. Les deux tiers environ des livres n'avaient pu être mis en rayon et étaient demeurés enfouis dans des caisses empilées. C'est dans ces conditions des plus ingrates que le baron de Ponnat, qui était alors l'hôte le plus assidu de la bibliothèque, réunit la documentation de son histoire des variations et des contradictions de l'Eglise romaine.

De plus, la bibliothèque se trouvait avoir une voisine bruyante, l'école de musique, fréquentée par des jeunes gens insoucieux, dont les cigarettes mal éteintes et jetées au hasard constituaient un danger d'incendie. On songea à installer la bibliothèque dans des conditions plus convenables. Mais la guerre survint : la subvention pour l'achat des livres et périodiques, et pour les reliures tombait en 1870, de 2.000 fr. à 500 fr. Les esprits étaient absorbés par d'autres préoccupations. Ce fut pendant la mairie du docteur Dumaz que l'on commença à parler de nouveau de la construction

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un musée-bibliothèque. L'emplacement proposé à ce moment était le petit Verney, en face du jardin public. Les Chambériens, toujours ingénieux, imaginèrent des objections sans nombre. Le petit Verney était *consacré* au marché aux bestiaux. Déplacer le marché aux bestiaux c'était ruiner des marchands de vins, beaucoup plus intéressants que les bibliophiles, dont l'activité concourait à élever le rendement de l'octroi et qui ne se laisseraient pas égorger sans pousser de beaux cris. Or, depuis que la démocratie française, enfin émancipée, a secoué le joug des anciennnes tyrannies, le faiseur de rois, le Warwick populaire, celui chez qui et sous la suggestion de qui s'élabore le verdict électoral, c'est le marchand de vins. Donc, tout projet qui n'obtient pas tout d'abord l'adhésion des marchands de vins est condamné d'avance et mort-né.

Discite justitiam moniti et non temnere bistros.

Cette raison était peu avouable ; on en invoqua d'autres, celle-ci, notamment, qui est impayable : des fenêtres de la façade tournée du côté de l'Eysse, on verrait passer les enterrements, spectacle qui manque de gaieté et qui incline à la mélancolie. — Comme si les professeurs, les étudiants et les érudits allaient à la bibliothèque pour se mettre à la fenêtre, et, comme si une salle de lecture était comparable à un atelier de couturières, à la chambrette de Mimi Pinson ou à la mansarde de Jenny l'ouvrière.

L'*Indicateur Savoisien* (15-22 mai 1880) proposa de profiter de l'occasion qu'offrait la restauration de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Sciences et des Lettres, qui était alors à l'étude, et pour laquelle on escomptait de l'Etat une subvention de 200.000 francs. On faisait valoir que la bibliothèque se trouverait ainsi à proximité du lycée, et que l'Etat contribuerait indirectement à la dépense. Cette idée ne fut pas prise en considération et l'on s'arrêta au projet de désaffecter la Grenettte, et de l'exhausser, en lui donnant une allure plus monumentale. Le rez-de-chaussée voûté serait affecté à un musée industriel, — la bibliothèque serait placée au premier étage et le musée dans les combles, éclairée par en haut. Le soin de réaliser ce programme fut confié à l'architecte Pélaz. — Le musée-bibliothèque est une des réalisations dues à l'esprit pratique et à l'activité de M. Antoine Perrier, dont l'administration fit surgir les casernes de Joppet, le musée-bibliothèque, le lycée de jeunes filles, la statue du Centenaire et transforma le lycée de garçons et l'Ecole Préparatoire.

Pendant l'exécution des travaux, les livres furent transportés dans la partie des locaux du palais de justice, concédés à la Société d'histoire et d'archéologie, et où le musée historique et archéologique dont elle avait pris l'initiative fut installé jusqu'en 1874.

M. Michel Carret, qui avait été donné comme adjoint à M. Bouchet en 1867, lui succéda en 1878. Il partagea ensuite la place avec son fils Claudius. Tous deux furent remplacés par MM. Félix Perpéchon et Neyret, comme adjoint. Félix Perpéchon a publié en 1901 le catalogue de la bibliothèque. C'est un beau volume de 943 pages in-8° et qui fait honneur à l'Imprimerie nouvelle, avenue du Champ-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de-Mars, par laquelle il a été composé et tiré sur beau papier de Leysse. Il comprend pour les imprimés 18.238 nos répartis en diverses sections :

THÉOLOGIE — *Ecriture sainte :* introduction ; histoire ; dictionnaires ; concordances. — Bibles et interprètes ; *Liturgie :* traités sur les rites, cérémonies et offices divins ; *Conciles :* conciles et synodes, collections ; *Saints-Pères :* introduction, collections ; *Théologiens :* I. th. scolastique et dogmatique ; II. th. morale ; III. th. catéchétique ; IV. th. parénétique ; V. th. mystique et ascétique ; VI. th. polénique ; *Religions diverses :* judaïsme ; religion des peuples orientaux ; mythologie ; *Histoire des religions :* I. origine, histoire générale ; II. hist. par régions : églises, lieux saints ; III. hist. des papes, cardinaux, conciles ; IV. hist. des ordres religieux ; V. hagiographie ; VI. hist. des hérésies et des schismes. — JURISPRUDENCE : introduction, histoire et philosophie du droit — droit de la nature et des gens — droit politique — droit romain — droit sarde — droit français — droit étranger — droit canonique ; bulles ; décrétales. — PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE — *philosophie générale :* introduction ; histoire ; œuvres ; — *logique, métaphysique, esthétique, — morale ;* — *Economie civile :* I. de la vie civile ; II. éducation et instruction. — *Economie politique :* I. introduction ; histoire ; traités ; II. statistique, administration ; III. socialisme, travail ; IV. paupérisme, assistance, prostitution ; V. finances, impôts ; VI. commerce et industrie ; VII. travaux publics ; — politique.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sciences — *Introduction :* histoire et philosophie des sciences. — *Mathématiques :* I. généralités ; II. arithmétique, algèbre ; III. géométrie ; trigométrie ; arpentage ; IV. mécanique ; V. astronomie ; *physique :* I. dictionnaires ; traités ; mélanges ; II. propriétés générales des corps ; *chimie :* dictionnaires ; traités ; chimie appliquée ; *sciences naturelles :* I. Introduction ; histoire naturelle par régions ; collections ; II. géologie ; hydrologie ; minéralogie ; III. botanique ; IV. zoologie (mammifères ; oiseaux ; poissons ; insectes) ; *sciences occultes :* magie ; alchimie ; astrologie.

Arts. — *Médecine :* I. généralités ; II. anatomie ; physiologie ; III. hygiène ; IV. pathologie ; V. thérapeutique et pharmaceutique ; VI. chirurgie ; VII. médecine légale et vétérinaire ; *agriculture :* I. traités ; culture générale ; engrais ; II. céréales ; prairies ; vignes ; arbres ; III. économie rurale ; IV. horticulture ; *technologie :* I. généralités ; dictionnaires ; II. traités particuliers ; III. art militaire ; IV. arts académiques.

Beaux-Arts. — *Généralités ; dessin et peinture ; sculpture et gravure ; architecture ; arts décoratifs, musique ; photographie ;*

Linguistique. — *Généralités ; langues asiatiques, africaines, américaines ; langue grecque ; langue latine ; langue française ; langues italienne, espagnole ; langues anglo-saxone, slave.*

Belles-Lettres : *Rhétorique.* — I. Rhéteurs et orateurs anciens ; II. Rhéteurs et orateurs modernes. — *Poésies :* I. Introduction. — Poètes la-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tins, grecs et orientaux ; II. Poètes français ; III. Poètes italiens, anglais et allemands. — *Théâtre :* I. Th. grec et latin ; II. Th. français ; III. Th. italien et anglais. — *Romans :* I. Fables ; II. Romans grecs, latins et orientaux ; III. Romans français ; IV. Romans italiens, anglais, allemands. — *épistolaires, dialogues — mélanges littéraires — polygraphie,* I. Polygraphes ; II. Revue, journaux, *histoire et critique littéraires.*

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE : *Généralités (dictionnaires, voyages, atlas, chronologie) ; hist. ancienne, — hist. de l'Europe, — hist. de France ;* I. Géographie, statistique ; II. Histoire générale ; III. Chroniques et documents ; IV. Hist. part. jusqu'à la Révolution ; V. Révolution et XIX^e^ siècle ; VI. Hist. politique et civile ; VII. Hist. des provinces et des villes. — *Histoire de Savoie :* I. Géographie, hist. générale ; II. Hist. partic. Recueils,— *hist. d'Italie, — hist. de Suisse, — hist. d'Espagne, Portugal, — hist. d'Angleterre, — hist. des Pays-Bas, — hist. d'Allemagne, Pologne, — hist. de Scandinavie, Russie, — hist. de la Grèce et Turquie, — hist. de l'Asie, — hist. de l'Afrique, — hist. de l'Amérique, chevalerie ; généalogie. — Archéologie. — Académie et Sociétés savantes. — Biographie. — Bibliographie.* — I. Introduction, histoire, traités ; II. Diplomatique, catalogues de manuscrits ; III. Catalogues de livres.

Un répertoire alphabétique par noms d'auteurs facilite les recherches.

Le catalogue des manuscrits comprend 155 numéros. Les notices des man. 1 à 38 sont extraites du

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cat. gén. des man. des bibl. de France, t. XXI, — Le n° 155 est un portefeuille d'autographes, renfermant 320 pièces sur papier (XVI^e^-XIX^e^ siècles).

M. Félix Perpéchon avait en outre rédigé, n° 151. — Inventaire sommaire des archives antérieures à 1789 des Hospices civils de Chambéry (papier, 526 feuil., 310 sur 25 mill., broché). — 152. Documents extraits des archives de la Providence et de l'Orphelinat de filles de Chambéry (pap., 57 feuillets, 300 sur 210 mill., br.). — 153. Documents concernant les couvents, confréries, etc., de la Savoie, extraits des archives du Sénat de Savoie (pap., 372 p., 300 sur 200 mill., broché). Il a également donné une édition de l'*Art d'amour* de Jacques d'Amiens. Un novice que l'esprit du monde agitait, s'était diverti à recopier en caractères minuscules, dans les marges d'un manuscrit austère, ce poème médiocrement édifiant. Perpéchon, non sans un très grand dommage de ses yeux, l'avait déchiffré. Il l'a publié avec un appareil critique. Son texte fournit d'intéressantes variantes (*Mém. Soc. Sav., hist. arch.*).

M. F. Perpéchon est mort le 1^er^ août 1913.

Le legs initial de l'abbé de Mellarède comprenait environ cinq mille volumes, se rapportant pour la plupart aux matières théologiques. La bibliothèque dont il avait constitué le noyau générateur, s'accrut des dons de plusieurs bienfaiteurs.

1813. — Claude-Marie Pillet, collaborateur de la biographie Michaud : 100 volumes d'ouvrages rares et précieux décrits par Palluel (*Journal du Mont-Blanc* du 20 septembre 1813).

1817. — Général de Loche : sa collection d'insectes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encadrée et un certain nombre de volumes, livres et dessins relatifs à l'entomologie.

1831. — Avocat Guy : sa bibliothèque (1.108 vol.).

26 août 1834. — Marcoz, ses livres concernant surtout les questions astronomiques et dont un grand nombre provenait de la collection du célèbre Lalande.

Un certain nombre de souscripteurs et la ville acquièrent les *Monuments d'Egypte et de Nubie*, publiés par le gouvernement français de 1832 à 1844 (12 vol. grand in-fol., dont 9 de texte et 3 de planches).

1846. — Docteur Rey, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, 375 vol., traitant particulièrement de médecine et de chirurgie.

1857. — M. Crettin, premier président de la Cour, 855 vol. de jurisprudence et de droit.

Général Bataillard, 332 vol. — Spéc. art militaire.

M. de Saint-Martin, professeur de physique. — Spéc. Agriculture et sciences.

Le docteur Desmaisons, mort à Paris en 1856. — M. Doppet, président du tribunal de première instance. — Marquis Léon Costa de Beauregard.

M. le docteur Veyrat, maire de Chambéry, la bibliothèque de M. le sénateur Parent : droit, jurisprudence, documents parlementaires.

M. le sénateur Forest : documents parlementaires, etc., etc.

Il serait à souhaiter qu'un tableau, tenu à ce jour, portât les noms des bienfaiteurs actuels de la bibliothèque, comme un tableau, imprimé et encadré, porte les bienfaiteurs jusqu'aux environs de 1850.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parmi nos contemporains, dont j'ai le regret de ne pouvoir fournir une liste complète, il faut noter en première ligne : M. Albert Metzger, bibliophile passionné, très compétent et toujours à l'affût, qui consacre annuellement à l'acquisition des ouvrages qu'il juge intéressants des sommes égales, sinon supérieures aux crédits municipaux. La curiosité de M. Metzger embrasse les questions les plus diverses. Il a publié d'importantes études sur l'histoire de Lyon, sur Jean-Jacques Rousseau, sur le bouddhisme et les religions orientales. Il se procure tout ce qui paraît concernant l'objet de ses recherches, et, quand il a terminé la lecture d'un livre, il l'envoie tout aussitôt à la bibliothèque, qui lui en accuse quelquefois réception et prend rarement le soin de l'en remercier. Je m'acquitte publiquement de ce devoir.

Parmi les acquisitions importantes, signalons : 2 mai 1855. — Sur le rapport de M. G.-M. Raymond et général de Loche, le Conseil vote l'acquisition, moyennant 5.574 fr., payables sans intérêt en quatre annuités, de 77 volumes d'histoire naturelle et d'un nombre égal de volumes de littérature. — Sur rapport de M. Bise, une proposition de l'héritière de M. Louis Brun est repoussée, la Ville possédant déjà la plupart des livres et échantillons de minéraux et de coquillages qui lui étaient offerts.

Aux environs de 1885, ce qui restait de la bibliothèque des Jésuites fut incorporé dans la bibliothèque de la Ville. Cette bibliothèque était primitivement magnifique. — Mais ses destinées furent malheureuses, et elle traversa une crise, dans laquelle elle faillit périr complètement. Et d'abord elle fut un peu pillée, lorsque la populace envahit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le collège en 1848, et en chassa les Pères. Mais, en raison de la masse énorme du fonds, le dommage n'était que superficiel. La bibliothèque connut de nouveau des jours tranquilles jusqu'aux environs de 1860. L'annexion eut pour elle des conséquences lamentables. Quand le Lycée impérial fut créé, le recteur à qui on n'avait d'abord donné que le titre de vice-recteur, M. Zévort, conformément aux règlements, invita la Ville à voter un crédit d'environ cinq mille francs pour constituer la base de la bibliothèque qu'on appelle administrativement *générale*. Dans la pratique, on l'appelle bibliothèque des professeurs, mais cette appellation est réprouvée par l'administration qui ne concède dans le lycée aucun droit à ces parias de professeurs, sinon de faire du zèle et d'être turlupinés par des gamins indisciplinés et intangibles. — Ici, la municipalité commit la faute énorme, monstrueuse. Si elle avait été bien inspirée, elle aurait fait transporter les volumes aux Antonins et aurait voté les cinq mille francs. Mais elle avait bien d'autres projets en tête. Il fallait, pour se mettre à l'instar, *haussmaniser* Chambéry. La démolition de l'église des Antonins — autre faute, autre malheur irréparable — était décidée. Ce n'était pas le moment de faire transporter 20 ou 30.000 volumes (il y avait peut-être cela à ce moment) dans des murs condamnés.

On aurait pu, comme on fit plus tard, les entreposer dans les parties du Palais de Justice que venait d'abandonner un certain nombre de services publics. Mais par suite de la vénération innée et presque religieuse des Savoyards, chicaneurs et processifs pour tout ce qui touche à la justice, le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temple de Thémis est un sanctuaire très auguste que l'on ne doit point contaminer par quelque intrusion profane. Et, cependant tout temple étant lieu d'asile, on aurait pu l'ouvrir comme un refuge tutélaire aux bouquins disgraciés dont, sous l'égide de très haute et très docte personne, l'Université de France, *alma mater*, le martyre hideux allait commencer.

La bibliothèque occupait le premier étage du côté des cloîtres, parallèle à la rue du Lycée, et le plus éloigné d'elle. La partie antérieure était précédée d'une cour fermée d'un portail très élevé et très massif. Dans cette cour, étaient plantés de forts beaux platanes, dont quelques survivants ornent le petit square qui s'étend le long de la rue Marcoz, en face de la porte d'entrée de l'Ecole Préparatoire. Dans le corps de bâtiment le plus rapproché de la rue, s'ouvrait par de larges portes cintrées un couloir qui donnait accès aux cloîtres. Ces cloîtres, qui étaient ceux du couvent de la Visitation, étaient du même type que ceux des Jésuites, construits à peu près à la même époque, que l'on vient d'abattre. Mais ils étaient moins exhaussés et de dimensions plus exiguës. Car les Jésuites étaient riches de tous les dons qu'on s'empressait de leur faire, et les Visitandines, malgré le prestige de saint François de Sales, et l'influence de la famille Favre, étaient moins bien pourvues des biens de la terre. Et puis, elles avaient fait de grosses dépenses pour leur église, dont elles durent être satisfaites et dont sans doute elles admirèrent la façade. Voyant que le Maître était logé d'une façon digne de lui, les Servantes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(*ancillæ Domini*) se félicitèrent, dans leur humilité, de résider pauvrement elles-mêmes dans un humble et misérable monastère.

La galerie de ces cloîtres était fermée du côté de la cour par un portique à plein cintre. Les arceaux retombaient sur de minces piliers que couronnait, en guise de corniche, une étroite moulure. Les piliers étaient reliés par un mur bas, qui s'interrompait sur chaque face pour donner place à trois ouvertures, l'une au milieu, les autres aux extrémités. Quand la cloche de la chapelle avait sonné pour la troisième fois et que les lourds battants avaient tourné en grinçant sur leurs gonds massifs, les élèves externes entraient par le grand portail, traversaient la cour des platanes et le couloir, débouchaient sous la galerie quadrilatérale. Chacun se plaçait devant la porte de sa classe debout le long du petit mur sur lequel il déposait le sac de cuir contenant ses livres et ses cahiers ; il en tirait ses auteurs et repassait ses leçons, car en ces temps préhistoriques, il y avait des leçons et, bon gré mal gré, il fallait les savoir. A quatre heures moins le quart, un garçon passait dans les classes et recevait des mains de chaque professeur une liste où étaient inscrits les noms des élèves qui avaient à réparer avec l'indication de la leçon. Et aussi il vidait le contenu d'une petite boîte aux lettres placée contre le mur du couloir de sortie et dans laquelle, à l'issue de la classe du matin, les professeurs avaient glissé leurs listes de délinquants.

A quatre heures moins cinq, le répétiteur commis à ce soin, muni de toutes ses listes, faisait l'appel de ceux qui avaient à réparer, et les emmenait avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui. Parallèlement, un autre répétiteur appelait ceux qui, s'étant mal tenus, étaient frappés de petite retenue et les emmenait dans une autre salle, à l'angle S.-E. des cloîtres, près de la chapelle. Et là, jusqu'à cinq heures moins le quart, les étourdis écrivaient des vers (généralement de Victor Hugo), qu'un de leurs camarades dictait. A cinq heures moins le quart, tous, à tour de rôle, devaient relire. Celui qui demeurait court, était frappé d'une retenue de promenade pour le jeudi. C'est dans ces conditions austères que me furent révélés la *Cavale* de Barbier, le *Waterloo* des *Châtiments*, etc. Car le répétiteur, cet excellent Carrère, comme beaucoup de ses collègues, était un homme de goût et passionné pour les alexandrins sonores. Et certes, j'étais humilié et contristé d'être en retenue et inquiet au sujet de la réprimande qui m'attendait à la maison, quand, rentrant en retard, je serais obligé de confesser que « je m'étais fait coller ». Mais aussi je jouissais des beaux vers que j'entendais pour la première fois. A la maison, je les recopiai de ma plus belle écriture, pour mon plaisir, et je les appris par cœur, et je les sais encore, sauf quelques vers où parfois j'hésite, car, dans mon cahier, il y avait des mots qui manquaient et je ne m'étais point enhardi sur le moment à les demander, de peur que ma curiosité, révélatrice de mes défaillances, ne fût récompensée par une retenue de promenade.

Dans la salle contiguë, sous la surveillance d'un autre répétiteur, s'effectuait la retenue des leçons. Se tenant tant bien que mal en équilibre sur des bancs de bois, vermoulus, haut perchés et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vacillants, les condamnés repassaient les leçons insuffisamment apprises. Quand ils croyaient les savoir, ils venaient en tapinois près de la chaire et demandaient à réciter. La tolérance était de trois fautes ou arrêts. Si on dépassait ce chiffre fatidique, on était gratifié d'une retenue de promenade (où encore on écrivait de beaux vers, qu'il fallait relire, non plus de 4 à 5, mais le jeudi ou le dimanche de 2 à 4). — Si on ne pouvait pas relire, c'était le séquestre. Je n'y ai été mis qu'une fois, pour avoir prétendu discuter un point de métrique latine, contradictoirement avec mon professeur de quatrième, M. Picard. J'y ai passé toute une journée, pendant laquelle j'ai été astreint à traduire une dizaine de pages de l'*Anabase* de Xénophon, en mot à mot ; français et analyse des verbes. Cela faisait un beau cahier de papier, non griffonné, mais très soigneusement calligraphié.

Ces règlements d'autrefois paraîtraient sans doute d'une barbarie très gothique aux doctrinaires veules de la discipline paternelle, c'est-à-dire de l'indiscipline chronique et de l'anarchie officielle. Mais je les bénis, car, sous leur empire, j'ai fait des études, que, malgré l'exemple de M. Lavisse, je ne puis me résigner à proclamer manquées.

Quant on avait obtenu l'*exeat* du répétiteur, il y avait encore une barrière difficile à franchir. Le censeur souvent vaguait dans le grand couloir voûté du bâtiment neuf, *quærens quem devoraret*. Et quand, dans la pénombre du corridor, on entrevoyait sa silhouette formidable, on était saisi de plus d'angoisse que ne le fût le *pius Æneas*, quand, à l'entrée des enfers, il aperçut le chien aux trois

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gueules, *Cerberus*, dont la figure peu sympathique a été exactement dépeinte par Vacca sur la toile de notre théâtre. Et l'on n'avait pas près de soi la Sybille pour en recevoir un peu de réconfort. Il fallait d'abord essayer une véhémente réprimande, puis, tout abasourdi, réciter de nouveau sa leçon. Tel, qui l'avait débitée d'un trait devant le répétiteur, n'en retrouvait plus un mot devant le censeur, ânonnait, rougissait et payait d'une retenue de promenade cette amnésie respectueuse.

Les censeurs d'aujourd'hui sont bien loin de ces mœurs.

Ils sont pleins de déférence pour les élèves et ne s'enhardiraient pas à les contrister si peu que ce soit. En revanche, ils se sont constitués les « pions » des professeurs, dont, conformément aux instructions de M. Marion, ils criblent de notes à l'encre rouge le cahier de textes ; car, devant les élèves et les inspecteurs, il faut établir, par des preuves visibles et éclatantes, d'une part l'incapacité et la négligence du maître, de l'autre la science infinie et le contrôle toujours présent du censeur. L'un d'eux, aujourd'hui proviseur et promis aux plus hautes destinées, se signalait naguère en ajoutant à un texte d'Hérodote qui n'en comporte pas des *nu* (on les appelait autrefois euphoniques ; comme c'était encore trop simple, on les qualifie maintenant d'*ephelkistiques*, et quand notre langue nationale s'enrichit de vocables si gracieux et si nécessaires, il y a des grincheux assez dénaturés pour parler de crise du français).

Ce censeur était dénommé Trux, c'est-à-dire l'homme farouche ; car il n'était pas un greluchon de mamans, ni un dorloteur de potaches.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a une quarantaine d'années, il n'y avait certes pas de crise des leçons. Car c'est le propre des gouvernements forts, que ne tolérant de personne et en aucune circonstance les infractions faites à la règle, ils sont très rarement réduits à sévir. Malgré la sévérité générale, il n'y avait jamais plus d'une dizaine d'élèves à l'une ou à l'autre retenue. On savait qu'il n'y avait pas à chercher à tricher, qu'on serait toujours le mauvais marchand. — Il fallait apprendre les leçons ; on les apprenait. — Il faut ajouter : sitôt apprises, sitôt récitées. — Mais maintenant, qui serait assez ignorant de la plus élémentaire psychologie pour demander des leçons de textes dans la classe de 11 heures à midi ou de 15 heures à 16 heures à des élèves qui, depuis huit heures, ont, dans le premier cas, pendant trois heures, dans le second, pendant cinq, été ballottés des mathématiques, à l'histoire, puis aux langues vivantes (méthode orale), puis à la physique, puis au latin, puis à la gymnastique, puis à je ne sais quoi ? Après avoir vu, comme sur l'écran d'un *cinéma* affolé, se dérouler cette suite de films hétéroclites, emportés dans une galopade incohérente et tumultueuse, qui pourrait chercher tout au fond de sa mémoire les quelques vers de Racine ou de Hugo qu'il y a déposés le matin ? Autant voudrait chercher un joyau, que des équipes de cantonniers diligents, amenant et vidant des tombereaux divers, ont enseveli sous un amas de gravats et de déblais.

Avant d'entrer en classe, les élèves du lycée de Chambéry rafraîchissaient leurs souvenirs le long des petits murs qui reliaient les piliers du cloître. Les galeries étaient larges de 2 à 3 mètres. Sur elles

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'ouvraient divers corridors ; à l'angle N.-O, il y en avait deux : l'un menait à la cour des petits, contre la rue des Miracles, comprise maintenant dans le périmètre de l'Ecole Préparatoire, l'autre dans la cour de la gymnastique. Il y avait un gymnase immense, pareil à une halle, où se faisaient les distributions de prix ; une estrade en occupait le fond ; des gradins s'appuyaient sur une partie des murs latéraux, assez vastes pour que des élèves très nombreux pussent s'y asseoir. Entre les deux rangées de gradins, séparées par une allée médiane, étaient les chaises sur lesquelles prenaient place les familles. Aux poutres apparentes qui soutenaient les charpentes de la couverture et qui formaient un pittoresque enchevêtrement, étaient suspendus des drapeaux, des banderolles, des oriflammes, des guirlandes de buis.

Ceux qui voient aujourd'hui les distributions de prix mesquines et tumultueuses que l'on expédie au théâtre, ne peuvent se faire une idée de l'ordre et de la majesté dont nos yeux d'enfants les ont vues s'entourer sous l'Empire. En ce temps là, les services publics ne s'ignoraient pas, ne vivaient pas séparés, isolés, insoucieux les uns des autres ou se dénigrant les uns les autres. On comprenait que la grandeur et l'unité du pays, la cohésion de tous ceux qui contribuaient à assurer sa tranquillité, sa puissance (1), son rayonnement,

(1) On dit aujourd'hui sa sécurité ; à cette époque, on ne pensait pas à couvrir les frontières de la France ; on les supposait infranchissables, invulnérables ; on ne songeait qu'à les étendre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devaient s'affirmer par des cérémonies imposantes, bien réglées, propres à frapper les imaginations ; et elles les frappaient en effet.

Puisque la mode est aux enquêtes et aux mémoires, disons un peu ce que nous avons éprouvé, vu, entendu.

La génération de 1860 a palpité des premiers frémissements de la France retrouvée après l'annexion. Et quelle France ! la France victorieuse, toute parée des lauriers de Crimée, de Magenta, de Solferino, glorieuse d'avoir aidé nos princes de Savoie à réaliser ce *risorgimento* de l'Italie, qui avait été le rêve orgueilleux et enfiévré de nos pères ; l'Empereur à cheval, les cent-gardes magnifiques, l'Impératrice éclatante de beauté, inclinant la tête et souriant au milieu des vivats de la foule, et le petit Prince impérial à qui on trouvait une prestance martiale ; puis, après ces visions radieuses, vinrent les sombres heures de l'Année terrible, les dépêches que l'on allait lire sur le mur du perron du Château là où est maintenant l'escalier du monument de Maistre. Elles étaient rares ces dépêches ; elles paraissaient à des heures tardives ; à travers le voile dont elles essayaient de masquer les réalités tragiques, on commençait à appréhender le désastre auquel tous se refusaient de croire.

Nous avions pour professeur de septième, M. Chapon, à qui nous gardons le plus affectueux souvenir. M. Chapon vit encore. De Chambéry, il a été nommé à Grenoble ; il y a terminé sa carrière. Je l'ai revu naguère, toujours jeune, leste, souriant, cordial. Les professeurs de cette époque

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heureuse vieillissaient moins vite que ceux de maintenant. Ils pouvaient parvenir à la retraite et en jouir un temps raisonnable. La santé de l'institution que les Pangloss de la pédagogie n'avaient pas encore avariée, les faisait tous robustes, dispos et de belle humeur. Ils n'étaient point ballottés de « réforme en réforme », condamnés à proclamer un jour que le noir est le blanc, et le lendemain qu'il est le rouge. Ils ignoraient le jargon de nos docteurs et qu'il y a certaines méthodes dites actives, par lesquelles on fait son salut, et d'autres, dites passives, par lesquelles on va à la perdition. Leurs grands chefs n'avaient pas tué en eux la foi et l'enthousiasme. Ils cheminaient en plein soleil, d'un pas résolu sur la grande route bien tracée, assise sur les larges dalles de la voie romaine.

Nous, enveloppés de brumes, qu'épaississent de plus en plus les nuées germaniques et scandinaves, sous un ciel dont on se flatte d'avoir éteint toutes les étoiles, nous pataugeons dans des terres détrempées, nous barbottons dans des fondrières et nous entendons des voies comminatoires qui, de très loin et de très haut, prétendent nous remettre sur la bonne route. Un monsieur bien tranquille dans un fauteuil profond, les mains croisées sur son abdomen que garnit et réchauffe un repas de chanoine ; les pieds douillettement emmitouflés dans des pantoufles fourrées, crie impérativement : « Pas par là. A droite ! Pourquoi tirez-vous à droite? Je viens de vous dire à gauche ! — En haut ; non en bas ; non en haut ! — Vous ne comprenez donc rien. — Vous vous laissez mener par des associations d'idées purement extérieures. Vous êtes dupes de vos mémoi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

res bourrées de mots ; vous formez des images sans liaison logique ; et vos activités ralenties sont impropres à toute marche en avant, rationnelle et consciente ! — Il n'est pas besoin d'entendre longtemps de telles antiennes pour devenir complètement neurasthénique, demander sa retraite prématurée ou tout simplement mourrir d'ennui et de dégoût.

M. Chapon n'est nullement neurasthénique. Il a bon pied, bon œil, bon appétit et ne se met point martel en tête pour les « méthodes actives ». Or, en ce mois de juillet 1870, il avait laissé au fond de son bureau les *Aventures du Capitaine Corcoran* qu'il nous lisait les jours où il avait été content de nous, c'est-à-dire tous les jours. Il tirait de sa poche une feuille pliée : *Le Moniteur*. Et il lisait. Je me souviens d'un article qui commençait ainsi : « les *Bombardes*. Encore une jolie petite surprise que nous réservons à nos excellents amis les Prussiens — les *Bombardes*. » Venait la description de l'appareil : boum ! boum ! A la première décharge des *Bombardes*, les Prussiens étaient anéantis. Il n'y en avait plus ; il n'y en avait jamais eu. La farce nous semblait plaisante, et nous riions de ce rire immense et bruyant des enfants naïfs, crédules et cruels. Nous ne devions pas rire longtemps. Encore aujourd'hui cet article, les *Bombardes*, qui nous avait tant mis en joie me hante et m'importune. J'ai comme un remords d'avoir ri de cela et je ne puis m'empêcher de penser aux *Bombardes*, quand j'entends parler avec trop de confiance des *avions*. Puis le petit Prince impérial avait reçu le baptême du feu. Il avait ramassé des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

balles. Nous qui l'avions vu quelques mois auparavant, nous regrettions de n'être pas avec lui. Nous voulions nous engager, former un corps de francs-tireurs. Nous avions des sabres de bois ; plusieurs plumes de poulet ornaient notre chapeau ; nous faisions l'exercice, nous explorions les environs de la Croix de Saint-Concors et nous élevions tant de redoutes que nous considérions le col de Saint-Saturnin comme absolument infranchissable.

Puis le proviseur vint nous dire qu'il fallait faire une quête pour les blessés. Puis quelque temps après, il revint nous annoncer qu'il n'y aurait pas de distribution de prix, parce qu'un grand malheur était arrivé. Il ajouta que nous ne devions pas être trop ennuyés, parce que la France était invincible, et qu'après un petit retard, nos troupes entreraient quand même à Berlin ; là-dessus, il déroula une immense carte du théâtre de la guerre, pour nous faire voir où était Berlin. Comme les prix étaient achetés, on nous les donna. Les paquets étaient faits. Classe par classe, les rangs bien formés, gardant le silence, nous allâmes chez le censeur. Livres et couronnes étaient sur des tables. On nous les tendit ; nous les prîmes, nous les mîmes sous notre bras, et nous avions bien envie de pleurer. Quand nous rentrâmes à la maison, nos parents se récrièrent : « Qu'est-ce que tu portes là ? — Ce sont mes prix. Y aura pas de distribution, parce qu'il est arrivé un malheur ».

Nous venions de perdre la bataille de Reischoffen.

Puis après, ce fut Sedan.

On alla délivrer Jules Carret qui était en prison.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On proclama la République sur le perron de l'hôtel de ville, et on élut par acclamation un gouvernement provisoire, qui, en vertu de la vieille devise : « *Parla-papier* », s'empressa de coucher par écrit sur un grand registre un procès-verbal authentique en bonne et due forme, timbré, signé et parafé de son installation. Il y avait là-dedans plusieurs gens de loi qui avaient fait leur apprentissage au Sénat de Savoie et ne badinaient pas sur les détails de procédure et sur la forme. Puis ils montèrent s'installer au Château, où des maçons faisaient sauter les aigles impériales sculptées sur les frontons. M. le maire, le baron d'Alexandry, ayant remis à ses successeurs nommés par le peuple les pouvoirs dont il était investi, se retira très dignement.

Après son départ (c'était vers les deux heures du soir) (1), il se passa une scène hideuse. Quelques ivrognes (car je ne crois pas qu'aucun parti puisse reconnaître comme lui appartenant les brutes imbéciles qui firent ces choses), montèrent dans la salle des délibérations. Ils décrochèrent et descendirent le portrait de l'Empereur et celui de l'Impératrice d'après Winterhalter. Ce fut le départ d'une saturnale abjecte. Portant comme des bannières les toiles maculées et crevées, chantant des obscénités, vomissant des injures, ces énergumènes promenaient à travers les rues amusées ou consternées le scandale de ce carnaval immonde. Ils rivalisaient de lazzi orduriers. L'un d'eux, avec un bouchon

(1) Un de nos collègues de l'archéologie, qui fut témoin oculaire de ces faits, m'affirme qu'ils se sont passés avant midi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

brûlé, charbonna d'épaisses moustaches au-dessus des lèvres de l'Impératrice ; d'un coup de couteau, il balafra la bouche et introduisit dans la fente une pipe allumée ; puis, passant derrière la toile, il se mit à fumer. Ce fut un délire de joie. En voyant de cette effigie écorchée et souillée la pipe émerger et la fumée tourbillonner en nuageuses bouffées, le vulgaire hurlait dans l'ivresse d'une bacchanale outrageuse. J'ai pensé à cela par la suite, quand j'ai lu dans Juvénal la chute de Séjan ou dans Lucrèce, ce vers :

Namque avide conculcatur nimis ante metutum.

Et cependant, qui, à Chambéry, avait eu raison de « craindre » l'Impératrice. On l'avait acclamée si bruyamment quelques mois auparavant. Et le plébiscite avait fait sortir des urnes une presque unanimité de *oui*. Mais on racontait qu'elle avait dit de la guerre : « C'est ma guerre ». — Et le lendemain de Sedan, elle paraissait aussi néfaste, aussi exécrable que « *l'homme au cœur léger* », qui a employé tant d'années et répandu l'encre de 17 volumes pour oblitérer cette parole indélébile :

Sejanus ducitur unco
Spectandus.

Quand on fut las de porter les tableaux avec un crochet de boucher, on les traîna à Maché, aux abattoirs et on dit au préposé du poids : « Pesez ces bêtes-là ». — Le préposé répondit : « Je ne pèse pas de la charogne ». Et ce furent des applaudissements sans fin.

La foule revint du côté de la Grenette et là, il se

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passa un épisode fort inattendu. La bande rencontra sur son chemin un homme de cœur. — Un dans une ville à qui les géographies attribuaient une vingtaine de mille âmes, ce n'était point excessif. Il est vrai que c'était le moment des vacances. Tout le monde était à la campagne. Qui était-ce ? Probablement quelque ancien officier de la brigade, qui avait été à Novare, aux côtés de Charles-Albert et qui avait l'âme d'un chevalier français. Il s'élança, la canne levée contre les énergumènes et les réprimanda hardiment. On songea d'abord à lui faire un très mauvais parti. Mais le courage est presque aussi contagieux que la lâcheté. On annonce volontiers des réunions contradictoires, et l'on somme M. un Tel de s'y rendre, avec la conviction rassurante que M. un Tel n'aura garde de relever le défi et se contentera de s'expliquer en famille devant ses partisans et ses confrères. C'est ainsi qu'en usaient les condottieri italiens de la Renaissance. S'ils avaient su l'ennemi campé à La Motte, ils seraient partis en hâte pour le déloger de Francin. Mais, dès qu'il y a contradiction, il y a bataille. Car la liberté de réunion est une de ces nobles illusions à laquelle la triste réalité donne chaque jour un démenti.

On avait essayé de tourner le protestaire, afin de le frapper vaillamment par derrière. Mais il avait deviné la manœuvre ; il s'était dégagé du cercle encore assez large qui cherchait à l'investir et s'était adossé à un arbre des boulevards. Puis faisant le moulinet avec son jonc à pomme d'argent, qui était solide, il tenait les plus hardis à distance. — Alors, le revirement se produisit. Des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voix vinrent on ne sait d'où, des portes des magasins, des fenêtres des maisons, de l'ombre des allées : « En voilà assez ! — Laissez ce Monsieur tranquille, rentrez chez vous, etc. ». Alors brusquement, les pitres de la parade sinistre, dont les rangs soudains s'étaient éclaircis, sentirent que le public se cabrait, qu'ils allaient être sifflés et recevoir des pommes cuites. Ils jetèrent les deux tableaux (1) dans l'Eysse et se dispersèrent. L'un des deux portraits a été retiré du torrent et se trouve chez un commerçant de Chambéry, où je l'ai vu naguère. Le protestaire se retira posément et plusieurs personnes, sur le boulevard, le saluèrent respectueusement.

Puis ce qui défile dans nos souvenirs, ce sont les soldats équipés à la hâte. Ils manœuvrent sur les boulevards. Ils vont au champ de mars. Le préfet Guiter les harangue, et la neige tombe en flocons pressés. J'ai devant les yeux ce jour blafard et gris, ces lignes obscures de mobilisés alignés, et les remous des spectateurs qui se bousculent, de même qu'à un enterrement sensationnel, ils marchent sur les tombes, butent contre les croix, foulent aux pieds les couronnes déposées par des mains pieuses. J'entends le ronron lointain des périodes, d'où se détachent les grands mots sonores.

Il fait froid ; on frissonne ; la *Marseillaise* éclate, c'est fini. On se retire. On marche vite pour se réchauffer ; bientôt tous les cafés regorgent de consommateurs, qui disent : « Le préfet a bien parlé ».

(1) Les toiles — des châssis et des cadres, on fit des feux *de joie*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Car à Chambéry, on a le respect des puissances établies et, dès qu'un fonctionnaire considérable daigne prendre la parole, la galerie lui décerne, comme eût dit G.-M. Raymond, la palme de l'éloquence.

« Le préfet a bien parlé ». O Gaulois, amoureux des phrases, Savoyards qu'enchante une plaidoirie animée, verbeuse, grandiloquente et qui se prolonge pendant des heures, ce n'est ni dans une académie, ni dans un prétoire que se décident les destinées des nations ! Il y a dans nos Fabliaux du moyen âge, l'histoire du « Vilain qui gagna paradis par plaids ». Mais quand la guerre a surgi, c'est la poudre qui plaide ; c'est le canon qui dicte la sentence. Mais aussi, Français, qui, même dans les suprêmes angoisses de la patrie, demeurez encore sensibles à la cadence d'une phrase sonore et bien équilibrée, pourquoi dans votre inconséquence, dans votre manie actuelle de sacrifier à certains cosmopolites les qualités essentielles de votre race, avez-vous permis à quelques sophistes, filandreux et obscurs, à quelques grammairiens regratteurs des mots et des syllabes d'abolir dans nos lycées les exercices oratoires, dans lesquels on pouvait faire montre d'imagination et de sensibilité ; d'ordonner qu'on les remplaçât par des explications pédantesques, où il s'agit de disséquer des « *quoique on die* » ou de commenter à la façon de Mascarille, des *en tapinois ?* Pourquoi enfin tolérez-vous qu'il n'y ait pas une cérémonie universitaire où l'orateur, quel qu'il soit, recteur ou professeur de dessin, ne commence tout d'abord par proclamer son immense dédain pour la « rhétorique » ? Le nom est effacé ; la chose

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est proscrite. Les professeurs de physique, de chimie, de philosophie ont gardé intacte leur personnalité ; les professeurs de rhétorique et d'humanité sont réduits à l'état de numéros. Qu'ont encore à rôder les hyènes réformatrices ; quand cesseront-elles, dans la nuit qu'elles ont faite, de poursuivre de leurs ricanements et de leurs aboiements l'art qu'elles ont assassiné et dépecé ?.....

La défense s'organise, et nous revoyons Michard, si vaillant et si doux, les yeux illuminés de rêve, le bras prêt à renouveler les prouesses légendaires, les garibaldiens avec leurs chemises rouges qui jouent à la *murra* et le soir, chantent et se querellent, dans les rues ; puis la garde nationale qui refuse de céder le poste de l'Hôtel de Ville et est très montée contre le général Cremer. On ne dit plus : « l'Empereur », on dit : « Cette canaille de Badinguet ». On ne parle plus des bombardes, mais des pigeons voyageurs et des ballons captifs, et de Rochefort et de Trochu, qui sont des crânes, et de l'armée de la Loire qui va délivrer Paris, où l'on en est réduit à manger des rats d'égout, de Bazaine qui a trahi, et des *capitulards* et d'un liquide qu'un pharmacien vient d'inventer, d'une solution d'opium qu'on projette de loin sur les Prussiens et qui les fait tomber endormis. On les ficelle ; on les désarme ; on les fait prisonniers ; on les rend en échange des nôtres, et la guerre est terminée. Puis ce fut la paix, on sait à quel prix, et les prisonniers revinrent d'Allemagne ; puis ce fut la Commune et Paris incendié, et cette année la distribution des prix fut morne, mais on se consolait en chantant :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vous avez pu germaniser la plaine,
Mais notre cœur vous ne l'aurez jamais.

ou bien :

Je suis Garibaldi (1)
Je viens sauver la France,
Tremblez, Prussiens, en ma présence....

Et on se rappelait les cérémonies d'avant l'Année terrible. Que c'était beau. Il y avait une compagnie de soldats (nous disions : un régiment) dans les cours du lyéce, avec des officiers à cheval ; les soldats, baïonnette au canon, faisaient la haie le long du cortège officiel et, quand il passait, les tambours battaient aux champs comme pour la procession de la Fête de Dieu (encore une chose qu'on a peu à peu réduite et qu'on a fini par supprimer, la Fête-Dieu) ; les soldats, bien alignés, présentaient les armes, et la musique jouait : « Partant pour la Syrie.... ». Sur l'estrade quelle assemblée ! Le cardinal Billiet, avec ses traits émaciés et ascétiques et sa robe de pourpre, et ses chanoines dans leur costume cramoisi de prélats romains, et les robes rouges de la Cour, et les uniformes scintillants des officiers constellés de décorations, et le Tribunal, dont les robes noires se confondaient avec celles de nos professeurs, et le préfet, et les fonctionnaires civils, tous en grande tenue avec des habits brodés et l'épée au côté. Moins de dix ans après le traité de Francfort,

Quumque superba foret Babylon spolianda tro pæis
Ausoniæ...

la parole de haine et de guerre civile retentit : « Le

(1) On disait généralement *Galibardi*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cléricalisme voilà l'ennemi». A partir de ce moment, il y eut deux France et, l'une de ces deux moitiés vit dans l'Université, une ennemie; l'autre cherche à s'en faire un instrument. Peu à peu tout cela s'éteignit. Après la démission de Mac-Mahon et l'article 7, on ne vit plus le clergé, ni la magistrature en robe, ni les fonctionnaires en costume, et il y eut beaucoup moins d'officiers. C'était la crise de l'Université qui commençait. Puis vinrent les grands docteurs et les vénérables pontifes de la pédagogie qui déclarèrent qu'il fallait supprimer les distributions de prix, comme on avait aboli les vers latins et les discours latins, comme il était urgent d'abolir le grec. Ils attaquèrent sans merci le concept *émulation*. Des couronnes de papier se dégageait un poison subtil; une vanité morbide intoxiquait les cerveaux encore débiles, et anémiait les énergies encore mal affermies ; il était immoral et criminel de récompenser des copies et non des élèves, car ce qui était à considérer c'était l'effort, qui vient de l'éducation de la volonté, et qui d'ailleurs trouve en lui-même sa récompense. Et cependant les pasteurs qui débitaient ces prêches, intriguaient, s'insinuaient, se poussaient, écartaient leurs concurrents, bousculaient leurs rivaux. Ils réclamaient pour eux-mêmes les grands emplois et les grasses prébendes. Ils se voilaient les yeux devant une couronne de papier, et ils prenaient le train pour ne pas subir la lecture écœurante d'un palmarès ; mais ils contemplaient amoureusement dans leur glace leur boutonnière, récemment enluminée d'un ruban rouge. Cette satisfaction leur sera d'ailleurs de plus en plus parcimonieusement accordée. Le mi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nistère de l'Instruction publique, qui, depuis longtemps, ne décore plus de professeurs, commence même maintenant à ne plus décorer de pédagogues. Il ne connaît plus que les peintres, les sculpteurs, les gens de lettres, les directeurs de théâtre et surtout les médecins, dont notre société athée et matérialiste a fait ses grands prêtres et ses idoles dorées.

On supprima donc les distributions, et vaguement en nous revivait le passé de deuil. — Il est donc arrivé un malheur. Nous avons encore été battus à Reischoffen.....

Dans le côté qui séparait le cloître de la cour du gymnase, les classes étaient, voûtées et faiblement éclairées par d'étroites fenêtres. Dans chacune d'elles, se dressait un monumental poêle de faïence. On y avait chaud l'hiver, frais l'été et, comme les murs étaient très épais, ils ne laissaient passer ni le bruit de la classe voisine, ni la canicule, ni les frimas. — Les hygiénistes ont déclaré que cela était extrêmement malsain. Alors, on a démoli ce cloître, qui, d'ailleurs, n'avait pas l'air assez laïque. On a fait, comme partout, des bâtiments de carton, avec des cloisons minces, percées d'innombrables fenêtres et portes s'ouvrant en plein nord, que l'on a recommandé d'ouvrir ponctuellement d'heure en heure, afin qu'il y eut beaucoup de courants d'air et que personne ne pût échapper aux maux de dents, aux rhumes, aux grippes, aux bronchites, aux fluxions de poitrine. On eut ainsi la satisfaction d'expédier quelques professeurs dans l'autre monde. Cela dispensa de leur servir une retraite et cela hâta ce rajeunissement des cadres qui, seul, permettra à la vieille Université de se libérer de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

routine, de réaliser le triomphe intégral et définitif des réformes élaborées par les pédagogues conscients et pourvus de canonicats rémunérateurs !.....

Au rez-de-chaussée, il y avait, de gauche à droite, la sixième, la cinquième, la quatrième, la troisième ; dans le bâtiment perpendiculaire à gauche, sur les fondations duquel a été construite la façade de l'Ecole préparatoire, la septième et la huitième ; puis le reste de l'aile était pris par l'Ecole Préparatoire, — dans la perpendiculaire à droite, la seconde, puis la montée de l'escalier qui menait à la chapelle et au bâtiment neuf, puis un bûcher. Le côté attenant à la rue était consacré aux trois années d'enseignement spécial. — La rhétorique, l'histoire et les sciences étaient à l'autre extrémité du bâtiment neuf, et il y avait deux portes, la porte de bois, voisine de la tour Bossue confiée à Viboud, et la porte de fer, ou porte verte, près de Gotteland le corroyeur, dont le porte-clef était Camona. — Entrer par la porte de Camona était le rêve universel des petits et des moyens. Dès lors, on était un grand. — Vers 1880, commença à s'accréditer cette maxime, contestée au début que, quand on entre par la porte de Camona, on a le droit de fumer la cigarette dans les rues, et d'aller jouer au billard dans les cafés.....

La bibliothèque des Jésuites, fort bien disposée et classée, s'étendait au-dessus des classes de cinquième, quatrième et troisième et des deux couloirs, ce qui fait la valeur de cinq très grandes pièces, dont les murs étaient garnis de rayons. — Après 1860, quelque répétiteur (d'autres disent quelque commis d'économat) s'y faufila. Les cham-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bres des répétiteurs et des maîtres primaires occupaient deux des côtés du cloître, le troisième était dans le domaine de l'Ecole préparatoire. Le quatrième c'était la bibliothèque. Ce fut un nouveau monde découvert par un nouveau Christophe Colomb. Le conquistador sut se débrouiller, et peut-être quelqu'un de bien informé l'avait-il préparé. Toutes les fois qu'il partait en vacances, il prenait le train de Lyon et il avait dans sa malle quelques précieux volumes, avec lesquels il s'offrait des joies auxquelles le pauvre argent versé par l'économe n'aurait pu suffire. La légende parle d'une Bible gothique qui aurait été payée par le brocanteur un millier de francs. — C'était probablement un manuscrit. — Les camarades prirent leur part du gâteau, et, insensiblement, des vides se creusèrent aux bons endroits.

Cet écrémage dura lentement, sournoisement jusque vers 1872. Alors, arriva comme professeur de quatrième, M. Picard, un Alsacien, chassé et ruiné par la guerre, très bibliophile, très instruit dans les matières les plus diverses (c'était un botaniste infatigable), et chargé d'une nombreuse famille. — Comment se fit-il donner le soin de cataloguer la bibliothèque, je l'ignore. Il y fut employé deux ou trois ans, de 1872 à 1874 ; cela lui donna beaucoup de peine et ne lui rapporta guère. — Le travail fut achevé par M. Henri Durand-Morimbeau, qui fut un de mes premiers professeurs de rhétorique et qui nous quitta pour aller prendre la direction d'un journal fondé par Mgr Dupanloup, à qui il avait été présenté par le marquis Costa. Sous le nom de Henri des Houx, Durand-Morimbeau, qui avait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beaucoup de talent et peu de chance, se fit connaître dans la presse où il traversa des fortunes diverses, un jour, emprisonné à Rome pour avoir pris la défense de la papauté avec plus de chaleur que ne le souhaitaient certains *monsignori*, grands maîtres dans l'art des *combinazioni*, un autre, interwievant Bismarck dans sa retraite et obtenant de lui des confidences qui furent reproduites par tous les journaux du monde ; enfin, au moment de la séparation, cherchant à susciter des associations cultuelles et s'occupant de restaurer l'indépendance de l'église gallicane ou d'inaugurer un catholicisme affranchi du pontificat romain.

Ce n'était pas encore la coutume de dresser sans répit l'acte d'accusation des professeurs de rhétorique, pendant que l'on prononce le panégyrique des naturalistes, des chimistes, des physiciens, des historiens et des grammairiens. Toutefois, comme M. Durand-Morimbeau était un professeur de tout premier ordre, on ne se faisait pas faute de le décrier. Il était dépourvu de ce pédantisme pesant et glacé, qui en impose aux ignares et aux sots. Il ne prenait pas des airs inspirés pour débiter des banalités. Il ne poussait pas des han ! de porteur d'eau pour remuer des billevesées ; il n'assénait pas pesamment des riens. Bien loin d'étaler son effort, il mettait sa coquetterie à le dissimuler. Il dissertait avec une facilité aisée et spirituelle d'homme du monde très averti, qui, en ayant l'air de se jouer, prodigue les aperçus ingénieux et les vues profondes. C'était un merveilleux excitateur d'intelligences. Son enseignement était une initiation. Il rayonnait de lumière et de vie. Depuis

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'annexion, quoique la chaire eût été occupée par des maîtres très éminents qui, presque tous se sont élevés aux postes les plus hauts de la hiérarchie, le lycée de Chambéry, très fécond en polytechniciens et en médecins de marine, n'avait point donné de normaliens. Durand-Morimbeau qui fut dignement continué par Houdot et Georges Edet, en suscita toute une pléiade dont l'aîné fut Martin Francelin, aujourd'hui agrégé de philosophie et docteur ès-lettres, et professeur au lycée Voltaire, à Paris. D'ailleurs les professeurs d'histoire, au lieu de contrecarrer le professeur de rhétorique, coopéraient alors avec lui. Nous en eûmes de très excellents, M. Paquier, qui fut depuis professeur au lycée Saint-Louis et examinateur à Saint-Cyr, M. Denis, aujourd'hui professeur à la Sorbonne, qui fut déplacé à la requête de l'archevêque pour avoir émis des propositions subversives dans un cours sur l'ancien régime et la Révolution, professé à l'Ecole Préparatoire, M. Raoul Suérus, aujourd'hui proviseur du Lycée Henri IV.

Ce n'est pas seulement parmi ses élèves immédiats que Durand-Morimbeau déterminait des vocations. L'étincelle qu'il faisait jaillir allait enflammer les scientifiques, pris d'émulation, et forçant eux-aussi les portes de la grande maison de la rue d'Ulm.

Car rien n'est plus inepte que l'antagonisme que certains esprits obtus s'appliquent à créer entre les sciences et les lettres. Un bon esprit est également propre aux unes et aux autres. Il faut avoir réussi dans les sciences pour exceller dans les lettres, et réciproquement.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Durand-Morimbeau était un catholique fervent et convaincu. Il n'avait pas à s'en cacher sous la présidence du maréchal Mac-Mahon. Mais il n'étalait pas ses croyances avec ostentation. Il ne les imposait pas. A ceux qui se figurent que l'école façonne définitivement les hommes comme un moule à gaufres modèle la pâte, je donnerai tout simplement les noms de quelques-uns d'entre les élèves de Durand-Morimbeau : Constant Lajoue, avoué ; feu Joseph Richard, avocat ; Maurice Denarié, avocat ; Victor Chapouilly, inspecteur de l'enregistrement ; les deux Ponet, notaire et avoué ; le chanoine Louis Jail-Termier, ancien principal du Petit-Séminaire de Saint-Pierre-d'Albigny, curé d'Aix-les-Bains, et pas bien loin de nous, de la génération suivante, l'abbé Grumel, directeur de l'institution de la Villette ; Joseph Revel, ancien négociant, président de la Fédération des comités radicaux-socialistes, président de la Chambre de commerce, et vice-président de la Commission des hospices, etc. ; Gravier, trésorier général ; les deux Dussuel, dont l'un fut député de la Savoie ; Cellière Jacques et Leclerc, qui sont dans l'administration des finances ; le docteur Helme, à Paris ; Sestier, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur ; Revel Alfred, ingénieur ; Fontaine, industriel ; Martin Francelin, professeur de philosophie au lycée Voltaire ; Evrot Joseph, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Chambéry ; Bernard Gustave, ancien élève de l'Ecole polytechnique, agrégé de mathématiques, professeur au lycée de Grenoble ; Michel Raymond, ancien élève de l'Ecole normale, agrégé des lettres, professeur au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lycée de Chambéry ; feu Figard, docteur ès-lettres, professeur de philosophie, et tout de suite après, Jean Gotteland, ancien élève de l'Ecole normale, agrégé des lettres, professeur au lycée de Bordeaux, mort prématurément et revivant dans son fils qui, dans l'agonie des humanités, a conquis au concours général le premier prix de discours français ; Albert Glorieux, agrégé de l'Université, professeur au collège Rollin, — Charles Dufayard, ancien élève de l'Ecole normale, docteur ès-lettres, agrégé d'histoire, professeur au lycée Henri IV, et du côté des scientifiques, Claveau, agrégé de physique, professeur au lycée de Lyon, et Girod, agrégé de mathématiques, professeur au lycée Charlemagne, tous deux normaliens de la promotion de 1881, ce qui fait que nous nous sommes trouvés ensemble du lycée de Chambéry, à l'Ecole normale : Martin Francelin (prom. de 1878), Michel et Gotteland (prom. de 1880), Claveau et Girod (prom. de 1881), Dufayard (prom. de 1882).

Ce qu'il y a de très caractéristique dans la liste, forcément incomplète, que je viens de donner, c'est la diversité des individus qu'elle embrasse. Elle réalise, ce qui semblait à Platon la perfection même, l'unité dans la variété. Et d'abord, elle réunit ce qu'un ancien élève des Jésuites, M. Waldek-Rousseau, a appelé « les deux jeunesses », puisque de notre classe sont sortis quelques-uns des chefs les plus militants et les plus influents des partis opposés. Chacun de nous est allé où ses convictions l'ont conduit ; mais ce qu'il y a de malheureusement rare et ce qui montre bien l'excellence des disciplines dans lesquelles nous avons été formés,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est la profonde, l'inaltérable concorde qui n'a cessé de régner entre nous tous, c'est les égards que, même dans les luttes les plus acharnées, les plus aveugles, nous avons conservés les uns pour les autres.

M. Durand-Morimbeau n'a jamais, à aucun de nous, rendu une copie toute barbouillée d'encre rouge, vain témoignage d'un zèle stérile. Il invitait chacun à son tour ceux qui avaient travaillé leur devoir à lire leur brouillon. Là dessus, il montrait le fort et le faible de la composition, — ici, une expression impropre, — là, une idée fausse, — pas de transition entre ces deux paragraphes, — il reprenait les passages mal venus, les refaisait. Il louait ceux dont il était content. Il piquait la classe tout entière, stimulant chacun à dire son avis, à émettre son jugement. Et, quand il arrivait à ce qu'il cherchait, à provoquer un contradicteur, alors quelle fête ! Toujours souriant, d'un sourire dédaigneux et attristé, d'une politesse hautaine, avec une voix qui ne s'élevait jamais et qui prenait des modulations tout à fait caressantes, quand la critique était la plus serrée et la plus incisive, il exerçait déjà *in anima vili* ses dons supérieurs de polémiste, son jeu leste, brillant, élégant, quelquefois perfide d'escrimeur.

Et ainsi il nous habituait à n'avoir peur d'aucune idée, à faire sans cesse la critique de nos opinions, à être clairvoyants et sincères.

Cette école ne forme pas des sectaires, des intolérants, des violents. On ne cherchait pas dans des manuels des axiomes indiscutables ; on ne poussait rien à l'extrême, car on traduisait encore beaucoup

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de grec, et, dans la compagnie de Platon ou de Sophocle, on prenait insensiblement une teinte d'atticisme, le goût de l'ordre, de la mesure, d'une vigueur sobre et aisée. Toutes ces qualités que nous nous efforcions d'acquérir sont aujourd'hui passées de mise. Le beau nom de modéré est l'irrécusable outrage que jettent à la face de leurs adversaires les violents, les radicaux, les intransigeants. Avec cette appellation, on a vite fait de disqualifier un homme. Les Béotiens tiennent le haut du pavé. Bouvard et Pécuchet sont en honneur. M. Homais est tout-puissant.....

Le catalogue de la bibliothèque venait à peine d'être terminé, quand un proviseur s'avisa de doter le lycée qu'il dirigeait d'un « Cercle ». Sa dignité lui défendait l'accès des cafés ; d'autre part, il avait faiblement le culte de la sobriété et de la solitude. N'osant aller à l'estaminet, il fit venir l'estaminet à lui. Tout ainsi que Moïse n'entra point dans la terre promise, de même, il ne put réaliser ce qui était le *summum* et le *terminus* de ses ambitions, l'acquisition d'un billard, avec des billes et un ratelier où il aurait sa queue à lui *cauda imperatoria*. On aurait trouvé dans quelque classe primaire un petit compteur où des boules coulissant sur des tringles de fer servent à démontrer les premières opérations de l'arithmétique. On s'en serait servi pour marquer les points. Mais au moins siroter son café et son gloria, fumer sa pipe ou son cigare, absorber des cannettes et des moss, déguster son absinthe, jouer aux cartes et aux dominos, lire le *XIX^e^ Siècle* et la *République Française* devinrent dès lors des actes augustes de sa fonction, des rites du sacer-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doce dans lequel il était le souverain pontife. Il s'en acquittait avec une majesté débonnaire et conciliante.

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.
Même quand l'oiseau vole, on sent qu'il a des pattes.

Même quand le chef de la maison disait : Qui est-ce qui fait un piquet ? Non, un écarté ?.... on sentait qu'il murmurait intérieurement :

C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.

Il jouissait de se sentir entouré :

Tout seigneur veut avoir des pages.

Il comprenait la satisfaction de Louis XIV, mettant et quittant sa chemise dans l'appareil des grands et des petits levés. Il avait l'impression d'être un « proviseur soleil », et il rayonnait :

L'orgueil gonflait ses étroites narines.

Pour ses chétifs sujets, excréments de l'*alma mater*, qui avaient fait classe quatre ou cinq heures dans leur journée et dont les poches étaient bourrées de copies à corriger, ils oubliaient leurs fatigues et la tâche nocturne qui les attendait en voyant leur chef aligner ses atouts, rafler ceux de son partenaire et laisser à un de ses subordonnés, qui ne s'était guère défendu, l'honneur onéreux de régler sa consommation. Mais une fois passée l'ivresse des premiers jours, ils éprouvèrent des joies analogues à celles de la génisse, de la chèvre et de la brebis, quand elles se mirent en société avec le lion. Ils s'aperçurent que le cercle s'était transformé bien vite en une officine d'adulation et de délation ; il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait des airs engageants de souricière, mais des coteries s'y formaient. Les sous-entendus, les réticences, les insinuations perfides y étaient lancées. Des accusations dangereuses s'y élaboraient et des légendes empoisonnées y circulaient, s'y propageaient.

Dans son zèle intempestif, un inspecteur général déchira le voile, d'ailleurs chaque jour plus transparent. Il demanda à prendre connaissance du registre sur lequel étaient inscrites les consommations absorbées ou offertes par chacun des habitués et dont le montant était, à la fin de chaque mois, retenu par l'économe. — Or, l'économe avait bien communiqué les états des sommes retenues, mais non le détail de chaque compte individuel. Et c'était ce document que l'inspecteur général réclamait, pour se rendre un compte exact des capacités d'absorption de chacun des fonctionnaires de l'établissement. Le président du Cercle fut invité impérativement à se conformer aux désirs de M. l'inspecteur général (car, par une duplicité bien universitaire, il y avait un simulacre de président que l'on ne tenait pas toujours en laisse et dont le collier n'était pas toujours apparent, mais que l'on sifflait au besoin et à qui, en montrant une badine, on disait : « Apporte »).

Seulement, ce président se trouvait être M. Revoil, qui n'entendait point être un président de paille.

Il refusa net de laisser communiquer le registre. Je crois même qu'il le mit sous son bras et l'emporta chez lui, défiant, dans un langage énergique, l'inspecteur général de l'y venir prendre. Celui-ci qui était au fond, non seulement une intelligence très

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

distinguée, mais un cœur très juste et très généreux, comprit son erreur (dans quelle mesure n'exécutait-il pas des instructions qu'il avait reçues, qu'il désapprouvait et qu'il appliquait ponctuellement pour en montrer le ridicule et l'odieux ?). Toujours est-il que, bien loin d'avoir su mauvais gré à Revoil de sa résistance, il lui aurait marqué beaucoup d'estime et de sympathie. — La légende rapporte même qu'il lui aurait dit : « Serrez-moi la main ; à votre place, j'aurais fait comme vous ». Mais quelle aberration passagère, quelle contagion policière avait pu un instant faire supposer à un des esprits les plus nobles et les plus délicats, qu'il rentrait dans les devoirs de sa charge de se transformer en rat de cave, ou gabeloux. Cela est fort aisé à comprendre. Il venait, en compagnie du censeur, de visiter les études. Il s'était fait ouvrir les cases pour s'assurer que du tabac ou des liqueurs n'y étaient point cachés. — Puis, par une pente naturelle, par une association d'idées en quelque sorte inévitable, il avait songé aux bouteilles de liqueurs du Cercle.

L'administration a une tendance, chaque jour plus impérieuse, à considérer — dans les lycées minuscules, cela va sans dire, — les professeurs comme des façons de boursiers, qui n'ont ni maman, ni correspondant, ni protecteur politique, et que, par conséquent, on n'a aucune raison de redouter et de le ménager. On n'aurait pas ces illusions avec les répétiteurs, qui ont su montrer qu'ils avaient becs et ongles. Par cette attitude, ils ont, de même que les primaires, conquis des avantages moraux et matériels. Mais, peut-être aussi la patience

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des professeurs n'est-elle pas éternelle. Ils ont eu jusqu'ici des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre, des cerveaux pour ne point réfléchir, une langue pour ne point parler, des plumes et du papier pour ne point écrire.

Mais si peu perfectibles qu'ils paraissent, ils feront peut-être quelque jour leur profit des excellents enseignements que les instituteurs et les professeurs adjoints ne cessent de leur prodiguer.

L'existence d'un cercle de fonctionnaires dans un lycée a donc cet inconvénient que des professeurs qui prennent leurs ébats dans les bâtiments d'un lycée, non seulement s'assimilent aux potaches et se placent sous le contrôle et la surveillance des polices universitaires, mais encore qu'ils attirent sur eux les cent yeux d'Argus de tous les élèves sans cesse aux aguets, et provoquent leur curiosité et leurs commérages. Les imaginations des adolescents sont promptes à s'éveiller ; en eux, l'« appétit de concupiscence » s'élance vers toutes les formes de toutes les apparences de la volupté. Ils pourraient dire, non seulement, comme saint Augustin : « Nondum amabam, sed jam amabam amare. — Je n'aimais point encore ; mais déjà j'aimais à aimer ». — Mais encore : « Nondum potabam, sed jam amabam potare. — Je ne buvais pas encore, mais déjà j'aimais à boire. » — Il n'est pas bon de leur laisser voir ou entrevoir le mur aux fenêtres parfois illuminées derrière lequel leurs maîtres se divertissent, cartonnent et font ripaille : « *Non est hic locus — Major e longinquo reverentia.* » — On pourrait, en retournant certains vers

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Burgraves, obtenir ce couplet mirlitonesque :

Educateurs, riez, choquez les verres,
Mais loin de ces enfants.
Ecartez, écartez de leurs travaux sévères
L'obsédante rumeur de vos cris, de vos chants.

Chaque homme et chaque chose à sa place, est la devise des époques classiques. L'universelle confusion est la révélation du désordre romantique, du chaos démagogique.

Eclairés par l'aveuglante leçon de choses que l'inspecteur venait de leur donner, les professeurs s'enhardirent, plus ou moins ouvertement, à dissoudre le cercle. Et, sans doute, cela se fit obscurément, à la sourdine. Personne ne sortit en faisant claquer la porte ; ces gestes bruyants conviennent mal aux héritiers discrets et timorés des jésuites et des oratoriens. Chacun, dans la pénombre, rasant les murs, étouffant le bruit de ses pas, se glissa au dehors et s'esquiva à l'anglaise. Les potentats de l'administration demeurèrent seuls dans le désert des grandes salles dépeuplées ; puis le censeur éprouva un besoin urgent de faire un tour dans les études, pour s'assurer que l'accentuation des thèmes grecs était irréprochable. L'économe voulut vérifier une fois de plus le compte de certain fournisseur. Le chef resta seul, comme un tyran de tragédie, avec son confident.

« *Narcisse,* m'as-tu fait un rapport bien sincère ? » (1)

(1) A ceux qu'amuse le petit jeu « qui et où » imaginé avec tant de succès par le *Figaro*, je dois avouer que ce vers est un monstrueux hybride de ma façon. — C'est le pre-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour faire place à la scène, sur laquelle s'était jouée cette farce médiocre et solennelle, on avait déménagé les livres des Jésuites, et on les avait entassés tout simplement dans le galetas. Rien de plus logique. Quand on installe des buveurs dans la bibliothèque, on relègue les bouquins sous les ardoises. Cela fit un certain nombre de piles cubiques, où tout le monde vint se servir. Avait-on un feu à allumer ; avait-on pris médecine, on puisait dans le tas. C'était maintenant la dévastation large, impassible, aveugle comme l'action obscure et impitoyable d'une force naturelle. De même, quand l'ouragan a emporté le toit d'une maison, les vents et les pluies ont vite fait d'en achever la ruine.

J'étais élève de l'Ecole Normale, quand ce dégât s'accomplissait. J'en entendis parler, pendant un congé, comme de la chose la plus simple et la plus naturelle du monde. J'ai toujours eu la passion des livres et la fureur de me mêler de ce qui ne me regarde point. J'en parlai à mon tour à un de mes camarades d'école, Louis Mellerio, fervent bibliophile, auteur d'un précieux lexique sur la langue de Ronsard. Après avoir mêlé nos indignations, nous décidâmes de faire de notre mieux pour sauver ce qui pouvait encore être sauvé. Mellerio essaya d'intéresser à ces livres proscrits le censeur, qui déclara péremptoirement que toute cette paperasse était complètement sans valeur ; le proviseur qui lui répondit : « Ah ! oui ! vous

miers vers du *Cid* de Corneille, dans lequel au lieu d'*Elvire*, j'ai mis *Narcisse*, confident de Néron dans le *Britannicus* de Racine.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

faites bien de m'y faire penser. Il faut débarrasser ce galetas ; ces livres pèsent comme le diable ; les plafonds ne sont pas solides ; ils vont descendre la garde un de ces jours (du temps où l'*obscurantisme* régnait dans ces murs, la bibliothèque reposait sur des salles voûtées). Je vais au plus vite dire à l'économe de faire balayer tout cela et de l'envoyer au chiffonnier. » Le soir même, au café Duchesne, Mellerio me faisait part de cette belle réponse. Le lendemain matin, lui et moi, nous montions l'escalier de M. Brédif, recteur de l'académie, lettré de premier ordre, qui a écrit un des meilleurs livres que nous ayons sur Rousseau. Nous lui racontâmes la grande misère de cette bibliothèque, aussi maltraitée que la fut autrefois celle d'Alexandrie, sur l'ordre du sultan Omar, disent les uns, de l'archevêque Théophile, disent les autres.

M. Brédif nous accueillit en brave homme, à qui on fournit une occasion de faire le bien. Il nous dit de nous rassurer, qu'il ferait le nécessaire. Il donna des ordres formels pour que les livres fussent désormais garantis contre toute atteinte. Il causa de l'affaire avec la municipalité et notamment avec M. Antoine Perrier, qui préluda par ce sauvetage à celui des Charmettes. MM. Mugnier et Revoil s'y employèrent également. Enfin, quand le Musée-Bibliothèque fut achevé, les épaves de la bibliothèque des Jésuites, débris d'un immense naufrage, y trouvèrent un abri, et..... « ainsi finit la passion de la bibliothèque du collège de Chambéry ».....

M. Mugnier, dans une communication faite à la Société d'Archéologie, a donné quelques renseigne-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments sur le « meuble inutile » qu'un proviseur voulait faire brûler ou mettre au pilon. Les « rescapés » étaient au nombre de plus de 8.000. — Ils étaient divisés dans le catalogue en huit sections principales : théologie, jurisprudence, philosophie, belles-lettres, sciences, beaux-arts, histoire et géographie, mélanges et polygraphes. « Le plus grand nombre des ouvrages des trois premières sections, dit M. Mugnier, est en latin. Quelques-uns sont en grec, en allemand, en anglais, en italien (1).

« Pour la plupart, ils ont été édités au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles. Il y en a un certain nombre du XVI^e^, et nous en avons noté trois ou quatre incunables. L'un d'eux, le *Sophologium Jacobi magni*, imprimé à Paris par les ouvriers qu'y avait appelés le Savoyard Guillaume Fichet, l'introducteur de l'Imprimerie en France, a une valeur en ce sens qu'aucun exemplaire de l'édition que nous possédons ne

(1) Les jésuites avaient donc quelque teinture des langues vivantes, et, si l'on veut bien observer *qu'ils enseignaient le latin par la méthode orale,* comme aussi qu'ils étaient très curieux d'astronomie, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, etc., comme le montrent notamment les observatoires et laboratoires installés par eux en Chine et au Japon (car, n'en déplaise à M. Bonvalot, la connaissance du latin ne les empêchait nullement de parcourir les lointains pays et d'y faire des établissements), si l'on veut bien, dis-je, prendre garde à tout cela, on trouvera qu'ils avaient, il y a fort longtemps, trouvé bien des choses que nos génies actuels se glorifient d'avoir inventées, ne s'abstenant même pas de crier : *Eurêka,* par une réserve qui serait décente chez les contempteurs et les immolateurs du grec.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se trouve dans les bibliothèques parisiennes.... Enfin, on rencontre encore de nombreux ouvrages sur les langues mortes, sur toutes les langues vivantes de l'Europe et sur quelques-unes de l'Asie. Cette série, jointe à celle de l'archéologie, à une vaste collection de relations de voyage (de cela notamment, le proviseur avait dû se moquer. « Son » lycée recevait du ministère *le Tour du Monde*, édité chez Hachette, et orné d'images intéressantes à feuilleter), soit de Pères Jésuites, soit d'autres voyageurs, est précieuse pour notre bibliothèque publique, qui n'était pas bien pourvue de cette catégorie de livres. »

En somme, la tradition que je viens de rapporter est en partie contrôlable. Des deux dévastations, la première, la plus grave, n'a laissé aucun indice. Mais la seconde (celle de 1877 ou 1878 à 1883 ou 1885 — ces dates sont purement approximatives), peut être exactement mesurée. Le catalogue fait avec le plus grand soin et la plus parfaite compétence par MM. Picard et Durand-Morimbeau a certainement été conservé. MM. Edet et Mellerio en avaient, à force de diplomatie, obtenu la communication du censeur (1). Je l'ai vu dans leurs

(1) Toute cette aventure n'est pas précisément à la gloire de l'Université. Je la raconte parce qu'il faut empêcher le retour de faits aussi monstrueux, que rend seule possible l'organisation vicieuse de tout ce qui touche à ses services administratifs. En vertu de cette fiction chaque jour démentie par les faits et d'autant plus inébranlable que le mensonge est plus manifeste, qu'un administrateur, comme un marquis de l'ancien régime ou comme un parlementaire d'aujourd'hui, a toutes les compétences, un censeur est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mains. Entre autres constatations que nous avions faites, il y en avait une assez suggestive. Le poème latin de Fracastor sur la *Syphilis* avait d'abord été inscrit, puis effacé avec de l'eau de chlore et remplacé par un autre ouvrage. — Donc, suppression *ordonnée* d'un volume jugé subversif, ce qui prouve une fois de plus que les Jésuites avaient l'esprit singulièrement plus large que certains pontifes universitaires, parce qu'ils étaient plus intelligents, plus instruits et maîtres chez eux.

bibliothécaire. On comprend qu'un ancien professeur de mathématiques ou de langues vivantes soit un peu dépaysé devant l'*Augustinus*, par exemple, ou tel traité de Molina sur la grâce ou un volume du Jésuite Lessins, si malmené par Pascal et dont le portrait est au Musée. Or, il faut qu'à date fixe, tous les sept ans je crois, le catalogue soit refait, le numérotage renouvelé, les étiquettes changées, etc. De là, un pensum d'autant plus lourd que la bibliothèque est plus riche. Donc un censeur, doué d'esprit pratique, et c'est une marque d'esprit pratique de briguer et d'obtenir un censorat, n'a qu'un souci : diminuer le nombre des volumes. De plus, les inspecteurs généraux, surtout ceux de l'économat, inlassables tondeurs d'œufs et insignes chercheurs de poux dans la paille, font des tragédies terribles quand on ne peut, à réquisition, leur présenter ou l'ouvrage ou la fiche consignant sa sortie. L'instinct de sûreté incite nécessairement les censeurs à avoir le plus petit nombre de volumes et à les tenir sous clef aussi strictement que le chef des eunuques noirs tient encloses dans le sérail les vertueuses épouses du sultan, son maître. Enfin le souci de son repos quotidien autant que la crainte de ses diverses responsabilités, contribue puissamment, avec les causes précédentes, à inspirer à M. le Censeur la haine des bouquins. En effet, par une prodigieuse absurdité, dans beau-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En récolant ce catalogue avec l'état des incorporés dans la bibliothèque et des doubles actuels, on saurait à un volume près quelles furent les pertes. J'ai ébauché ce travail et j'en donnerai quelque jour les conclusions. Les « doubles » ne fournissent guère que des incomplets. Ainsi 4 ou 5 exemplaires distincts de la biographie universelle de Michaud ne forment pas une trentaine de volumes. Mais de grandes séries, et combien précieuses, qu'un hasard tutélaire avait placées au bas des piles, sont presque intactes, notamment presque tous les journaux littéraires et scientifiques du XVIII^e^ siècle, non seule-

coup d'établissements, il en est le distributeur. A quatre heures, au moment où il surveille la sortie des classes, le brouhaha des mouvements ou le tumulte des récréations, un professeur studieux s'approche de lui pour emprunter, par exemple, le volume de la collection Lemaire, qui contient le Dialogue des Orateurs de Tacite. Voilà donc un subordonné qui impose à son chef une corvée. Il se rend compte de son indiscrétion et s'en excuse. Le censeur, qui est bon prince, fait contre mauvaise fortune bon cœur. Pour monter à la bibliothèque, chercher les clefs, ouvrir et fermer les armoires, compulser le catalogue afin de trouver la cote, extraire le volume (par économie, on les fourre maintenant par deux ou trois rangées les uns derrière les autres), inscrire et faire signer sur le livre de prêts, il faut, au bas mot, un bon quart d'heure. Le professeur se confond en remercîments et rend la liberté au censeur, qui, pendant tout ce temps-là, a été tracassé par des visions d'un Eliacin, qui, lui n'étant pas présent, se serait cassé la jambe ou aurait reçu d'un aimable petit camarade un caillou dans l'œil et a songé aux articles 1383 sq. Le professeur, de son côté, en descendant l'escalier avec son dialogue des orateurs, mesure l'étendue de son imprudence. Il comprend

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment le *Journal de Trévoux*, et tout Fréron, mais encore le *Journal encyclopédique* de Pierre Rousseau (n° 12.368). Toute la série 12.317 sq. (p. 461 à 464 du catalogue) fournit un ensemble dont l'équivalent ne se trouve que dans un tout petit nombre de très grandes bibliothèques. — La série « théologie et histoire religieuse » est aussi du plus puissant intérêt. Elle m'a fourni la plus grande partie de la documentation de mon histoire du *Parti dévot*. Elle contient une foule de « *mauvais livres* », qui devaient garnir un « enfer » singulièrement peuplé. — Il y avait aussi nombre d'écrits

qu'il agira sagement en se gardant d'arriver en retard, ou de se laisser réclamer un paquet de compositions corrigées. — Beaucoup de censeurs se sont délivrés de ce service en le confiant à quelque professeur adjoint, et c'est un acheminement vers un état meilleur, qui serait, dans une ville comme Chambéry, de verser purement et simplement à la bibliothèque publique tous les ouvrages qui forment les diverses bibliothèques universitaires (Ecole préparatoire — Lycées de garçons et de jeunes filles — Ecole normale — Ecoles primaires supérieures, etc.). On établirait pour les membres de l'Enseignement un règlement spécial leur maintenant toutes les facilités de prêts qui leur sont concédées, et, au besoin, on appointerait un employé spécial pour s'acquitter de ce service. — En réunissant tous les fonds existants, en massant tous les crédits des budgets particuliers, en évitant, ce qui serait possible à l'avenir, les doubles emplois (car quel besoin y a-t-il qu'il y ait quatre ou cinq exemplaires de l'histoire de France de M. Lavisse ?), on pourrait former des collections plus complètes et les mettre plus facilement à la disposition de ceux à qui elles doivent fournir la matière de leurs travaux. — Une telle conception, étant parfaitement logique, n'a manifestement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

subversifs (jansénistes) chez les Dominicains. — Avec le dépôt provenant des séminaires et notamment de Moûtiers, s'ajoutant à tous ces trésors, la bibliothèque de Chambéry présente actuellement un des fonds les plus riches qui existent concernant le catholicisme et le jésuitisme. Il ne faut pas en éliminer comme « sans intérêt » une seule brochure. Quel est l'audacieux qui, de son autorité, condamne à mort un volume le déclarant « sans intérêt » ? S'il n'en a pas pour vous, il peut en avoir pour un autre.

Il y a d'ailleurs un fait qui domine tout. Comme je ne me lasserai pas de le redire, le propre de la Savoie est d'être, ainsi que la Bretagne, une citadelle catholique, mais postée à la frontière la plus menacée, dressée en face des calvinistes de Genève et du Dauphiné et des barbets des vallées Vaudoises. Toute notre histoire politique est conditionnée par l'histoire religieuse. C'est pourquoi ceux-là ne connaissent qu'extérieurement la « matière de Savoie » et n'en ont pas pénétré l'âme intime qui me repro-

aucune chance d'être jamais prise en considération, car toutes les affaires de France se décident à Paris, dans certains bureaux où l'on ne concevra jamais que tous les établissements que je viens d'énumérer et d'autres encore, le palais de justice par exemple, sont ici réunis dans un cercle qui n'a pas deux cent cinquante mètres de rayon, et pourraient être considérés comme faisant un seul établissement, dont le musée-bibliothèque serait un des corps de logis. — Un professeur de l'un des deux lycées qui veut emprunter un volume, l'a à 4 h. 05 s'il le demande à la bibliothèque de la ville, à 4 h. 25 s'il le demande à celle du lycée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chent de trop insister sur le détail des affaires religieuses. C'est ce détail qui explique tout, qui éclaircit toutes les obscurités. Nos discoureurs officiels débitent imperturbablement dans toutes les commémorations de l'annexion. « Nos sympathies suivent le cours de nos fleuves » ou quelque formule analogue. — Et ils ne songent pas, à ce qui est la réfutation de tout leur sophisme, qu'il existe une ville nommée Genève. Si c'étaient des raisons géographiques seules qui déterminaient les courants humains, Genève aurait suivi le Rhône ; elle aurait rejoint Lyon, Avignon, cité papale, où il y a un pont sur lequel on danse, tandis qu'il était défendu de danser dans la cité où fut brûlé Michel Servet et où, chaque année, la date de l'escalade (12 déc. 1602) est commémorée avec autant de ferveur que les Prussiens célèbrent le jour de Sedan. Elle aurait abouti à cette Provence que domine le sanctuaire des Sainte-Marie. Géographiquement et ethniquement, Genève est la capitale de la Savoie(1). Politiquement, elle en est séparée. Toutes les fois qu'il a été question de rattacher la Savoie à Genève, aux environs de 1720, en 1814-1815, en 1860, la combinaison a été écartée, plus encore du côté

(1) Cf. Philippi CLUVERII. *Introductionis in universam geographiam*... libid. VI.— *Amstelodami, ex officina Elzeviriana*. A. 1661. — p. 52-69.

Populi in [Gallia] quondam clari ; in Sabaudia Allobroges quorum Geneva et Vienna ; Ceutrones, quorum Axima....

Tota igitur pars quæ veteri Galliæ avulsa est in quinque ditiones dispertita est. Primam obtinet Dux, cui

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

suisse que du côté savoyard. Car l'adjonction à la Confédération helvétique d'un grand canton résolument catholique semblait de nature à affaiblir la prépondérance protestante.

Tous nos grands écrivains sont pénétrés de catholicisme, et, parmi eux, au premier rang, je place Rousseau. La profession de foi du Vicaire Savoyard porte bien notre marque. Elle est difficilement explicable si l'on oublie que Rousseau, protestant à la base et d'une famille de pasteurs, a ensuite étudié au Séminaire d'Annecy, et que M^me^ de Warens était un agent secret des jésuites, chargée notamment du racolage des petits protestants, ce qui l'a amenée à ramasser, dans un coup de son filet, le vagabond Rousseau, poisson qui lui a procuré beaucoup d'agrément. — Et, aux Charmettes, les jésuites de Chambéry venaient la visiter pour lui donner leurs instructions et recevoir de sa bouche les renseignements qu'ils l'avaient chargée de recueillir. — Saint François de Sales, qui mena la croisade du Chablais ; — Joseph de Maistre, ce théoricien intégral de la doctrine jésuitique sur la suprématie temporelle non moins que spirituelle du pontificat romain ; — le cardinal Gerdil, contradicteur de la pédagogie de l'Emile ; — le cardinal Dupanloup, et combien d'autres encore, forment ce que G.-M. Raymond eût appelé la « phalange sacrée ». — Et,

cognomentum Sabaudici dedit ipsa regio Sabaudia, in qua nihil clarum prœter unam Genevam, liberam civitatem bellis Sabaudicis et Protestantium religionis professione celebrem. Conventus juridicus est Cameriaci, vulgo Chamberi ; Fanum Divi Joannis in valle Mauriana vulgo. **S. Jean de Morienne** *egregio munimento celebratur* **(p. 52-53).**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'autre côté, car l'affirmation appelle la contradiction, dans les rangs du clergé, tant régulier que séculier, tant de prêtres attachés au gallicanisme, et même au jansénisme ; — parmi les laïques, Lanfrey, Jules Carret et Jean-Pierre Veyrat, le douloureux poète, dans l'âme de qui se livre cette bataille acharnée, qui réunit dans son cœur toutes ces contradictions et tous ces antagonismes, qui murmure les premiers aveux d'un amour chaste et presque mystique sous les voûtes de la cathédrale de Chambéry, qui, dans cette même cathédrale, organise le vacarme contre un prédicateur jésuite, qui s'élance des hymnes sacrés aux plus exécrables blasphèmes, qui, lassé de maudire et de menacer, et de serrer les poings et de grincer des dents, comme font les damnés, meurtri et brisé par le mal du siècle et la vie parisienne, se laisse aller repentant sur les genoux de sa sœur, la dévote et révérende religieuse, supérieure des sœurs de Saint-Joseph, prend pour intercesseur Mgr Charvaz, ce prélat, grand à l'égal des plus grands, s'abat, pénitent, sur les marches de la Grande-Chartreuse et sur les dalles d'Hautecombe, et enfin, revenu de son double exil dans la foi de ses pères et dans la terre de sa naissance, emploie ses dernières forces à tourner contre la philosophie du XVIIIe siècle et les principes de la Révolution française, cette plume acérée et fulgurante, qui valait une épée, l'épée flamboyante que le démon dérobe à l'ange, et que l'ange reprend au démon.

Chambéry est appelé par sa tradition à être un centre d'études catholiques, comme Genève et Augsbourg sont des centres d'études protestantes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le baron de Ponnat y a écrit son livre sur les variations et les contradictions de l'église romaine. On se trompe étrangement si l'on croit que les questions religieuses n'intéressent plus aujourd'hui personne. J'estime tout au contraire que la période de l'indifférence est à la veille de se clore et que les controverses vont être reprises avec une vigueur inconnue aux siècles précédents. Les travailleurs qui voudront se mettre en état de suivre ces débats ou d'y prendre part, trouveront à la bibliothèque de Chambéry les éléments multiples des recherches les plus larges et les plus approfondies.

***

Hôtel de ville.

Tout à côté de l'église des Antonins s'élevait l'hôtel de ville. Il était de date relativement récente. Jusqu'au XVIIe siècle, les assemblées générales et particulières des conseils s'étaient tenues dans la grande salle du couvent de Saint-François ou dans l'église Saint-Léger.

Le 16 novembre 1606, les syndics acquirent la maison de Clermont de Mont-Saint-Jean. Le 15 juillet 1615, sur les instances de Sigismond d'Est, marquis de Lans, ils acquirent également le jardin des Antonins et plusieurs maisons adjacentes, sur l'emplacement desquels fut aménagée la place aux Herbes ou place de Lans. (La place du Marché actuel, en face du lycée, était alors occupée par le Sénat et par l'église et couvent de St-Dominique). Sur un point de la place qui serait aujourd'hui à la gauche du grand escalier (pour un spectateur re-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gardant la façade) et dans l'axe de la porte du corps de garde, que la clémence paisible des temps permet de laisser inoccupé, s'élevait une fontaine monumentale, surmontée d'une statue de femme. Elle fut exécutée en quinze mois sur les dessins de Cuenoz, architecte de Chambéry, par Jean-François Rivolin, sculpteur d'Annecy, par Falque-Tiriard, de Miribel, et par Laurent Vuillermoz, de Chambéry, et payée 500 ducatons de 5 florins pièce.

Cette fontaine fut démolie en 1864 pour dégager les abords du nouvel hôtel de ville. La statue a été conservée et va être placée au Musée Savoyard. On la placera provisoirement sur un piédestal de rocailles, en attendant d'avoir les ressources nécessaires pour réédifier l'ensemble complet du monument. Les pierres qui la composaient ont été dispersées, par suite de ce fait que la ville, malgré de fréquentes réclamations, n'a jamais eu et n'a pas encore de magasin où elle puisse retirer et conserver son matériel, qui, d'une manière générale, a été, plus ou moins, de tout temps, abandonné au pillage. Mais on en possède plusieurs dessins et même des photographies ; rien n'est donc plus aisé que de reconstituer la Fontaine de Lans, et de la placer au milieu de la cour du cloître, entre des massifs de fleurs, ou dans la cour du côté des Boulevards.

L'hôtel de ville est l'œuvre de M. Pellegrini, dont un parent a été président d'une République sud-américaine. Grâce à son escalier monumental, qui occupe à peu près la moitié de l'édifice, il offre un cadre grandiose et somptueux aux réceptions et aux grandes fêtes. L'effet de cet escalier serait, nous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semble-t-il, très sensiblement accru par une décoration picturale dans le goût pompéien. On pourrait, dès maintenant, substituer aux verrières qui regardent, l'avenue de la réunion (celle ouverte sur les terrains du séminaire) des vitraux multicolores aux armes de la ville.

Dans les combles du monument, on avait aménagé des salles qui prenaient jour par des plafonds lumineux ou par des châssis placés dans le toit mansardé. Elles furent affectées à l'atelier de dessin et de peinture, et au musée.

***

Benoît Molin.

Le conservateur du Musée et le professeur de dessin et de peinture fut M. Benoît Molin. — Benoît-Hermogaste Molin naquit à Chambéry le 14 mars 1810. Son père était négociant, place de l'Herberie. Il commença l'étude de la peinture à Chambéry, sous la direction de Moreau, élève de David. Ce Moreau, absolument oublié aujourd'hui, semble, avec Peytavin et Barandier, avoir exercé sur l'éducation artistique de Chambéry une influence féconde. Ce premier groupe nous apparaît comme formant, durant cette période, le premier anneau de la chaîne qui se prolongera plus tard par Raymond Sance (1), Benoît Molin, Jules Daisay, Jules Bernard (conservateur du musée de Grenoble), et tant d'autres de nos contemporains dont le talent s'affirme et s'impose chaque jour davantage.

(1) Mon oncle à la mode de Bretagne.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'hospice de Saint-Benoît possède deux toiles de Moreau : l'une est un tableau représentant saint Benoît, l'autre est le portrait du général de Boigne. L'hôtel de ville possède, salle des élections, le général de Boigne, et, salle du conseil, le grand portrait de Victor-Emmanuel, exposé primitivement au musée (cf. supr. p. CXXXI). Il serait à souhaiter que les cadres de ces tableaux reçoivent une petite tablette portant le nom de l'auteur, avec la mention « Chambérien ».

Molin arriva à Paris vers 1830, et entra à l'Ecole des Beaux-Arts dans l'atelier de Gros.

Gros mourut en 1835. En 1837, Molin exposa au Salon un portrait de son maître qui obtint une médaille. Il demeura à Paris jusqu'en 1848. — Il avait été admis au Salon pour la première fois en 1833, à l'âge de 23 ans. Ses envois se suivirent régulièrement chaque année, sauf en 1835 et en 1844. — A cette période appartiennent les portraits de Gros, de Pillet-Will (il s'en trouve une réplique remarquable à la mairie de Montmélian). — Saint Bruno en prières (Salon de 1838). — La bénédiction du soir, la jeune mère (1839); — la veuve du pâtre (1840); — une novice (1841); — Sainte Thérèse (1843); — les vendangeuses novarèses (1842). — Saint François de Sales préside l'Académie florimontane qu'il fonde à Annecy, avec son ami, le président Favre (1845) ; (l'original avait été acquis par la reine de Sardaigne. L'Académie de Savoie en possède une exquisse) ; portraits de divers princes égyptiens (1846-1847). A cette date, il se transporte à Turin, répondant à l'appel du roi Charles-Albert. Il fait le portrait du roi Victor-Emmanuel, de divers princes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et princesses de la Maison de Savoie, de personnages considérables de la cour. — Saint Bernard renversant les idoles et plantant la croix sur le mont Joux (exposé en 1850 à la *Société promotrice des Beaux-Arts* de Turin, appartenant à la Maison de Savoie). L'esquisse de cette œuvre avait obtenu en 1848 de l'Académie de Savoie le prix Guy. — Saint François de Sales, soignant les malades dans un hôpital (exposition en 1859 à la *Société promotrice des Beaux-Arts* de Turin, acquis pour l'hôpital des SS. Maurice et Lazare).

De retour à Chambéry, il y fit notamment les portraits de Joseph de Maistre, du marquis Pantaléon Costa de Beauregard, du cardinal Billiet, du docteur Gaspard Dénarié. Il reparut au Salon de Paris en 1880 avec son *Baiser de Judas*, qui produisit une impression profonde et fut acquis par l'Etat.

Outre le cours qu'il faisait à l'hôtel de ville, il était professeur au lycée de Chambéry. Il mourut en 1894 (1). Il eut pour successeurs comme conservateur du Musée Jules Daisay (1847-1900), Morion et Mars Vallet.

Peu de temps avant le moment où la Pinacothèque fut confiée à M. Molin, la collection de numismatique était presque anéantie. Pour dégorger l'église des Antonins, congestionnée, on avait transporté le

(1) Cf. — Un article très précis publié dans l'*Indicateur Savoisien*, par M. Bonnel, agrégé de l'Université, frère du maëstro bien connu et justement estimé à Chambéry. — P. Grange : un peintre Savoyard. Benoît Molin, disc. de réception à l'Ac. de Savoie (23 déc. 1909), inséré dans la *Savoie littéraire et scientifique* (4e année, 4e trimestre, p. 358 sq).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

médaillier au Muséum, où il était placé sous la garde de la Société d'histoire naturelle, dont la section d'histoire et d'archéologie venait de se détacher pour former une société indépendante et autonome. Cette scission eut lieu en 1855. En 1859, le médaillier, peut-être moins étroitement surveillé, fut l'objet d'un vol. Toutes les pièces d'or disparurent. En 1864, le comte Paul Costa de Beauregard combla cette perte qui paraissait irréparable par le don magnifique de la très belle collection formée par son père. A la même date, le marquis Léon Costa de Beauregard, président de l'Académie de Savoie, prit l'initiative de fonder un musée historique et archéologique. Il en fut le premier directeur. Il eut pour successeur M. de Boigne, M. André Perrin en fut nommé conservateur. Après 1872, la Société d'histoire et d'archéologie s'occupa très activement d'en accroître les collections. Toutes ces collections, longtemps éparses, devaient être réunies dans les bâtiments transformés de la Grenette. Et voici que la partie archéologique est de nouveau détachée de la partie artistique et va être placée dans l'ancien archevêché. La loi de la vie est un travail perpétuel d'agrégation et de désagrégation, de réunion et de réparation.....

* * *

Musée-Bibliothèque.

Le Musée-Bibliothèque fut inauguré le 14 juillet 1889. Nous empruntons au journal l'*Indicateur Savoisien*, fondé et dirigé par M. Fr. Mossière, le récit de cette fête.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette cérémonie d'inauguration à laquelle assistaient toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que les plus hauts fonctionnaires de tous ordres, a eu lieu dans les salons d'honneur du nouvel établissement, sous la présidence de M. Perrier, maire de Chambéry, qui avait à ses côtés M. le préfet et M. le premier président de la Cour d'appel.

M. Revoil, adjoint au maire, a prononcé un discours remarquable et plein de détails des plus intéressants, où il a fait l'historique de la bibliothèque de Chambéry, rappelé sa fondation et les noms de ses fondateurs et donateurs ; il a passé en revue toutes les richesses rares et précieuses que le public pourra désormais trouver sans embarras, grâce aux dispositions intelligentes prises par M. Carret, notre infatigable et dévoué bibliothécaire.

M. Revoil nous a ensuite dit les humbles commencements de notre Musée, qui, aujourd'hui, a une importance considérable. Aux applaudissements de tout l'auditoire, il a dit comment M. Molin, une des gloires artistiques de notre pays, a consacré la plus grande partie de sa vie à la création de ce Musée, qui sera l'honneur de Chambéry, et où l'on trouve maintenant en grand nombre les toiles les plus remarquables.

M. Revoil, dont les mérites sont rehaussés par la plus grande modestie, ne s'était jamais fait connaître jusqu'à ce jour au Conseil municipal et dans l'Administration de la ville, que par sa participation sérieuse et intelligente aux affaires publiques. Le public d'élite, qui l'a entendu avec tant de plaisir dimanche, a pu constater et admirer ses connais-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sances artistiques et littéraires et a surtout applaudi les passages de son discours où il a rendu hommage à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont collaboré à la création du Musée-Bibliothèque.

M. le Préfet a pris ensuite la parole et, au nom du département, il a félicité notre municipalité républicaine d'avoir mené à bien cet important travail et cette entreprise qui fait un égal honneur à Chambéry et à la Savoie. Désormais la jeunesse française de notre pays pourra, dans ces deux établissements, se former au goût des sciences et des lettres, de la peinture et de la sculpture, puisqu'il aura à sa disposition tant de merveilles à étudier, tant de richesses à contempler. C'est ce que la foule énorme qui n'a pas cessé de remplir toute la journée les vastes salles de ce beau monument, répétait en admirant ces splendides collections qui nous permettent maintenant de ne rien envier, sous ce rapport, à beaucoup de villes même plus importantes que la nôtre. (*Indicateur Savoisien* du 20 au 27 juillet 1889.)

Dans la salle du Musée de sculpture eut lieu, à midi, le banquet. Des discours, d'un caractère politique, y furent prononcés. M. Perrier, maire de Chambéry, y parla le premier. M. des Pomeys, secrétaire général, donna lecture, au nom de M. du Grosriez, préfet de la Savoie, du discours que ce dernier aurait prononcé, si un deuil récent ne l'avait empêché de paraître à cette fête. M. Plassard, professeur d'histoire au Lycée, affirma les sentiments démocratiques et patriotiques de la jeunesse universitaire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

⁂

Statue d'Antoine Favre.

Au milieu de la vaste place qui s'étend entre le Musée-Bibliothèque et le Palais de Justice s'élève la statue d'Antoine Favre. Elle a été érigée par les soins de l'Académie de Savoie. Elle est l'œuvre de notre compatriote Gumery.

Favre y est représenté dans l'attitude de la méditation. Les yeux, profondément enfoncés sous une arcade sourcilière proéminente, sont petits, vifs et brillent d'une lueur spirituelle. Le front élevé, découvert sur les tempes, est un peu fuyant. Le nez busqué s'abaisse sur une bouche contractée aux lèvres légèrement épaisses. La moustache se courbe aux coins plissés de la bouche et descend en arc de cercle vers une barbe rare et frisottante. Les joues maigres, ridées, se creusent sous des pommettes saillantes. La chevelure abondante, un peu ondulée, encadre l'ovale allongé du visage et retombe jusqu'à la large fraise empesée. La main ferme, aux doigs allongés, rappelle par son dessin celle du cardinal de Richelieu. L'ensemble dénote une force empreinte de douceur et de finesse, à travers laquelle transperse une ironie contenue et dissimulée.

A droite et à gauche du piédestal, deux figures assises symbolisent l'*Etude* et la *Loi*. L'une d'elles est attribuée au marquis Léon Costa de Beauregard.

Cette statue est un des témoignages les plus indéniables de la force occulte du préjugé anti-Savoyard. Au lendemain de l'annexion, alors que la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

presse parisienne nous criblait d'épigrammes et que des fonctionnaires, dépourvus de tact, nous brimaient et nous bafouaient, on jugea bon de prouver par la pierre et l'airain que notre pays n'avait pas produit seulement des ramoneurs, des montreurs de marmottes, des sourds-muets et des goîtreux. Et, pour rendre cette démonstration irréfutable, on choisit un fonctionnaire, né à Bourg-en-Bresse le 4 octobre 1557, mort à Chambéry, où il terminait une brillante carrière de magistrat et de jurisconsulte le 1er mars 1624 (1). Si bien que, dans les jours de gala, la Savoie, dénuée de tout, stérile, ne produisant rien par elle-même, s'approvisionne de grands hommes dans le pays même d'où elle fait venir ses poulardes et ses volailles grasses. — Il en est de même du fils de Favre, le grammairien Vaugelas, baron de Péroges, qui est né à Meximieux et que nous inscrivons fièrement sur le « livre d'or de nos illustrations locales ». — Si l'on objecte que jusqu'au traité de Lyon (1601), la Bresse, le Bugey et le Valromey faisaient partie de la Savoie, il est facile de répondre que le Piémont en faisait partie également et qu'on pourrait aussi bien couler en bronze un grand Savoyard qui serait de Turin. — Il y a bien à Turin une statue — et même équestre d'un Chambérien absolument inconnu à Chambéry, le duc Emmanuel-Philibert. — Mais, par le temps

(1) Cf. La notice historique et littéraire que je lui ai consacrée dans un discours de rentrée à l'Ecole Préparatoire, prononcé le 5 novembre 1892 (p. 39, grand in-8o) et les travaux définitifs de M. Mugnier (dans nos Mémoires) et les études de M. Seligman.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présent, ce n'est point chose aisée que d'écrire l'histoire. Si vous avez l'imprudence d'insinuer que la France a connu des jours glorieux avant que la guillotine eût été dressée sur la place de la Nation (1792 1793), vous vous révélez immédiatement réactionnaire, clérical et ennemi des lois laïques. D'autre part, si vous laissez échapper que la Savoie n'a pas commencé d'exister en 1792 et n'est pas entrée dans les limbes en 1814, pour renaître en 1860, vous êtes convaincu du séparatisme le plus dangereux. Cet exclusivisme diminue singulièrement le nombre des gens statufiables.

D'ailleurs, dans notre pays où l'on pousse aux dernières limites le fétichisme de tout ce qui touche à la loi, personne ne semblait plus considérable et plus vraiment admirable que le compilateur du *Code Fabrien*, sorte de Dalloz, qui a ce mérite singulier, en fournissant des collections d'arrêts répondant à presque tous les procès possibles, de dispenser tous les gens du palais, ceux qui rendent la justice comme ceux qui la requièrent, de remonter aux principes du droit, et de méditer à la recherche d'une solution personnelle, qui n'offrirait d'ailleurs aucune garantie certaine d'être bien fondée, et qui demeurerait toujours contestable et suspecte. Cela est si commode et si rassurant de pouvoir se couvrir d'une autorité et de ruiner toute objection par cet argument sans réplique : « Le Maître a prononcé. *Magister dixit*. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

∴

Palais de Justice.

Le Palais de Justice fut commencé vers 1850 et inauguré en novembre 1856. Avant sa construction, le Sénat et les tribunaux siégeaient dans une aile de l'immense couvent des Dominicains dont il ne subsiste plus aujourd'hui que les bâtiments des prisons, puis à l'hôtel d'Allinges. C'est un énorme *palazzone*, qui recouvre un espace de 3.864 mètres carrés. Il est dans le goût piémontais, lourd, incommode, solennel, dégageant toutefois par sa masse et sa régularité une certaine majesté. Tout y a été sacrifié aux façades d'une ordonnance classique. La distribution intérieure est fort mal conçue : un escalier d'honneur monumental, mais aveugle, des bureaux qui ont huit ou dix mètres de hauteur de plafond, et qui sont ruineux à chauffer, de vastes couloirs, et d'autre part, un entresol aux plafonds bas, mal éclairé, où sont entassés d'importants services, une salle d'assises trop petite, au-dessus de laquelle est placée une salle d'apparat, très rarement utilisée, en somme, énormément de place de perdue, et presque aucune adaptation des locaux aux services qu'ils doivent abriter.

***

Le Verney.

Derrière le Palais de Justice se trouve le Verney. Les terrains, dont actuellement le jardin, sensiblement diminué, n'occupe plus qu'environ un quart, furent achetés à divers propriétaires par Amédée VI

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 1360 à 1381. Le comte en fit présent à la ville, sous la condition qu'ils seraient aménagés en promenade publique. On y planta des arbres qui formèrent au milieu deux grandes allées, le long desquelles s'en trouvait une troisième plus étroite, formée de deux rangées de tilleuls. Les allées larges étaient réservées à la cour et à la noblesse ; les allées étroites aux bourgeois. Pour empêcher ce « rendez-vous de bonne compagnie » de perdre son caractère familial, Yolande de France, régente de Savoie, par une ordonnance de 1477, en défendit l'accès aux gourgandines, ribaudes et femmes de mauvaise vie. Celles qui y seraient surprises faisant leur percil (per cillos) et œilladant les jeunes gens et les hommes mariés, devaient être attachées au pilori et fouettées publiquement. Le pilori se trouvait alors sur la place du Château. Au temps où Timoléon Chapperon publiait son Guide (1837), on voyait encore fixé dans la muraille, au-devant du corps de garde, un anneau de fer, qui était vraisemblablement le premier de la chaîne.

L'infant d'Espagne, digne descendant de Louis XIV, n'avait pas seulement le goût du théâtre, mais aussi celui des jardins. Il fit, en 1743, planter les tilleuls dont quelques-uns subsistent encore. Le « Petit Verney », sur le bord de l'Eysse, occupé jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle par des jardins clos de murs, a été, sous le Consulat et l'Empire, aménagé en champ de mars. Le marché au bétail, qui se tenait trois fois la semaine, occupait l'extrémité de la place du Palais-de-Justice actuelle, près du pont de bois ou passerelle. Les exécutions capitales se faisaient au même lieu.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

⁂

Au Chanay. — Collection du baron Blanc.

On se rend ensuite à l'invitation de M. le baron Blanc, pour visiter les collections (1) préhistoriques, recueillies par cet aimable et savant collègue au cours des nombreuses fouilles exécutées par lui et M. L. Schaudel et dont les pièces les plus curieuses sont :

Aiguebelette : Poterie néolithique (poterie rare), — pointes de flèche losangiques, — haches polies, — grattoirs, poinçons, — fusaïoles en pierre seulement (silex et quartzites taillés).

Saint-Saturnin : *Néolithique* poteries. Silex taillés, etc., hache plate en schiste, — *bronze et gallo-romain.*

La Balme : *Grotte du seuil des chèvres*. Poinçons en os ; écorçoirs en os. Racine de bois de cerf *taillé*. Crâne humain (mâchoire inférieure ; morceau de *pariétal*, peut-être romain) ; poteries gallo-romaines.

Pierre-Chatel : *Néolithique*. — *(Grottes des batteries basses, castors, cerf*, etc.).

On admire le très curieux fragment de *pierres à cupules* avec pieds humains gravés qui a été rapporté de Lanslevillard. On admire également le superbe parc, à travers lequel s'ouvrent de larges perspectives sur la ville et la vallée de Chambéry.

(1) Déjà, la veille, les congressistes avaient été admis à visiter les admirables collections du comte Paul Costa de Beauregard.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *Patriote républicain* a rapporté en ces termes l'emploi de cette agréable journée :

« Un long cortège s'est rendu au château de Mme la baronne Blanc, où M. Albert Blanc a fait aux congressistes l'accueil le plus hospitalier. Les vitrines, contenant les objets trouvés par M. Albert Blanc, au lac du Bourget, au lac d'Aiguebelette, dans les grottes de la Balme, étaient exposées sur la terrasse devant le château. M. A. Blanc possède aussi un fragment de pierre à cupule, qui a été rapporté à grand'peine.

« Dans ce décor de verdure et de fleurs, où l'habile orchestration des couleurs s'accompagne de la gaie chanson de l'eau, devant ces échappées où l'on embrasse d'admirables horizons, les congressistes goûtèrent quelques instants de pure joie ; ce fut une heure délicieuse. — M. le baron Blanc a fait les honneurs de sa maison en savant et en grand seigneur ; on a lunché avec appétit ; et M. Adrien de Mortillet, en remerciant M. Albert Blanc de sa gracieuse hospitalité, a fait remarquer que l'habitation humaine avait, depuis l'âge de pierre, éprouvé d'heureuses modifications. »

***

Le Théâtre.

On s'est retrouvé le soir au théâtre et les congressistes, qui avaient déjà eu, lors de la séance d'inauguration (24 août) l'occasion d'admirer ce monument, purent l'examiner plus à loisir et en connaître l'histoire.

Les premières représentations scéniques données

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Chambéry, après la Renaissance, eurent lieu au Jeu-de-Paume (maison Termier, Imprimerie Nouvelle et bureaux du *Patriote républicain*), qui avait été construit au Verney sur l'ordre du prince Thomas. Les travaux avaient duré de 1629 à 1638 et avaient coûté environ 14.000 florins.

C'est là que jouaient les nombreux comédiens qui passaient de France en Italie ou d'Italie en France. La protection d'une noblesse et d'une bourgeoisie éclairées, et souvent la présence d'une cour généreuse, polie et amie des plaisirs, assuraient la prospérité de ces troupes et l'éclat de ses spectacles.

En 1742, la Savoie fut occupée par les troupes espagnoles que commandait l'infant don Philippe, fils de Philippe V. En 1743, l'infant établit son quartier général au Château. Ce descendant de Louis XIV était comme son aïeul, passionné pour le bal et la comédie. Comme il jugea très indigne de lui d'assister au spectacle, ailleurs que dans son palais, il se fit, après l'incendie du 28 février 1743, aménager une salle assez vaste et somptueuse.

Les premières loges étaient au nombre de treize ; elles étaient garnies en indienne ; celles de Son Altesse Royale et du Gouverneur étaient ornées de tapisseries et de riches étoffes. Les bancs, qui faisaient le tour de l'amphithéâtre étaient couverts de toile rouge. Le parterre était mobile ; il se levait ou se baissait à volonté. Pour les bals, on le relevait et on l'appuyait sur treize étampes. — On ne fait guère autrement aujourd'hui.

Les spectateurs du parterre restaient debout, sauf ceux qui trouvaient place sur les bancs attachés au mur. C'est là que se fit applaudir une troupe

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parisienne, formée et recrutée par Pierre Langlois, dit Deschamps, sociétaire de la Comédie Française.

D. Philippe quitta Chambéry en 1749. Le premier soin de l'administration piémontaise, peu sensible aux beaux-arts, fut de faire démonter la scène du théâtre du Château. Le matériel en fut remis, à titre d'aumône, au R^d^ Girod, recteur de l'hospice des Incurables et vendu au bénéfice des malades. Comme, pendant l'occupation espagnole, le jeu de paume avait été changé en magasin à fourrages, Chambéry se trouva sans salle de spectacle.

En 1770, une troupe s'étant offerte à donner des représentations pendant le carnaval, on aménagea tant bien que mal la *salle de Villeneuve*, occupée aujourd'hui par le *Cercle musical*. Mais cette installation improvisée était par trop sommaire. Un groupe de membres de l'aristocratie et de bourgeois distingués forma une Société pour construire et exploiter un théâtre régulier. Ils prirent prétexte de la venue de Victor-Amédée III en Savoie (1775), et du séjour assez prolongé que ce prince fit dans l'ancienne capitale de ses Etats, pour solliciter de lui un privilège et pour demander à la ville le terrain nécessaire à la construction. Ces deux demandes furent favorablement accueillies. Le conseil albergea à la Société, moyennant une redevance annuelle de 10 livres, un emplacement d'environ 62 mètres de long sur 16 de large à prendre sur le fossé, depuis le corps de garde du faubourg Montmélian jusqu'à la rivière de l'Albane qui traverse les fossés. Il accorda aussi l'autorisation d'appuyer le toit contre le mur d'enceinte de la ville. Le privilège fut concédé le 29 janvier 1776, « de donner

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la ville et ses faubourgs des opéras en musique, des comédies, des danses sur la corde et autres spectacles quelconques. »

La construction, faite tout entière en bois, fut promptement terminée. Elle coûta 74.820 livres.

Le prix des places fut fixé le 5 juillet par une décision du Conseil. Il était de 30 sols pour les premières et deuxièmes loges, ainsi que pour le parquet, de 25 sols pour les troisièmes loges et le parterre, de 10 sols pour le paradis. Les syndics, avocat, procureur, secrétaire et trésorier de la de la ville avaient l'entrée « libre et franche ». Ainsi depuis 100 ans, le prix du parterre et des troisièmes est resté sensiblement le même. Celui des premières et des fauteuils d'orchestre a doublé.

Les décorations comprenaient : un rideau d'avant-scène, une prison, un petit salon, un grand salon, une chambre rustique, une forêt, un palais, une montagne, une mer, des frises de draperies, des frises de ciel, un pavillon, une chaumière, une grille, un grand arbre, une pyramide, des cheminées et un banc de gazon. Un chariot à deux roues imitait le tonnerre, et le grand lustre était de vingt-quatre quinquets.

Cet édifice servit environ 50 ans (de 1775 à 1820 ou 1821). Construit en bois, c'est miracle s'il ne brûla pas. Mais il se délabra très vite. Les sociétaires, que son exploitation n'avait guère enrichis, songeaient à le faire démolir, quand le général comte de Boigne leur proposa de l'acheter, pour en faire présent à la ville. Le marché fut vite conclu ; M. de Fortis, mandataire des actionnaires du théâtre, le vendit 27.300 livres au général de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Boigne, qui le remit à la ville, et effectua de plus une donation de 60.000 livres pour contribuer à sa réparation. On ne le répara pas, on le refit. Il y eut quelques hésitations sur l'emplacement de la nouvelle construction. Beaucoup proposaient de l'édifier dans une portion des jardins de l'hospice et de prolonger les boulevards jusqu'à l'entrée de la rue Croix-d'Or.

D'ailleurs, le plan Massotti démolissait l'ancien théâtre en bois ; il prolongeait les boulevards jusqu'à l'emplacement actuel des casernes, et édifiait le théâtre, entre ce qui est aujourd'hui l'impasse Henri-Murger et la rue du Château. Ce parti, qui était le meilleur, fut écarté, précisément pour la raison qui aurait dû le faire prévaloir. Plus préoccupés de prémunir le théâtre contre les dangers d'incendie que de le pourvoir des organes nécessaires, les architectes de l'époque tinrent à l'asseoir sur le canal de l'Albane. De là vient l'infirmité primordiale de l'édifice actuel, qui n'a pas de *dessous*. Or, les *dessous* n'étaient pas très nécessaires avec la machinerie italienne de 1820. Ils sont aujourd'hui indispensables, et leur absence rend très difficile sinon impossible, la représentation d'œuvres telles que le *Roi d'Ys*, *Samson et Dalila*, *Sigurd*.

Les plans furent dressés par l'architecte Pregliasco. Ils ne furent pas exécutés tels qu'ils avaient été conçus, et des raisons d'économie obligèrent d'y apporter de fâcheuses modifications. Ainsi, on renonça à l'idée d'une colonnade qui en eut fait le tour, et on réduisit de cinq ou six marches les gradins sur lesquels s'élève le péristyle. La façade du côté des boulevards fut tout à fait sacrifiée et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dépourvue de tout caractère et de toute ornementation. En dépit de ces économies, la dépense fut considérable. Elle s'éleva à plus de quatre cent mille francs (qui correspondent à un million d'aujourd'hui).

L'aménagement intérieur avait été imité du Grand-Théâtre de Bordeaux pour le parti général de la construction et des théâtres italiens pour le dessin de la scène. L'édifice se divisait en ses quatre parties essentielles : loges des artistes, scène, salle, vestibule et salle des concerts. La salle comprenait quatre rangs de loges superposées. La loge du roi était au second étage (l'étage noble), au-dessus de la porte du parterre, en face du milieu de la scène. Celles du syndic et du gouverneur de la province étaient au second étage des avant-scènes. La jouissance de la première loge de secondes (côté jardin) était attribuée à perpétuité au comte de Boigne et à ses descendants. La noblesse prenait place aux secondes loges, et la bourgeoisie aux premières.

La décoration était très riche et très élégante, Les sculptures sur pierre furent exécutées par le sieur Collet, dit le *Romain*, auteur du monument Favre qui est à la cathédrale : les autres sculptures par MM. Dattoni et Ferrero. Les peintures à fresque de la coupole, des loges et de la salle des concerts étaient l'œuvre de MM. Galliari, peintre du roi, et Sevesi. Le rideau d'avant-scène, représentant la descente d'Orphée aux enfers, fut offert par le roi Charles-Félix. Il est dû à Louis Vacca, peintre du roi. M. le baron Lucien d'Alexandry d'Orengiani en possède une maquette très

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soignée. Ce rideau, heureusement sauvé de l'incendie, est tout ce qui nous reste de l'ancienne salle. C'est un fort beau morceau de peinture décorative, dans le goût italien, un précieux spécimen d'un art aujourd'hui disparu. Car c'est à peine s'il reste dans toute l'Europe deux ou trois rideaux de ce style. Ainsi donc en dehors de son mérite artistique, il a pris une réelle valeur archéologique. Il a été récemment marouflé et nettoyé avec soin par M. Faucon, décorateur lyonnais.

Il y aurait lieu de le remplacer par une copie exacte et de le transporter dans un musée, si on pouvait trouver une salle assez large et assez haute pour lui donner place. (Il a environ 8 mètres sur 7.)

Ce monument fut inauguré le 24 juillet 1824, en présence du roi Charles-Félix, de la reine Marie-Christine et de la duchesse de Chablais. On joua un à propos : *la Pièce improvisée — les fausses Confidences* de Marivaux et la *Partie de chasse de Henri IV*, de Collé. Monrose père de la Comédie Française, faisait *Dubois* des *Confidences*.

Le privilège octroyé aux anciens sociétaires fut transmis à la ville de Chambéry. Le nouveau théâtre obtint le monopole des spectacles à Chambéry en tout temps, sauf pendant le Carême et les Avents, et reçut le titre de Théâtre Royal.

Dans l'été de 1828, la noble Compagnie des Chevaliers-Tireurs y offrit, avec l'administration municipale, un magnifique concert au roi, à la reine et aux princes d'Orléans qui étaient venus les visiter à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1830, M. le comte de Fortis (op. cit. p. 323. cf. CXXIII) le décrit en ces termes :

« C'est un parallélogramme de 69 mèt. de longueur sur 22 de largeur ; la façade, en très belles pierres de roche, a un avant-corps d'ordre ionique à pilastres ; elle est couronnée d'un fronton dans lequel sont sculptées les armes du roi. On passe d'un péristyle assez bien distribué dans un vestibule orné de quatre colonnes, où se trouvent quatre escaliers. La salle, qui peut contenir environ quinze cents personnes, est d'une belle proportion ; sa forme est demi-circulaire ; les loges sont à galeries ornées de sculptures et de peintures. Au centre, est la loge du roi richement décorée ; derrière, est un salon comme dans les théâtres d'Italie. La scène est très spacieuse ; il y a d'assez belles décorations, peintes ainsi que le rideau, représentant la descente d'Orphée aux enfers, par les frères Vacca.

Dans la profondeur du péristyle et du vestibule, on a construit au premier étage une grande et belle salle de bal avec une galerie dans son pourtour et de riches peintures au plafond ; de chaque côté, sont deux salons pour les jeux, une vaste salle, et plusieurs pièces pour la buvette.

Ce théâtre est un monument digne de remarque par sa coupe, son plan intérieur, la commodité des distributions et l'élégance des ornements ; cet édifice fait honneur au talent des architectes Trivelli et Preliasco qui en on donné les dessins et dirigé la construction (p. 323-325). »

En 1847, parut la « Savoie, — Voyage à Chambéry et aux eaux d'Aix, avec des remarques sur le gouvernement, les institutions, la politique, les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mœurs, etc., des détails historiques, géographiques, statistiques et géologiques sur cette partie des Etats du Roi de Sardaigne, par le comte de Resie, ancien officier supérieur de cavalerie ». Paris, Maison ; Lyon, Chambet, 628 p. in-8°, avec des armoiries en couleurs, et des planches, portraits et cartes. — Voici le chapitre qu'il consacre au théâtre :

« Chambéry possède un fort joli théâtre ; j'y suis allé, car il faut bien tout voir quand on voyage et surtout quand on a la manie d'écrire ses voyages. La salle est d'une belle coupe et très ornée ; les décorations ont été peintes en Italie, et sont d'un bel effet. On remarque surtout le rideau, qui représente la descente d'Orphée aux enfers. Il est à regretter que les abords de la salle ne soient pas assez vastes. Au reste, elle est, je crois, rarement occupée et très peu fréquentée du public. Il y a, dans le même local, une salle de concert.

« Pendant mon séjour à Chambéry, il y est arrivé une troupe d'acteurs allemands, qui ont représenté les chefs-d'œuvres de Rossini, de Bellini, de Donizetti, de Meyerbeer et d'autres maîtres célèbres. On a même joué un grand opéra français, *traduit en allemand*, il est vrai ; c'était la *Muette de Portici*, qu'on n'eût certainement pas laissé paraître en original, car ces gens-ci se rappellent fort prudemment que ce fut en sortant d'une représentation de la *Muette* que le peuple de Bruxelles chassa le roi de Hollande des provinces belges. Or, il faut dire qu'il n'y a peut-être pas à Chambéry quatre personnes qui entendent l'allemand, et que, par cette excellente raison, la représentation de cet opéra en langue tudesque ne tirait pas à conséquence.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Au reste, il vient bien quelquefois à Chambéry des acteurs français ; mais la censure est rigide sur le choix des pièces. Si elle permet volontiers Racine, Corneille, Molière et une bonne partie de l'ancien répertoire, elle a banni de la scène les indécentes bluettes de Scribe et compagnie, et a mis très justement à l'index les ouvrages tragico-burlesques de MM. Hugo, Dumas ou autres dramaturges romantiques ; de manière que les gens, qui sont friands de mauvaises pièces, sont obligés d'aller à Lyon pour assister à un spectacle immoral ; ils y regardent donc à deux fois.

« La censure existe en ce pays pour le théâtre, les journaux et les livres ; elle s'exerce entièrement au profit des bonnes mœurs et des saines doctrines, et produit par conséquent tout le bien qu'on peut attendre d'une surveillance active et incessante contre tout ce qui pourrait porter le trouble dans la Société.

« En France aussi, nous avons une censure, à laquelle doivent être soumises toutes les pièces de théâtre ; mais à quoi cette censure a-t-elle servi jusqu'à ce jour, sinon à couvrir de son autorité la représentation de tout ce que le dévergondage et l'impiété peuvent offrir de plus immoral et de plus irréligieux ? Tout ce qui est capable d'exciter les passions, de flatter le vice, de corrompre les mœurs, peut être offert impunément à un public avide d'émotions fortes et de plaisirs.

« Traînez sur la scène et livrez à la risée des spectateurs tout ce que la religion a de plus respectable, autels, vierges, pontifes, et jusqu'au signe révéré de notre rédemption ; vantez les plaisirs du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

libertinage, préconisez l'adultère, montrez-nous constamment le vice triomphant et la vertu malheureuse ; vous le pouvez sans crainte de la censure. Mais ne vous avisez pas de faire la moindre allusion politique ou la moindre plaisanterie qui puisse blesser la susceptibilité ou l'orgueil de nos alliés et bons voisins les Anglais, qui nous ridiculisent et nous vilipendent chaque jour sur leurs théâtres et dans leurs journaux.....

« La censure théâtrale est donc faite, en France, au profit des intérêts politiques et non pas, comme dans les autres Etats de l'Europe, au profit de la religion, des bonnes mœurs et de l'ordre social (p. 223-227). »

***

Après 39 ans d'existence, le théâtre fut détruit par un incendie qui éclata dans la nuit du 13 au 14 février 1863. On travaillait alors à la reconstruction de l'hôtel de ville. Les services municipaux avaient été installés dans la salle des Concerts et dans ses dépendances. Le feu prit dans un bureau, et, peu à peu, envahit et consuma l'édifice tout entier. Le rideau fut sauvé par M. Crevat, relieur, aidé d'un fonctionnaire littérateur, M. Micoud, et d'un Père capucin.

La municipalité s'occupa sans retard à réparer ce cruel désastre. Elle confia la direction de la reconstruction à M. Bernard Pellegrini. M. Pellegrini mourut en décembre 1864. A la fin de janvier 1865, M. Joseph-Samuel Revel, architecte du gouvernement, fut chargé de continuer et d'achever son œuvre à peine ébauchée. Il y réussit à la satisfac-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion générale. Le *Courrier des Alpes* ne lui ménagea pas les éloges. Il le félicita du « soin avec lequel il avait rétabli et évité ce qui était répréhensible dans l'ancien monument ».

M. Revel s'était appliqué, en effet, à garder au théâtre sa physionomie primitive. On put utiliser une partie des murs anciens que l'incendie n'avait pas trop sérieusement éprouvés. Les travaux poursuivis pendant les années 1864, 1865, 1866 et 1867 coûtèrent 426.452 fr. 51, sur lesquels les Compagnies d'assurances payèrent 200.000 francs. La dépense générale se décompose ainsi :

1° Gros œuvre et décoration de la façade principale.....	150.768 70
2° Charpente légère, menuiserie et serrurerie.....	38.399 34
3° Plâtrerie et peinture.....	64.249 44
4° Machinerie de la scène.....	31.518 99
5° Décorations scéniques.....	35.834 10
6° Décoration des salles de spectacle et de concerts.....	45.000 »
7° Chauffage.....	7.245 »
8° Distribution d'eau.....	1.469 13
9° Eclairage.....	29.010 16
10° Tentures et mobilier.....	22.957 65

Les dimensions de l'édifice sont en longueur de 68 mèt. et en largeur de 20 mèt. La longueur totale se subdivise en :

Bâtiment des artistes.....	9 m.
Scène.....	16 m. 75
Salle de spectacle.....	20 m.
Salle des concerts.....	22 m. 25

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le devis descriptif et approximatif des décorations à effectuer fut dressé par l'architecte S. Revel, le 15 avril 1865. Le soin de les exécuter fut confié par un traité en date du 15 mai 1865, à M. Victor Chenillion, peintre scénographe et machiniste, élève de M. Ciceri, demeurant à Marseille, rue Paradis, n° 31. M. Chenillion s'était assuré la collaboration de M. Diéterle, ancien décorateur de l'Opéra de Paris. Il s'engageait à avoir terminé son travail le 15 octobre 1865. Le prix total de l'entreprise était fixé à forfait à 30.000 francs, qui devaient être payés par versements successifs de 500 francs au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

M. Chenillion était également chargé le 15 mai 1865 de tous les travaux de machinerie dont le devis estimatif, dressé le 5 avril 1865, s'élevait à 30.000 francs, et, le 10 juillet 1866, de la décoration de la salle de spectacle et de la salle des concerts, dont le devis estimatif, dressé le 25 décembre 1865, s'élevait à 41.500 francs.

Pour accomplir dans un temps restreint une œuvre aussi considérable, M. Chenillion dut s'adjoindre de nouveaux collaborateurs. MM. Boudeville, Chouquet et Zanetti furent employés aux décorations scéniques qui toutes furent peintes à Chambéry, au milieu de difficultés sans nombre, dans le théâtre encore occupé par les ouvriers de tous les corps de métier.

Pour la décoration de la salle, M. Chenillion s'adjoignit MM. Bin et Blanc, grands-prix de Rome, pour les figures allégoriques du plafond ; M. Ventadour pour les grisailles, M. Petit pour les fleurs, et M. Haumont pour les ornements. La cou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pole et les galeries furent peintes à Paris, sous la surveillance et sur les conseils de M. Diéterle. La dépense s'éleva pour la salle de spectacle et la salle des concerts à 45.000 francs.

Les décorations théâtrales une fois achevées furent essayées sur la scène, mises en place et éclairées. Deux soirées furent consacrées à cet essai auquel assistèrent M. l'architecte Revel, M. l'adjoint Guillermin et la plupart des membres du conseil municipal.

Elles comprenaient un palais gothique (6e pl.) — une forêt (6e) — rochers (7e) — jardin (6e) — hameau (6e) — place publique de moyen âge (6e) — campagne (6e) — cloître de Robert-le-Diable, clair de lune (8e) — salon Renaissance (4e) — prison (5e) — chambre rustique (3e) — salon bourgeois (3e) — mer ou horizon (8e) — boudoir (3e) — petit salon simple avec une séparation permettant de diviser la scène (3e) — montagne (9e) — et quelques accessoires.

Le tout, avec la réparation et mise en place de l'ancien rideau (600 fr.), s'éleva à 35.500. Le forfait de 30.000 était quelque peu dépassé. Des contestations s'élevèrent entre Chenillion et la ville. Chenillion s'était conduit en artiste. Il avait fait des travaux supplémentaires, non prévus au devis primitif, comme les portes du gothique, et la séparation du salon simple. Il s'était fié à des mots en l'air. Il n'avait pas exigé d'ordres écrits. D'autre part, il avait négligé de faire constater par ministère d'huissier que la ville avait négligé de remplir envers lui certaines clauses du traité. Toutes ses réclamations furent vaines, malgré le courageux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appui que M. l'architecte Revel ne cessa de leur prêter. Il trouva devant lui des légistes féroces qui, s'inspirant plus de la lettre des accords que de l'équité, le déclarèrent non fondé dans ses requêtes.

On eut tort, à notre avis, de se montrer rigoureux vis-à-vis d'un artiste d'un grand talent, qui s'était acquitté très consciencieusement de la tâche qu'il avait assumée. Les théâtres de Toulon et de Tours qu'il fit ensuite dédommagèrent quelque peu Chenillion des pertes qu'il avait subies à Chambéry. Il mourut tragiquement, assassiné dans une petite bastide aux environs de Toulon, où il s'était retiré.

La même municipalité qui, le 3 juin 1875, sur un rapport de M. Finet, confirmait les délibérations antérieures des 16 novembre 1866, 19 mai 1868 et 14 juin 1869, et refusait de payer à Chenillion des décorations qu'il avait eu le tort d'exécuter sans ordre, mais dont notre théâtre a toujours profité et qui étaient rigoureusement indispensables, commit quelques années plus tard une faute plus grave. Elle consentit à prêter aux théâtres du Cercle d'Aix-les-Bains et de la Villa des Fleurs tout son matériel de décors, à l'exception des rideaux, qui, heureusement, ne pouvaient s'adapter au cadre trop étroit des théâtres d'Aix. Une somme dérisoire (cent francs, nous a-t-on dit), versée au bureau de bienfaisance, semblait compenser cette munificence inconsidérée.

Les voyages furent déplorables pour notre matériel. On peut, sans exagération, évaluer à une dizaine de mille francs la dépréciation qu'ils lui ont causée. Décorations mouillées par la pluie, crevées,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

éraillées ; traverses décollées ou cassées, ils ont tout souffert. Le pauvre Pantalon, l'ancien machiniste, dont le dévouement était au-dessus de tout éloge, avait les larmes aux yeux quand ses chers châssis lui revenaient tout défraîchis et désemparés. Il consacrait ses moments de loisir à réparer ces dommages dont il souffrait cruellement. Que de traverses il a mises, que de pièces il a placées par pur amour de l'art, et dont il n'a jamais été payé. C'est à lui et à ses successeurs Evrot et Clochet que nous sommes redevables de ce que notre matériel existe encore, et fait encore un peu figure.

La salle de spectacle fut inaugurée le 15 juillet 1866 et la salle des concerts le 14 août 1867.

C'est dans ce cadre élégant, dans cette salle dont l'acoustique est merveilleuse, que M. Chervin a fait sa conférence ; ses explications, simples et substantielles, étaient accompagnées de projections électriques.

« M. le président Chervin, tout en s'exprimant d'une façon accessible au grand public et intéressante pour lui, semblait s'adresser plus spécialement aux congressistes, à des hommes déjà très informés et pour qui les objets qui apparaissaient sur l'écran étaient d'anciennes connaissances.

« M. Chervin a voulu surtout confirmer, par de nombreux échantillons, une théorie qui lui est chère, c'est que la plupart des décors des vases et des armes rappellent le culte du soleil. Partout, à côté des cercles qui peuvent être en effet l'image de Dieu, se retrouve la croix gammée, emblème universel qu'arborent les figures arrachées par Schlie-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

man dans les décombres de la ville souterraine qui sert de dernière assise à la Troie d'Homère, que montrent les statues grecques, les boudhas indiens.

« Et M. Chervin a terminé sa démonstration en faisant apparaître le cercle portant au centre la croix gammée, schéma mystique du soleil.

« Il paraît en effet assez vraisemblable que le culte du soleil ait été le plus ancien et le plus universel, mais nous aurions aimé savoir où a pris naissance l'emblème divin, de quelle conception il est sorti, et comment il a pu se répandre dans les pays les plus différents. » (*Patriote Républicain.*)

***

Le mercredi matin ont été célébrées les obsèques de M. François Descostes. A neuf heures et demie, le clergé faisait la levée du corps à la maison mortuaire, rue des Portiques, et le long cortège, qui suivait le corbillard, s'est rendu à la cathédrale au milieu d'une épaisse haie de personnes, qui occupaient les trottoirs de la rue des Portiques et de la place Saint-Léger. Sur le passage du convoi, les magasins avaient fermé leurs devantures.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Rosset, Coppier, comte de Villeneuve et Domenget.

***

Excursion archéologique à Montjay.

Le mercredi 26 août, après la séance de clôture, à quatre heures et demie, les congressistes, au nombre de quatre-vingt-dix-sept, se réunirent sur la place du Marché où attendaient de nombreuses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voitures. Au moment où le cortège s'ébranlait, M. le docteur Veyrat, qui passait devant le lycée, fut reconnu par les congressistes, qui l'acclamèrent chaleureusement. Ces cris de « Vive M. le Maire » résument l'impression que les congressistes ont emportée de l'accueil qui leur a été fait. Ils sont conduits vers la Butte de Montjay, auprès de laquelle se trouve une terrasse fluvio-glaciaire. — C'est une vaste carrière de sable avec moraine recouvrant les alluvions. — M. J. Revil, l'éminent géologue dont le mérite est unanimement reconnu dans les grands centres universitaires et académiques, à Grenoble et à Paris, et commence même à ne plus être contesté à Chambéry, fit une intéressante causerie sur le quaternaire de la Savoie et plus particulièrement sur celui de la région de Chambéry.

***

Visite de Chambéry.

De là on visita un peu rapidement, sous la direction de MM. Bertin, architecte du gouvernement, J.-R. Michel, professeur, et Mars-Vallet, sculpteur, conservateur du musée J.-J. Rousseau, l'église de Notre-Dame (1), la fontaine des éléphants, la cathédrale (ancienne église des Frères mineurs de Saint-François d'Assise), les Charmettes et le monument du Centenaire.

(1) Dans une étude prochaine, nous traiterons des Origines légendaires de Chambéry, de l'église de Notre-Dame, du couvent des jésuites et de « l'Idylle des Charmettes. »

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De Boigne.

La colonne de Boigne attire l'attention par son étrangeté. Celui en l'honneur de qui elle a été érigée, Benoît Le Borgne, est, lui aussi, un des exemples les plus frappants de ce que peut le « génie sayoyard », quand il va chercher, hors des étroites barrières du pays natal, et loin de la malignité des compatriotes, une carrière digne de lui. Et les calomnies indignes par lesquelles ses bienfaits ont été accueillis par ceux qui en étaient l'objet (1), prouvent assez à quel

(1) Cf. STENDHAL (Henry Beyle). — *Mémoire d'un touriste* (édit. de 1854, note). — Nouv. éd., t. II, p. 183.

« Il faut dire que le millionnaire connu sous le nom de général comte de Boigne s'appelait réellement Benoît le Borgne, frère du député de Saint-Domingue au *Conseil des Cinq-Cents,* en 1797. Né à Chambéry en 1721, M. de Boigne s'enrôla, à l'âge de dix-sept ans, au service de la France ; il entra ensuite dans l'armée de Russie et finit par s'engager au service de la Compagnie anglaise des Indes. Il s'attacha à Sindiah, chef des Mahrattes, commanda pour son compte, et celui-ci prodigua l'or au général qui lui rendait de si bons offices. Telle est la version la plus accréditée. Des bruits probablement calomnieux ont aussi couru sur l'origine de l'immense fortune de M. de Boigne. Ces bruits se rattachaient à la mort de Tippou-Saïb, qui périt à Séringapatam le 4 mai 1799, à l'âge de cinquante ans. C'est en effet une sorte d'énigme dont le mot ne sera jamais bien connu.

« J'habitais Chambéry, lorsqu'en 1806 le fugitif de 1768 y reparut pour la première fois depuis son escapade ; car c'en fut une véritable. On affirmait alors à Chambéry que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point les Savoyards sont incapables de porter vis-à-vis d'un d'entre eux le fardeau de la reconnaissance ou l'humiliation que leur inflige toute supériorité. Ce fond d'orgueil impuissant et d'envie maladive qui dirige la plupart de leurs paroles et de leurs gestes, leur crée un irrésistible prurit de dénigrer, de ravaler et de chercher à salir tout ce qui s'élève au-dessus de cette médiocrité qu'ils embrassent avec tant de prédilection, parce qu'ils se retrouvent et se chérissent en elle.

Benoît Le Borgne était né à Chambéry le 8 mars 1751. Son père, originaire du Dauphiné, faisait le commerce des pelleteries. Sa mère, Hélène Gabet, était de bonne bourgeoisie chambérienne. Il fit de sérieuses études au Collège royal.

Un de ses anciens compagnons d'armes, le ma-

M. Benoît le Borgne avait quitté furtivement la maison paternelle, emportant pour tout pécule quelques couverts d'argent et une épée avec poignée de même métal appartenant à MM. Guy. Peu à près son retour à Chambéry, en 1806, M. le comte de Boigne, voulant solder les fredaines de M. le Borgne, fit prier MM. Guy de lui faire connaître le prix de l'épée qu'il leur avait enlevée en 1768. Ces deux frères répondirent très convenablement à cette sotte démarche ; ils dirent que depuis longtemps le sacrifice de cette épée était fait.

« Deux sœurs de M. de Boigne habitaient Chambéry ; elles recevaient chacune de leur frère une pension annuelle de douze cents francs et, en cousant des gants du matin au soir, elles parvenaient à vivoter très modestement.

« Mort le 21 juin 1830, à Chambéry, M. de Boigne a laissé un testament qui honore sa mémoire et efface les taches que l'opinion, un peu sévère, menaçait de lui impri-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jor Smith, sous le pseudonyme de Longinus, adressa d'Agra à un journal anglais, *Le Telegraph*, deux lettres (20 décembre 1796 — 2 janvier 1797) dans lesquels il a résumé les traits de sa carrière (cf. Saint-Genis, op. cit. p. 393 sq.).

« Le général Benoît de Boigne est un de ces caractères remarquables que la nature forme dans ses moments capricieux afin d'étonner la race humaine et de faire voir la diversité de ses matériaux et la variété de son pouvoir créateur..... Il était Savoyard de naissance, d'une famille respectable et pauvre. Il débuta dans sa carrière, sous la direction de Mars, au service de son prince ; amateur de la nouveauté et agité par l'ambition, il échangea la perspective modeste d'un officier sarde contre celle plus brillante qu'offrait la France et entra dans ses

mer. En fondant un hospice destiné à cent vingt vieilllards, il a été pour Chambéry un magnifique bienfaiteur. »

Cette note, signée des initiales R. C., enregistre les propos empoisonnés qui circulaient en 1806, sous les cabornes, et par lesquels se manifestait le préjugé antisavoyard qui, ne l'oublions pas, prend le plus souvent sa source dans la féroce intolérance avec laquelle la foule envieuse poursuit chez nous — et chez d'autres aussi, — ceux de nos compatriotes qui se sont tirés du commun..... C'est ainsi qu'on fêtait le retour de l'enfant qui devait être si prodigue.

Faisons justice de ces commérages. Rentré en Europe en septembre 1796, de Boigne ne peut, en aucune façon, avoir, en mai 1799, causé ni directement, ni indirectement, la perte de Tippou-Saïb. Donc ses millions ne sont pas, ne peuvent pas être les douze deniers de Judas. Voilà l'essentiel. Les couverts et l'épée de MM. Guy sont une simple

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

brigades irlandaises comme enseigne (1768). Ce fut là le précurseur de sa conduite subséquente. La vie calme, la pauvreté, les espérances stériles d'un officier sarde n'allaient pas au génie de de Boigne, qui aspirait toujours à marcher en avant et prit son essor jusqu'aux nuages..... »

Dans l'époque suivante de sa vie agitée, il servit comme enseigne dans l'armée russe contre les Turcs (1773). Dans un combat sur la frontière turque, un petit corps auquel il appartenait fut presque totalement détruit, et de Boigne fut fait prisonnier, mené à Constantinople et vendu pour cinquante dollars..... A la fin de la guerre, il fut racheté par ses parents, alla à Pétersbourg..... [puis passa dans l'Inde]..... A son arrivée à Madras en 1780 (M. de Saint-Genis, rectifie en 1778), il s'enrôla comme enseigne sous les bannières de la compagnie.....

niaiserie. Niaiserie encore les sœurs condamnées à coudre des gants, parce qu'elles reçoivent une pension dérisoire de 1.200 fr. — 1.200 fr. à cette époque représentaient près de 4.000 fr. d'aujourd'hui, et, aujourd'hui même, c'est tout ce que la République Française, si prodigue, comme on sait, pour les nababs du corps enseignant, donne de pension à la veuve d'un professeur agrégé de première classe, décédé après 60 ans d'âge et quarante ans de services.

Le procès plaidé en 1870 à Chambéry entre les membres de la famille de Boigne et un journal qui, au cours d'une période électorale, avait repris ces accusations cent fois réfutées, et le livre si décisif de V. de Saint-Genis auraient dû, une fois pour toutes, couper court à cette légende. Mais les légendes sont comme les mauvaises herbes. Plus on essaie de les extirper, plus elles repoussent et foisonnent. (Cf. V. de Saint-Genis, op. cit., p. 408 sq.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1783, il entra au service du prince des Mahrattes dont il organisa l'armée à l'européenne et à qui il assura par des guerres victorieuses la prépondérance sur ses voisins. En septembre 1796, il rentra en Europe et épousa à Londres la fille du marquis d'Osmond, dont les mémoires, singulièrement médisants, ont été récemment publiés (1).

Cette union mal assortie entre une Célimène, qui avait la mentalité d'une dame d'honneur de Marie-Antoinette et d'une émigrée, et un composé d'Alceste et d'Othello, aboutit au bout de dix mois à une demi-séparation.

Mme de Boigne, qui, comme Célimène, excelle dans les portraits, n'a pas manqué de crayonner celui de son mari. Il ne faut pas prendre au pied de la lettre ces propos de femme irritée.

« M. de Boigne n'était ni si mauvais, ni si bon que ses actions, prises séparément devaient le faire juger. Né dans la plus petite bourgeoisie, il avait été longtemps soldat. J'ignore encore par quelle route il avait cheminé de la légion irlandaise au service de France jusque sur l'éléphant, d'où il commandait une armée de trente mille cipayes, formée par ses soins pour le service de Sindiah, chef des princes Mahrattes auxquels cette force, organisée à l'européenne, avait assuré la domination du nord de l'Inde.

« M. de Boigne avait dû employer beaucoup d'habileté et de ruses pour quitter le pays en emportant une faible partie des richesses qu'il y possédait et qui, pourtant, s'élevait à dix millions. La rapidité avec laquelle il avait passé de la situation la plus subalterne à celle de comman-

(1) *Mémoires de la Comtesse de Boigne,* publiés par M. Charles NICOULLAUD. — Paris, Plon, 1907, in-8°, 4 vol.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant, de la détresse à une immense fortune, ne lui avait jamais fait éprouver le frottement de la société dont tous les rouages l'étonnaient. La maladie dont il sortait l'avait forcé à un usage immodéré de l'opium, qui avait paralysé en lui les facultés morales et physiques.

« Un long séjour dans l'Inde lui avait fait ajouter toutes les jalousies orientales à celles qui se seraient naturellement formées dans l'esprit d'un homme de son âge ; mais, par dessus tout, il était doué du caractère le plus complètement désobligeant que Dieu ait jamais accordé à un mortel. Il avait le besoin de déplaire, comme d'autres ont celui de plaire. Il voulait faire sentir la suprématie qu'il attachait à sa grande fortune, et il ne pensait jamais l'exercer que lorsqu'il trouvait le moyen de blesser quelqu'un. Il insultait ses valets. Il offensait ses convives ; à plus forte raison, sa femme était-elle victime de cette triste disposition.

« Et, bien qu'il fût honnête homme, loyal en affaires, qu'il eût même dans ses formes grossières une certaine apparence de bonhomie, cependant cette disposition à la désobligeance, exploitée avec toute l'aristocratie de l'argent, la plus hostile de toutes, rendait son commerce si odieux, qu'il n'a jamais pu s'attacher un individu quelconque, dans aucune classe de la société, quoiqu'il ait épandu de nombreux bienfaits.

« A l'époque de mon mariage, il était assez avare, mais fastueux, et, si j'avais voulu, j'aurai pu disposer plus que je ne l'ai fait de sa fortune..... Nous avions un assez grand état, des dîners très bons et fréquents, de magnifiques concerts où je chantais. M. de Boigne était de temps en temps bien aise de montrer qu'il avait fait l'acquisition d'une jolie machine bien harmonisée. Puis, la jalousie orientale le reprenant, il était furieux que j'eusse été regardée, écoutée, surtout admirée ou applaudie, et il me le disait en termes de corps de garde.....

« Je n'entrerai plus dans aucun détail sur mon ménage.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il suffit de savoir que, désespéré et croyant m'adorer lorsque nous étions séparés : ennuyé de moi et me prenant en haine lorsque nous étions réunis, il m'a quittée *pour toujours* cinq ou six fois.

« Toutes ces séparations étaient accompagnées de scènes qui ont empoisonné ma jeunesse »... (P. 154-159, pass.).

C'est le thème de l'*Ecole des Femmes* combiné avec celui du *Maître de Forges*. Elle a dix-sept ans ; il en a quarante-neuf. C'est une poupée aristocratique que la pauvreté a jetée dans les bras d'un riche aventurier, fort épris, rude de son origine plébéienne, de tous les périls qu'il a courus, de tous les combats qu'il a livrés. Ce meneur d'hommes va-t-il devenir le jouet de cette Agnès? Se trouvera-t-il trop flatté de payer les violons, pendant qu'elle dansera ? — Il ne lui convient pas, même ayant épousé une *demoiselle*, d'avoir les apparences d'un Georges Daudin. — Elle ne comprend pas. C'est un rustre, un méchant, indigne de son bonheur paradoxal, un ingrat qui ne méritait pas l'honneur qu'elle lui a fait. — Si Marie-Louise avait griffonné des *Mémoires*, elle n'eut pas traité avec plus d'indulgence son Napoléon de mari. — Ecoutons des témoignages moins suspects et plus sérieux :

De Boigne est formé par la nature et l'éducation pour guider et commander. Ses connaissances scolaires sont au-dessus de la médiocrité ; il est assez fort pour le latin (1), et il parle le français, l'anglais, l'italien avec facilité et cou-

(1) Ce passage prouve — n'en déplaise à M. Bonvalot — que la connaissance du latin ne crée pas nécessairement une incapacité absolue de tenir son personnage dans les pays d'outre-mer et d'y gagner une magnifique opulence.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ramment. Il ne manque pas d'instruction générale, acquise par la lecture, et il possède une grande connaissance du monde ; il est extrêmement poli, affable, agréable, enjoué et vif ; élégant dans ses manières, déterminé dans ses résolutions et ferme dans ses mesures. Il est très expérimenté dans le mécanisme du caractère du genre humain et a un empire parfait sur lui-même. A la subtilité politique de l'école italienne, il a ajouté l'intrigue orientale consommée ; il faisait son approche au pouvoir en déguisement et ne se montrait que quand il était trop fort pour rencontrer de la résistance. Sur le grand théâtre, où il joue depuis dix ans un rôle brillant et important, il est craint, idolâtré, redouté et admiré, respecté et aimé ; dernièrement le seul nom de de Boigne répandit plus de terreur que le bruit de ses canons.....

« Notre héros sera longtemps regretté et l'on se souviendra longtemps de lui aux Indes. Sa justice était peu commune et remarquablement bien proportionnée, participant à la sévérité et à l'indulgence. Il possédait l'art heureux de gagner la confiance des princes environnants ainsi que de leurs sujets ; il était actif et persévérant à un point qui peut seulement être conçu de ceux qui étaient témoins de ses labeurs infatigables, depuis le moment qu'il organisait ses huit bataillons jusqu'à son départ de son poste. Je l'ai vu, pendant des jours et des mois, se lever avec le soleil, surveiller son karkhana (arsenal), passer en revue ses troupes, enrôler des recrues, diriger les mouvements vastes de trois brigades, fournir des ressources et encourager les fabriques qui fournissaient leurs armes, leurs munitions, leurs provisions, haranguer en son durbar, donner audience à des ambassadeurs, administrer la justice, régler les affaires civiles, et les revenus d'un jaydah de vingt lacks de roupies, prêter l'attention à une quantité de lettres de différentes personnes sur différents sujets importants, dicter des réponses, mener un système compliqué d'intrigues dans différentes cours, surveiller un commerce particulier de sept lacks de rou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pies, tenir ses comptes, sa correspondance privée et publique, et diriger et faire marcher une machine politique très compliquée. Il faisait tout cela sans une assistance européenne, car il était très défiant pour placer sa confiance. Il disait que toute personne ambitieuse, qui fait des confidences, court le risque de détruire ses projets.

Telles étaient ses occupations laborieuses du matin au soir... et ce ne fut pas là l'ouvrage fortuit d'une journée, mais le travail constant de 9 ou 10 ans. A ce travail fatigant et sans relâche, il fatiguait une constitution des plus solides et des plus robustes que jamais la nature accordât pour faire le bonheur de l'homme. Il quitta son poste avec des infirmités multipliées, la santé ruinée, le corps affaibli, mais avec la récompense comparativement triste d'une renommée sans pareille et d'une fortune brillante de 400.000 liv. sterl.

Pour le physique, il a plus de six pieds de haut, les os d'un géant, les membres grands, les traits marqués, l'œil perçant. Il y a quelque chose dans sa personne qui indique le héros et commande l'obéissance...

Quelque lumineux qu'il soit, quelque grand qu'il se soit montré, de Boigne a ses défauts, ses petites faiblesses. — Il est intéressé à un degré qui mérite le blâme, excessivement avide de pouvoir et d'autorité, quelquefois jaloux du mérite de ses inférieurs — mais, où trouverions-nous la perfection ?

Il éleva le pouvoir naissant de Mhadosee-Scindia à une hauteur telle que ce dernier n'aurait jamais osé l'espérer sérieusement ; — il fixa et consolida ce pouvoir et l'établit sur la base solide d'une armée puissante, bien disciplinée et bien payée. Il était religieusement fidèle à son maître, et, au milieu des offres les plus séduisantes de le trahir, il préservait sa fidélité sans tache ; et son mérite d'avoir résisté aux attraits de l'or est d'autant plus grand que son avarice était notoire.....

Le moyen par lequel de Boigne pouvait si longtemps et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

invariablement étendre son pouvoir, tandis que tant d'autres aventuriers dans la même sphère ont souvent échoué, a été un sujet d'étonnement pour bien des personnes. A part ses talents, son habileté, sa persévérance, il existe une autre cause qu'on ne connait ou qu'on ne considère pas généralement. — D'autres Européens, qui ont tenté l'entreprise que de Boigne a réalisée, ont échoué à défaut d'un fonds suffisant et réglé pour payer leurs troupes, car les promesses et la foi des princes orientaux ne sont que des chimères creuses. Les soldats ne reçurent pas leur solde à temps ; la désertion, les tumultes, les trahisons, les révoltes s'en suivirent et les commandants perdirent ou la vie ou leur commandement.

Le génie pénétrant de de Boigne avait prévu et évité cette erreur funeste. Peu de temps après l'organisation de ses deux brigades, il décida Mhadosee-Scindia à destiner certains pergunnhas à leur paye, ce qui fut fait en 1793. Un jaydah, rapportant seize lacks de roupies par an, fut accordé pour les dépenses de l'armée et y est encore aujourd'hui consacré ; tant que ce sera le cas, cette armée sera bien payée, en bon ordre, puissante et victorieuse. Point d'argent, point de Suisse ; ce proverbe est vrai partout, mais aux Indes, il l'est plus qu'ailleurs ; *la bourse commande à l'épée* et l'épée assure ordinairement la victoire. Le revenu de ce jaydah s'est accru par les soins et l'équité de de Boigne à vingt lacks par an et se trouve dans un état de culture aussi florissant que les parties les plus fertiles de Bénarès ; et les Ryots sont aussi heureux que des créatures sensuelles peuvent l'être, à part les jouissances intellectuelles, — *fruges consumere nati.*

Il ne sera pas considéré inutile que je fasse remarquer quelques mesures d'humanité qu'adoptait de Boigne pour adoucir les horreurs de la guerre ; chaque officier et soldat blessé reçoit un certain présent en proportion de sa blessure, à partir d'une solde de quinze jours à trois ou quatre mois de paye, sans aucune interruption de solde pendant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa cure. Les invalides de son armée touchent une pension viagère au montant de la moitié de leur solde, en outre des terres ; et les familles des morts ou de ceux qui meurent de leurs blessures héritent de la propriété des décédés. C'est plus qu'aucun Européen ait jamais fait aux pauvres natifs, excepté la Compagnie anglaise.

Il est encore un fait remarquable qui devrait recommander de Boigne à l'estime du gouvernement britannique ; lorsqu'il entra au service de Mhadosee-Scindia, l'un des articles principaux de l'engagement qu'il contracta par écrit était « de ne jamais porter les armes contre les Anglais. » (1).

Aux environs de 1821, le général marquis de Faverges a tracé de lui ce portrait :

..... Le besoin, l'activité le jetèrent dans les aventures; la fortune les lui présenta heureuses ; à chaque instant, de nouvelles vues s'ouvrirent devant lui ; il en profita audacieusement et sans jamais se laisser éblouir, et il se retira à temps.

Il vit en Savoie, sans sortir des bornes d'une honnête opulence proportionnée aux usages de son pays, et sans être accablé ou entraîné par son immense fortune. Elle s'augmente tous les jours, car il ne peut pas dépenser ses revenus sans sortir des relations ordinaires de la société du pays dans lequel il vit.

Il a toujours aimé les femmes, mais en despote. Il a avec elle un mélange de galanterie et de hauteur ou plutôt de dureté ; il n'en fait pas sa société. Il se reproche des duels, du mépris pour la vie des hommes, que, dans sa sévère justice, il traitait à l'orientale et comme les princes de l'Inde, et une indifférence totale pour les vérités ainsi que pour les pratiques religieuses pendant le temps qu'il a

(1) V. DE SAINT-GENIS. — *Le général de Boigne.* Poitiers, 1873, in-8°, p. 393-405 pass.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

passé hors de la patrie. Revenu de ses erreurs, il emploie une partie de son revenu en bonnes œuvres. Ayant tout fait pour le diable pendant sa vie, il est temps de faire quelque chose pour Dieu, quoique ce soit bien tard ; telles sont ses paroles.

Il donne froidement, toujours positivement, calcule l'argent qui lui entre et qui sort, plutôt par esprit d'ordre que par véritable avarice, mais ne se laisse jamais arracher un sol ; il donne beaucoup, sans ostentation, mais sans envie de le cacher quoique ses aumônes secrètes soient considérables.

Ce qui est fort remarquable, c'est que, maintenant, comme pendant son généralat aux Indes, son secrétaire même n'est qu'une machine à écrire qui ne connaît ni ses affaires, ni sa fortune dont lui seul a le secret complet.

Le capitaine Smith voit dans le caractère du général un plan raisonné, préparé de longue main et suivi avec persévérance par un homme ambitieux vers un but fixe ; mes conversations avec le général m'ont ôté totalement cette idée et ne m'ont présenté qu'un homme de sens, attendant les événements, en profitant par la virilité de son caractère mâle et calculateur.

V. DE SAINT-GENIS. — *Le général comte de Boigne.* Poitiers 1873, in-8°, p. 391-392.

En 1822, dans un *Rapport adressé à MM. les nobles syndics et conseillers de la ville de Chambéry*, et qui fut imprimé par l'ordre du Conseil de ville (1822), de Boigne s'exprime en ces termes :

« Si la divine Providence, par une bonté toute spéciale, a daigné couronner de succès la carrière militaire que j'avais embrassée et que j'ai eu à parcourir, elle m'a en même temps comblé des biens de la fortune au-delà de mes faibles talents, de mon attente, je dirai même de mes désirs. N'ayant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jamais eu de grands besoins, je n'eus jamais une ambition démesurée de richesses. Sans héritage de mes pères, tenant tout du ciel, je pense devoir en faire hommage à l'auteur de tant de biens. La reconnaissance et notre sainte religion m'en font un devoir, et me dictent l'usage que j'en dois faire pour le soulagement des malheureux.

« .... Revenu dans ma patrie par l'impulsion de mon cœur et par mon libre choix, *mes premiers désirs et mes premières pensées furent d'appeler mes concitoyens au partage des bienfaits dont la Providence fut si libérale à mon égard.* »

En énumérant les libéralités de de Boigne, nous pouvons pour plus de clarté les distribuer sous diverses rubriques :

Assistance publique : frais de construction de bâtiments à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, 63.000 livres.

L'Hôtel-Dieu de Chambéry a été fondé par Théodore Boccon, qui, par un testament en date du 28 septembre 1647, léguait le tiers de sa fortune à répartir entre cet hospice, celui de Maché et les pauvres honteux de la ville. Madame Royale de Savoie-Nemours approuva cet établissement et s'en déclara fondatrice. En 1679, noble Salteur de la Serraz donna des jardins situés en amont de la porte du Reclus, entre le fossé de la ville (aujourd'hui les Boulevards) et la rivière de l'Eysse. On y construisit les bâtiments qui ont été récemment démolis, quand l'hôpital a été transféré sur la colline de Montgex, dans de vastes bâtiments, fort bien conçus d'après les théories les plus récentes, par M. Bertin, architecte. Par son testament, noble Salteur de la Serraz lègue en outre 500 ducatons, sous charge

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une messe hebdomadaire pour le repos de son âme.

Parmi les embellissements apportés par M. de Boigne se trouvait la restauration du portail d'entrée. La magnifique grille en fer forgé, dont elle est ornée, est un des chefs-d'œuvre de cette école de ferronnerie savoyarde, qui, semble-t-il, procède de la fabrique d'épées de Bordeau (1), et qui a produit notamment la grille qui ferme la cour de l'Hôtel des Marches du côté du chevet de la cathédrale. Je puis mentionner celle-ci parce qu'elle est classée ; j'en connais d'autres, moins importantes, mais nullement méprisables ; mais je ne tiens pas du tout à les désigner aux convoitises des amateurs d'Amérique ou d'Europe.

En donnant à l'hôpital ce portail somptueux, M. de Boigne obéissait à une inspiration d'une charité singulièrement délicate. Il souhaitait, qu'en entrant dans le séjour de la souffrance et de la mort, les malades ne fussent point attristés par l'aspect lugubre d'une bâtisse déplaisante, mais qu'ils eussent l'impression d'entrer dans un riche palais où tout serait prodigué pour leur soulagement.

En 1847, l'Hôtel-Dieu comprenait 72 lits, dont 28 à la nomination du Conseil d'administration (22 pour les malades de la ville, 6 pour ceux de la campagne) ;

(1) MONTAIGNE, dans le *Journal de ses Voyages en 1581 et 1582*, tome III, p. 240, a écrit : « De là, nous vînmes passer le Mont-du-Chat, haut, raide et pierreus, mais nullement dangereus ou mal aisé, au pied duquel se siet un grand lac, et le long d'iceluy un chasteau nomé Bordeau, où se font des espèces de grand bruit. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

22 à la nomination des fondateurs ; 22 à la nomination des syndics. — Il y avait en outre, dans une succursale, quinze lits affectés au traitement des maladies contagieuses.

Le Conseil d'administration des hospices civils de l'Hôtel-Dieu, des Incurables, de la Charité et des Enfants trouvés, était, à cette date, composé de 16 membres, dont 6 membres nés (descendants des plus importants bienfaiteurs) et 10 membres nommés par le Sénat (arrêt du Sénat du 24 octobre 1823 — et édit royal du 24 décembre 1836). Le vestibule de l'ancien Hôtel-Dieu était orné de blasons, de cartouches et d'inscriptions perpétuant le souvenir des donateurs. Il nous paraît à souhaiter qu'un tableau de dimensions plus réduites soit placé au Musée Savoyard pour y commémorer le souvenir de ceux qui ont excellé dans l'art de la charité. Et aussi, leurs portraits, si l'on pouvait se les procurer, devraient être placés près de ceux des médecins, dont on a la collection. Les uns et les autres ont droit à la reconnaissance publique.

Fondation de 3 lits à l'Hôtel-Dieu pour les pauvres malades, 22.400 livres. — Fondation de 4 lits à l'Hôtel-Dieu pour les *voyageurs étrangers, malades et pauvres, de quelque nation ou religion qu'ils soient*, 24.000 livres.

Fondation d'une place aux Orphelines, 7.300 livres.

La maison de Charité pour les Orphelines est située au haut du faubourg Reclus (actuellement au haut du faubourg Montmélian, sans compter l'Orphelinat des Marches, créé dans le château de ce nom par M^lle^ Costa de Beauregard,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sœur de l'académicien, et dont dépend le château de Bellegarde, non loin de l'Isère, entre Myans et Montmélian. Ce château, aujourd'hui partiellement démoli, fort délabré et transformé en ferme, a servi de théâtre au roman des Amours du conventionnel Hérault de Séchelles).

Son but est de retirer les jeunes filles pauvres, afin de les préserver de la corruption. Fondé en 1724 par Mme de Faverges, cet établissement fut définitivement constitué deux ans après.

Depuis lors, l'institution a modifié un peu sa règle en élargissant son acception de charité. Les jeunes orphelines pauvres ne sont plus les seules appelées à jouir du bienfait de l'admission ; on y reçoit aussi les filles de parents tombés dans l'infortune, depuis l'âge de douze ans jusqu'à quatorze. L'époque de leur sortie est fixée à dix-huit ans. Pour les mettre à même de gagner honorablement leur vie, on leur montre tout ce qui est capable de les rendre bonnes ménagères et, pour ce motif, on ne tient aucun domestique.

Un grand nombre de personnes de la ville les approvisionne de divers travaux d'aiguille, qui sortent de leurs mains avec une rare perfection et à des prix modérés.

La maison se retient les sept huitièmes du prix de leur travail et le reste est capitalisé pour être converti en trousseau ou remis en numéraire à l'élève au moment de sa sortie.

Cet établissement contient quarante-deux places qui sont toutes au choix de l'administration, laquelle se compose de cinq dames de la ville nommées par le Sénat et renouvelées tous les ans par cinquième. Une d'elles est présidente et toutes sont de service par quartier avec le titre de directrices. Les soins de l'intérieur sont confiés aux Sœurs de Saint-Joseph, au nombre de quatre. Tous les membres de la maison ont le même costume, qui est propre, mais des plus simples.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet établissement ne peut être visité qu'avec un permis de l'archevêque ou de la présidente (1).

Fondation d'une succursale de dix lits à la Charité, pour les maladies contagieuses non admises à l'Hôtel-Dieu, 122.000 livres.

Fondation du dépôt de mendicité de Chambéry, 649.150 livres.

Hospice de Sainte-Hélène pour les mendiants. — à peu de distance du couvent des Capucins (aujourd'hui transformé en école primaire supérieure de jeunes filles), sur la route de Montmélian.

Cet établissement, dont la grille et la façade donnent sur la route de Montmélian, a été fondé par M. de Boigne (actes des 26 octobre 1829 et 11 avril 1830), dans l'honorable but d'extirper la mendicité. Il peut contenir cent pauvres de la ville, de sa banlieue et de la ville d'Aix.

La mendicité fut interdite dans les vingt-deux communes de la vallée de Chambéry.

Tout individu surpris en flagrant délit de mendicité est conduit à cet hospice, et s'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse et se trouve dans les conditions exigées par les règlements, il est baigné, rasé, vêtu de neuf et introduit dans la maison. Le régime alimentaire ne laisse rien à désirer. Le service intérieur de la maison est confié à des Sœurs de Saint-Joseph, au nombre de huit, dont une a le titre de mère.

Tout ce qui s'emploie dans l'établissement y est fabriqué, à peu de chose près, et chaque mendiant peut, avec le produit de son travail, dont la moitié lui est payé comptant, se procurer le vin, qui n'est donné (s. e. gratuitement)

(1) Aimé Ferraris, op. cit., p. 122-124.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'aux octogénaires, et le *superflu de l'existence* (c'est-à-dire probablement le tabac).

L'hospice de Sainte-Hélène et le couvent des capucins distribuent, pendant la mauvaise saison et à heure fixe, de l'excellente soupe à tout mendiant de passage, qui se présente à leurs portes, muni d'un bon de l'administration et le plus souvent sans autre titre que sa misère (1).

M. V. de Saint-Genis nous donne des détails précis sur l'étendue du mal auquel la création de la maison de Sainte-Hélène devait porter remède, et sur le fonctionnement budgétaire de l'œuvre.

Le fléau des mendiants désolait la Savoie ; il y en avait plus de 4.000 en 1801, plus de 5.000 en 1816 ; la mendicité prenait des proportions inquiétantes, et le vagabondage de ces fainéants devenait un danger pour la sûreté publique.

M. de Boigne limita à 100, dont 50 hommes et 50 femmes, le nombre des détenus ; il assigna un capital de 80.000 livres aux frais de premier établissement et une rente perpétuelle de 26.150 livres à l'entretien de l'œuvre.

La justesse de ces calculs a été consacrée par l'expérience. Chaque mendiant coûtant au maximum 350 francs par an (95 centimes par jour), et le produit de son travail étant estimé à 30 centimes (90 francs pour 300 jours de travail), chaque individu, déduction faite de son travail, coûte annuellement 260 francs, ce qui porte à 26.000 francs la dépense moyenne pour une population de 100 personnes pendant la longue période de 1830 à 1872.....

L'œuvre de M. de Boigne, loin de péricliter, réalisa des économies qui permirent, en 1864, de créer deux places de plus.....

De 1830 à 1870, le Dépôt a reçu 1.200 mendiants, dont 800 (parmi lesquels deux tiers peuvent être considérés

(1) Aimé Ferraris, op. cit. p 80-81.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme incorrigibles) y ont passé de un à dix ans, et 400 de un jour à un an.

Il faut remarquer que les prévisions sur les bénéfices du travail aboutirent à un mécompte, en raison même de la mauvaise nature des détenus vicieux ou infirmes pour la plupart; la moyenne du produit annuel ne dépassa pas 1.200 francs (c'est-à-dire 12 francs par individu au lieu de 90).

Ce déficit fût couvert par l'augmentation des revenus en nature consommés sur place et par des économies qui permirent de réaliser un capital d'épargne de 140.000 francs, soit 2.800 francs par an, et portèrent le revenu de la maison de 26.150 francs à 33.304 (1).

Fondation de l'hospice d'aliénés au Betton : 400.000 livres.

Il est situé dans la commune de Betton-Bettonnet, au midi de la route de Turin, vis-à-vis Maltaverne, et à six lieues de Chambéry.

Cet éloignement de la ville, sa position dans un endroit marécageux (2) font désirer vivement qu'il soit placé dans un lieu plus rapproché et plus convenable.

(1) V. de Saint-Genis, op. cit. p. 329 sq. pass.

(2) Le général de Boigne rencontra un jeune médecin de talent, le docteur Duclos (mort en 1851), nourri des idées de Daquin et de Fodéré ; il le présenta au Conseil général de charité. (Ce Conseil, composé de membres élus, d'ecclésiatiques et de magistrats, administrait, *sans aucune ingérence de l'Etat,* toutes les œuvres de bienfaisance du duché de Savoie.)

Il lui ouvrit sur sa caisse un crédit de 400.000 livres et acheta, pour y installer l'hospice spécial des fous, l'ancienne abbaye du Betton, dans la vallée de l'Isère..... Il assigna une rente de 15.000 livres à l'entretien de 30

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'hospice s'ouvrit en 1829. Le local devint bientôt insuffisant ; les grands travaux de colmatage des délaissés de l'Isère et le défaut de curage de la rivière du Gelon compromirent la salubrité du Betton, et le docteur Duclos fit accepter l'idée du transfert de l'établissement à Bassens, près de Chambéry. C'est là que son élève, le docteur Fusier, grâce aux allocations considérables du gouvernement français et aux subsides annuels du département, put compléter l'œuvre de M. de Boigne (V. de Saint-Genis, op. cit., p. 324-325).

Nous savons qu'on s'occupe (1847) de ce rapprochement, comme aussi de donner à cet hospice une extension qui le rendra accessible non seulement aux fous indigents et furieux, dont il a été plus spécialement le refuge jusqu'à ce jour, mais encore aux aliénés de toutes les conditions qu'on voudra y faire traiter.

Des médecins spéciaux seront alors attachés à cet établissement, et la Savoie, certaine désormais de trouver à Chambéry un local convenable et des soins pareils à ceux des maisons les plus expertes en ce genre et les mieux montées, ne sera plus obligée d'envoyer, à grands frais, ses malades à l'étranger.

M. de Boigne a consacré 400.000 francs à l'entretien de cet hospice. Une pareille somme, jointe aux ressources que pourront offrir les malades en état de payer leur pension, forment donc le noyau d'un bel établissement à venir.

Une position qui nous paraît réunir toutes les conditions désirables pour l'établissement de cet hospice, est la plaine

aliénés, *en exigeant que le capital qu'il avait donné demeurât acquis à l'œuvre, quels que fussent les événements ultérieurs,* les allocations et les subsides de la province ou des particuliers restant affectés à des pavillons spéciaux considérés comme annexes de sa fondation personnelle.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bassens, à l'extrémité sud-est de la ville. Cette plaine, à peine éloignée de Chambéry de deux kilomètres, abritée du vent du Nord par le mont Nivolet et la colline de Lémenc, loin du bruit et des grandes routes, avec de belles eaux, à proximité des carrières qui rendraient les constructions moins coûteuses, se désigne d'elle-même au choix d'une administration qui doit être avide de répondre aux vues philanthropiques et éclairées du fondateur d'une aussi belle œuvre (Aimé Ferraris, op. cit., p. 124-126).

Fondation de l'asile de la vieillesse, maison de Saint-Benoît.

De toutes les créations de de Boigne, c'est assurément la plus originale, et aussi celle dont il s'est personnellement occupé avec le plus de soin et de prédilection. Les lettres patentes délivrées par le roi Victor-Emmanuel I^er^, le 21 juillet 1821, en indiquent nettement le caractère :

Le général comte Benoît de Boigne nous a supplié de vouloir approuver et prendre sous notre protection immédiate l'établissement qu'il se propose de créer dans notre ville de Chambéry, sa patrie, pour servir de retraite aux personnes des deux sexes, d'une condition honnête, qui, victimes innocentes des revers de la fortune, se trouvent privées dans leur vieillesse, sans qu'il y ait eu de leur faute, des moyens de satisfaire aux besoins de l'âge et des infirmités.

Il nous a exposé qu'il avait destiné à l'entretien de cette œuvre le capital d'un revenu annuel de 36.500 livres, outre les bâtiments, mobiliers et accessoires nécessaires, et qu'il était disposé à remplir incessamment cet engagement s'il nous plaisait de lui accorder, à cette fin, l'autorisation nécesssaire.

Nous avons accueilli ses supplications avec tout l'empressement que mérite une œuvre aussi louable et aussi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

intéressante. Nous aimons à associer notre reconnaissance particulière à celles que lui doivent nos peuples du duché de Savoie appelés spécialement à jouir de ce bienfait.... (V. de Saint-Genis, loc. cit. p. 133.)

L'établissement fut ouvert le 21 septembre 1820 à 40 pensionnaires d'au moins soixante ans, dont vingt hommes et vingt femmes, ayant appartenu aux classes aisées de la société, dépourvus de moyens suffisants d'existence, sans avoir jamais démérité ni perdu l'estime publique. La somme annuelle à dépenser pour l'entretien de chaque pensionnaire était légèrement inférieure à 1.000 fr. par tête, ce qui, en tenant compte des variations de la puissance d'achat de l'argent survenues partout, mais particulièrement sensibles en Savoie, correspondent certainement à 2.500 fr. d'aujourd'hui, sans compter la facilité pour les administrateurs d'acheter directement chez les producteurs (désignés par exemple par les curés de campagne et par les grands propriétaires), des produits alimentaires (vin, blé, pommes de terre, légumes, fruits, etc.), de qualité supérieure, à des prix particulièrement avantageux. Car il n'y avait pas le mécanisme administratif de l'adjudication, par lequel des fournisseurs s'engagent quelquefois à livrer des denrées à des prix inférieurs, mais se rattrapent sur la qualité, bénéficiant, sinon de la corruption, au moins de la négligence de certains employés chargés de la réception et du contrôle des fournitures. Un autre facteur intervenait : celui de la conscience, de la charité chrétienne, du dévouement désintéressé. Ce prix annuel de 2.500 fr.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par tête devrait être aujourd'hui pris comme base (frais de construction, d'aménagement et d'entretien des locaux mis à part) pour une Société qui voudrait organiser, dans des conditions analogues de bien-être, une maison de retraite pour les gens ayant occupé une certaine situation sociale, fonctionnaires sans famille, retraités, gens de lettres, etc.

M. de Boigne n'avait pas, comme c'est aujourd'hui l'usage dans la plupart des services publics, chargé un rond de cuir méticuleux ou un cénacle d'utopistes, amoureux des formules et insoucieux de l'application pratique, de codifier du fond de quelque bureau un règlement inapplicable que l'on déclare ensuite parfait, intangible et exécutoire et dont on envoie le texte aux expositions universelles.

Il ne s'était point fait envoyer du ministère une note lui donnant comme modèle les établissements types d'Agen ou de Bar-le-Duc et l'invitant à faire comme eux dans l'alimentation des pensionnaires une large part aux pruneaux et à la confiture de groseilles.

Il avait, comme on dit familièrement, tâtonné. Les sots, car l'idée ne leur vient même pas qu'ils aient pu se tromper, ne se reprennent pas ; ils ne font pas de corrections, ni de retouches ; la première esquisse, qu'ils ont jetée au hasard, ils croiraient se diminuer en y modifiant un léger trait. De Boigne se mit à l'école de l'expérience ; pendant neuf ans de 1820 à 1829, il fut, lui-même, l'économe de la maison, faisant les emplettes, entrant dans tout le détail de la dépense, afin de bien régler la corréla-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion des sommes employées et du degré de bien-être obtenu.

Il avait surtout un souci délicat de ménager l'amour-propre de ses hôtes ; car ce n'était ni une congrégation, ni un asile qu'il s'était proposé de créer ; c'était une maison aimable, souriante, point cloîtrée, où les habitants, tous gens de bonne compagnie, seraient comme les invités d'un châtelain affable, généreux et discret. On n'y entrait point le chapeau sur la tête et les mains dans les poches comme dans une auberge gratuite. Les nouveaux admis — et, s'il y avait plusieurs candidats, c'est le plus indigent qui devait avoir la préférence, — devaient être présentés par un membre de l'administration et par le secrétaire. Ils devaient être reçus par leurs collègues avec empressement et amitié. Chaque retraité devait avoir sa chambre particulière ; ils pouvaient sortir à leur gré, à la seule condition d'en donner avis, de rentrer pour les repas et, le soir, avant l'heure de la clôture.

De 1820 à 1870, la maison de Saint-Benoît a abrité 272 vieillards qui y ont vécu en moyenne de 7 à 8 ans. Grâce à des économies et à des placements, le revenu primitif de 34.000 livres a été porté à une quarantaine de mille francs. Sur cette somme, les 7/10es sont employés aux besoins des habitués, 3/10es aux frais d'administration, aux dépenses du personnel, au fonds de réserve, etc. (1)

Le décret impérial du 17 mars 1808 (2) prévoyait

(1) V. de Saint-Genix, loc. cit.

(2) Titre XV. — Art. 125-126. — Il sera établi une maison de retraite où les émérites pourront être reçus et entrete-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour les membres de l'Université une maison de retraite. Cette disposition, étant favorable au Corps enseignant, n'a jamais été réalisée. L'Etat, par la bouche de ses pontifes officiels, fait sonner, dans la chaleur communicative des banquets, les innombrables bienfaits dont il accable les Universitaires. La vérité est qu'aucun régime, à aucune époque, n'a traité l'Université avec autant de rigueur et de mépris que ne font les grands stratèges de la défense laïque. Chaque jour, on exige du personnel un effort plus laborieux ; chaque jour, on a pour sa dignité et son honneur un plus injurieux dédain. Mais en lui prescrivant du zèle, et du zèle encore et du zèle toujours et une patience qui brave tous les dégoûts et digère tous les outrages, on ne lui concède pas la permission d'être las, d'être fatigué, d'être épuisé, d'être vieux. Les ministres de l'instruction publique se sont vivement intéressés à la création de la *Maison des Comédiens ;* car ils ont une vive et active sympathie pour les gens de théâtre, pour les peintres et sculpteurs, pour les romanciers et les vaudevillistes et même pour leurs bureaucrates ; ce sont leurs préférés qu'ils choient et qu'ils décorent. Mais pour les pauvres hères qui font des classes, si, de loin en loin, on daigne songer à eux, c'est pour les vitupérer, les admonester et les atteler toujours plus chargés, plus houspillés, lamen-

nus aux frais de l'Université. Les fonctionnaires de l'Université, attaqués, pendant l'exercice de leurs fonctions, d'une infirmité qui les empêcherait de les continuer, pourront être reçus dans la maison de retraite avant l'époque de leur émeritat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tables et grotesques sommiers intellectuels, à la guimbarde grinçante et cahotée de nouveaux programmes. On les accuse d'être enlisés dans la routine quand ils défendent contre la poussée démagogique et l'invasion cosmopolite le bons sens, l'esprit français, la tradition nationale, le patrimoine intellectuel et moral de la patrie.

Les Universitaires, sous l'empire de la nécessité, commencent à se grouper, à s'organiser. Ils seraient bien inspirés en créant sur divers points du territoire des maisons de retraite. Ce seraient des façons de couvents laïques, des abbayes de Thélème, où, par le bienfait de la coopération, les ressources de chacun se trouveraient multipliées.

Rente perpétuelle de 1.200 livres aux pompiers de Chambéry, pour secours aux malades et blessés ; 24.000 livres, rente perpétuelle de 1.650 livres pour secours à distribuer chaque semaine en linge blanc et vivres aux prisonniers pauvres, 33.000 livres. Apporter quelques soulagements aux prisonniers est un souci qu'avaient éprouvé saint Vincent de Paul et les confrères du Saint-Sacrement. Mais de Boigne avait été lui-même à Chio prisonnier des Turcs ; ce guerrier savait de quels objets la privation lui avait été le plus pénible. C'est pourquoi il avait pourvu à ce que, chaque dimanche, les détenus reçussent une chemise blanche et un paquet de tabac.

Cet admirable *Mémoire au Conseil de ville* du 1er mars 1822, qui renferme en quelque sorte l'exposé des motifs de ses libéralités, prouve à quel point sa sollicitude, qui s'étendait sur les objets les plus divers, était éclairée par une vision nette des trans-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

formations que l'avenir pouvait offrir à notre ville et qu'il a rendues possibles.

Voici une page qui est comme la préface de l'œuvre de nos Syndicats d'initiative :

« Chambéry ayant les dehors les plus pittoresques, des points de vue charmants et des promenades dont plusieurs grandes villes pourraient se glorifier, laisse cependant beaucoup à désirer sous le rapport de la salubrité et de l'agrément.

« Si ces projets [ceux qu'il a étudiés et pour lesquels il offre les fonds nécessaires] s'exécutaient, il serait possible que des voyageurs étrangers, aimant le beau et un pays sain, prissent plaisir à y séjourner parmi nous, pour y jouir de tant de beautés de la nature, que nous dédaignons parce qu'elles nous sont trop familières. *Certes, notre pays vaut bien la Suisse, non moins par ses sites et la richesse de son sol, que par la bonté de ses productions en tous genres, de nos vins surtout.* [Voilà parler en vrai Savoyard]! Cependant, *ce pays-là est fréquenté par beaucoup d'étrangers qui y dépensent leur argent*, tandis que chez nous, ils ne s'arrêtent guère que pour changer de chevaux, malgré même le voisinage des eaux thermales de la ville d'Aix.

« Quelle en est la cause ?... Alors nous verrons combien d'étrangers seront charmés de vivre parmi nous et de jouir de notre beau pays, surtout lorsque notre théâtre sera bâti et qu'il n'y aura plus dans les rues de mendiants qui obsèdent les étrangers, en faisant paraître notre pays beaucoup plus misérable qu'il ne l'est en effet.

« Je me laisse aller à ces idées riantes par amour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du pays et pour le bien que je désire à mes concitoyens. » (1)

Pour réaliser ce programme, il fit les libéralités suivantes : don à la ville de Chambéry pour démolir les *cabornes* de la rue couverte et *assainir la ville* par l'ouverture d'une grande avenue transversale : 300.000 livres.

« Due aux vues généreuses du bienfaiteur dont elle porte le nom, cette rue mérite d'être citée ici pour sa largeur, par sa régularité et la beauté de ses édifices. Sa partie centrale est occupée par une double rangée de portiques où sont établis quelques beaux magasins.

« Vers le tiers environ de la rue, en partant du boulevard, est une petite place nommée place Octogone, à cause de sa conformation à huit pans.

« A celle de ses faces qui se trouve à main gauche est une maison dont le rez-de-chaussée est occupé par un confiseur (aujourd'hui par une épicerie). C'est là qu'était établie autrefois l'église des Pénitents noirs, fondée en 1594.

« Lorsque l'assemblée populaire, formée de tous ceux qui avaient adopté les principes révolutionnaires de 1792, eut pris à Chambéry le nom d'*Assemblée nationale des Allobroges*, le couvent des pénitents noirs fut choisi pour servir de club aux républicains. Plus tard, ce bâtiment dont les galeries menaçaient ruine, fut abattu et fit place à celui qu'on y voit aujourd'hui.

« En démolissant une maison pour percer la rue de Boigne, quelques ouvriers trouvèrent dans une

(1) Ib. — p. 341-342.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

espèce de loge pratiquée dans l'épaisseur d'un mur des ossements humains, qui paraissaient être enfermés là depuis deux siècles. On crut y reconnaître des débris appartenant aux squelettes d'une femme et d'un enfant ; mais on se perdit en conjectures sur les causes qui avaient pu faire clore dans cette muraille ces deux personnes mortes ou peut-être vivantes. Ces ossements sont déposés au musée de Chambéry » (1).

Stendhal, qui avait visité Chambéry en 1837, et qui ne semble pas s'y être déplu, parle de nos portiques avec un réel enthousiasme.

...Je trouve qu'on dine fort bien à Chambéry, incomparablement mieux qu'à Grenoble... J'ai compris tout de suite que j'étais près de la belle Italie. Chambéry a deux monuments que l'on chercherait en vain dans nos villes de France ; une salle de spectacle charmante et une belle rue avec des arcades des deux côtés.

La première nécessité pour une ville c'est un portique où l'on puisse se promener en paix quand il fait du vent ou de la pluie. Ce qui peut montrer aux moins attentifs l'ânerie incroyable et héréditaire des maires et échevins de France, c'est que cette *promenade couverte* manque presque partout. C'est le goût *classique* dans toute sa nigauderie. Au lieu de se dire : « Mais, de quoi avons-nous besoin réellement ? » On se demande : « Qu'a-t-on fait de joli dans les autres villes ? » *On imite un modèle approuvé, on aurait trop grand peur d'être sifflé si l'on faisait quelque chose qui, par malheur, ne serait pas une copie.* Les échevins font un théâtre à colonnades, comme à Nantes ou à Bordeaux, au lieu d'une bonne et simple promenade couverte comme à Dol, en Bretagne.

(1) Aimé Ferraris, 1847, p. 126-127.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais les colonnes de la rue de Dol sont toutes gothiques, ce qui montre que cette rue a été faite à une époque de bon sens. Varèse en Lombardie, Brescia, etc., ont d'excellents portiques à droite et à gauche du théâtre, portiques bien bas et où la pluie ne peut pénétrer, quelque vent qu'il fasse. *Un lieu si commode devient bientôt le rendez-vous de tout ce qui s'ennuie et veut se distraire un jour de pluie ; il s'y établit des cafés, des boutiques de luxe, des cabinets littéraires, et l'on va passer là une heure ou deux quand il fait une bise noire et qu'on s'ennuie chez soi...*

Il pleuvait aujourd'hui, et j'ai passé toute ma journée sous les portiques de la belle rue de Chambéry. Je pensais à la douce Italie ! Tout ce qui a plus de quarante ans et de l'aisance irait habiter ce beau pays si l'on y jouissait d'un gouvernement tel que celui que nous avons à Paris... Si je ne m'étais juré et pour cause, de ne jamais écrire des choses politiques, je placerais ici huit ou dix anecdotes que j'ai apprises sous les Portiques ; *car on parle ici avec une liberté alarmante.* Ces anecdotes ont un caractère d'énergie bien rare en France. On sent aussi en ce genre que l'on approche de l'Italie.

Le paysan savoyard n'est pas cauteleux comme un normand, mais *prudent comme un honnête homme qui a peur. Le fond de son cœur est occupé par la religion, mais une religion non méchante, car son curé aussi est savoyard, c'est-à-dire bon homme au fond ;* il n'est pas comme Tartufe. Il n'enseigne pas à n'avoir d'affection pour rien. »

D'un autre côté, le paysan savoyard n'agit jamais à l'étourdie, comme l'heureux paysan des environs de Paris ; « il n'étend le bras que là où il y voit clair, et ne se mêle d'aucune affaire que lorsqu'il n'aperçoit au travers ni noise avec l'autorité, ni brouille avec ses voisins, ni rapprochement quelconque avec les carabiniers royaux (les gendarmes). »

Au fond, le paysan savoyard est excellent ; si elle eût

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duré pour lui, la Révolution française lui eût donné le courage d'oser...

Je sors de l'hôpital avec une impression de gaieté. *J'ai trouvé des figures de bonheur aux cent vingt vieillards de l'hospice de Boigne.*

Chambéry ne paie presque pas d'impôts et le gouvernement y dépense beaucoup...

STENDHAL. *Mémoires d'un touriste.* Paris. Calmann Lévy, in-12, s. d. t. II. ap. Van GENNEP, *La Savoie*, p. 134 sq.

Pour construire un théâtre 60.000 fr. — Pour réparer l'Hôtel de Ville 50.000 fr. — Pour divers travaux, la nue propriété du domaine de Chatenay et d'autres valeurs, soit 320.000 fr. — Pour bâtir l'église des capucins 30.000 fr. — Pour le clocher de Barberaz 5.000 fr. — Pour l'instruction publique — réorganisation du collège de Chambéry 270.000 fr. — Rente perpétuelle de 150 livres aux Frères des Ecoles chrétiennes qui instruisent gratuitement les enfants pauvres 3.000 fr. — Rente perpétuelle de 150 livres aux Sœurs de Saint-Joseph qui instruisent gratuitement les filles 3.000 fr. — Rente perpétuelle de 1.000 livres à la Société Royale Académique de Chambéry pour encourager les lettres, les arts et l'agriculture 20.000 fr. — Rente perpétuelle de 6.500 livres à la Métropole de Chambéry pour la maîtrise, etc. 130.000 fr. — Rente perpétuelle de 1.250 livres à la Compagnie des nobles Chevaliers-Tireurs 25.000 fr.

Total général du capital aliéné 3.484.850 fr.

Il mourut le 21 juin 1830. Ses funérailles se déroulèrent dans un deuil public. Pour commé-

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

morer ses bienfaits, fut élevée en 1838 la colonne surmontée de sa statue.

Son érection sur une promenade fréquentée, à l'entrée de la rue qu'il fit construire, et pour ainsi dire au centre des nombreux établissements dus à ses largesses, est une preuve de tact et de goût de l'administration municipale.

La physionomie de la fontaine est des plus heureuses ; quatre éléphants réunis par la croupe et portant des tours de combat, surmontées elles-mêmes de trophées d'armes asiatiques, forment la base sur laquelle s'élève la colonne de style hindou qui porte la statue du général. Ces animaux jettent l'eau par la trompe dans un bassin octogone, autour duquel sont disposées quatre bornes candélabres, dont le style s'harmonise avec celui du monument.

La face antérieure de chaque tour est revêtue d'une inscription ou d'un bas-relief :

Inscriptions — côté de la rue de Boigne : Benedicto de Boigne, — Camberiensi — grata civitas — MDCCCXXXVIII (A Benoît de Boigne, Chambérien, la cité reconnaissante).

Côté de la Charité : Quam apud Indos Mahrattas — fama nominis illustrarat — civis beneficus — patriam inauditis largitionibus — vivus replevit — (citoyen bienfaisant, de son vivant il comble de largesses inouies sa patrie, que chez les Indiens Mahrattes, il avait illustrée par la gloire de son nom.)

Bas-reliefs : côté de la promenade du Verney. — *Entrée du général de Boigne à Jypore.* Pertaub-Sing, rajah de Jypore, après avoir accepté les dures conditions que lui a imposées le général de Boigne, sort de sa capitale, monté sur un éléphant et suivi d'un nombreux cortège. En même temps, le général quitte son camp et s'avance avec son état-major et une escorte de six cents cavaliers persans. Le rajah le reçoit avec les plus grandes marques de respect, et, après s'être embrassés, suivant l'usage du pays, tous deux entrent dans Jypore.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Côté du théâtre royal. — *Dons du général à la Ville de Chambéry*. — Dans une asssemblée des Syndics et du Conseil municipal, le général de Boigne dote la Ville de Chambéry des divers établissements de bienfaisance et d'utilité qui lui ont acquis la reconnaissance de cette cité. Dans le fond de la salle, on remarque le buste du roi Charles-Félix, sous le règne duquel se sont accomplies la plupart des œuvres généreuses du général.

Hauteur des deux bas-reliefs et des deux tables d'inscription, 1 m. 10.

Trophées. — Des armes persanes, mogoles, indoues ; divers objets rappelant les mœurs, les arts et la civilisation des peuples que le général de Boigne a combattus ou gouvernés, composent les trophées. Deux drapeaux sont surmontés de pagodes, représentant l'une des formes de Brahma et Kishna (un des noms de Wishnou) enveloppée par le serpent Calengham. Le disque flamboyant que l'on voit sur les deux autres drapeaux est une arme symbolique de Wishnou. Dans le même trophée sont encore les images du taureau Nhaudy et de quelques personnages de la mythologie indoue. Enfin, le dernier trophée a deux drapeaux ornés chacun d'une statuette représentant une des incarnations de Wishnou. Sur la plinthe, à droite du spectateur, est Ganesa ou Poléat, dieu de la sagesse, avec sa tête d'éléphant ; à la gauche est Broudha que révère une secte nombreuse. — Hauteur des trophées 2 m. 25, largeur 3 m. 20.

Eléphants. — La partie intérieure de chaque éléphant est seule apparente ; la partie postérieure est cachée dans la masse (1) sous l'arc formé par la tour et sous le capara-

(1) Cela a donné lieu à une facétie dont se délectent quelques plaisantins et qui consiste dans cette notation algébrique. En désignant les éléphants par E, on obtient l'équation 4 E = 400 Q. — Certain misanthrope, horripilé d'entendre pour la n^me^ fois cette grossière ineptie, ne put s'empêcher de riposter. — « Il n'y a pas besoin qu'ils en aient. — Il y en a déjà bien assez par la ville. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çon, dont les franges, qui servent en même temps d'ornement à la base du monument, retombent sur la plinthe où reposent les pieds de l'animal. — Hauteur 3 m. 20.

Statue. — **Le général de Boigne est représenté avec le costume de lieutenant-général de S. M. le roi de Sardaigne et regardant la ville. Sur l'épaule gauche est jeté un manteau qui, relevé en partie sur le bras, laisse voir la main appuyée sur un riche sabre oriental. La main droite tient les actes de diverses donations faites à la Ville de Chambéry. — Hauteur 3 m. 05.**

Les bas-reliefs, trophées et éléphants en fonte de fer ont été coulés à la fonderie du Val-d'Osne (Haute-Marne), appartenant à M. André. — La statue de bronze, modelée par M. Sappey, de Grenoble, a été fondue à Paris dans les ateliers de M. Crozatier. (Cf. *Iconographie de la fontaine de Boigne,* 1 album in-folio.)

***

Conférences.

Le soir, à huit heures et demie, dans une séance supplémentaire, ont eu lieu à l'Ecole Préparatoire trois conférences illustrées de projections lumineuses.

M. Schaudel a fait connaître par de nombreuses photographies les pierres à cupules de la Savoie et des régions voisines en Italie.

M. H. Muller, avec son humour et sa franche bonhomie, a montré ensuite des projections très bien venues, relatives aux expériences qu'il a faites sur le technique des objets préhistoriques (taille du silex); emploi des haches, trépanation, etc.

Enfin, M. Jean Morin, à l'aide de magnifiques photographies, nous a initiés à la céramique des habitations lacustres et en a fait une étude d'ensemble qui a vivement intéressé l'assemblée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

* * *

Excursions.

« Pour nous donner en quelque sorte une pittoresque illustration du livre de préhistoire que nous venons de parcourir au cours des six séances du Congrès, le Comité nous convie maintenant à aller faire du plein air et à étudier sur place les monuments qu'on nous a si bien décrits. Ce sera l'objet des excursions qui vont se succéder chaque jour, jusqu'à la fin de la semaine.

« Ce matin, les congressistes se sont transportés sur les bords du délicieux petit lac d'Aiguebelette, où les spécialistes ont pu étudier les restes d'une importante station lacustre dont les pilotis sont parfaitement visibles à quelques centimètres de la surface du lac aux eaux limpides.

« Quelques ardents préhistoriens ne se sont même pas contentés de regarder de loin les vestiges des palafittes d'Aiguebelette : il en est deux, dont un vénérable sexagénaire, qui ont mis bas les vêtements du congressiste moderne et qui, masquant la nudité de l'homme primitif à l'aide de deux mouchoirs retenus par une ficelle, ont plongé dans l'onde lacustre, pour aller voir si nos lointains ancêtres n'avaient pas laissé quelques vestiges au pied des pilotis de leurs habitations.

« Après avoir admiré, dans la propriété du comte de Chambost, d'intéressants monuments préhistoriques, dont une pierre à cupule et des meules romaines, les excursionnistes prenaient place autour d'une table placée en un site admirable, et tout en contemplant les charmantes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

perspectives du lac d'Aiguebelette reprenaient des forces pour le reste de la journée.

« A l'heure des toats, M. Adrien de Mortillet, président d'honneur de la Société préhistorique de France, voulut bien remercier les deux journaux parisiens qui ont chargé des envoyés spéciaux de rendre compte des travaux du Congrès de Chambéry ; après avoir rendu un très mérité hommage à notre érudit et aimable confrère, Fernand Bournon, du *Journal des Débats*, le président d'honneur de la Société préhistorique adressa au représentant du *Radical* des remerciements si élogieux que j'en reste confus. Que M. Adrien de Mortillet me permette de témoigner ici de ma gratitude envers le savant qui, depuis plus de quinze années, prodigue au modeste vulgarisateur que je suis tant de bienveillance et de si précieux enseignements dont profitent nos lecteurs.

« On dit que tout finit par des chansons, mais cette fois nous avons eu mieux, nous avons eu un sonnet — un sonnet d'autant plus apprécié qu'il est dû à un des plus zélés congressistes, M. le docteur Marignan, de Marsillargues, dans l'Hérault, qui, depuis quatre jours, fit alterner la documentation rigoureuse du phréhistorien avec la verve humoristique du Méridional.

« Nous ne pouvons pas résister à la joie de donner à nos lecteurs la primeur de ces sonnets — ce sont deux sonnets :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES LACUSTRES

I.

Ils étaient fiers, heureux, braves et beaux à voir ;
Leurs femmes ignoraient nos modes éphémères
Et ces vastes chapeaux, tout emplis de mystères,
De Madame Bonheur, de Monsieur Désespoir.

Ils n'avaient pas nos mœurs fausses, mais non austères,
Ni l'affreux haut de forme, et non plus l'habit noir
Qui nous fait ressembler, sous les quinquets du soir,
A je ne sais quels monstrueux coléoptères.

L'aurore était riante et la moisson levait,
Ils avaient des enfants comme s'il en pleuvait.
Et le soir, quand rentraient les barques monoxyles,

Ils ne se hâtaient pas, comme des imbéciles,
D'aller au cabaret avaler du poison...
Et les femmes tissaient le lin à la maison.

II.

Temps heureux ! Pas d'auto ; de grève et de misère ;
Pas de chiens écrasés, pas de gens aplatis !
Mais les chansons, la joie et l'aisance prospère,
Et les mères chantant aux berceaux des petits.

Mais un jour, jour de deuil, d'incendie ou de guerre,
Le malheur vint frapper la ville aux pilotis.
Et ce fut le néant et l'ombre et le mystère,
Et l'oubli sur les vieux lacustres engloutis.

Et nous, qui recueillons leurs pieuses reliques,
Débris d'os, de silex, de bronze et de briques,
Où nous sentons passer l'âme de nos aïeux.

Ce que nous entendons, ô Lac, dans ton murmure ;
C'est leur vieille chanson, la chanson douce et pure
Qui fait toujours vibrer les flots harmonieux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Quand ils eurent applaudi comme il sied ce panégyrique de leurs ancêtres lacustres, les préhistoriens rentrèrent à Chambéry, et mettant les bouchées doubles, repartirent aussitôt pour aller visiter les gorges de Saint-Saturnin, au milieu de la montagne qui sépare Chambéry d'Aix-les-Bains.

« Le soir venu, ainsi que la tradition l'exige, eut lieu l'inévitable banquet officiel : comme les autres, il n'eut d'intérêt que pour ceux qui attachent encore quelque prix à la truite sauce verte, au champagne frappé et à l'éloquence communicative de ces sortes de réunions. Ne soyons pas injustes : avec les aimables remerciements de nos hôtes étrangers, MM. Waldemar Schmidt, directeur du musée de Copenhague, et Forel, professeur de l'Université de Lausanne, nous y avons goûté un très réel plaisir : celui d'entendre une fort belle page d'une haute portée philosophique, le discours de M. Michel, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, sur nos ancêtres lointains, qui tracèrent les premiers sillons à la surface de notre globe à peine formé. Albert Gorey.

(*Radical* du samedi 19 août 1908).

***

Le Banquet.

« Plus de cent congressistes, une quinzaine d'invités parmi lesquels Mme Veyrat et M. le maire de Chambéry, M. Raymond Michel, président du Comité local, M. J. Révil, ont assisté, jeudi soir, à l'Hôtel de la Paix, au banquet du Congrès préhistorique de France, que présidait M. le docteur Chervin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les congressistes avaient visité le matin la station lacustre d'Aiguebelette et l'après-midi les fouilles de Saint-Saturnin, où M. le baron Blanc leur avait donné d'intéressantes explications. Ils avaient été rejoints par M. Théodore Reinach, qui, de retour le matin même d'un voyage dans le Tyrol, n'avait pas voulu laisser échapper cette occasion unique d'entrer en rapports avec les savants dont il apprécie la compétence et les beaux travaux.

« Les dames, nombreuses au banquet, y ont apporté une note d'élégance et de grâce. Nous tenons à dire combien nous avons été émerveillé de leur assiduité à suivre les séances du Congrès, à prendre part aux excursions, non pas seulement pour le plaisir d'une jolie promenade, mais pour entendre sur le terrain les explications des maîtres. La plupart sont très informées de la préhistoire, très avides de cet enseignement mutuel qui est peut-être la plus haute forme de culture intellectuelle, mais qui n'est accessible qu'à une élite, et elles n'y perdent rien, on peut le croire, de leur beauté, ni de leur charme. Il y a de jolis yeux qui deviennent plus jolis encore, plus brillants, à quelque ingénieuse explication, devant un précieux débris de l'époque éolithique ou paléolithique, et pourtant on a pu voir, à ce banquet, combien ces gracieuses femmes sont restées femmes, avec toute leur élégance, leur esprit et leur délicatesse. Molière eût aimé de telles savantes.

« M. le docteur Chervin avait à sa droite Mme Veyrat ; M. le maire de Chambéry, qui était placé vis-à-vis du président, avait à sa droite Mme Chervin. Dîner exquis où les conversations ne chômèrent pas ; heureux les spécia-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

listes ou plutôt heureux ceux qui ont l'occasion de s'entretenir avec eux. Tous les hommes qui étaient réunis à cette table, à quelques exceptions près, ont fait de quelque sujet de la préhistoire, de la pierre, du bronze, de la céramique, une étude infatigable, et c'est plaisir de les entendre, dans l'intimité cordiale d'un banquet, se livrer avec abondance à leur thème favori.

« Merci à nos voisins. »

Discours de M. le docteur Chervin.

« Au champagne, qui était de l'Asti, M. le président Chervin a pris le premier la parole, il a remercié les congressistes d'être venus si nombreux pour remercier le maire et la ville de Chambéry de leur accueil dont ils emporteront un profond souvenir.

« Nous ne vous disons pas adieu, mais au revoir, dit M. Chervin, qui se félicite d'avoir rencontré à Chambéry tant de savants de premier ordre qui les ont accompagnés dans leurs excursions et qui leur furent de précieux collaborateurs, M. Révil M. Schaudel, M. le baron Blanc, M. Raymond Michel, qui connaît si bien tous les tours et les détours de sa ville natale et qui les aime tous.

« Nous avons été comblés sous tous les rapports, et je vous prie, Monsieur le Maire, de recevoir nos remerciements pour l'honneur que vous nous avez fait en nous recevant à l'Hôtel de Ville ; je vous prie de transmettre nos remerciements à vos concitoyens, commerçants et hôteliers, avec lesquels nous avons entretenu les rapports les plus agréables. Je vous adresserai une requête. Si quel-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que jour vous cherchez un nom pour une rue nouvelle, inscrivez-y celui de M. Gabriel de Mortillet, le grand savant, qui est presque des vôtres.

« Je bois à la santé de Chambéry, de la Savoie. Je ne suis pas ennemi des représentations et des symboles, et je vous demande la permission de boire aux femmes de la Savoie dans la personne de Madame Veyrat qui en résume la loyauté, la grâce, l'affabilité. »

« On applaudit, on acclame l'orateur, mais ce n'est pas tout. Il y a comme un rite que nous ignorions. Les savants, et les savants étrangers surtout, se lèvent et viennent choquer leur verre contre celui de l'orateur, contre ceux qui tendent vers eux des mains amicales. Et après chaque discours, la scène se reproduit ; c'est assez dire qu'on a vidé d'innombrables coupes.

Discours de M. le Maire de Chambéry.

« M. le Maire de Chambéry ne s'attendait pas à prendre la parole dans cette cérémonie. Il dit combien il est touché des paroles élogieuses qui lui sont adressées, mais il est heureux que les congressistes aient compris dans quels sentiments la municipalité et la ville de Chambéry les avaient accueillis, non comme des étrangers, des indifférents, non comme des touristes, mais comme des savants, c'est-à-dire presque des compatriotes, puisque la science n'a pas de patrie.

« Le congrès a révélé à beaucoup une science qu'ils ignoraient et M. le Maire souhaite que cette session détermine de nombreuses vocations et amène des adeptes à la Société préhistorique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Vous nous avez découvert un nouveau champ d'études, soyez en remerciés. Nous comptons que, de votre côté, vous emporterez de durables souvenirs du calme de nos paysages, de la majesté de nos montagnes, de la poésie de nos lacs. Pour ce que vous me demandez, croyez que le conseil municipal sera heureux de placer une de nos rues sous l'invocation du grand savant, Gabriel de Mortillet, dont le fils suit la voie avec tant de talent. Gabriel de Mortillet n'est pas pour nous un étranger, il est notre compatriote par sa femme, sœur de notre respectable compatriote M. Bebert.

« J'accueille avec reconnaissance votre promesse. Vous reviendrez chez nous demander à nos montagnes le bienfait de leur douceur et de leur apaisement. Je bois aux dames congressistes, à Mme Chervin, à votre retour dans notre pays de Savoie. »

« Nous ne revenons pas sur les applaudissements qui ont salué chaque discours et sur la petite cérémonie qui les accompagne. Chaque orateur a eu sa part de bravos et de toasts.

Discours de M. Waldemar Schmidt.

« M. Waldemar Schmidt est un des plus anciens historiens de l'âge de pierre et de l'âge du bronze ; il a pris, aux travaux du Congrès, une part active et il est, on le sait, directeur d'un musée à Copenhague. Il s'exprime en français avec une précision tout à fait remarquable et comme tous les étrangers très instruits, s'il prononce une expression incorrecte, elle a l'air d'un néologisme savoureux et pittoresque. M. Waldemar Schmidt demande la permission

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'exprimer la profonde gratitude et les remerciements des étrangers, venus de tous les pays à ce Congrès, pour l'accueil si excellent qui leur a été fait. Si j'ai demandé la parole, dit M. Schmidt, c'est très prétentieux de ma part, quand il y a ici trente savants de premier ordre dont les travaux ont fait avancer la science de la préhistoire, mais j'ai sur eux un petit avantage. Je suis Scandinave, et on ne peut contester le grand rôle joué par les pays du Nord dans le domaine préhistorique.

« Comme je suis le seul Scandinave, ici, et je le regrette, comme j'ai publié, il y a déjà 41 ans, en France, pour l'exposition de 1867, un livre en français sur les temps préhistoriques en Danemark, je crois avoir les meilleurs titres à vous imposer ma parole, et je vous prie d'excuser ma hardiesse.

« Mes autres collègues voudront bien s'associer au toast que je porte, en levant mon verre à ceux qui nous ont reçus avec tant de cordialité. Je bois aussi à notre président M. Chervin, à nos aimables collègues du bureau, infatigables travailleurs, MM. Marcel Baudoin, Giroux, Schleicher, à la ville de Chambéry et à son digne représentant, M. le docteur Veyrat. Je bois aux savants qui ont bien voulu nous accompagner dans nos promenades, qui ont été pour nous les plus heureux collaborateurs, à MM. Schaudel, Michel, Révil, baron Blanc, à d'autres dont le nom m'échappe.

Discours de M. Baudon, député de l'Oise.

« M. Baudon, qui est un vieux parlementaire et un écrivain politique de talent, est aussi un des hommes

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui se sont voués avec le plus de passion à l'étude de la préhistoire et qui y ont conquis la plus légitime autorité. Il a pris la parole surtout pour regretter l'absence de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, à qui il avait demandé de venir présider ce banquet. Le public, qui n'était pas au courant de la visite éventuelle du sous-secrétaire d'Etat, n'a pas très bien compris pourquoi M. Baudon mettait une telle insistance à signaler l'état de santé de M. Dujardin-Beaumetz qui l'a empêché d'assister à cette fête. Car M. Dujardin-Beaumetz est très heureusement bien portant à la grande joie de ses amis et pour le plus grand bien de l'administration des Beaux-Arts. S'il n'est pas venu à Chambéry, et nous le regrettons très sincèrement, pour nous autant que pour la Société préhistorique, cela tient à un malentendu dont M. le député Baudon connaît les moindres incidents. La représentation et le préfet de la Savoie eussent été heureux de se grouper autour du sous-secrétaire d'Etat s'ils en avaient été avisés avant d'accepter l'invitation qui leur a été adressée par les députés italiens.

« M. Baudon regrette l'absence de M. Dujardin-Beaumetz, parce que le spectacle de cette assemblée lui aurait démontré que ceux qui s'occupent des origines de l'homme, de l'étude de l'outillage primitif ne sont pas des maniaques. Nous aurions demandé à M. Dujardin-Beaumetz d'arracher nos collections à leur pitoyable abandon, de les installer comme en Suisse, à Genève, Lausanne et Zurich, où le plus aveugle peut se convaincre que la préhistoire est une vraie science, et que ces témoins

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doivent être protégés avec autant de soin que les œuvres d'art. Mais au museum de Paris, la classification est déplorable, M. Baudon, en terminant, lève son verre en l'honneur de M. Dujardin-Beaumetz.

Discours de M. Raymond Michel.

« M. Raymond Michel a eu un succès exceptionnel, et cela s'explique. Le poète, mieux que les savants eux-mêmes, sait parler de la science en images pittoresques et saisissantes. Le poète sait tout, et il y a longtemps que Théodore de Banville a prévu les lois sur la fraude des boissons et des denrées alimentaires en dénonçant *les procédés extravagants qui font la gloire des chimistes*.

« M. R. Michel parle en prose, par pure condescendance, mais sa prose a tout l'éclat, toute la coloration, tout le prestige de la poésie. Et quelle science de diction ! L'art de la parole est tout entier dans ce discours. Nous serons, hélas, un infidèle traducteur ; nous nous sommes laissé aller au charme d'écouter Raymond Michel, et ce ne sont que des échos effacés que nous transcrivons ici. M. R. Michel commence à peu près ainsi :

« Nous avons nous aussi une dette de reconnaissance à proclamer et à acquitter envers les membres de la Société préhistorique ; nous l'avons contractée le jour où nous avons répondu à l'appel de votre représentant ici, M. L. Schaudel. Dès qu'il est arrivé parmi nous, lui qui nous a quittés désormais, il s'est senti le fils de la Savoie, et il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'a pas eu de peine à nous décider à venir partager ici son enthousiasme.

« Vous nous avez appris une foule de choses, d'abord combien la science est souriante, aimable, spirituelle et communicative. Voilà au moins ce que nous savons, si nous n'avons pas profité de votre enseignement par ailleurs.

« Vous nous avez donné une leçon de conduite et de probité intellectuellle, une autre de solidarité humaine. Si la terre est devenue plus habitable, plus sereine et plus douce, nous pouvons en rapporter le mérite à ces premiers hommes qui s'essayaient à la joie et à la douleur de vivre. Les fonds de cabanes que vous nous avez montrés attestent les colères, les passions, qui les tenaient ; ils ont appris à lutter contre la nature afin d'arriver à la discipliner. Notre science, notre industrie, notre grandiose outillage viennent de ces modestes pierres qui servaient d'armes et d'instruments de travail, et ainsi, dès la première heure, s'affirme que le travail est la loi de la vie.

« Nous éprouvons aussi une joie profonde à nous rencontrer ici avec les représentants de toutes les nations. Nos pères ont peiné pour faire la nature plus douce et la vie plus facile ; notre pensée unique est d'établir la vérité sereine : vous êtes de ceux qui pensent que l'aurore radieuse qu'ils ont devinée sera le plein midi qui illuminera le monde.

« Nous remercions tous les savants qui sont venus ici ; nous espérons qu'ils reviendront nous voir et resserrer nos liens fraternels. Notre pensée vous suivra partout où vous poursuivez votre mission civilisatrice.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Discours de M. Forel, de Forges.

« L'orateur suivant est un météorologiste suisse, dont le nom est célèbre dans tout le monde savant. Il remercie à son tour ceux qui ont reçu les congressistes non pas seulement en collègues et en confrères mais en amis. Nous avons vécu, dit-il, des heures inoubliables dans cette atmosphère scientifique qui est entre les hommes le lien le plus solide. Je veux exprimer mon admiration pour les beaux travaux des savants français dans le domaine de la préhistoire. Il n'est pas de pays qui possède autant de trésors, vous avez su les étudier, les réunir et la préhistoire française a une grande œuvre derrière elle. Boucher de Perthes a été votre premier initiateur ; j'ai été témoin de ses luttes, de ses découragements ; mais il a formé des disciples passionnés qui ont agrandi son champ d'investigations et qui sont aujourd'hui des savants solidement armés.

« M. Forel n'oublie pas ce qui est le sujet de ses études. Il nous dit que la nature, au temps de l'âge de pierre, ne fut ni plus sévère, ni plus âpre ; l'homme était dénué, et il a su se forger les armes et les instruments par où il s'est adapté aux conditions de son existence. Oui, la nature est sévère, toujours, à toute la vie végétale et animale, mais elle a été de tous temps aussi grande et aussi belle. Vous nous avez appris beaucoup de choses, dit l'orateur qui s'exprime en une langue rapide et puissante, oui, vous avez appris beaucoup aux étrangers, nous le reconnaissons avec joie. Vous avez groupé toutes les ardeurs éparses, vous avez fait de la préhistoire un beau faisceau actif et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enthousiaste, et nous serons heureux de voir chez nous la Société préhistorique de France. Je vous convie à venir dans notre belle Suisse.

« M. L. Schaudel, en quelques mots, dit qu'il serait bien ingrat s'il gardait pour lui les éloges qui lui ont été prodigués; il les partage avec tous ceux qui ont travaillé à l'organisation du Congrès, avec le Bureau de la Société préhistorique, avec le Comité local de Chambéry. M. L. Schaudel dit qu'il n'oubliera jamais cette campagne de huit mois menée en collaboration avec l'éminent Secrétaire général du Congrès, M. Marcel Baudouin, et il lève son verre en l'honneur de tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce Congrès.

« C'est fini, mais on ne se sépare pas encore ; la préhistoire, même après un copieux dîner et de joyeux toasts, est un thème inépuisable, et qui n'est pas maussade, on peut le croire. Il faut bien se quitter, et les mains se serrent en des étreintes affectueuses. Ce banquet a scellé, plus intimement encore, l'union de tous ces hommes, venus des points les plus différents, et qui tous, à quelque degré, sont l'honneur de la science préhistorique. Chambéry leur garde un inoubliable souvenir des éloges adressés à son maire et à sa population pour un accueil qui fut modeste, sans doute, mais où la ville et celui qui la représente ont mis toute leur cordialité, toute leur sympathie, toute leur admiration. »

A. SALOMON.

(*Patriote Républicain* du 29 août 1908.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 19 janvier 1908.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon, A. Descostes, Drivet, Michel, Schaudel et Vermale.

M. Vermale donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. Michel communique une lettre de M. Masse au sujet de la publication de son histoire de la Chautagne. L'Assemblée arrête ensuite l'ordre dans lequel seront édités les divers travaux qui doivent former le volume de 1908.

Sur la présentation de MM. Vermale et Michel, le capitaine Rollet, du 97e d'infanterie, est admis comme membre actif à partir du 1er janvier 1908.

Séance du 15 mars 1908.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

M. Schaudel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Des félicitations sont adressées ensuite à notre collègue, M. Létanche, à l'occasion de sa récente promotion au grade d'officier de l'Instruction publique.

Il est donné lecture de la correspondance :

Par une lettre datée du 17 février, M. Périllat adresse sa démission de membre de la Société. Le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Président invite ceux de nos membres qui seraient en relations personnelles avec M. Périllat à l'engager à revenir sur sa détermination. En tous cas, conformément à l'article 2 du règlement, cette démission ne produirait son effet que pour l'exercice 1909.

Sur la proposition de M. Perpéchon, onze volumes reliés du *Courrier des Alpes* (1843-1853) sont acquis pour le prix de 25 francs. Un crédit spécial est ouvert à cet effet. M. J. Cochon est invité à choisir parmi les volumes de *Mémoires* de la Société le nombre équivalent aux ouvrages offerts par lui en échange.

En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, M. Pérouse demande à la Société de statuer sur la proposition relative à la publication de l'histoire de Chautagne de M. Masse. L'Assemblée donne acte à M. Pérouse du dépôt du manuscrit de M. Masse et désigne comme commissaires MM. Pérouse et J. Cochon.

Séance du 15 novembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Le Président rappelle que, depuis la dernière réunion, la Société a perdu plusieurs de ses membres. M. Descostes est mort subitement le jour de l'ouverture du Congrès préhistorique. Dès que la nouvelle de ce deuil lui est parvenue, le Président a porté à sa famille les condoléances de la Société. Il fait ensuite l'éloge de M. Descostes qui a aimé la Savoie d'un attachement passionné et qui l'a par-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ticulièrement honorée comme avocat et comme écrivain. Il termine en disant que nous devons à sa mémoire un souvenir ému, une profonde admiration et une éternelle reconnaissance. Il propose d'exprimer à nouveau, et par une lettre spéciale à sa famille, les douloureux regrets de la Société.

Il propose en outre de voter une souscription de 20 francs pour l'érection d'un monument qu'il est question d'édifier sur son tombeau. — *Adopté.*

Le Président fait part aussi de la mort de M. Bel, avocat. Il propose également d'exprimer à sa famille, par une lettre spéciale, les regrets de la Société. — *Adopté.*

Le Président propose de nommer un secrétaire général et un bibliothécaire, en remplacement de M. Schaudel, nommé à Nancy. M. Schaudel a obtenu un brillant avancement et, de plus, il a réalisé son plus cher désir, celui de se rapprocher de sa terre natale. Nous devons le féliciter de cet avancement et lui exprimer, par une lettre spéciale, nos remerciements pour les services qu'il a rendus à la Société et les regrets causés par son départ. C'est à lui que nous devons notamment l'organisation et le succès du Congrès préhistorique qui s'est tenu à Chambéry. — *Adopté.*

M. Simond est nommé secrétaire général, et M. Cochon est nommé bibliothécaire.

Le Président annonce que M. Perrot, trésorier, a demandé, pour des raisons de santé, à être relevé de ses fonctions. M. Perrot, dit-il, a été, pendant plus de quarante ans, le trésorier de la Société. Il s'est acquitté de cette tâche délicate avec un zèle admirable et un inlassable dévouement. Je suis

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heureux de vous proposer de lui adresser le témoignage solennel de notre reconnaissance et de notre sympathie. — *Adopté.*

M. Jean Perrier, ancien banquier, juge au tribunal de commerce, est admis comme membre de la Société et nommé trésorier.

Des félicitations sont votées à M. le baron Blanc qui a été nommé officier d'Académie et à M. Schaudel qui a reçu la décoration du Mérite agricole.

M. Cochon félicite au nom de la Société M. le Président pour son superbe discours au banquet du Congrès préhistorique. « Ce discours, dit-il, qui a été prononcé devant des savants de toutes les nations, a été très goûté et a recueilli de chaleureuses acclamations.

Des remerciements sont votés à M. Vermale qui, par son intervention auprès des pouvoirs publics, a obtenu d'importantes subventions.

Séance du 22 novembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Adolphe Descostes demande la parole pour remercier, avec émotion, la Société des sentiments exprimés dans la séance du 15 novembre, au sujet de son père et de sa famille.

Sont admis comme membres effectifs de la Société :

M. Bontron, agent-voyer principal, 2, rue du

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Théâtre, Chambéry, sur la présentation de MM. Michel et Vermale.

M. Carle, professeur-adjoint au lycée de Grenoble, présenté par MM. Michel et Vermale.

M. le docteur Louis Moret, 8, rue Saint-Antoine, Chambéry, présenté par MM. Cochon et Vermale.

Le Président expose à l'Assemblée que des pourparlers sont engagés entre l'Etat et la Ville au sujet du bâtiment de l'Archevêché. Il a lui-même commencé des démarches pour que ce bâtiment soit converti en un musée dont la Société d'histoire et d'archéologie assurerait l'administration.

Il explique que le Congrès préhistorique a fourni la démonstration que le musée de Chambéry possède des pièces extrêmement intéressantes et qui en font l'un des plus remarquables du monde, au point qu'un des savants les plus compétents en la matière, M. Waldemard-Schmith a fait cette déclaration qui est à retenir : « Avec le musée de Chambéry et le *British Museum* (qui a acquis les collections de M. Laurent Rabut), on peut travailler en Europe. Le 3e fascicule du *Manuel d'Archéologie préhistorique* de Déchelette, qui vient de paraître, contient un catalogue sommaire des pièces essentielles qui figurent dans les diverses collections d'Europe. De nombreuses pièces du musée de Chambéry y sont mentionnées.

Mais les mêmes congressistes ont formulé les critiques les plus vives sur le désordre dans lequel les objets seraient placés. On a plusieurs fois transporté les vitrines d'un point de la galerie à l'autre ; dans ces manipulations faites un peu rudement par les cantonniers de la ville, des étiquettes sont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tombées. On les a replacées au petit bonheur, et ce jeu de hasard a produit des confusions que l'on déclarait du dernier ridicule.

Les collections de palafittes exposées au rez-de-chaussée du musée ne peuvent laisser indifférente la Société d'histoire et d'archéologie, puisque c'est son initiative et ses efforts qui les ont constituées. Grâce à des subventions de la ville, du département et de l'Etat, des pêches ont été opérées dans le lac du Bourget par MM. Laurent Rabut, Perrin.

Les pièces découvertes ont formé le noyau d'un musée qui s'est enrichi rapidement des dons de divers collectionneurs. Il a été installé d'abord au troisième étage du palais de justice dans les locaux concédés à notre Société. C'est à ce moment que, pour reconnaître officiellement les services rendus à la science par la Société d'histoire, le gouvernement a rendu le décret par lequel elle a été déclarée *d'utilité publique*. Ces collections ont été exposées au Château dans l'aile attenante à la salle du Conseil général et au bureau de l'architecte départemental. Lorsque, par suite de la transformation de la grenette, la ville de Chambéry a édifié le musée-bibliothèque actuel, les collections du « musée départemental » y ont été envoyées en dépôt. Le conservateur était M. André Perrin, dont le zèle et la compétence étaient au-dessus de tout éloge. M. Perrin était également conservateur du Médaillier. Ces fonctions auxquelles il était si propre, lui furent enlevées par une décision du Conseil municipal, et attribuées au conservateur du musée de peinture, M. Daisay, artiste peintre, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, professeur au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lycée et à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur, ancien conseiller municipal, ancien adjoint au maire, conseiller d'arrondissement. Après la mort de M. Daisay, elles furent transmises à ses successeurs, artistes comme lui, et, comme lui, n'ayant fait une étude particulière ni de la préhistoire, ni de la numismatique.

Le moyen de remédier à cette confusion est de supprimer la subordination du musée préhistorique au musée artistique, et, pour cela, de les séparer l'un de l'autre, et de placer à la tête de chacun d'eux *the right man in the right place*.

Le Président a obtenu l'assurance que si ce musée recouvrait son autonomie et sa vie propre, s'il était transféré dans les bâtiments actuellement disponibles de l'ancien archevêché, et, comme à ses débuts, replacé sous la direction et le patronage de notre Société, M. le baron Blanc accepterait d'en être le conservateur. En son absence, un vice-conservateur désigné par lui assurerait le bon ordre et la sécurité des objets déposés. M. le baron Blanc mettrait en dépôt ses collections particulières, résultat des fouilles effectuées par lui et qui doivent prochainement s'accroître par de très importantes acquisitions. Enfin, des collectionneurs et des savants, comme MM. de Mortillet, Chantre, Müller, etc., ont promis — toujours si le projet conçu et élaboré par le Congrès préhistorique aboutissait, — d'envoyer les plus intéressants de leurs doubles. On arriverait ainsi à constituer pour la Savoie un musée analogue à celui de Saint-Germain.

Mais on ne se bornerait pas là. On y adjoindrait des galeries et des salles analogues : 1° à celles de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Versailles (portraits des princes de la Maison de Savoie, des Savoyards illustres dans la diplomatie, le clergé, les ordres religieux, l'armée, la marine, la magistrature, l'université, les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, le commerce, l'agriculture, etc.); — institutions militaires, judiciaires, politiques, universitaires, hospitalières et charitables ; — sociétés savantes, philanthropiques, artistiques (estampes, photographies, etc.); — 2° à celles de l'*Armeria Reale* ou de la guerre à l'arsenal de Turin ; — à celles du musée de l'armée et du musée de l'artillerie (hôtel des Invalides, Paris) : drapeaux, uniformes, armes, etc.; — à celles de Cluny (meubles, — tapisseries, — ustensiles, outils des divers métiers ; — reconstitution de salles évoquant la vie familiale et économique des siècles passés ; — fragments de monuments détruits : cheminées, gargouilles, chapiteaux, pinacles, meneaux de fenêtres, inscriptions, pierres tombales, etc.) ; — à celles de Carnavalet : vieilles cartes, vieux plans, non seulement de Chambéry, mais de toute la Savoie ; vues des villes, châteaux, églises, ponts, hôtels, maisons particulières, salons, chambres à coucher, cuisines, offices, galeries, escaliers ; — système de construction, matériaux employés ; — forme des galeries, des toitures, des portiques et cabornes, ateliers, etc.; — photographies de l'état actuel, restaurations hypothétiques, moulages en plâtre de fragments ou d'ensembles d'édifices publics et privés.

Enfin, des plans en relief, des cartes des vues, des panoramas et même des cartes postales montreront au visiteur les aspects si variés et si pitto-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

resques de notre admirable pays. — En un mot, ce musée sera consacré à la renommée de la Savoie présentée sous ce triple aspect : le pays — les institutions — les hommes.

Après cet exposé très détaillé, l'Assemblée remercie son président et forme les vœux les plus pressants pour que ses démarches soient couronnées de succès.

Par une lettre en date du 20 octobre 1908, M. le Président de la Société des lettres, sciences, etc., de Saint-Nizier (Haute-Marne), propose de faire l'échange des publications. L'Assemblée accepte cette proposition.

Séance du 13 décembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon, Michel, docteur Moret, Simond, Perrier, Vermale.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre est lu et adopté sans observation.

Sont admis à l'unanimité comme membres effectifs de la Société, MM. Balmain, docteur en droit, avocat, 3, rue Métropole, présenté par MM. R. Michel et J. Perrier, et Bodin, directeur honoraire de l'enregistremeut, montée Valérieux, présenté par MM. R. Michel et J. Cochon.

Le Président annonce qu'il a le plaisir de faire connaître que le projet d'attribuer au musée des antiquités savoyardes l'ancien archevêché, a reçu l'adhésion complète du Conseil municipal. Il dit

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il insistera pour que la direction technique du musée soit attribuée en principe à notre Société, qui, par ses relations étendues, est particulièrement en mesure de provoquer des dons, et qui, grâce à la variété des compétences qu'elle renferme en elle, peut procéder à des enquêtes approfondies et à des classements raisonnés.

M. le baron Blanc a acquis la collection de M. le comte Costa de Beauregard. Il a reçu de M. Reinach la promesse qu'il travaillerait, de concert avec MM. Michel et Bertin, à l'organisation des collections relatives au moyen-âge (relèvement des pierres tombales du cloître de la cathédrale et de l'église de Lémenc, — moulages des statues de l'église du Bourget, — de la *pieta* de Lémenc, du tombeau, des stalles abbatiales et de l'inscription de Saint-Jeoire, etc.). — M. Vermale recherchera les documents se rapportant à la période révolutionnaire. — Le docteur Louis Moret s'occupera des costumes, bijoux, meubles, etc.

Il est ensuite procédé au récolement et à l'inventaire des comptes et documents présentés par M. Perrot, trésorier démissionnaire. Cette opération ne donne lieu à aucune observation. La transmission de ce service est ensuite effectuée à M. Jean Perrier, élu trésorier dans la séance du 15 novembre dernier.

Il est décidé, sur la proposition du Président, que toutes les factures seront examinées et discutées en séance et que l'on prendra des mesures efficaces pour éviter désormais tout retard dans la publication des Mémoires et Documents.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 10 janvier 1909.

Présidence de M. Michel.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre est lu et approuvé.

La délibération est ensuite ouverte sur la conversion en titres nominatifs des obligations de la ville de Chambéry — au porteur — possédées par la Société. La décision suivante est prise à l'unanimité :

« L'Assemblée, considérant qu'il y a avantage, au double point de vue de la sécurité et du revenu, à convertir en titres nominatifs les obligations au porteur de la ville de Chambéry, qui sont la propriété de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, déclarée d'utilité publique par décret du 8 octobre 1881,

« Décide d'effectuer cette conversion et donne pleins pouvoirs à M. Perrier, trésorier, pour remplir les formalités nécessaires.

Le Président fait ensuite la communication suivante : « M. Plaisance, dont la famille est originaire de Savoie, professeur au lycée Stanislas, est décédé, il y a quelques années, en léguant toute sa fortune, s'élevant à environ sept cent mille francs, au département de la Savoie, sous certaines conditions. Parmi ces conditions figure celle qui impose au département la charge de faire publier un manuscrit du testateur qui a trait à « l'histoire des Savoyens ».

Cet ouvrage comprendra deux volumes. — Après divers pourparlers, notre Société a demandé aux autorités départementales d'en être l'éditrice et

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'en assurer la publication dans les conditions fixées par le testament. Cette proposition est très avantageuse, puisqu'elle permettrait à la Société d'enrichir, dans les conditions les moins onéreuses, sa collection de deux volumes qui suppléeraient comme manuel le Victor de Saint-Genix, qu'il est actuellement difficile de se procurer.

M. Camille Renaux, professeur honoraire de l'Université, 41, rue des Jardiniers, à Carcassonne, a adressé à la Société une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Essai sur Humbert Ier de Savoie*. — Le secrétaire est prié d'écrire à M. Renaux, pour le féliciter de son ouvrage, d'une documentation si ample et si solide, et pour lui exprimer le plaisir que nous aurions à le compter parmi nos membres.

On fixe ensuite le prix auquel la collection complète de nos publications sera cédée à M. Grillet-Talrich, secrétaire de la Société des auteurs dramatiques, à N.-D.-du-Cruet, par la Chambre (Savoie).

La démission de M. Blanchard, greffier de la Cour d'appel, est acceptée.

Séance du 7 février 1909.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation.

Au sujet du legs Plaisance et de la proposition faite par notre Société d'être l'éditrice de l'*Histoire des Savoyens*, le Président ajoute quelques renseignements à ceux exposés à la séance précédente.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il dit que M. Pérouse, archiviste départemental et l'un de nos secrétaires, qui avait demandé à être chargé de cette publication, a retiré spontanément sa demande lorsqu'il a eu connaissance de la proposition de la Société. Cet acte de désintéressement mérite d'être signalé et fait le plus grand honneur à M. Pérouse auquel il propose d'adresser les plus vifs remerciements de la Société. — *Adopté.*

Le Président donne connaisssance de la lettre de démission de M. Forest, ancien sénateur. Il propose de lui exprimer le regret de cette détermination et, en lui accusant réception de sa démission il y a lieu de lui faire connaître qu'elle ne sera valable que pour l'année 1910.

Séance du 14 mars 1909.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon, Michel, docteur Moret, J. Perrier, Simond, Vermale.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sur la présentation de MM. Michel et Vermale, M. Labully, vétérinaire départemental honoraire, à Saint-Genix-sur-Guiers, est admis comme membre effectif de la Société.

Le Président dépose sur le bureau le tome 46 des Mémoires de la Société. Ce volume normalement aurait dû paraître en 1908, et en février ou mars 1909 aurait dû être distribué le tome 47. — Pour hâter l'apparition du tome 47, assurer à l'avenir la périodicité régulière de nos publications, le Prési-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dent propose de confier l'impression du tome 47 à l'imprimerie Gentil, rue Croix-d'Or. M. Gentil, avec lequel il a engagé des pourparlers, est disposé à effectuer le travail aux conditions consenties par l'imprimerie Ménard. Il tient à dire que l'imprimerie Ménard conserve toute la sympathie et toute la confiance de la Société, et, que si on lui adjoint un autre imprimeur, c'est pour réparer les retards que les circonstances ont produits et pour permettre à la Société de reprendre ses traditions d'exactitude dans la publication de ses *Mémoires*. — *Adopté*.

En considération des services rendus par MM. Cochon et Vermale et des travaux publiés par eux, le Président propose de leur conférer le titre de vice-présidents. — *Adopté*.

En exécution de la décision ci-dessus, la commission désignée à cet effet et composée de MM. Cochon, Vermale, Simond, s'est rendue chez M. Gentil, imprimeur, le 15 mars, à deux heures de l'après-midi. Un accord a été conclu, par lequel M. Gentil s'engage à effectuer les travaux qui lui seront confiés par la Société aux conditions consenties par l'imprimerie Ménard.

Séance du 18 avril 1909.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Bodin, Cochon, Michel, docteur Moret, Perrier, Simond, Vermale.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Bodin,

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

admis le 13 décembre 1908 comme membre effectif de la Société.

M. Cochon fait un rapport verbal sur le travail de M. Létanche, ayant pour titre : *La Chartreuse-Forteresse de Pierre-Châtel*. Cette étude, dans laquelle sont insérées et mis en valeur d'intéressants documents, mérite de figurer *in extenso* dans nos Mémoires.

M. Cochon fait aussi un rapport verbal sur un travail de M. Bayot, concernant un certain nombre de manuscrits, ayant autrefois fait partie de la *librairie* des ducs de Savoie, à Chambéry, ayant de là passé dans celle des ducs de Bourgogne et conservés actuellement à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Cette étude est très intéressante ; mais, pour la mettre pleinement en valeur, il paraît indispensable de la publier avec les illustrations (reproductions de miniatures) indiquées par l'auteur. Comme la dépense atteindra près de 300 francs, M. Cochon est chargé de rédiger une demande de subvention adressée à la Ville de Chambéry.

La Ville de Chambéry a reçu du Gouvernement en dépôt les livres provenant des bibliothèques des séminaires du département. Les doubles devraient être remis à l'Administration des domaines qui les ferait mettre en vente. Une telle vente ne pourrait que présenter un spectacle pénible. On n'a pas oublié la réprobation qui, dans les milieux les plus opposés, a accueilli la vente de la bibliothèque des capucins. Pour éviter ce scandale, le Président a proposé au Maire de faire déposer dans les locaux de la Société les doubles qui ne trouveraient pas place à la bibliothèque municipale. En cas d'in-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cendie ou de perte d'exemplaires de la bibliothèque municipale, leurs doubles viendraient les remplacer. D'ailleurs, à divers moments, et notamment lors de la construction et de l'aménagement du bâtiment actuel, la bibliothèque de la ville a été installée et a fonctionné régulièrement dans les locaux concédés à notre Société et qui peuvent être considérés comme constituant la marge du musée-bibliothèque. Cette proposition a été prise en considération par M. le Maire de Chambéry.

M. Cochon fait don à la Société de 22 volumes des délibérations du Conseil général de la Savoie. Le Président le remercie et le prie de vouloir bien accepter en retour quelques volumes de nos Mémoires.

Le Président tient à signaler que, dans un de ses derniers numéros, le journal *Le Soleil* a publié un article élogieux sur les émaux que M. le baron de Buttet a présentés à l'exposition des artistes amateurs de Paris, et dont il est l'auteur. La Société adresse à M. de Buttet ses plus vives félicitations.

Séance du 14 mai 1909.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon, Michel, Perrier, Simond et Vermale.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Vermale signale que la *Revue de la Révolution française* et surtout la *Revue critique d'histoire et littérature* ont parlé en termes élogieux de la publi-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cation relative aux « Procès-verbaux de la Commission provisoire d'administration des Allobroges ». M. Vermale donnera un compte rendu des avis exprimés par ces revues. D'autre part, la *Revue du Midi* a rendu compte de notre tome 45 et a fait des éloges du travail de M. Fenouillet sur l'histoire de la commune de Desingy.

M. Cochon donne lecture du texte de la demande de subvention qu'il a été chargé de rédiger pour être adressée à la Municipalité de Chambéry :

« Le Bureau de la Société d'histoire et d'archéologie à M. le Maire, MM. les Adjoints et MM. les Membres du Conseil municipal de Chambéry.

« Messieurs,

« La Société a été récemment saisie d'une étude importante sur les manuscrits de provenance savoisienne transportés dans la Bibliothèque de Bourgogne et conservés aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique, qui émane de M. Alphonse Bayot, d'origine savoyarde, chargé de cours à l'Université de Louvain et qui a été acceptée, en raison de sa nature et de son mérite, avec enthousiasme, pour être reproduite dans le prochain volume des Mémoires devant paraître en 1909.

« On sait, par les nombreux travaux déjà publiés, qu'aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, les princes de Savoie ont possédé dans leurs châteaux, et entre autres dans celui de Chambéry, une riche *librairie* dont divers inventaires rédigés par MM. Léopold Delisle, Pietro Veyra, Bollati di Saint-Pierre et François Mugnier, ont signalé l'importance. Mais on n'ignore pas que ces collections, aujourd'hui dis-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

persées, ont subi des pertes irréparables, ne fût-ce que par le dernier incendie de la bibliothèque de l'Université de Turin. La recherche de ces débris épars présente un grand intérêt, surtout quand il s'agit de dépôts étrangers à la France et situés dans une région fort éloignée de la nôtre. Au cas particulier, la Bibliothèque royale de Bruxelles détient les livres ayant appartenu à la Maison de Bourgogne et peut fournir des données intéressantes sur certains ouvrages aujourd'hui disparus.

« Sur une vingtaine d'ouvrages représentés encore à l'heure actuelle et ayant appartenu à Philibert-le-Beau et à Marguerite d'Autriche et recueillis par eux en Savoie, il en est qui ont pour auteurs des écrivains de Chambéry, tels que Gauvain de Candie et qui relatent des faits de notre histoire locale au XV^{e} siècle.

« Presque tous, en outre, contiennent des miniatures aussi remarquables que celles décrites par M. Mugnier, dans les manuscrits à miniatures de la Maison de Savoie et pouvant être attribuées aussi à des artistes de l'école de Jean Fouquet, ayant travaillé à Chambéry de 1482 à 1486, après avoir pris part à l'ornementation des fameuses *Heures du duc de Berry*, léguées à l'Institut par le duc d'Aumale avec le domaine de Chantilly.

« Une publication de cette importance devrait, pour être complète, reproduire quelques-unes de ces figures qu'un choix très restreint évalue à dix et dont le prix de revient monterait à 300 francs.

« Malheureusement, si la Société peut faire, avec ses propres ressources très limitées, les frais d'impression, il ne lui serait pas possible de faire face

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la dépense supplémentaire que comporte cette illustration nécessaire sans le secours d'une subvention de la même somme. Aussi, nous n'hésitons pas à la solliciter près de vous en faveur d'un travail de haute valeur destiné à mettre en relief le mérite d'œuvres princières exécutées dans nos murs et rappelant avec splendeur nos titres d'ancienne capitale du duché de Savoie.

« Ce crédit pourrait, à la rigueur, être réparti en deux exercices si la situation budgétaire exigeait ce fractionnement.

« Veuillez agréer, etc., 27 avril 1909. »

Le Président adresse des félicitations et des remerciements à M. Cochon, auteur du rapport qui précède. — *Adopté.*

M. Vermale expose que notre ancien trésorier, M. Perrot, a rempli ces fonctions pendant plus de quarante ans avec zèle et dévouement. Il pense que la Société devrait prendre l'initiative de demander pour lui les palmes académiques. Ce vœu est adopté à l'unanimité et, à ce sujet, le Président rappelle que, dans sa séance du 15 novembre 1908, l'Assemblée a voté de chaleureux remerciements à M. Perrot.

Par une lettre datée du 20 avril 1909, la Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey, dont le siège est à Belley, hôtel de ville, propose de faire l'échange des publications. L'Assemblée accepte cette proposition. Elle accepte également une proposition analogue faite par la Société archéologique de Montpellier.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 11 juin 1909.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. le docteur Moret, Michel, Bodin, Cochon, Perrier, Simond.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sur la présentation de MM. Michel, président, et Vermale, vice-président, sont admis comme membres effectifs : M. Bachelard, avocat à Chambéry, cour d'Allinges. — M. Vichier-Guerre, lieutenant au 13e bataillon de chasseurs à Chambéry.

L'Assemblée décide, sur la proposition du Président, que l'histoire de la propriété rurale par M. Vermale sera insérée dans les Mémoires de la Société.

Suivant l'usage établi, il n'y aura pas de réunion en juillet, août et septembre. La prochaine séance aura lieu, par conséquent, le second dimanche d'octobre.

Séance du 10 octobre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. le baron A. Blanc, le baron de Buttet, Bodin, Carle, Cochon, R. Michel, L. Moret, Perrier, Simond.

En ouvrant la séance, le Président rappelle que, pendant les vacances, la Société a effectué, de concert avec la Société d'Histoire naturelle, l'excursion du château de Miolans. Le *Nouvelliste de Lyon*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(numéro du 26 juillet 1909) a rendu compte en ces termes de cette promenade :

« *Société d'Archéologie et Société d'Histoire naturelle.* — L'excursion de ces deux Sociétés savantes au château de Miolans a été favorisée par un temps superbe et laissera parmi leurs membres un ineffaçable souvenir. Les sociétaires, auxquels s'étaient jointes plusieurs ravissantes jeunes femmes, furent reçus par M. le docteur et Mme Guiter, propriétaires du château, qu'ils ont fait restaurer de la façon la mieux comprise pour conserver son caractère à un des plus précieux monuments historiques de la Savoie.

« M. Guiter fut un cicerone érudit et charmant et fit lui-même visiter toutes les parties du château, même les salles restaurées qu'il habite. M. le docteur Moret fut ensuite très applaudi au cours de la fine et substantielle causerie qu'il fit dans la salle à manger du château sur le passé de Miolans, manoir féodal et prison d'Etat. Il s'éleva au-dessus de l'anecdote à des considérations générales ou personnelles qui ont intéressé au plus haut point l'auditoire ravi par sa parole souple et discrète, par le charme du cadre et par l'affabilité des plus aimables des hôtes.

« A midi, un banquet fut supérieurement servi à l'hôtel Pajean, à Saint-Pierre-d'Albigny, et l'après-midi fut employé à visiter le château voisin de Minjoud, très bien conservé, où séjournèrent au XVII^e^ siècle Hortense Mancini et, à diverses reprises, les ducs de Savoie ».

Le Président présente à l'Assemblée une poésie

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du capitaine Ch. Engelhard, né à Chambéry le 16 juillet 1861, intitulée *les Ruines*. C'est un éloquent plaidoyer en faveur d'une cause à laquelle notre Société s'est vouée, la défense des richesses architecturales de la vieille France. Des remerciements et des félicitations sont votés au capitaine Engelhard.

LES RUINES

A M. DUVEAU,

Facit indignatio Versum.

JUVÉNAL.

Avez-vous quelquefois contemplé la ruine
D'un puissant château fort, debout sur la colline,
Vaste amas de granits dominant l'horizon
Du haut de ses six tours que surmonte un donjon ?
Avez-vous contemplé quelque antique abbaye
Dormant dans le silence et de lierre envahie,
Dont l'église, aujourd'hui déserte, sans autel,
Agonise, le cœur las d'un deuil immortel ?
Hélas ! de grands débris notre France est jonchée !
Comme dans les guérets une moisson couchée,
Gisent sur notre sol partout des monuments
D'une tristesse morne en leurs effondrements.
Ah ! quelle douloureuse et poignante pensée
Saisit l'âme devant cette œuvre délaissée
Qui croule et pour laquelle, aux siècles révolus,
Ni dépenses, ni soins ne semblaient superflus.
La désolation étreint cette misère.
Qui s'émeut cependant ? Trop sombre et trop sévère,
Elle n'est pas pour nous un thème à passions ;
Aussi, dans le vain bruit de nos ambitions,
Dans toutes ces clameurs dont l'oreille est lassée,
Ecoutez... pas un mot pour la voûte affaissée,
Pour le pilier rongé d'un côté se tassant,
Rien — que l'émotion de l'artiste en passant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jumiéges désormais plus froide que la tombe,
S'effrite lentement, se désagrège et tombe ;
Elle a subit l'assaut du vandalisme humain
Et puis celui des temps ; elle tombe ! — et demain
Qui viendra parcourir la terre gemmétique
N'y saura rencontrer la nef mélancolique
Pleine des souvenirs douloureux du passé ;
L'herbe poussera drue où l'Histoire a passé.
Avec le temps qui fuit l'oubli croît sur Jumiéges ;
Voilà plus de cent ans que la bise l'assiège,
Que les brumes d'hiver mordent de tous côtés
Ses vieux murs qu'un poète autrefois a chantés ;
Ah ! celui-là, du moins, vénérait la ruine !
Mais que les ouragans, la neige, la bruine,
Fassent fléchir ses arcs, la foule s'en émeut
Moins que de ces bruits sourds que fait l'eau quand il pleut.
Voyez Château-Gaillard, branlant sur sa falaise,
Autres temps, autres mœurs, dit la foule niaise.
Il est vrai. — Toutefois, devant sa majesté,
Le penseur, évoquant la féodalité,
Revoit les durs assauts, les terribles mêlées
Et l'oriflamme au front de ses tours crénelées.
L'un admire et comprend la merveille de l'Art ;
L'autre qui vient un jour à ses pieds par hasard,
Qui gaspille ce jour en banales affaires,
En exclamations sur des choses vulgaires,
Elle ne voit en lui que blocs amoncelés
Qui n'ont pas la valeur marchande qu'ont les blés,
Ce n'est qu'autour du gain que pivote sa vie.
Travaillez et peinez, artistes de génie ;
Surprenez l'univers par vos créations ;
Qu'étonné de l'ampleur de vos conceptions
A l'appel de vos noms tout un peuple s'incline ;
Et, dans quelques cents ans — lorsque sur la colline
Vous serez endormis parmi les morts géants —
Vos palais, effondrés entre leurs murs béants,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCCLX

Ne vaudront pour la foule, ignorante et grossière,
Pas même ce que vaut une simple carrière
Productrice de morne ou de chaux à bâtir !
Vous donc, qui construisiez jadis pour l'avenir,
Savants moines pieux, ces églises si belles
Où la pierre est ouvrée à l'égal des dentelles ;
Vous, maitres, dont la main éleva des remparts
Sur la crête d'un mont, abrupt de toutes parts ;
Si vous crûtes jamais que l'homme, au cours des âges,
Maintiendrait par ses soins tous vos parfaits ouvrages.
Sachez bien, oh ! sachez qu'il les voit aujourd'hui
D'un œil indifférent crouler autour de lui,
Et, puisque tout s'effondre au contact des années,
Quel souci prendrait-il des choses ruinées ?
Que lui sont ces clochers, ces murs qu'il voit périr ?
Sont-ce biens de rapport et s'en peut-il nourrir ?
Il n'est que le penseur pour se sentir dans l'âme
Un muet désespoir lorsque le vent infâme
Secoue un beau débris ; pour maudire le temps
Qui ronge sans arrêts les granits résistants
Courant en murs épais le long des forteresses,
Qui baise des meneaux les élégantes tresses,
Puis par leur chute, rompt le vitrail en morceaux ;
Et pour se récrier quand cèdent les arceaux,
Supports aériens où la voûte ogivale
S'étend en sa souplesse exquise et sans rivale !

Et soyez satisfaits. — Quand l'artiste a jeté
Son cri que l'écho porte à la postérité,
Qu'a grondé le grand vers indigné du poète ;
Vous êtes consacrés et la vie inquiète
Qui palpitait en vous dans vos luttes pour l'Art,
Du tribut de la Gloire a désormais sa part.
Vit-on d'un d'entre vous l'œuvre entier disparaître,
L'histoire retiendrait toujours le nom du maître

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui sût vêtir la pierre avec tant de beauté
— Ou bien qui l'imprégna de tant de majesté —
Qu'un penseur l'admirant dans sa pleine harmonie
Tressaillit de l'effort tenté par le génie,
Mais blêmit, tout glacé par l'indignation
D'avoir à constater sa disparition.
Le Bec a pu sentir la main impériale
S'abattre lourdement sur son abbatiale
Et le sol retentir sous le poids du géant ;
Pour l'église abolie est-ce donc le néant ?
Vingt feuilles de papier, une simple brochure
Sont là pour attester que son architecture,
Par son charme, par son élan, par sa grandeur,
De l'altière Cologne égalait la splendeur.
Les noms nous sont connus de ceux qui l'élevèrent
Sur le plan magistral que les abbés rêvèrent
Dans leur orgueil fervent pour le culte chrétien....
Et ton geste contre eux, César, ne pouvait rien. —
Oui, soyez satifaits ; le créateur sublime
N'a pas à redouter de sombrer dans l'abîme
Où l'oubli sous ses flots engloutit les humains ;
Le cœur meurt, mais le nom a de fiers lendemains.

Je ne veux pas ici dire votre mémoire ;
C'est un soin que je laisse à qui fouille l'Histoire.
Mais si je suis ému ; si mon vers attristé
Frémit au souvenir de notre antiquité,
C'est que nous n'avons plus, sculpteurs de vives pierres,
La vénération qu'on doit aux œuvres fières
Empreintes à leur front du style original,
Né par votre génie au sol national ;
Qu'on voit diminuer chaque jour la richesse
Que les siècles passés ont fait croître sans cesse
Sur le terroir natal ; que ce trésor, enfin,
Si nous n'y prenons garde, aura bientôt sa fin.
Hélas ! De tous côtés, déjà, que de décombres !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCCLXII

Ici la main du temps a fait ces coupes sombres,
Là, c'est la main de l'homme : et ce que l'homme a fait —
Ah ! soyons glorieux — de tous points est parfait.
Regardez Saint-Evrault, Beaumont et Saint-Wandville,
Auprès de Pont-de-l'Arche, errez sur la charmille
Qui, comme un vert linceul, enveloppe Bonport ;
Parcourez Fontevrault, plus muet que la mort ;
Secouez de Citeaux le triste et lourd silence ;
Dans Solesme évoquez ces voix, ce chœur immense
Qui sur l'aile du chant s'élevait jusqu'à Dieu.
Poussez plus loin vos pas et visitez ce lieu
Dont la célébrité fut telle au Moyen-Age,
Qu'on ne saurait rêver plus de gloire en partage ;
Oui, si vous aimez l'Art, ah ! visitez Cluny !
Et quand le cœur brisé d'un regret infini
Au lamentable aspect de toutes ces merveilles,
Fruits de tant de labeurs, soucis de tant de veilles,
Vous vous demanderez si c'est le fait du temps
Ce bris sauvage, vieux à peine de cent ans,
Alors levez les yeux sur les monts que domine
L'enceinte d'un château formidable qu'il mine ;
Gravissez, s'il le faut, les sentiers pleins d'ajoncs
Par l'âpre flanc des rocs grimpant jusqu'aux donjons
A travers les replis des hautes forteresses ;
Et vous verrez, hélas ! qu'il n'a, sous ses rudesses,
L'ingéniosité ni la précision.
Que toujours l'homme met dans la destruction,
Que, dans sa barbarie, il est exempt de haine
Et que ce n'est pas lui qui, d'une main certaine,
Saurait percer un mur, saper un fondement,
Pour jeter d'un seul coup par terre un monument !

Ah ! l'homme est orgueilleux de son intelligence !
Il dit que sa raison égale sa science
Et proclame son siècle un siècle de progrès !
Admettons avec lui que ces grands mots soient vrais,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qu'est-ce alors que ces gens dont la cervelle étique
Ne sait voir ni penser dans l'église gothique,
Sous le vaisseau hardi dont les souples arceaux
Sur les sveltes piliers retombent en faisceaux ?
Qui ne comprennent pas la beauté de ces roses
Au fronton du portail si largement écloses ?
Qui ne sont pas surpris de voir la pierre à jour
Supporter une flèche au sommet de la tour ?
Si notre âge est vraiment un temps d'intelligence,
Que penser, dites-moi, de cette indifférence
Que la foule en tous lieux montre pour les débris
Les plus fiers du passé ? Qu'a-t-elle donc appris ?
Et si c'est la raison qui régit en maîtresse
Ce siècle tant vanté, ce siècle où tout progresse,
Explique qui pourra quelle stupidité
Nous pousse à mutiler un chapiteau sculpté ?
Qui cassa ces vitraux ? Qui frappa ces murailles
Dont le pic et la pioche ont ouvert les entrailles ?
Pourquoi tous ces dégâts ? Par quel ordre ? En quel nom ?
Est-ce au nom du progrès régi par la raison ?

Le progrès ! La raison ! paroles vaniteuses !
Remplissage obligé de ces harangues creuses
Que la fatuité superbe des humains
Se prodigue à soi-même en se frappant les mains !
L'oreille a de ces mots l'insipide hantise,
Il n'est pas de bévue, il n'est pas de sottise,
D'ineptes errements, de stupides arrêts ;
Qu'au nom de la raison on ne taxe progrès.
Si, marchant désormais de ruine en ruine,
L'homme n'a que dédain pour la tour qui s'incline,
Pour le chevet tremblant d'un de ces vieux couvents
Brutalisés du poing inconscient des vents ;
S'il s'inquiète moins du donjon historique
Que d'un mur replâtré fait de banale brique ;
S'il préfère au chef-d'œuvre une plate maison,
C'est l'effet du progrès qu'éclaire la raison,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCCLXIV

O cher bon sens gaulois, dans ton large et franc rire
Que ne flagelles-tu tout ce qu'on voit s'écrire
Sur l'absurde papier qui sert à tant de sots
Pour y déraisonner en nous payant de mots !
Si tu n'interviens pas, qui sait si leur sottise,
En proie aux passions qu'une âpre haine attise,
Ne nous réserve pas un désastre plus grand
Que celui qu'en ces vers je constate en pleurant.

Car il est, le croit-on, — des esprits en démence
Que ne satisfait pas cette ruine immense ;
D'effrontés détracteurs du passé, quel qu'il soit,
Qui, le niant sans cesse en tout ce qu'on lui doit,
Avec l'emportement des passions sauvages
Prétendent l'abolir par de nouveaux ravages.
Leur croyance, à ces fous, est l'incrédulité.
Comme tout autre dogme est par eux détesté,
Comme ils n'admettent pas la romaine imposture,
Ils rêvent de raser l'antique architecture.
Qui pour eux et selon leur langage poli,
Est l'attestation de l'esprit avili.
Si leur atroce espoir un jour se réalise,
Que deviendra le bourg où se dresse une église
Fière d'un chœur gothique ou d'un portail roman
Et dont c'est aujourd'hui l'unique monument ?
Que nous restera-t-il dans l'enceinte des villes,
Après que, comme aux jours de nos guerres civiles,
D'infâmes mains auront sur d'infâmes pavés
Couché tous ces motifs taillés, sculptés, gravés,
Qui, se superposant en voûtes, en spirales,
Ceignent de tant d'éclat le front des cathédrales ?
Sors donc de ta torpeur, ô clair bon sens gaulois !
Reprends, — il en est temps — ta verve d'autrefois ;
Fouaille-moi nos crétins du fouet de la satire ;
Par l'indignation, l'ironie et le rire
Etouffe à tout jamais dans leur cerveau bâtard
L'attentat monstrueux qu'ils veulent contre l'art ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ah ! si parfois quelqu'un prétendait que ma phrase
Exagère à dessein et se plaît à l'emphase ;
Qu'elle méconnaît trop le siècle où nous vivons ;
Que, depuis les Alains, les Goths, les Esclavons,
La science en progrès a fait de nous des hommes
Et qu'on aime le beau dans le siècle où nous sommes ;
Ah ! Qu'il me soit permis de lui répondre ici
Qu'au dix-huitième siècle on s'avançait ainsi
Et qu'on a vu depuis, en d'effroyables crises,
Des hordes se ruer à l'assaut des églises !
France, plus de débris : tout front civilisé
Pâlit, quand par la haine un chef-d'œuvre est brisé,
Ne permets plus jamais qu'on dégrade la pierre
Alors qu'en ses contours vit une idée altière ;
Quand sa forme est le fruit du labeur surhumain,
Conçu par le génie et guidé par la main
D'un de ses créateurs que le penseur admire,
O France, il ne faut pas que nos fils puissent dire
Qu'indignes héritiers du trésor des aïeux
Nous avons dissipé les joyaux merveilleux
Qui font de notre sol une terre classique ;
Que, surpassant encor l'affreux Barbare antique,
Dévastateur du monde au sortir des forêts,
Nous, pauvres vaniteux qui chantions le progrès,
Mais dont la passion tuait l'intelligence,
Ce trésor fnt par nous mis en telle indigence
Qu'en voyant son désastre, acquis de notre fait,
Le fléau de Dieu, même eut été satisfait.

Ch. ENGELHARD.

Par une lettre en date du 5 août, M. Fenouillet, membre actif de la Société, expose qu'il a fait un ouvrage ayant pour titre : « Monographie de la commune de Savigny ». Il exprime le désir que son étude soit insérée dans les Mémoires de la Société. L'Assemblée décide en principe d'admettre la de-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mande de M. Fenouillet et de l'inviter à produire son manuscrit pour être soumis au Comité de lecture.

Sont admis comme membres effectifs de la Société : M. le docteur Truchet, rue Croix-d'Or, présenté par M. le docteur Moret et M. Vermale. M. Maret, inspecteur d'assurances, 4, rue du Parc, présenté par M. Vermale et M. Moret. M. Girard-Madoux, avocat, 30, rue du Lycée, présenté par MM. Michel et Vermale ; M. Robesson Charles, avocat, 78, place Saint-Léger, présenté par MM. Pérouse et Vermale ; le docteur Henri Morel, à Saint-Pierre-d'Albigny, présenté par MM. Cochon et Moret.

Acte lui est donné de ce dépôt.

Le Président informe l'Assemblée qu'il a conféré avec M. Théodore Reinach, député de la Savoie, membre de l'Institut, sur une demande d'inscription de notre Société dans la liste des Sociétés savantes de province qui reçoivent une subvention annuelle de l'Etat.

A ce sujet, l'Assemblée renouvelle le vœu qu'elle a émis dans sa séance du 11 mai 1907, et remercie M. Théodore Reinach de la sympathie agissante qu'il ne cesse de marquer pour les intérêts de notre Société.

M. le baron de Buttet présente un travail ayant pour titre : *Notes historiques sur l'Eglise et le Prieuré du Bourget.*

MM. Moret et Cochon sont désignés pour examiner le manuscrit.

Le Trésorier dépose le bilan de la Société au 9 octobre 1909.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bilan au 9 octobre 1909.

Folios	COMPTES	DÉBIT		CRÉDIT	
1	Fortune personnelle.....	»	»	3.372	60
3	Caisse	2.102	40	1.565	25
7	Obligation ville de Chambéry.....	2.000	»	»	»
8	Caisse d'épargne de Chambéry.....	1.589	50	»	»
9	Ville d'Aix-les-Bains	200	»	200	»
10	Sociétaires	643	60	643	60
12	Département de la Savoie.	500	»	500	»
15	Profits et pertes	»	»	2.019	30
14	Ville de Chambéry.....	100	»	100	»
18	Frais généraux.....	165	25	»	»
20	Veuve Ménard, imprimeur	1.100	»	»	»
22	Foudraz, imprimeur.....	33	»	33	»
23	Département de la Haute-Savoie ...	300	»	300	»
	TOTAUX.....	8.733	75	8.733	75

Séance du 21 novembre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis comme membres effectifs : M. le comte Ollivier Costa de Beauregard, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure), présenté par M. Cochon et M. Michel ; M. Falcoz Philibert, employé au *Crédit Lyonnais*, à Chambéry, présenté par M. Cochon et M. Michel ; M. Floersheim Léon,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

négociant *(Maison de Paris)* à Chambéry, présenté par M. J. Perrier et M. Michel.

La facture du tome XLVII (imprimerie Gentil) est examinée et approuvée. Le Président rappelle que le tirage actuel de nos Mémoires comprend 300 exemplaires. Il est, de plus, établi aux frais de la Société, 100 tirages à part, dont 25 pour la Société, qui en dispose à son gré, après en avoir mis en réserve deux à sa bibliothèque, et 75 pour être offerts gratuitement à l'auteur du mémoire. Pour les Sociétaires n'habitant pas Chambéry le port est laissé à leur charge.

Il est décidé que la Société ne donnera désormais place dans ses *Mémoires* qu'aux travaux de ses membres.

Le Président informe l'Assemblée que la question Plaisance est résolue. Un traité a été signé à cet effet avec l'éditeur Portail pour 1.100 exemplaires.

Séance du 12 décembre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président annonce à l'Assemblée la mort de M. Félix Blanc, président du tribunal de St-Julien et l'un des Vice-Présidents de la Société. Il exprime les regrets causés par cette perte imprévue. Le Secrétaire est chargé d'exprimer à M^me^ veuve Blanc la part que la Société prend au deuil qui la frappe et le souvenir que nous gardons de l'excellent

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Collègue dont nous apprécions le bon sens droit, l'esprit ouvert et la simplicité cordiale.

Sont admis comme membres effectifs : M. Bouchage César, conseiller à la Cour d'appel de la Réunion, présenté par MM. Michel et Perrier ; M. Pavèse Edmard, ancien pharmacien, conseiller municipal de Chambéry, présenté par MM. Michel et Perrier ; M. Pissard, rédacteur à l'Administration des Postes, chargé de la direction de la Caisse d'épargne postale, présenté par MM. Simond et Michel ; M. Dullin Etienne, avocat à la Cour d'appel de Grenoble, présenté par MM. Descostes et Michel ; M. le docteur Edouard Hollande, docteur en médecine, chirurgien-dentiste à Chambéry, présenté par M. le docteur Louis Moret et M. Michel ; M. Grange François, industriel à Randens, près d'Aiguebelle, présenté par MM Cochon et Moret.

M. le docteur Moret fait une communication sur les archives de Montmélian, qui contiennent des documents très importants et invite la Société à faire des démarches auprès des pouvoirs publics pour demander que ces archives soient classées et cataloguées.

M. le Président fait part d'un entretien qu'il a eu avec M. Mottet, maire d'Aix-les-Bains, au sujet d'une subvention de 300 fr. qui serait accordée annuellement à notre Société. M. Mottet a promis d'appuyer très chaleureusement une telle demande.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 9 janvier 1910.

Présidence de M. Michel.

Présents : MM. Théodore Reinach, membre de l'Institut, Cochon, Dullin père, ancien magistrat. Dullin fils, avocat, Moret, Pavèse, Perrier, Pissard et Simond.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis comme membres effectifs : M. Francillard, lieutenant au 97e régiment d'infanterie, sur la présentation de MM. Vermale et Perrier ; M. Henri Blanc, étudiant en droit à la Faculté de Lyon, fils de notre regretté Vice-Président, récemment décédé, présenté par M. Dullin, conseiller honoraire de cour d'appel, et M. Michel.

Il est donné acte de dépôt : 1° à M. Moret du texte de la conférence qu'il a faite au château de Miolans ; 2° à M. Falcoz d'un travail sur la commune d'Arbin ; 3° à M. Fenouillet de sa Monographie de la commune de Savigny ; 4° à M. Usannaz-Joris d'un mémoire sur Mme de Broc.

L'Assemblée désigne MM. Bontron et Simond pour la vérification du compte présenté par M. le Trésorier, compte arrêté au 31 décembre 1909.

Fêtes du Cinquantenaire de l'Annexion. — M. Théodore Reinach expose qu'il a signalé à la Commission interdépartementale des Fêtes du cinquantenaire l'intérêt que présenterait une exposition savoyarde des objets concernant les arts, l'archéologie et les souvenirs historiques

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui sont conservés dans les collections particulières ou dans les anciennes maisons. Il signale qu'il a remarqué notamment chez M. le baron Blanc et l'avocat Jarrin des objets remarquables. Il annonce que la Commission interdépartementale a admis sa proposition et a chargé la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie d'organiser cette exposition.

Le Président remercie M. Théodore Reinach de sa proposition et de la bienveillante attention qu'il porte à la Société. Il rappelle qu'une exposition analogue a été faite en 1863, précisément dans les salles du palais de justice, dont la jouissance a été ultérieurement concédée à la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Le marquis Costa de Beauregard présidait le Comité d'organisation.

L'Assemblée décide de prendre en considération la proposition et, à cet effet, de constituer un comité d'initiative composé de tous les membres présents à la séance. Ce Comité pourra s'adjoindre toutes les personnes, sociétaires ou non, qui pourraient aider à l'organisation de cette exposition.

M. Reinach, à qui est offerte la présidence de ce Comité, dit qu'il se récuse, car il craint que sa qualité d'homme politique n'effarouche certaines personnes et n'éloigne ainsi de précieux concours. M. Pavèse rend hommage à la délicatesse de M. Reinach. L'Assemblée s'associe à cet hommage.

Il est créé un comité chargé de la publicité et des communications qu'il conviendra d'adresser à la Presse. Il est composé de MM. Pavèse, Falcoz et Vermale.

MM. Cochon, Bontron et le docteur Moret sont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

désignés pour représenter la Société dans le Comité en formation pour la réédification de la croix du Nivolet, qui a été renversée par un orage.

Séance du 13 février 1910.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Bontron, Cochon, Falcoz, Michel, Moret, Pavèse, Perrier et Simond.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Masse demandant à la Société d'insérer dans ses Mémoires une étude qu'il vient d'achever sur le clergé de l'ancienne Chautagne. M. Pérouse, qui a reçu le manuscrit, est désigné comme commissaire de lecture. MM. Pavèse et Moret sont désignés pour examiner le manuscrit de M. Usannaz-Joris sur Mme de Broc.

L'Assemblée arrête le plan de publication des volumes à paraître.

Les travaux de terrassement, qui s'exécutent actuellement pour l'aménagement du clos Savoiroux, font apparaître de nombreux vestiges de la cité romaine de Lemincum ou Lemencum. On marche littéralement sur les fragments de tuiles. On aperçoit aussi des débris de poteries. Si on ne découvre pas de pierres de taille, c'est qu'elles ont été utilisées pour la construction des habitations du faubourg Nezin, où il est encore aujourd'hui facile de les discerner. On voit de même à Nezin, supportant un balcon, des colonnes. C'est sur l'emplacement de la cité romaine qu'a été trouvé le fragment de caducée qui est conservé au Musée et qui pro-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vient de la statue de Mercure, dont le temple occupait à peu près la place de l'église actuelle de Lémenc. Notre Société a adressé à M. le Maire une lettre lui signalant l'intérêt qu'il y aurait à faire surveiller les ouvriers occupés aux fouilles et à faire transporter au Musée les objets qui viendraient à être exhumés.

On donne lecture de la lettre par laquelle le Maire de Chambéry porte à la connaissance à notre Société les instructions qu'il a données à ce propos au service de la voirie. Il est décidé que nos membres exerceront une surveillance officieuse sur les travaux et signaleront à la mairie les observations qu'ils auront pu faire, afin d'empêcher que des pièces curieuses soient détruites ou détournées.

L'Assemblée examine les mesures à prendre pour faire aboutir le projet d'exposition présenté par M. Théodore Reinach dans la séance du 9 janvier. Il est décidé que M. Pavèse, en sa qualité de conseiller municipal, demandera à la municipalité la désignation d'une commission chargée d'étudier, de concert avec la commission de notre Société, les voies et moyens propres à assurer la réalisation de l'entreprise.

Séance du 20 mars 1910.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon,, Michel, Moret, Perrier et Simond.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Est admis comme membre effectif M. Mars Vallet, sculpteur et conservateur des Musées de la ville de Chambéry, présenté par MM. Michel et Moret.

Après discussion, il est décidé que notre Société acceptera en dépôt les volumes provenant des bibliothèques diocésaines qui ne pourront trouver place à la Bibliothèque de la ville.

Séance du 10 avril 1910.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Barut, Cochon, Falcoz, Michel, Moret, Perrier, Pissard et Simond.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Est admis comme membre effectif M. le capitaine Henri Boyer-Ressès, du 35e régiment d'infanterie à Belfort, présenté par MM. Michel et Simond.

Sur la proposition du Président, des félicitations sont votées à M. Pérouse pour la belle préface qu'il a écrite pour le livre posthume de M. Plaisance.

Des félicitations sont également votées à M. Barut, membre de la Société, dont les démarches instantes et réitérées ont abouti au classement du prieuré du Bourget parmi les monuments historiques.

L'Assemblée décide de constituer une collection de documents photographiques, composée notamment de cartes postales représentant des vues de sites et monuments de la Savoie. Le bibliothécaire, M. Cochon, est chargé d'acquérir des albums nécessaires.

Le Président informe l'Assemblée que M. Balmain

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autorise la Société à utiliser la composition d'une notice sur la commune d'Aiton, écrite par lui et imprimée à ses frais. La notice de M. Balmain sera insérée dans le tome LI.

Séance du 13 mai 1910.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon, Falcoz, Michel, Moret, Pérouse, Perrier et Pissard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pérouse fournit des renseignements sur l'état d'avancement des volumes de l'*Histoire des Savoyens* de M. Plaisance. L'impression est assez avancée pour être achevée à la date fixée. Il y a donc urgence à s'occuper des illustrations dont la Société s'est chargée. En raison de la faiblesse des crédits mis à sa disposition, le Comité de publication s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de reproduire des clichés déjà existants. Le Président est chargé d'étudier un projet dans ce sens. Il dresserait une liste de vues pouvant figurer dans l'ouvrage et entamerait des négociations avec les éditeurs.

M. Pérouse fait part à l'Assemblée d'une entrevue qu'il a eue avec M. Masse au sujet de la seconde partie de son *Histoire de la Chautagne*. M Masse demande qu'une partie paraisse au volume de 1911 et le reste au volume de 1912 et il désire que le tirage à part complet lui soit livré dès 1911. En compensation de ce que la chose a d'irrégulier et de contraire aux décisions prises par la Société dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa séance du 9 avril 1905, M. Masse offre une indemnité de 300 francs. L'Assemblée accepte la proposition de M. Masse.

Acte de dépôt est donné : à M. Falcoz de sa *Notice sur Arbin ;* sont nommés commissaires de lecture : MM. Moret et Pissard ; à M. Barut de sa *Notice sur le Prieuré du Bourget-du-Lac ;* sont désignés comme commissaires de lecture : MM. Pérouse et Pissard.

Le docteur Moret offre de céder à notre bibliothèque quelques ouvrages à lui appartenant en échange de quelques volumes de nos Mémoires. Après discussion, cette proposition est acceptée.

Le Président soumet à l'Assemblée la proposition d'effectuer une excursion et, à ce sujet, il présente deux projets : l'un consistant à se rendre à Aix-les-Bains où, sous la direction de M. Mottet, des fouilles importantes ont été effectuées pour dégager le temple de Diane ; l'autre aurait pour objectif la visite de l'emplacement de la forteresse de Montmélian. La décision est ajournée à la prochaine séance.

Séance du 10 juin 1910.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon, Michel, Moret et Pissard.
Excusés : MM. Pavèse, Pérouse et Perrier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président expose l'état d'avancement actuel de la publication de l'*Histoire des Savoyens*, de Plai-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sance. En ce qui concerne les illustrations à y insérer, il est décidé que le Secrétaire écrira, au nom du Bureau, à M. Dufayard pour le prier d'engager des négociations avec l'éditeur du journal *Le Savoyard de Paris* pour la cession d'un certain nombre de vues publiées par lui et dont les clichés ont été conservés. L'éditeur devra envoyer des spécimens des vues dont il dispose et faire connaître le prix de 1.100 exemplaires de chaque planche rendue à Chambéry

Au sujet de M. Dufayard, le Président rappelle qu'il vient d'être élu conseiller général de la Savoie. D'autre part, comme M. Th. Reinach vient d'être réélu député, nous devons nous réjouir de cette double élection, car notre Société aura ainsi d'éminents représentants qui pourront, soit dans l'Assemblée départementale, soit à la Chambre, défendre avec éclat les intérêts qui lui sont chers. Les membres présents s'associent à cette déclaration.

Il est donné lecture d'une lettre préfectorale relative à l'exposition des objets intéressant la Savoie, projetée à l'occasion des fêtes du Cinquantenaire de l'annexion. Il est décidé que le Président conférera sur la question avec M. le Préfet.

L'Assemblée accepte la proposition de M. Boë, libraire, qui offre dix volumes des Mémoires du Club Alpin Français.

Le Président expose qu'il a visité le monument de J.-J. Rousseau, qui est l'œuvre de M. Mars Vallet et qui vient d'être placé sur son socle au clos Savoiroux ou parc de Lémenc. Il dit que ce monument a produit sur lui une excellente impres-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion et que nous devons nous féliciter d'une belle œuvre qui fait honneur à un compatriote et à un membre de la Société. L'Assemblée s'associe à ces sentiments.

Le manuscrit de M. Barut, relatif au prieuré du Bourget, est remis à M. Pissard.

Il est procédé à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Félix Blanc, décédé. M. Létanche est élu à l'unanimité.

L'excursion projetée par la Société est provisoirement fixée au 17 juillet ; elle aura lieu à Aix-les-Bains. M. Bodin est chargé de conférer sur ce point avec M. Mottet, maire de cette ville et membre de notre Société, qui a promis son concours.

Séance du 9 octobre 1910.

Présidence de M. Michel.

Présents : MM. Bodin, de Buttet, Cochon, Falcoz, Michel, Perrier, Pissard et Simond.

Sont admis comme membres effectifs : MM. Frédéric Raisin, avocat du Consulat général de France, 8, rue du Sentier, à Genève, présenté par MM. de Buttet et Cochon ; M. le comte Henry de Menthon, ancien lieutenant de vaisseau, à Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), présenté par MM. Cochon et Michel ; M. Xardel, commandant de génie en retraite, à la Calamine, près de Chambéry, présenté par MM. Michel et Cochon ; M. Pascal, instituteur à Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie), présenté par MM. Michel et Simond.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur la proposition du Président, l'Assemblée décide qu'en témoignage de sympathie, un dîner d'adieu sera offert à MM. Moret et Vermale, qui s'absentent pour quelque temps de Chambéry.

Le Président dit que le succès de l'*Histoire des Savoyens*, de feu Plaisance, a dépassé nos plus ambitieuses espérances. Nous devons une fois encore remercier M. Pérouse qui, ayant été personnellement chargé de la publication, s'est, avec la plus parfaite abnégation, effacé devant la Société. Nous devons le remercier aussi d'avoir obtenu du Conseil général, à titre gracieux, cent cinquante exemplaires.

Après avoir envisagé diverses solutions, la Société s'était arrêtée au projet de constituer, par elle-même, toute l'illustration de l'*Histoire des Savoyens*. M. Cochon a bien voulu se charger de cette tâche importante et délicate. Personne n'était mieux préparé que lui pour la mener à bonne fin, et, avec des ressources extrêmement limitées, réaliser un ensemble satisfaisant. Obligé de réduire le nombre des planches, il a choisi avec un tact judicieux les plus caractéristiques et les plus documentaires. Des remercîments et des félicitations lui sont adressés.

Des remercîments sont adressés aux membres de la Presse, qui ont bien voulu mentionner avec éloge l'effort de la Société.

Le Président donne des renseignements précis sur le plan de publication et l'état d'avancement des travaux actuellement sous presse à l'Imprimerie Chambérienne et à l'Imprimerie Gentil.

Le Trésorier propose de remplacer, pour le re-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

couvrement des cotisations, la traite par le mandat-carte. M. Cochon émet l'avis que les frais d'envoi des volumes soient mis à la charge des destinataires et ajoutés à la cotisation. Dans la plupart des sociétés analogues à la nôtre, les volumes sont livrables au siège social.

Des remercîments sont votés à M. Metzger pour la table des matières contenues dans la collection de nos mémoires. On renouvelle les regrets, déjà plusieurs fois exprimés, que l'état de nos finances et le grand nombre de travaux inédits, présentés par nos Sociétaires, ne nous permettent pas, pour le moment, de les donner à l'impression. Il y aurait lieu de créer des ressources spéciales en sollicitant des souscriptions de nos membres et de nos correspondants, et des subventions de l'Etat, de l'Institut, du département et de la ville.

Séance du 13 novembre 1910.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon, Michel, Pavèse, Perrier, Pissard et Simond.

Excusés : MM. Bodin, de Buttet, Mars Vallet, Philibert Falcoz.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président souhaite la bienvenue au commandant Xardel, qui répond par ses remercîments.

Sont admis : MM. Maret Stéphane, avocat à Belley, présenté par MM. Létanche et Simond ;

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Léon Challier, négociant, chez son père, ancien maire de Chambéry, 13, rue Sommeiller, présenté par MM. Adolphe Descostes et Mars Vallet ; Martin, curé à Cusy (Haute-Savoie), présenté par MM. Adolphe Descostes et Usannaz-Joris ; Gabriel Grenier, professeur au lycée, conseiller municipal, présenté par MM. Pavèse et Michel ; Etienne Baud, avocat, 30, rue du Rhône, à Genève, présenté par MM. Raisin et Cochon.

Le président demande que des instructions soient données aux imprimeurs pour qu'ils se conforment à la loi en ce qui concerne le dépôt légal.

L'Assemblée décide qu'à l'avenir les volumes seront adressés aux membres non résidants par plis recommandés.

Assemblée générale. — En conformité de l'avis paru dans la presse régionale et départementale, la séance ordinaire est transformée en assemblée générale. Le but de cette assemblée est de se prononcer sur une addition proposée à l'article 7 du règlement.

M. Jean Perrier, trésorier, explique que l'article 7 des statuts ne lui donne pas les pouvoirs nécessaires pour faire l'emploi des fonds disponibles :

1° En obligations de la Ville de Chambéry ;

2° En placement à la Caisse d'épargne ; que cependant, la Société possède des obligatious de la Ville de Chambéry et un livret de Caisse d'épargne ; mais qu'en ce qui concerne ce dernier mode de placement, l'administrateur de la caisse refuse de recevoir en dépôt à notre compte une somme supérieure à 1.500 francs, alléguant que nos statuts s'y

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

opposent. Par suite, nous sommes dans l'impossibilité de bénéficier du traitement de faveur accordé aux sociétés d'utilité publique, dont les versements peuvent atteindre la somme de quinze mille francs.

Qu'il convient dès lors de combler cette lacune, en modifiant comme suit l'article 7 des statuts de la Société :

« Les excédents de recettes, qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société, seront placés en fonds publics français, en actions de la Banque de France, en obligations du Crédit foncier de France, en obligations de chemins de fer français, émises par des compagnies auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat, en obligations de la ville de Chambéry, en dépôts à la Caisse d'épargne. »

Après avoir délibéré sur cette proposition, l'Assemblée décide, à l'unanimité, que l'article 7 des statuts sera complété dans les termes ci-dessus transcrits et que les notifications nécessaires seront faites par les soins du Secrétaire.

L'Assemblée approuve la dépense de 26 francs, faite à l'occasion de la fête d'adieu offerte à MM. Moret et Vermale.

L'Assemblée décide qu'un extrait de la délibération du 22 novembre 1908, relative aux bâtiments de l'archevêché, sera remise à M. Pavèse, conseiller municipal, pour lui permettre de soutenir devant l'assemblée communale le point de vue et les propositions de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 11 décembre 1910.

Présidence de M. Michel.

Présents : MM. Michel, Cochon, Simond, J. Perrier, Falcoz et Vallet.

Sont admis : MM. Pin fils, architecte à Aix-les-Bains, présenté par MM. Vallet et Michel ; Lucien Chiron, industriel à Chambéry, présenté par MM. Perrier et Michel ; le docteur Veyrat, maire de Chambéry, présenté par MM. Vallet et Michel ; Berthe Laurent, entrepreneur de travaux publics au Bourget-du-Lac, présenté par MM. Barut et Simond.

L'Assemblée accepte la démission de M. Roux, lieutenant-colonel du 6e bataillon de chasseurs à pied à Nice, et charge le Secrétaire de lui exprimer les regrets causés par cette détermination. Le colonel Roux est le gendre du regretté François Mugnier, qui, pendant de longues années, a été Président de notre Société et qui a publié dans nos Mémoires tant de travaux estimables. Il a remis à la Société les manuscrits et les notes de quelques-uns des travaux de son beau-père.

Le Président soumet à l'Assemblée le texte du projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie, ainsi que la protestation contre ce projet de loi de la Société polymathique du Morbihan. L'Assemblée décide que ces documents seront adressés à M. le baron Albert Blanc, qui s'occupe activement de fouilles, pour avoir son avis.

L'Assemblée fixe, après délibération, le prix au-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quel pourraient être fournis en bloc les vingt premiers volumes de nos Mémoires, demandés par la Librairie Historique des Provinces, Emile Lechevalier, 16, rue de Savoie, à Paris.

Par une lettre adressée au Président et à M. Létanche, vice-président, M. le Conservateur des archives du département de la Côte-d'Or demande que soit complétée la collection de nos Mémoires formée à Dijon, et à laquelle il manque plusieurs volumes. Il sera statué ultérieurement sur cette demande.

L'Assemblée arrête le plan de publication des tomes 50, 51 et 52, qui doivent comprendre notamment :

J.-R. Michel ; Charles Chalmot de Saint-Rhue, dit Saint-Ruth ; le parti dévot au XVII^e^ siècle ; les dragonnades dans le Dauphiné (1683) ; la révocation de l'Edit de Nantes (1685) ; la conquête de la Savoie en 1690.

J. Masse : *Histoire de l'ancienne Chautagne* (la première partie a paru dans le tome 46), deuxième et troisième parties.

Fr. Vermale et Blanchoz : *Procès-verbaux de l'Assemblée des Allobroges* (la première partie a paru dans le tome 46), deuxième partie.

Balmain : *Notice sur la commune d'Aiton.*

Barut : *Notice sur le Prieuré du Bourget.*

Sur la proposition de M. Barut, l'Assemblée émet le vœu que des mesures soient prises pour la consolidation du grand escalier à vis du prieuré du Bourget, récemment classé comme monument historique.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La note de l'Imprimerie Nouvelle, concernant la publication des tomes 48 et 49, est examinée et approuvée.

Année 1911

Séance du 8 janvier 1911.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Balmain, Barut, Bontron, Challier, Cochon, Michel, Pavèse, Perrier et Simond.

Excusés : MM. Falcoz et Henri Blanc.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

L'Assemblée est appelée à donner son avis sur le projet de loi concernant les fouilles archéologiques.

Le Président dit qu'il a communiqué ce projet de loi à M. le professeur baron Blanc, qui a fait la réponse suivante :

« J'estime, pour ma part, que le projet de loi peut avoir son utilité dans le sens de permettre la protection des lieux de fouilles, qui pourraient être dévastés par des incompétents ou des spéculateurs n'ayant d'autre but que la vente ou l'exportation en pays étrangers d'objets ayant un caractère local ou national.

« J'estime cependant qu'il serait dangereux d'entraver dans une trop grande mesure l'initiative privée ; les amendements proposés par la Société polymathique du Morbihan me semblent excellents.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En réalité, j'estime utile le projet de loi à la condition qu'il soit tempéré par les amendements susdits ».

M. Balmain, docteur en droit, propose d'ajouter la modification suivante :

« Lorsque l'objet aura été vendu à un étranger, l'Etat gardera sur l'objet un droit de retrait en remboursant à l'acquéreur le prix de la cession ou en prenant ses lieu et place au contrat.

« La loi instituant ainsi, au profit de l'Etat (peut-être aussi des départements), un droit de retrait particulier fondé sur des motifs analogues à ceux qui ont fait écrire l'article 841 du Code civil. Ce texte aurait l'avantage d'écarter le retrait du cas où l'objet ferait partie d'un échange entre collectionneurs ou sociétés, la transaction ne présentant pas alors un prix auquel l'Etat puisse satisfaire.

« Toutefois, il serait peut-être loisible de compléter le projet de loi en ajoutant un article soumettant ces échanges à l'approbation de l'Etat et lui permettant d'acquérir les objets en cause à estimation d'experts pour les placer dans ses collections. L'article serait alors conçu à peu près en ces termes :

« Lorsque les objets trouvés dans les fouilles feront l'objet 'déchanges entre particuliers ou sociétés de nationalités étrangères, le contrat sera soumis à l'approbation du ministre compétent qui aura la faculté de les acquérir par préférence pour les collections de l'Etat en payant un prix fixé par experts.

« Toutefois, cette addition me paraît peu nécessaire, les échanges entre collectionneurs et surtout ceux entre sociétés faits par une société française

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

présentant, pour la conservation des antiquités, une sûreté et des garanties suffisantes pour que l'Etat n'ait pas à intervenir. »

L'Assemblée décide que ces observations seront adressées à la Société polymathique du Morbihan.

Admissions : M. Gaide, co-directeur de l'Imprimerie Chambérienne, présenté par MM. R. Michel et J. Perrier.

Sont nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1910 : MM. Pavèse et Balmain.

Il est donné lecture d'une lettre de l'archiviste départemental de la Côte-d'Or, demandant de lui adresser, à titre d'échange, les volumes de nos Mémoires qui manquent à sa collection et dont il fournit l'énumération.

Après discussion, il est décidé d'accueillir favorablement cette demande et d'inscrire les « Archives du département de la Côte-d'Or » au nombre des établissements auxquels sont adressées nos publications.

Séance du 12 février 1911.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Balmain, Barut, Bontron, Challier, Grenier, Michel, Pavèse, Pérouse, J. Perrier, Simond, Vallet et Xardel.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observations.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur au

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ministère de l'Instruction publique, relative à la demande de subvention formulée par la Société.

Il est donné ensuite lecture d'une lettre de la Société des Amis des Arts et Sciences de Charlieu, sollicitant une souscription pour l'achat du cloître des Cordeliers de Charlieu. Le prix d'achat est de 40.000 francs, sans compter la reconstitution des parties détruites. L'Etat a déclaré qu'il ne voulait pas prendre à sa charge la totalité de cette somme.

Après discussion, l'Assemblée vote la somme de dix francs afin de témoigner de sa sympathie pour les efforts de ceux qui travaillent à sauvegarder quelques parcelles du patrimoine monumental de la France, aujourd'hui si menacé.

M. Barut offre à la Société quelques exemplaires de sa *Notice sur le Prieuré du Bourget*. Le Président lui adresse des remercîments et des félicitations.

M. Challier fait hommage de l'exemplaire qu'il possède des *Légendes populaires et chansons de gestes en Savoie*, par Van Generys. Des remercîments lui sont votés.

Il est donné lecture du rapport de la Commission des comptes de l'année 1910. Ce rapport est ainsi conçu : « La Commission désignée pour examiner les comptes du Trésorier, s'est acquittée de sa modeste tâche en regard du travail considérable que s'est imposée notre cher collègue et ami, M. Perrier. Son répertoire de comptes, tenu et détaillé d'une façon scrupuleuse, nous a permis de connaître l'état financier de notre Société pour l'année 1909-1910.

La Commission se fait donc votre interprète pour

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

témoigner à notre Trésorier toute sa gratitude et ses remercîments pour le labeur de détails et d'ordre dont il a bien voulu assumer la charge.

Les commissaires : PAVÈSE, BALMAIN.

L'Assemblée, à l'unanimité, s'associe à cette déclaration et adopte le compte du Trésorier, qui sera versé aux archives de la Société.

Au sujet de la destination de l'emplacement compris entre l'Avenue de l'Annexion et les constructions nouvelles à édifier sur les terrains de l'ancien Séminaire, le Président propose de voter des félicitations à la municipalité de Chambéry et aux membres de la Société qui font partie du Conseil, pour la solution adoptée tout récemment, et qui, en réglant l'alignement des bâtiments futurs sur celui des pavillons de l'hôtel Costa de Beauregard, a sauvé une des perspectives monumentales les plus remarquables de notre ville.

L'Assemblée s'associe aux déclarations de son Président.

Séance du 19 mars 1911.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Balmain, Bontron, Challier, Cochon, Grenier, Michel, Pavèse, Pérouse, Perrier et Simond.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

Le Président rappelle que depuis la dernière réunion, M. Antoine Perrier, sénateur, président du Conseil général de la Savoie, a été appelé aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fonctions de Ministre de la Justice. Si cet événement heureux a été accueilli avec joie et orgueil par toute la population savoyarde, notre satisfaction à nous est encore plus vive, car M. Perrier a toujours témoigné à notre Société une grande sympathie. Il a soutenu sa cause devant l'Assemblée départementale à plusieurs reprises et notamment à l'occasion de la publication de l'*Histoire des Savoyens*, de feu Plaisance.

L'Assemblée s'associe à l'unanimité à cette déclaration.

Le Président informe l'Assemblée que M. Théodore Reinach, membre de l'Institut, député de la Savoie, a obtenu du Gouvernement la promesse d'une subvention annuelle en faveur de notre Société. Il propose d'adresser à M. Théodore Reinach des remercîments pour cette intervention heureuse et cette marque de sympathie.

L'Assemblée exprime sa vive satisfaction et adopte à l'unanimité la proposition de son président.

M. Pérouse, archiviste, dépose sur le bureau et offre à la Société plusieurs exemplaires de la brochure dont il est l'auteur et qui est intitulée : *Documents et notices, publiés par le Conseil général de la Savoie à l'occasion du cinquantenaire de la Réunion de la Savoie à la France.* (Chambéry, Imprimerie Nouvelle, 1910, in-12 de 155 p.) Des remercîments et des félicitations sont adressés à M. Pérouse pour cette intéressante publication qui, sous la forme la plus concise, renferme les documents les plus divers et permet d'apprécier les progrès considérables réalisés en Savoie depuis 1860.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Challier fait hommage à la Société d'une brochure de M. Van Gennep, ayant pour titre : *Quelques rites de passage en Savoie*. Des remercîments lui sont votés.

M. Cochon est chargé de s'entretenir avec M. le baron Carutti di Cantogno, consul général de S. M. le Roi d'Italie, des conditions dans lesquelles notre Société pourrait participer à l'exposition de Turin.

Un crédit de 100 francs est voté pour l'établissement de rayonnages et pour divers aménagements.

Séance du 9 avril 1911.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Balmain, Bontron, Challier, Cochon, Grenier, Michel, Pavèse, Simond, Vallet et Xardel.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Bayet, conseiller d'Etat, directeur de l'Enseignement supérieur, l'informant que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de prescrire l'ordonnancement de la somme de cinq cents francs, exercice 1911, chapitre 52, qu'il vient d'allouer à titre de subvention pour l'exercice 1911 à la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

La lettre stipule que la somme sera payée à la personne désignée par le Bureau sur la production d'une délibération de ce Bureau, lui donnant pouvoir de toucher cette somme et d'en donner quittance.

En exécution de ces instructions, le Bureau donne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pouvoir à M. Perrier Jean, trésorier de la Société, de toucher la somme de cinq cents francs dont il s'agit, ainsi que toutes celles qui pourront être allouées à l'avenir et d'en donner quittance.

L'Assemblée adopte la pétition ci-après, transmise par M. Louis Passy, membre de l'Institut et président la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin.

« Monsieur le Président (de la Chambre des Députés),

« Profondément ému par de nombreuses et récentes destructions d'humbles églises, sans style peut-être, mais pleines de charme et d'émouvants souvenirs, de pittoresques calvaires et de vieux cimetières, nous venons nous grouper, artistes et écrivains de toutes croyances, sans distinction de partis, qui avons trouvé auprès de ces modestes sanctuaires tant d'émotion et de sensation d'art, pour protester et demander au Parlement qu'une protection analogue à celle des monuments artistiques, des sites pittoresques et des réserves artistiques leur soit attribuée.

« Nous voulons conserver ces restes du passé, ces sources de vie spirituelle; nous voulons sauvegarder la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la Terre de France.

« Nous avons la confiance, Monsieur le Président, que le Parlement voudra bien prendre en considération la demande que nous vous adressons et nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Organisation du musée d'antiquités savoyardes. — Le Président expose qu'il y a urgence à s'occuper de la question et qu'il serait utile de réunir la Commission à l'occasion des vacances de Pâques. La Commission se compose de MM. Théodore Reinach, député, membre de l'Institut, baron Albert Blanc, professeur à l'Université de Rome, J.-R. Michel, Cochon, Grenier et Pavèse. Le jour de la réunion sera fixé lorsqu'on connaîtra les réponses de M. Théodore Reinach et du baron Blanc.

M. Cochon a remarqué à la bibliothèque de la Ville une pièce dramatique ayant pour titre : « *Le Printemps victorieux* ». Cette pièce a été jouée par des Savoyards au collège de Chambéry et au Palais du Valentino à Turin. Il annonce l'intention de la réimprimer sous les auspices de notre Société et d'en faire exécuter un fac-simile, qui serait envoyé à l'exposition de Turin. M. Cochon reçoit les félicitations unanimes de l'Assemblée pour cette ingénieuse et délicate initiative.

Séance du 1er mai 1911.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL, PRÉSIDENT.

Présents : MM. Dr Veyrat, maire de Chambéry, Balmain, Bertin, Bontron, Challier, Cochon, Grenier, Pavèse, Simond, Vallet et Xardel.

Excusés : MM. Gaide et Pérouse.

Le Président remercie tout d'abord M. Veyrat, maire de Chambéry, de la marque de sympathie qu'il donne à la Société en assistant à la séance.

Le but principal de la réunion a pour objet l'exa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

men de la question de l'organisation du Musée d'antiquités savoyardes. Il existe actuellement, dans le Musée de Chambéry, de précieuses collections préhistoriques, constituées par des membres de la Société et sous ses auspices, à l'aide de subventions de l'Etat, du département et de la ville. Ces collections présentent le plus vif intérêt et contiennent des pièces de la plus grande valeur, ainsi que l'ont attesté les membres les plus compétents du Congrès de 1908. Il importe d'en assurer la conservation et le classement, ainsi que d'encourager les personnes qui désireraient continuer les recherches ou compléter les collections.

Pour cela, il faut des subventions et des locaux.

D'autre part, il est désirable que chaque ville possède deux musées : l'un où l'on rassemble toutes les œuvres d'art d'intérêt général, et l'autre où l'on réunit celles qui offrent surtout un intérêt local. Il nous appartient donc de collectionner des œuvres ou des objets d'origine savoyarde, qui, sans être précisément artistiques, montrent la marche à travers les âges de la civilisation et du progrès dans notre pays.

Le Musée d'antiquités savoyardes était depuis longtemps souhaité. Le projet en avait été formé par le marquis Pantaléon Costa de Beauregard. M. Michel lui avait consacré plusieurs articles dans l'*Indicateur Savoisien*. M. le docteur Cazalis (Jehan Lahor) avait aussi tenté de déterminer un mouvement d'opinion dans ce sens. Ce qui, jusqu'ici, avait paralysé les bonnes volontés, qui ne demandaient qu'à se mettre à l'œuvre, c'est qu'on manquait d'un local approprié à cette destination. Notre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Société avait installé dans ses locaux le musée des palafittes et une exposition. Mais, pour accéder aux salles qui lui ont été concédées, il faut gravir un escalier de cent quatre marches. La perspective d'une si laborieuse ascension a toujours ralenti le zèle des visiteurs. Aussi les collections formées ont-elles été transportées d'abord au Château, dans les salles qui séparent les bureaux du Conseil général de ceux de l'architecte départemental, puis dans le Musée-Bibliothèque, place du Palais-de-Justice. Ce local présentait un double avantage : 1° accès facile, au rez-de-chaussée, à proximité de la gare, sur l'itinéraire que suivent généralement les étrangers et qui est : rue du Lycée, Château, rue de Boigne, place Saint-Léger, Cathédrale, rue Croix-d'Or, Théâtre, Charmettes, retour par le boulevard ; 2° sécurité presque absolue au point de vue de l'incendie, puisque les galeries sont voûtées, et sérieuse au point de vue du vol, en raison du grand nombre de passants, qui, à toute heure du jour ou de la nuit, longent le monument en se rendant à la gare ou en en venant. Mais la promiscuité avec les objets d'art créait une dissonance d'impression, et de plus l'espace manquait pour recevoir de nouveaux objets. Les vitrines pressées les unes contre les autres étaient mal éclairées, et il eût été matériellement impossible d'en loger de nouvelles. Or, une collection qui ne s'accroît pas, est comme frappée de caducité. L'attention se détourne d'elle. Elle languit, entourée de l'indifférence publique, et, à la faveur de cette indifférence, elle se disperse, s'émiette, offre une proie facile aux voleurs.

Il semble donc à propos que notre ville possède

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

désormais deux musées, d'un caractère nettement distinct. Dans l'un seront rassemblées les œuvres d'art présentant un intérêt d'ordre général. Dans l'autre seront groupés les objets offrant une valeur documentaire d'intérêt purement local, et les pièces de comparaison qui permettent d'en apprécier le degré d'originalité. Ces objets seront classés en diverses séries permettant de suivre à travers les âges la marche de la civilisation dans notre pays.

Le Président rappelle le projet esquissé par lui dans la séance du 22 novembre 1908. — Le plan général de cette exposition serait : La Savoie, le Pays, les Institutions, les Hommes.

La Savoie : configuration physique ; aspect pittoresque, — les cartes, — plans, — vues prises à toutes les époques, — les paysages, — les villes, — les villages, — les monuments, — habitations publiques et privées, à la ville et à la campagne, avec, comme pièces de comparaison, les *cartes postales* ou photographies montrant l'état actuel.

Les institutions : La Maison de Savoie, — le gouvernement français, — l'organisation municipale, — le clergé et les ordres religieux, — la diplomatie, — la guerre et la marine (qu'on ne rie pas à Paris et qu'on ne réédite pas des plaisanteries surannées d'amiral savoyard faisant pendant au fameux amiral suisse. Il y a, en grand nombre, des officiers de marine et amiraux Savoyards. Un des plus illustres est l'amiral de Saint-Bon, un des créateurs de l'admirable flotte italienne), — l'armée, — la magistrature, — le barreau, — la médecine, — les établissements hospitaliers ; leurs bienfaiteurs ; leur organisation, — instruction publique, — belles-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lettres, — sciences, — beaux-arts, — industries, — commerce, — administrations publiques, — sociétés de tout genre, — sapeurs-pompiers. — Expansion de la Savoie à l'étranger, — son rayonnement dans le monde, — missions apostoliques, — établissements agricoles, maisons de commerce, — vues des fermes savoyardes dans la République Argentine. — l'Algérie, — l'Indo-Chine, — Madagascar, etc. ; — l'industrie hôtelière savoyarde : sur la Côte d'Azur, — à Paris, — à Londres, — à New-York, — costumes, armes, — ustensiles, — meubles, — usages locaux.

Organisation du travail et de la prévoyance : l'apprentissage, — les corps de métiers, — exploitations minières, — salines ; — les industries : ferronnerie, tannerie, poterie, papeterie, draperie, tissage de toiles, — soie, — etc.; — la vie agricole et rurale : semailles, moissons, vendanges, le remontage de terres à dos d'homme avec le casse-cou; scènes : baptêmes, mariages, vogues ; photographies de fermes, chalets, etc. ; — vues extérieures et intérieures : la salle de famille, — l'écurie. — les types de bétail, — la grange, — la laiterie, etc.; — les outils, etc.; — voies de communication : chariots, — voitures, — diligences, — auberges d'autrefois.

Le Musée d'antiquités savoyardes ne pourrait être mieux placé que dans les bâtiments de l'Archevêché, dont il conviendrait de solliciter le classement au nombre des monuments historiques.

Le Président exprime l'espoir que le Conseil général, qui a prodigué à notre Société et notamment à l'occasion du legs Plaisance, de si précieux encou-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ragements, voudra bien collaborer avec la Ville de Chambéry et la Société d'Archéologie pour la réalisation d'une œuvre ayant pour but d'attester la dignité historique de la Savoie, de son ancienne capitale, de ses places fortes (telles que Montmélian, etc.) On lui demandera d'envoyer en dépôt au Musée des portraits et bustes de souverains et des meubles, qui sont présentement dans le garde-meuble ou dans les réserves du Château. — Grâce à la coopération des pouvoirs publics, des corps constitués et des bonnes volontés individuelles, on pourra réunir dans un ensemble impressionnant les documents essentiels qui caractérisent la grandeur et la beauté de notre petite patrie.

Après cet exposé, le Président propose l'adoption du vœu suivant :

« La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie émet le vœu que les bâtiments actuels de l'Archevêché soient classés comme monuments historiques, moins encore pour leur valeur architecturale que pour les souvenirs qui s'y rattachent, puisque, dans la salle capitulaire, se sont tenues les principales scènes de la vie municipale jusqu'au XVIII· siècle.

« Pendant environ neuf siècles, toute la vie municipale et sociale s'est concentrée dans ses murs. »

Le vœu proposé par le Président est adopté à l'unanimité. — L'Assemblée décide qu'ampliation de ce vœu sera adressée à M. Théodore Reinach, membre de l'Institut, député de la Savoie, pour être, par ses soins, transmise à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et recommandée à sa bienveillance.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le commandant Xardel est désigné pour dresser, de concert avec le Délégué de la Ville, l'avant-projet du Catalogue des objets à affecter au musée projeté.

M. Balmain propose que des démarches soient faites en vue d'obtenir le classement comme monument historique de l'église de Saint-Jean-Pied-Gauthier. Il est décidé qu'une commission, dirigée par M. Balmain, sera envoyée sur place pour prendre des photographies et qu'elle rédigera un rapport.

D'une manière générale, il est décidé qu'une circulaire-questionnaire sera adressée à tous les maires, curés et instituteurs du département — si cela est possible, par l'entremise de la préfecture — pour les prier d'établir le Catalogue monumental de leur commune : églises, chapelles, chaires, autels, confessionnaux, — tableaux, — sculptures, — tombeaux, — ruines de châteaux, — vieilles maisons, — vieux ponts, etc.; — pierres provenant d'anciens édifices démolis et présentement encastrées dans des constructions plus récentes. Le Président et quelques-uns de ses collègues de la Société ont récemment fait dans le faubourg Nezin la recherche des matériaux Romains, provenant de Lemincum, qui sont encore aujourd'hui très facilement discernables.

Ils ont remarqué des fûts de colonne. On estime que la plupart des débris de Lemincum existants doit se trouver dans les substructions et les salles basses de l'Archevêché. La recherche devra en être faite avec le plus grand soin.

M. le commandant Xardel est chargé d'établir le projet du questionnaire.

M. le Président donne lecture de la lettre qu'il a

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reçue de M. Antoine Perrier, ministre de la Justice, en réponse à l'adresse qu'il lui avait envoyée au nom de la Société. Il est décidé que ces deux documents seront annexés au présent procès-verbal.

« *Chambéry, 9 avril 1911.*

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« *J'ai l'honneur de vous adresser le texte de la résolution suivante, votée à l'unanimité, dans leur dernière séance, par les membres de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.*

« *La Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie a l'honneur d'adresser à M. Antoine Perrier, garde des sceaux, ministre de la Justice, ses plus respectueuses félicitations.*

« *Elle n'oublie point de quel bienveillant intérêt M. Antoine Perrier a toujours suivi ses travaux, par quels précieux encouragements il l'a aidée à faire mieux connaître le glorieux passé de notre petite patrie.*

« *L'entrée de M. Antoine Perrier dans les conseils du Gouvernement, digne couronnement d'une vie de labeur, de sincérité et de probité, consacrée tout entière au bien public, atteste hautement la place de plus en plus éminente que la Savoie, trop longtemps ignorée ou dédaignée, a su conquérir dans la grande famille française.*

« *Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de joindre à l'hommage de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie l'expression personnelle de mes sentiments respectueusement dévoués.* »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

* * *

« *Paris, le 10 avril 1911.*

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« *Je vous remercie bien vivement de l'adresse de félicitations que vous m'avez transmise au nom de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.*

« *Soyez mon interprète auprès de vos collègues pour leur dire combien j'ai été touché de cette manifestation et les assurer à nouveau de tout mon dévouement à l'œuvre belle entre toutes, à laquelle, fils pieux de notre glorieuse petite patrie, vous consacrez tous vos efforts.*

« *Croyez, Monsieur le Président, à mes sentiments dévoués.*

A. PERRIER,
Ministre de la Justice.

Séance du 9 juin 1911.

Présents : MM. Balmain, Bontron, Challier, Cochon, Grenier, Pavèse, Simond et Xardel.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

Après l'expédition des affaires courantes, le Président entretient l'Assemblée de la question du Musée d'antiquités savoyardes, que le Conseil municipal, dans sa séance du 13 mai, a résolue conformément aux vœux de la Société. Si cet heureux succès a pu être obtenu, nous le devons non seulement aux sympathies de M. le maire Veyrat, mais encore au zèle avec lequel M. Pavèse a défendu

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la cause qui nous est chère et au très substantiel et très intéressant rapport de M. Grenier. Des félicitations et des remerciements sont adressés à M. le Dr Veyrat, maire de Chambéry ; à M. Pavèse, qui accepte de remplir gratuitement les fonctions de conservateur ; à M. Grenier, qui, dans un récit attachant, après avoir fixé les origines du projet, désormais en voie de réalisation, a rappelé avec beaucoup d'art quelques curieux incidents de notre vie locale qui justifient la demande de classement des bâtiments de l'ancien archevêché comme monument historique.

Voici le rapport de M. Grenier :

« Messieurs,

« La question du Musée Savoisien fut posée, pour la première fois, au Congrès préhistorique de 1908. Elle a donc pu être étudiée à loisir.

« Pour vous renseigner à cet égard et en même temps pour vous donner l'idée exacte du plan conçu, il me suffira de vous faire le compte rendu de la dernière séance de la sous-commission nommée jadis par vous et composée de MM. Pavèse et Grenier, conseillers municipaux ; Cochon, conservateur honoraire des Eaux et Forêts ; Michel, directeur de l'Ecole préparatoire, tous membres — M Michel en est même le Président — de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, société qualifiée, vous n'en doutez pas, pour élaborer des travaux de ce genre.

« Voici ce compte rendu :

« La commission s'est réunie le 2 novembre 1910. Il y a d'abord été fait mention de la pétition adres-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sée à M. le Maire de Chambéry, au nom du Congrès préhistorique, par M. le baron Blanc :

« Les soussignés, membres du IVe Congrès pré-
« historique de France, tenu à Chambéry, du 22 au
« 30 août 1908 ;

« Frappés d'une part de l'intérêt architectural du
« cloître franciscain contigu à la cathédrale et fai-
« sant partie de l'ancien archevêché ;

« D'autre part, de la richesse trop peu connue
« du Musée préhistorique qui existe à Chambéry et
« qui n'a pas d'installation digne de lui,

« Émet le vœu que la Ville de Chambéry, quand
« elle sera propriétaire de l'archevêché, y installe
« un Musée des antiquités savoyardes. Elle aurait
« ainsi, dans un cadre admirable, un musée qui ne
« manquerait pas d'attirer un grand nombre de
« savants et de visiteurs. »

Suivent les signatures : Baron Blanc, de Mortillet, H. Muller et Michel. (1)

(1) La pétition a en effet été rédigée — fixons ce point de petite histoire — à la table qui garnit le fond de la première salle, au café Baboulaz, le mercredi 26 août 1908, entre onze heures du soir et minuit, par MM. le baron Blanc, de Mortillet, H. Muller, Michel et Schaudel. Mais elle a été signée par la presque unanimité des congressistes. Ce document, qui a été remis à M. le Dr Veyrat, par M. le baron Blanc, représentant de la Société Préhistorique et secrétaire général du Comité local (après le départ de M. Schaudel) présente la collection des autographes de tout ce qu'il y avait en 1908 de plus illustre et de plus considérable parmi les maîtres de la préhistoire. L'original ou un fac-similé photographique devrait être exposé dans le Musée. Il contient les noms de presque tous ses premiers parrains.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. de Mortillet se considère comme Chambérien (il est le neveu de M. Bébert ; sa mère est Chambérienne), et il va être créé un poste d'inspecteur des musées préhistoriques, dont M. de Mortillet sera probablement le titulaire.

S'il est donné suite à la pétition, M. de Mortillet se rendrait à Chambéry, à titre gracieux, avec MM. Chantre, le baron Blanc et H. Muller pour classer le musée et donnerait mandat à M. H. Muller et au baron Blanc pour faire respecter ce classement.

La Société d'archéologie, en dehors de cette période et une fois le classement fait, s'occuperait gratuitement de la direction technique du musée. (Cette Société est d'ailleurs créatrice du Musée préhistorique de Chambéry.)

Le jour de la pétition, le baron Blanc et d'autres personnes ont promis qu'elles enverraient, après l'installation à l'ancien archevêché, des fragments de collections considérables.

Le baron Blanc voit M. le Maire qui promet son appui. M. Th. Reinach promet son concours.

Ici, M. R. Michel expose le projet d'installation. Ce projet comporte différentes catégories :

1° Un Saint-Germain (antiquités gallo-romaines) ;

2° Un Cluny (moyen-âge et renaissance) ;

3° Un Versaillais (portraits historiques) ;

4° Un Carnavalet (curiosités de l'histoire politique et municipale, costumes, etc.) ;

5° Une section pour les estampes et médailles, cartes, plans, etc.).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A chacune de ces catégories, on affecterait un certain nombre de commissions :

Pour le Saint-Germain : MM. de Mortillet, Chantre, Muller, le baron Blanc, Olivier Costa de Beauregard ;

Pour le Cluny : MM. Th. Reinach, Bertin, R. Michel.

Le local est prêt. Au milieu de la cour, il s'agira de remonter la fontaine de Lans, de relever les pierres tombales (de la cathédrale de Lémenc), de mettre en valeur la *Pieta* de la crypte de Lémenc, qui provient de l'église Saint-Léger, ainsi que les bustes en pierre des Apôtres (sacristie de Lémenc). Il faudrait demander, par M. Th. Reinach, les mouleurs du Louvre pour les moulages des sculptures du Bourget, de Saint-Jeoire-Prieuré et de tout ce qu'on pourra trouver de curieux.

Pour le Versailles, il y a soit à la Mairie, soit au Musée-Bibliothèque, soit au Palais de Justice, environ huit ducs de Savoie. Il y a aussi, au Château, un Napoléon en marbre et un prince impérial. On devra rechercher tous les personnages historiques. Au Musée, il y a un Emmanuel-Philibert attribué à Carrachio, une Marguerite de France (femme d'Emmanuel-Philibert), un Vaugelas. M. le président Orsat possède un Antoine Favre authentique. On enlèverait du Musée surchargé toutes les peintures qui ont une valeur documentaire.

Pour le Carnavalet, on réunirait tous les plans, les gouaches de Massotti (moitié au Musée, moitié chez Mme Silvoz, à Saint-Alban, sans compter « l'Incendie du Château en 1798 », chez M. V. De-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

narié), toutes les gravures, tous les meubles rappelant les diverses époques de la vie à Chambéry. Il y aurait une salle de la vie savoyarde (crouaijus, marmites, fourneaux, chenêts), une salle du mobilier, de l'ameublement, de la construction, une salle pour les objets ayant appartenu à des personnages célèbres, pour les costumes de toutes les époques, pour le plan en relief des Alpes.

Pour la section des estampes et médailles, les galeries du premier étage sont toutes désignées. MM. Cochon et Pavèse en seraient chargés.

Enfin, il pourrait y avoir une salle de la Révolution, une salle de l'Annexion.

Voies et moyens. — La Société d'archéologie en tant que société ne s'immiscie en aucune façon dans le choix d'un conservateur éventuel. Elle ne veut que faire œuvre artistique et d'intérêt général. Quel que soit le titulaire nommé par la Municipalité, la Société lui prêtera son concours, à la condition expresse que le titulaire se conformera strictement à ces instructions, et en se réservant d'exercer en permanence un droit de contrôle.

Elle enverra, s'il y a lieu, des rapports au Maire pour demander des améliorations ou signaler des abus.

« M. Mars Vallet, dit M. Michel, abandonne son atelier du premier étage au Musée-Bibliothèque, si on lui donne en compensation un logement à l'ancien archevêché. » Or, dans l'esprit de la Société d'archéologie comme dans celui de la commission du Musée savoisien, il n'était pas prévu de poste spécial de conservateur, mais simplement de l'installation d'une personne zélée, chargée de la propreté

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de la surveillance de l'établissement, en un mot, d'un concierge. La présence d'un concierge logé est indispensable.

Après quelques échanges de vues sur la nécessaité de voir un homme compétent et dévoué à la tête du futur musée, sans titre officiel et sans émolument, M. Pavèse se met à la disposition de la commission et promet de se charger du contrôle dont il a été question. La commission applaudit à ce beau geste et n'hésite pas à croire que le Conseil municipal tout entier y applaudira à son tour.

Tel est, Messieurs, l'état de la question. Il s'agit donc pour nous de conférer officiellement à M. Pavèse le titre de conservateur du Musée savoisien et de nommer en outre un concierge aux appointements ordinaires des concierges.

En votant la création de ce Musée, vous suivrez un exemple qu'on donne déjà ailleurs.

Avec la loi de séparation et ses conséquences, plus d'un immeuble affecté aux communes devient ou deviendra musée local ou régional. D'ailleurs, l'esprit provincial se réveille de toutes parts. En Normandie, on va reconstituer le passé de la province, dans les grandes fêtes du Millénaire, auxquelles participeront le Danemark, la Suède et la Norvège. Un congrès de savants y tiendra ses assises, une exposition spéciale glorifiera l'art normand et, sur les côtes de la Manche, comme aux flancs des Alpes, les populations « montreront qu'elles n'ont rien renié de leurs origines et qu'elles savent aimer et servir à la fois la grande et la petite patrie. »

« En Provence, sous le ciel clair du printemps,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le sous-secrétaire des Beaux-Arts vient d'inaugurer une magnifique exposition d'art provençal dans le palais des papes. Inspirons-nous de ces exemples. D'autre part, à recueillir et à conserver avec soin, en des abris sûrs, de précieuses collections, nous ne pouvons qu'encourager la générosité des donateurs. Enfin, au point de vue préhistoire, nous aurons à Chambéry une chose, j'allais dire unique en Europe, si le « British Museum » ne possédait, lui aussi, une collection comparable à la nôtre, et dont il a puisé, ici même, les éléments.

« Mon rapport comporte une seconde partie. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'ancien archevêché a une valeur historique très appréciable et, dans une de nos dernières commissions, la demande de classement comme monument historique a été envisagée et la majorité a décidé de le demander.

« J'ai recueilli les renseignements suivants que je prends la liberté de vous lire :

« Fondé dans la première moitié du XIII[e] siècle, le couvent de Saint-François est un des rares monuments de la protohistoire chambérienne, c'est-à-dire de l'époque où les riches dossiers de nos archives municipales ne nous guident pas encore. Quelques notes provenant de rares inscriptions ou parchemins nous renseignent seules sur cette première phase de son existence. Mais à partir du jour où commencent nos annales écrites, nous constatons l'importance de cet établissement et le rôle qu'il joue dans la cité naissante.

« Il suffira de rapporter ici un petit nombre de traits qui font voir les antiques rapports de cette

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

institution avec l'administration de la ville, et, partant, justifient l'intérêt que tous les amis du vieux Chambéry marquent à ces murs.

« Les salles de cet établissement représentent notre Hôtel de Ville primitif et son cloître rappelle nos plus anciens comices.

« En effet, c'est là qu'au moyen-âge se réunissaient les Chambériens convoqués par la cloche de Saint-Léger pour nommer les conseillers et les syndics. Ces assemblées durèrent jusqu'au temps où la centralisation du XVe siècle réduisit l'électorat municipal et retira au suffrage universel le choix des administrateurs de la ville qui se recrutèrent alors par cooptation.

« Elles n'allaient pas toujours sans cris et sans tumulte. Les citoyens mécontents profitaient de cette rencontre pour exhaler leurs plaintes et proférer leurs critiques. Il arriva que l'on dut, à cause du tapage, renvoyer la délibération au lendemain.

« La salle capitulaire attenant au cloître servit souvent de lieu de réunion au Conseil. L'atmosphère y était plus douce que sous le cloître. Pourtant en 1498 la paisible assemblée se trouva en grand émoi. Les bouchers, qu'une taxe de remplacement avait mécontentés, surgirent au milieu d'une séance du Conseil et menèrent un train d'enfer. « Par le sang Dieu, cria l'un de ces contribuables irrités, ils sont demi-dozene qui mangent tous les biens de la ville, qui governent tout et nous veuillent mettre cette puygnoyse d'once que jamais ne fut fait. »

« Il y avait au couvent de Saint-François un troisième local utilisé par la ville : c'était le poêle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(stupha), c'est-à-dire la salle contiguë à la cuisine et chauffée par elle. Là, les syndics rendaient chaque année leurs comptes aux gens chargés de les recevoir et de les examiner. De son côté, l'autorité municipale reconnaissait l'hospitalité qu'elle recevait en allouant de temps en temps des subsides à l'établissement. C'est ainsi qu'elle contribua, entre autres faits, au creusement des caves et à la construction du clocher, sous condition que les armes de la ville seraient placée sur les murs érigés avec son aide.

« Jusqu'au commencement du XVII[e] siècle où fut acquise la maison de Landes que remplace l'Hôtel de Ville actuel, le couvent de Saint-François, en même temps que l'Hôtel-Dieu, servit de maison commune. Il demeure donc aujourd'hui le plus ancien monument de notre vie municipale.

« Ainsi que le prouvent ces documents, l'ancien archevêché nous intéresse par son origine et par les souvenirs qui s'y rattachent. Or, le classement au rang de monument historique s'obtient à différents titres : le monument est à conserver ou à cause de sa belle exécution, ou à cause de sa rareté, ou enfin à cause de son origine et des souvenirs qu'il rappelle. C'est précisément dans ce dernier cas que se trouve l'ancien archevêché. Il peut être classé comme l'ont été les Charmettes, sinon comme la cathédrale, la chapelle du Château, le portail Saint-Dominique ou le portail de l'ancien Hôtel-Dieu.

« Puis-je ajouter qu'en obtenant le classement en question, nous sauvegardons un coin original du vieux Chambéry, un de ces anciens quartiers que les étrangers se plaisent à visiter, où ils s'attardent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus volontiers que dans les voies nouvelles, si spacieuses qu'elles soient.

« Je conclus. La question se présente sous un double aspect : 1° création d'un Musée savoisien dans les locaux de l'ancien archevêché, avec nomination d'un conservateur et intallation d'un concierge ; 2° demande de classement de l'ancien archevêché au rang des monuments historiques — demande à adresser, dans le plus bref délai, au Ministre des Beaux-Arts, avec photographies à l'appui.

« Je vous prie, Messieurs et chers Collègues, de vouloir bien donner votre approbation à cette double proposition et de voter en conséquence.

« *Le Rapporteur*,

« G. GRENIER. »

***

Il est donné lecture d'une lettre de M. Théodore Reinach, signalant l'intérêt que présenteraient des fouilles effectuées à Aime et invitant la Société à constituer un Comité de recherches à cet effet.

Le Président rappelle que, naguère, à la dernière séance du Comité des monuments historiques, M. l'architecte Borrel, à qui l'on doit de beaux travaux sur les anciens monuments d'Aime et qui est décédé depuis, avait fait une proposition analogue à celle que présente aujourd'hui M. Théodore Reinach ; mais cette proposition n'avait pu recevoir de suite pratique, faute de crédits. M. Théodore Reinach espère obtenir de l'Institut une subvention, avec laquelle il commencerait les travaux. Il faudrait trouver dans la région d'Aime une ou plu-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sieurs personnes dévouées et compétentes qui seconderaient ses efforts. Un appel dans ce sens est adressé aux Sociétés savantes du département et aux amis de la Société.

Sur la proposition du Président, un nouveau crédit de 50 francs, s'ajoutant à celui de 100 francs, voté précédemment, est ouvert pour des rayonnages de bibliothèque.

Séance du 11 octobre 1911.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Bodin, Bontron, Challier, Cochon, Falcoz, Michel, Pavèse, Simond et Vallet.

Excusé : M. Labully.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le Président annonce que, depuis la dernière réunion, la Société a perdu deux de ses membres, M. Drivet et M. Perrot. Tous deux appartenaient depuis très longtemps à notre Compagnie et lui avaient rendu d'importants services. M. Drivet en était l'un des vice-présidents; M. Perrot en avait été plus de quarante ans sociétaire. M. Drivet était allié à la famille Bottero, qui a imprimé de nombreux volumes de nos Mémoires. Il avait séjourné en Espagne, où il avait travaillé à l'établissement et à l'organisation d'une ligne de chemins de fer. Il avait pris sa retraite comme inspecteur de la Compagnie du Midi. Il était d'un commerce très agréable. Il causait avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entrain et donnait libre cours à une verve spirituelle. Il avait beaucoup vu, beaucoup observé, beaucoup retenu. Il s'intéressait particulièrement à la peinture et passait chaque jour de longues heures dans l'atelier de l'*Union Artistique*. La perte d'une compagne tendrement chérie lui porta un coup fatal. Depuis ce deuil, nous l'avons vu s'éteindre rapidement.

M. Perrot, par l'ordre et la courtoisie avec lesquels il a administré nos finances, a efficacement contribué à la prospérité de notre œuvre.

Nous conserverons le souvenir de ces deux excellents collègues et nous adressons à leurs familles l'expression de nos condoléances.

L'Assemblée s'associe aux sentiments dont le Président s'est fait l'interprète.

Le Président annonce que, depuis la dernière réunion, l'ancien archevêché a été classé comme monument historique et affecté au Musée des antiquités savoyardes.

M. Théodore Reinach ne s'est pas contenté de soutenir de son autorité et de son influence la cause qui nous est chère. Il a adressé à notre collègue, M. Pavèse, pour les premiers frais d'aménagement et d'installation, une somme de trois mille francs, accompagnée de la belle lettre dont voici le texte :

« *Chambéry, le 18 juillet 1911.*

« MON CHER CONSERVATEUR,

« Il n'y a pas, après le patriotisme tout court, de sentiment plus louable que l'attachement à la province dont la naissance, l'origine ou le libre choix de chacun a fait notre petite patrie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Il faut que ce sentiment se manifeste, non par de vaines déclamations ou de basses flagorneries, propres à engendrer ou à entretenir une dangereuse infatuation, mais par l'effort viril, sincère, efficace, de maintenir chez les générations successives le culte intelligent et pieux d'un cher passé, d'améliorer et d'embellir leur avenir matériel et moral.

« C'est dans cette pensée que, dès la première heure, j'ai été parmi les partisans chaleureux du projet de créer dans les bâtiments de l'ancien archevêché de Chambéry un Musée consacré à l'histoire et aux antiquités de la Savoie, miroir fidèle où se reflètera à travers les âges la physionomie de notre province, depuis les temps lointains des habitations lacustres et des temples romains jusqu'aux époques encore récentes, mais dont les usages, les costumes, le mobilier, les chansons, d'une saveur si particulière, menacent de s'effacer rapidement sous l'uniforme vernis de la civilisation contemporaine.

« Ce beau rêve va prendre corps et je me félicite d'avoir pu déjà contribuer à sa réalisation. La Commission désignée par le Conseil municipal, la Société d'Histoire et d'Archéologie, que j'ai enfin fait inscrire au budget des subventions ministérielles, m'ont fait l'honneur de m'associer à leurs premières études. J'ai été assez heureux pour obtenir du Ministère des Beaux-Arts le classement, comme monument historique de l'édifice destiné à abriter nos futures collections : ainsi est assurée la préservation intégrale d'un ensemble intéressant et caractéristique, que des projets plus ou moins entachés de vandalisme risquaient de mutiler ou de défigurer.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Le cadre du nouveau Musée est désormais fixé, l'heure est maintenant venue de le remplir, d'aménager les locaux, d'installer le noyau déjà existant de la collection future, de l'accroître sagement et progressivement. Cette triple tâche exigera du temps, elle exigera de l'argent. Or, la municipalité de Chambéry s'est, dans ses dernières années, imposé des sacrifices si lourds pour la transformation et l'assainissement de la ville, que les bons citoyens ont le devoir de chercher à ménager ses ressources en assumant volontairement une part de ce nouveau fardeau.

« Cet effort, à mon avis, sera d'autant plus fécond et plus significatif qu'il ne sera pas le fait d'une simple poignée de Mécènes. Il importe de ne négliger aucune bonne volonté, de faire appel aux portefeuilles les mieux garnis comme aux portemonnaies les plus modestes. La quotité de l'offrande dépend des moyens de chacun ; l'intention de tous aura la même valeur si elle s'inspire de la même sincérité.

« Il existe à Paris et dans d'autres villes des Sociétés d' « Amis » de tel musée, de tel palais, de telle bibliothèque qui ont déjà rendu les services les plus signalés. Ne serait-il pas intéressant de tâcher de grouper dans une société analogue les concours bénévoles des « Amis du Musée historique savoisien » ? Sans prétendre exercer une ingérence quelconque dans l'administration du futur Musée — assurée par votre dévouement et la collaboration de la Société d'archéologie — la Société des « Amis » apporterait sa contribution matérielle et morale à l'œuvre commune tantôt par des subventions pécuniaires, tantôt par l'acquisition directe

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'objets propres à enrichir vos vitrines, tantôt par des publications destinées à faire connaître vos trésors et à en faciliter la visite. Une cotisation très modique serait demandée à tous les membres, mais la plus grande latitude serait laissée aux initiatives généreuses.

« Si ces idées, mon cher Conservateur, vous paraissent plausibles, je vous propose d'ouvrir dès à présent une liste de souscription pour les futurs « Amis du Musée historique savoisien » et je m'inscris sur cette liste pour une somme de 3.000 fr. que je mets immédiatement à votre disposition, sans attendre la constitution définitive de la Société. Ce premier don — je vous prie de le considérer comme tel — a pour objet de pourvoir aux premiers et urgents besoins d'aménagement et d'installation. Mon plus cher désir serait de trouver de nombreux imitateurs. Puisse le concours éclairé et persévérant de tous les vrais amis de la Savoie d'hier et d'aujourd'hui, sans distinction d'opinion politique ou religieuse, assurer l'avenir de la belle œuvre de science, d'art et d'enseignement à laquelle vous vous êtes dévoué avec un si noble désintéressement ! Puisse ce prytanée savoyard devenir le foyer auquel viendra se vivifier, dans la vision d'un passé charmant ou glorieux, l'ardent patriotisme des générations futures ! C'est le vœu, c'est la ferme espérance de votre cordialement dévoué,

« Théodore Reinach,

« *Membre de l'Institut, Député de Chambéry.* »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

***

M. Pavèse a répondu en ces termes à M. Théodore Reinach :

« *Chambéry, le 20 juillet 1911.*

« MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

« La lecture de la lettre si digne qui vient de m'être remise, prouve une fois de plus combien vous avez à cœur de voir aboutir le projet d'installation d'un Musée ethnologique de la Savoie dans l'ancien archevêché de Chambéry ; cette installation, comme vous le dites si bien, ne pourra que maintenir chez les générations successives le culte intelligent et pieux d'un cher passé, améliorer et embellir l'avenir matériel et moral de notre petite patrie.

« Nous savions que notre cause était en bonne main, lorsque nous vous avons prié de faire une démarche personnelle auprès de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, Dujardin-Beaumetz ; notre espoir n'a pas été déçu ; car nous savions que ce grand enthousiaste et admirateur du passé saurait sauver de la pioche des démolisseurs un édifice strictement lié à notre histoire locale ; à mon sens, un morceau d'architecture gothique est préférable à tous ces gratte-ciel modernes malgré leur intérêt pratique et conserver ce qui mérite d'être conservé constitue un hommage à la tradition de notre pays ; ce serait lui porter atteinte que faire table rase de tout ce passé qui évoque une partie de l'existence de nos pères.

« Aussi, au nom de la Ville de Chambéry, au

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nom de la Société d'Histoire et d'Archéologie et au nom de ma modeste personnalité, je vous prie, Monsieur le Député, de vouloir bien agréer l'expression sincère de ma profonde gratitude pour le geste généreux que vous venez d'accomplir en me faisant parvenir la somme de trois mille francs destinés à pourvoir aux premiers besoins d'aménagement du nouveau Musée.

« Ainsi que vous, Monsieur le député, j'espère que nos concitoyens se feront un plaisir de vous imiter et d'alimenter en espèces ou en nature notre nouvelle installation ; enfin, dussions-nous passer pour chauvins, nous ne nous offusquerons pas de ce qualificatif, nous pourrons apprendre aux visiteurs, amateurs étrangers, et non sans quelque fierté, que nous avons eu un passé qui nous appartient, des souvenirs que nous avons recueillis et toute cette reconstitution sera la meilleure preuve que nous puissions offrir pour aider à la lutte contre le préjugé antisavoyard.

« Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression respectueuse de mes meilleurs sentiments.

« PAVÈSE,
« *Conseiller municipal,*
« *Conservateur du Musée historique.* »

Le Président et l'Assemblée adressent à M. Théodore Reinach l'expression de leur profonde gratitude. C'est grâce à sa haute influence et à son inlassable dévouement, grâce à la considération dont il est si justement entouré au Ministère de l'Instruction publique et à l'Institut, grâce aussi aux sympathies dont il jouit à Chambéry et en Savoie qu'a

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pu être menée à bien une œuvre dont le succès a pu quelquefois, à ses plus déterminés promoteurs, paraître douteux. Son don généreux va permettre d'entrer sans retard dans l'ère des réalisations fécondes. Notre Compagnie félicite M. Pavèse des sentiments dont il a été l'heureux interprète envers un maître de la science philologique et archéologique dont notre Société a éprouvé la bienveillance toujours présente, toujours active.

On procède ensuite à un échange de vues sur la suggestion de créer une Société *des Amis du Musée*. Les membres présents estiment que, dans une ville comme Chambéry, où les divers groupements pullulent déjà, il convient plutôt de concentrer l'effort des hommes de bonne volonté que de l'émietter et de le disperser. La Société des Amis du Musée existe en fait. Elle est constituée virtuellement par la Société d'histoire et d'archéologie qui, depuis plus de cinquante ans, a travaillé, avec une parfaite continuité, à créer et à étendre les collections, d'où est partie, en 1908, l'initiative d'affecter les bâtiments de l'ancien archevêché au musée des antiquités savoyardes, et qui a trouvé dans son sein pour défendre sa cause, soit au conseil municipal, soit au conseil général, soit à Paris, des avocats d'une autorité prépondérante. La Société d'histoire et d'archéologie compte de nombreux amis, non seulement parmi les membres de la Société d'histoire naturelle « amie et alliée », mais encore parmi ceux de l'Académie de Savoie, du Syndicat d'Initiative et de l'Union artistique. Elle fait appel à tous les concours et offre un terrain

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'entente et de collaboration à tous ceux qui sont désireux de contribuer à *la défense et illustration de la geste savoyarde.*

— Le Président annonce qu'il a reçu une lettre de la Maison de S. M. le Roi d'Italie, remerciant la Société de l'hommage qu'elle lui a fait d'un exemplaire de l'*Histoire des Savoyens* de feu Plaisance. Ce document est déposé aux Archives.

— Sur la proposition de M. Cochon, l'Assemblée décide d'inscrire sur la liste des Société faisant l'échange de leurs publications avec les nôtres : La Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (fondation Doucet), 19, rue Spontini, Paris. — Cette bibliothèque publie chaque trimestre un Répertoire d'Art et d'Archéologie, dont le but principal consiste à dépouiller de façon complète les revues spéciales. L'édition de ce Répertoire ne relève d'aucune attache commerciale.

— Le Secrétaire dépose sur le Bureau l'exemplaire n° 15 de la plaquette ayant pour titre : « *Le printemps victorieux* », dont la réédition a été faite aux frais de la ville de Chambéry, sur l'initiative et par les soins de M. Cochon, auquel l'Assemblée vote des remerciements et des félicitations.

— Sur la proposition du Président, M. Pavèse est nommé Archiviste de la Société. M. Pavèse accepte ces fonctions. Un crédit est mis à sa disposition pour acheter les cartons nécessaires.

— L'Assemblée vote l'acquisition, au tarif réduit, d'un exemplaire de l'Album officiel des fêtes commémoratives du centenaire de l'annexion (1860-1910).

— M. Cochon dépose sur le Bureau les documents

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ci-après, offerts à la Société par M. Georges Vallé, ancien député du Pas-de-Calais.

1. — 1505. — Constitution par Odon de Luyrieux, Jacques de B.... et Jean de...., religieux du prieuré du Bourget.

2. — 14 mars 1569. — *Parchemin latin.* Arrêt du Sénat de Savoye pour entretien des canaux de la ville de Chambéry.

3. — 1441. — *Papier.* Copie ancienne de lettres du duc Philibert aux châtelains de Tarentaise sur les salines.

4. — Papier. Texte latin. Reconnaissance du vénérable Morat, vicaire de Bissy, en faveur du château de la Serraz.

5. — 1382. — Papier. Texte latin. Manifeste de Jacques de Saint-Vital, prieur et recteur de Bissy, pour reconnaissance de dîmes.

6. — 1785. — Papier. Plan concernant le nouveau lit du torrent d'Hyère.

7. — 1732. — Papier. Texte latin. Arrêt du Sénat pour la commande du prieuré de Bellevaux entre Victorin Chardonel et Jean-Antoine Palozzi.

8. — 1620. — Papier. Acensement pour les communiers de Saint-..... en faveur de l'église métropolitaine de Saint-Pierre-de-Tarentaise.

9. — 1567. — Parchemin. Cession par Aimé Dardel au prieuré de Bissy d'un journal de terre.

10. — 1764. — Plan terrier de la commune de Bellecombe. (Extrait de la mappe.)

11 sq. — Divers parchemins du XV^e^ siècle concernant Bissy et autres lieux.

L'Assemblée adresse ses remercîments au donateur.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. Cochon qui a été désigné pour représenter la Société à l'inauguration de la croix restaurée du Nivolet, rend compte de sa mission. L'Assemblée décide que le discours prononcé par M. Cochon sera inséré au procès-verbal.

« Chambéry, le 6 juillet 1911.

« Monsieur le Président,

« En vertu de la délégation qui m'avait été faite en 1910, pour représenter la Société d'histoire et d'archéologie au Comité ayant pris à tâche la restauration de la croix du Nivolet, j'ai pris part aux réunions et aux votes de cette Assemblée et obtenu divers concours pour en assurer le succès. Le plus marquant a été l'offre gratuite par M. Badin, directeur des Produits chimiques d'Alais, des plaques d'aluminium devant servir de revêtement au béton armé et j'ai jugé nécessaire de rappeler ce don fort généreux dans mon allocution au banquet qui a suivi l'inauguration du monument le 2 juillet 1911. Vous en trouverez le texte ci-après pour nos archives : »

MESSIEURS,

Permettez au délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de la Savoie de prendre un instant la parole, après les remarquables discours que vous venez d'entendre et de justement applaudir.

Cette Société ne pouvait manquer de s'intéresser à la restauration d'un monument, comptant déjà plus d'un demi-siècle, qui exprime colossalement les sentiments chrétiens de la vallée de Chambéry et traduit, par la croix,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en signal de sa capitale, l'emblème historique de la Savoie dont elle fut toujours le blason, des princes à la cité.

Aujourd'hui, grâce aux récentes découvertes, la fête que nous célébrons marquera une nouvelle date historique. Au-dessus du plateau de Saint-Saturnin évoquant l'âge de la pierre polie, et des pentes de Lemencum où l'on retrouve les restes des époques grecque, romaine et gallo-romaine ; dominant la ville actuelle de Chambéry où brillent encore des édifices de style roman, ogival, renaissance et XIXe siècle, nous avons inauguré l'âge de l'aluminium, débutant par le riche revêtement dont la croix étale la splendeur sur un appareil de béton armé, lui-même de création récente. Ce fut une heureuse idée que celle qui a permis ainsi d'emprunter à la Savoie même ce magnifique ornement. Vous savez que la vallée de l'Arc est appelée aujourd'hui la vallée de l'aluminium, car elle en est dans le monde la plus grande productrice. D'un métal qui valait mille francs le kilogramme en 1850, elle l'a ramené de 2 à 6 francs et elle en livre annuellement quatre mille tonnes répandues dans tout l'univers. D'autre part, si sa fabrication émane de la Maurienne, sa préparation et son laminage ont été obtenus par les forges de Cran-en-Génevois ou d'Ugine en ancien Faucigny, autres origines savoyardes, de telle sorte qu'en langage imaginatif à la manière des poètes, on pourrait dire que cette parure à éclat tantôt rayonnant, tantôt atténué, réunit et reflète tour à tour à nos yeux qui la regardent à des heures différentes, les aspects des chutes miroitantes de l'Arc ou du calme apaisé des eaux du lac d'Annecy, ses deux sources.

Vous savez aussi que c'est peut-être l'aluminium qui nous fournira une monnaie d'appoint plus propre et plus légère que le billon d'aujourd'hui, puisqu'elle ne pèserait que le quart à valeur égale. Par une singulière rencontre et par une sorte de prédestination, ce métal qui, en d'autres temps, aurait porté gravée la croix monétaire de Savoie, sert aujourd'hui à décorer la croix monumentale du Nivo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

let. Puisse-t-elle y resplendir longtemps et rappeler, avec le signe de la rédemption, le concours des souscripteurs de tous rangs et de tous âges qui lui ont assuré cet éclat ! Qu'il me soit permis néanmoins d'évoquer nommément le Directeur des Produits chimiques d'Alais, M. Badin, membre de la commission monétaire, à qui nous sommes redevables de ce don généreux.

Récemment, au millénaire de Normandie, j'admirais avec de nombreux visiteurs, dans la cathédrale de Rouen, la fameuse tour de beurre, un des plus beaux spécimens d'ogival flamboyant élevé il y a quatre siècles par le produit des dispenses des fidèles autorisés à user du beurre en carême. Puisse aussi la croix du Nivolet restaurée par nos offrandes volontaires et dont nous commençons l'histoire, être encore inscrite dans 400 ans au livre archéologique de notre cher pays !

J. COCHON.

— Au sujet de la publication de M. le baron de Buttet sur le prieuré du Bourget, l'Assemblée décide qu'en vertu de la décision du 13 janvier 1907, la participation de la Société dans les illustrations de cet ouvrage sera de 10 francs par cliché et que le nombre de ces clichés ne dépassera pas quatre ; on allouera également 10 francs pour la planche en couleur.

— M. le docteur Moret a entrepris un travail sur la *Dame de Minjoud*. Les illustrations se composent de trois portraits réunis en deux clichés et d'un certain nombre de gravures sur bois. La reproduction des dessins étant à la charge de l'auteur, l'Assemblée décide qu'à titre de compensation, la Société paiera la dépense des clichés.

— Sur la demande de M. Cochon, l'Assemblée dé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cide l'insertion de cette notice dans le volume en cours d'impression chez M. Gentil.

— M. Cochon est désigné pour inviter M. Perpéchon à achever, dans le plus bref délai, la mise au point de son « Inventaire des archives hospitalières » et pour demander à la Ville une subvention suffisante pour permettre l'insertion dans nos Mémoires de ce très important travail.

— M. Vermale, vice-président, a présenté devant la Faculté de Lyon comme thèse de doctorat ès-lettres, une étude ayant pour titre : « Les Classes rurales en Savoie au XVIIIe siècle ». Cet ouvrage comprend 327 pages et il est divisé en huit livres : I. La Province de Savoie-Propre ; II. La Condition personnelle du paysan ; III. L'Organisation de la propriété foncière ; IV. L'Exploitation seigneuriale des classes rurales ; V. Exploitation seigneuriale et bourgeoise des classes rurales ; VI. L'Administration royale et les classes rurales ; VII. La Justice royale et le peuple ; VIII. La Savoie agricole et sociale au XVIIIe siècle.

L'Assemblée vote des félicitations à M. Vermale, qui, malgré son éloignement momentané, continue de s'intéresser à l'histoire de notre pays et lui consacre de fortes et substantielles contributions.

Séance du 12 novembre 1911.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Challier, J. Cochon, Falcoz, Pavèse, Perrier et Simond.

Excusés : MM. Bodin et Vallet.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le baron Blanc, dont une communication était à l'ordre du jour, a adressé au Président une carte ainsi conçue : « Etant indisposé et obligé de garder la chambre, je prie M. le Président de vouloir bien inscrire ma communication à l'ordre du jour de la prochaine séance. — Cordiales salutations. » Par suite d'une erreur du porteur qui avait déposé le pli à l'hôtel de ville et non au palais de justice, il n'a été remis au Président qu'à l'issue de la réunion.

— Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Président donne quelques renseignements complémentaires sur la question du Catalogue des archives hospitalières, auquel M. Perpéchon travaille depuis de nombreuses années. D'après ces prévisions, l'ouvrage formera trois ou quatre volumes d'environ quatre ou cinq cents pages chacun. On le publierait dans nos Mémoires par tranches d'environ deux cents pages, ayant une pagination spéciale et suivie, de sorte que ces fragments puissent être reliés ensemble. Le nombre des tirés à part pour le compte de la Société serait de deux cents.

— Si les subventions obtenues étaient suffisantes, on pourrait publier, en outre du volume annuel de nos Mémoires, un volume ou un fascicule supplémentaire, et cette solution serait bien préférable.

M. Perpéchon a déclaré qu'il remettrait prochainement son manuscrit.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Pérouse, archiviste départemental relative à l'Inventaire des Archives de la ville de Moûtiers. Il demande notamment si l'on pourrait réserver, dans un des plus prochains volumes, une tranche d'une cinquantaine

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de pages pour en amorcer la publication. — *Adopté.*

— Le Président entretient l'Assemblée de l'état d'avancement des volumes en cours d'impression à l'imprimerie Gentil.

— M. J. Cochon, vice-président et bibliothécaire, dépose sur le Bureau un exemplaire du Catalogue raisonné du Musée de Chambéry, par M. Jules Carotti, que des liens d'étroite parenté rattachent à M. Jourdan, ancien percepteur, et qui enseigne l'histoire de l'Art à l'Académie royale de Milan. Cet ouvrage, terminé en 1905, avait été présenté à l'Académie de Savoie, qui lui avait décerné le prix de Loche. Il risquait de demeurer inédit, assez longtemps encore, si M. Gabriel Grenier, professeur au lycée et conseiller municipal, n'avait obtenu du Conseil (séance du 3 février 1911) que la Ville en fît l'acquisition et en assurât la publication.

M. Grenier n'a pas été pour M. Carotti seulement le plus zélé et le plus sympathique des avocats. Il a été presque un collaborateur, laissant à M. Carotti toute la liberté et toute la responsabilité de ses attributions et de ses jugements, mais lui suggérant quelques retouches, additions ou rectifications, et surtout surveillant l'impression à l'Imprimerie Chambériennne, adressant les épreuves à l'auteur, et participant à leur correction, tâche ingrate entre toutes.

L'ouvrage est accompagné de notes bibliographiques et de 14 planches, représentant : 1. La Statuette de Vénus Anadyomène, découverte à Détrier (bronze). — 2. Caducée provenant du temple de Mercure à Lémenc (bronze). — 3. Saint Crépin, patron des cordonniers, haut relief en bois, décou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vert par M. A. Perrin, dans le galetas d'une vieille maison de la rue Juiverie, ayant en même temps que la Vénus de Détrier, figuré dans le Petit-Palais, à l'Exposition universelle de 1900. — 4. Masque en marbre de jeune fille. — Ecole florentine de la deuxième moitié du XV^e^ siècle (col. Gariod). — 5. Andrea Riccio de Padoue (XV^e^ siècle), Narcisse, statue en bronze origine non mentionnée. — 6. Jean Carrachyo (1577). Portrait de Marguerite de Valois, épouse d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (don de M. Rey).— 7. Jean Carrachyo (1580). Portrait du jeune duc de Savoie Charles-Emmanuel I^er^. — 8. Ferdinand Elle(1648-1717). Portrait de jeune homme. — 9, 10. Maître italien du XV^e^ siècle. Triptyque face et revers des volets. — 11. François Zaganelli de Cotignola (1460-1531). Sainte Marie-Madeleine dans le désert. — 12. Velasquez (1599-1560). Portrait d'une dame âgée. — 13. Dagnan Bouveret. Chevaux à l'abreuvoir (1884). — 14. Benoît Molin (1810-1894). Judas et Satan ou le baiser rendu.

En 1870, un article publié dans nos Mémoires (t. XII, p. 266 sq.) par Auguste Dufour et François Rabut, publiant la liste des œuvres léguées par Rey, du Grand-Bornand, émettait ce vœu : « Puisse cette liste aider à rapprocher le moment où paraîtra le Catalogue de la galerie des tableaux de la ville de Chambéry ». Ce vœu est aujourd'hui réalisé. Dans une brève et élégante préface de quatre pages, M. G. Grenier présente l'œuvre et l'auteur.

— Après un échange de vues, il est décidé que de nouvelles instances seront faites auprès de la Municipalité d'Aix-les-Bains en vue d'obtenir le main-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tien de la subvention accordée en 1909. Dans un des prochains volumes de nos Mémoires paraîtra la suite du compte rendu des séances du Comité révolutionnaire aixois.

— Le Président informe ses collègues qu'en tant que directeur de l'Ecole Préparatoire à l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres, il a entrepris des démarches pour obtenir la création à cette école d'un cours d'histoire de Savoie. Ce cours comprendrait annuellement une vingtaine de leçons et une dizaine de conférences. Les conférences auraient lieu pendant le second semestre et seraient consacrées à des études théoriques et pratiques de paléographie et de diplomatique. Il serait confié à notre collègue et ami, M. Pérouse, archiviste départemental, ancien élève de l'Ecole des Chartes, docteur ès-lettres, lauréat de l'Institut. Les fonds (600 fr. par an), dont 500 pour le traitement du professeur, et 100 fr. pour les frais accessoires, chauffage, éclairage, etc., seraient demandés au Conseil général. L'idée a reçu l'accueil le plus favorable de ceux des membres de l'Assemblée départementale à qui M. Michel l'a présentée.

— Sur la présentation de MM. Cochon et Falcoz, l'Assemblée prononce l'admission de M. le baron Eugène du Noyer, demeurant à Francin, canton de Montmélian.

La séance est levée à midi.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 11 décembre 1911.

Présidence de M. Michel.

Présents : MM. Albert Blanc, Bontron, Cochon, Corcelle, Falcoz, Hollande, Pavèse, Perrier, Simond et Veyrat.

Excusé : M. Vallet.

Sur la présentation de MM. Cochon et Balmain, M. Guillermin Victor, ingénieur du service de la construtions du chemin de fer à Moûtiers, est admis comme membre effectif.

— M. Cochon propose d'ajouter au volume qui doit paraître prochainement un compte rendu de l'exposition rétrospective de Turin à laquelle notre Société a participé. Cette offre est acceptée. D'autre part, M. Cochon fait don à la Société d'un exemplaire du Catalogue de la bibliothèque Costa. Des remercîments lui sont adressés.

— Le Président rappelle que notre Société entretient des relations amicales avec la *Société d'histoire naturelle* et qu'une sorte d'alliance offensive et défensive existe entre elles. Cette entente cordiale s'est manifestée jusqu'ici notamment par des banquets et des excursions en commun. Il annonce que tout récemment il a reçu la visite de MM. Revil et Denarié qui lui ont fait part d'un projet consistant à donner des conférences sous les auspices des deux Sociétés. On pourrait donner quatre conférences, dont deux sur l'histoire naturelle et deux sur l'histoire et l'archéologie. La première sera faite prochainement par M. Revil, qui traitera du nouveau projet d'alimentation en eau potable de la ville de Chambéry. Le sujet de la seconde n'est pas encore arrêté.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

— M. Corcelle, présent à la séance, annonce qu'il accepte de faire la première des conférences qui incombent à la Société d'histoire et d'archéologie. Le Président demandera à M. Gabriel Grenier de vouloir bien se charger de la seconde.

La discussion s'engage de nouveau sur l'Inventaire des archives hospitalières. Le Président insiste sur l'intérêt que présente la publication de cet important travail. Mais, en même temps, il convient de se garder d'ambitions pratiquement irréalisables. Si l'on veut aboutir, il faut concevoir non une série de volumes somptueux — grand format — grandes marges, etc., analogues à ceux qu'ont fait paraître l'Etat, certains départements et certaines villes. Il faut tout simplement que l'œuvre de M. Perpéchon figure dans la collection de nos Mémoires d'une manière identique aux autres travaux édités par nous.

Dans ces conditions modestes, la publication ne laisserait pas de coûter pour trois volumes un minimum de 6.000 francs. Le Président a demandé M. Joseph Revel, vice-président de la Commission des hospices, si celle-ci pourrait accorder une subvention. Il lui a été répondu que c'était, pour le moment impossible, en raison des charges très lourdes qui frappent en ce moment-ci les hospices en raison du transfert de la Charité, de l'accroissement du prix des denrées et de l'augmentation des hospitalisés. M. Perrier, qui fait partie du Conseil d'administration, estime néanmoins qu'une allocation de 200 à 300 francs par an pourrait être obtenue. — On fait observer que l'effort financier qui incomberait dans ces conditions à la Société, reste fort

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au-dessus de ses ressources. — Le Président propose de publier chaque année un fascicule dont le prix de revient serait d'environ 500 francs. — Ces fascicules seraient paginés de façon à pouvoir, par la suite, être réunis et former des volumes. — La publication s'échelonnerait sur le cours d'une dizaine d'années. Il y a donc urgence à la commencer au plus tôt. Il va de soi qu'elle pourrait être conduite plus rapidement si le Gouvernement, l'Institut, le Département ou la Ville nous prêtaient un aide financier efficace.

M. Cochon est chargé de voir M. Pérouse pour obtenir des renseignements précis sur les conditions dans lesquelles pourrait être obtenue une subvention de l'Etat, s'ajoutant à celle qui nous a déjà été accordée et exclusivement destinée à couvrir une partie des frais d'impression du Catalogue des archives hospitalières de Chambéry.

Année 1912.

Séance du 14 janvier 1912.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Bontron, Challier, Cochon, Falcoz, Hollande, Pavèse, Simond et Xardel.

Excusés : MM. Perrier et Gaide.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le Président offre aux membres de la Société et à leurs familles ses meil-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs vœux pour la nouvelle année. Il émet le vœu que la Société, dont la prospérité et la réputation s'accroissent de jour en jour, recrute de nouveaux membres et produise d'importants travaux.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de démission de M. le docteur Truchet.

MM. Challier et Falcoz sont désignés comme commissaires des comptes de l'exercice 1911.

Séance du 11 février 1912.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents: MM. Bontron, Challier, Cochon, Falcoz, Hollande, Pavèse, Perrier, Simond et Xardel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est donné acte du dépôt des manuscrits suivants :

1° M. Hollande père. — *Le lac du Bourget, autrefois et aujourd'hui. — Anciens habitants des régions voisines de ce lac.* — Manuscrit comprenant six fascicules. — Sont nommés commissaires de lecture : MM. Cochon et Xardel.

2° M. Falcoz. — Manuscrit ayant pour titre : *Les ruines du château de Saint-Claude*, commune de Saint-Cassin, 25 p. environ. Sont nommés commissaires de lecture : MM. Bertin et Metzger.

Il est décidé que le volume confié à l'Imprimerie Chambérienne sera distribué incessamment et que celui qui est en cours d'impression à l'imprimerie Gentil sera distribué l'année suivante, soit seul,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soit avec un autre, suivant la grosseur du volume et l'état de nos ressources. — Par mesure exceptionnelle, les tirés à part seront remis aux auteurs, sitôt leur impression achevée, sans attendre l'achèvement du volume.

— Après examen des comptes du Trésorier et du rapport du Contrôleur, l'Assemblée adopte le vœu suivant : « Les Membres de la Société d'histoire et d'archéologie, après avoir pris connaissance du rapport du Trésorier et du rapport annexe des Contrôleurs, donnent acte du dépôt de ces pièces, qui seront conservées aux archives et adressent leurs chaleureux remercîments et leurs félicitations à leur dévoué Trésorier et aux Contrôleurs.

— Le Président annonce qu'il a le plaisir de faire connaître à l'Assemblée que dans le rapport officiel présenté à la Chambre des députés (séance du 24 février 1912), sur les pétitions relatives à la conservation des églises, la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie est mentionnée en quatrième ligne.

— M. Cochon communique le texte exact du *Journal Officiel*.

Le rapporteur, M. Benjamin Bories (Tarn-et-Garonne) conclut en ces termes :

« Les nombreuses pétitions qui, de tous les points de la France, ont été envoyées à la présidence de la Chambre, traduisent l'impression pénible ressentie par tous ceux qui se préoccupent de l'histoire de notre pays, en voyant disparaître, petit à petit sous la pioche des démolisseurs ou sous les ronces et les hautes herbes, d'humbles églises de campagne, souvent sans style, mais pleines de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

charmé et d'émouvants souvenirs, de pittoresques calvaires et de vieux cimetières.

« Nous voulons conserver, disent les pétitionnaires, ces restes du passé, ces sources de vie spirituelle ; nous voulons sauvegarder la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la terre de France.

« Ces sentiments, d'un ordre élevé, sont on ne peut plus louables et la commission propose de renvoyer les pétitions, avec avis très favorable, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. (Renvoi au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts). »

Séance du 10 mars 1912.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Cochon, Falcoz, Hollande, Perpéchon, Perrier, Simond et Xardel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé à la distribution aux membres présents du volume n° 52 des Mémoires de notre Société.

M. Cochon exprime le désir que, conformément à la tradition, chaque volume contienne la chronique de la Société. M. Michel, qui a rédigé, de concert avec M. Simond, la dernière chronique parue (au tome 46, en 1909), expose que l'effort de la Société a tendu en partie vers la création du Musée Savoyard. En raison des résistances que l'on ren-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contrait, il était prudent de tenir provisoirement cachées les démarches et les espérances du Comité d'initiative formé parmi nous. Mais maintenant qu'après s'être heurté aux difficultés les plus diverses, le projet est sur le point d'aboutir, le moment est venu de faire connaître l'action de la Société. M. Michel se charge donc de rédiger la Chronique du 1er janvier 1908 au 31 décembre 1912. (1)

— Il est donné lecture du rapport des commissaires sur le travail de M. Falcoz, relatif aux ruines de Saint-Claude. Ce rapport concluant à l'impression, le manuscrit est remis à M. Simond, pour être, par ses soins, publié dans le volume à venir à l'imprimerie Gentil.

— M. Cochon donne lecture du rapport sur l'étude de M. Hollande père, consacrée au lac du Bourget. En raison des frais que comporteront les croquis, plans, figures, etc., que comporte ce travail, il est décidé qu'un devis estimatif de cette dépense sera établi de concert avec M. Hollande.

— M. Perpéchon déclare que son manuscrit de l'Inventaire des archives hospitalières est en état d'être mis sous presse, et qu'il en fait le dépôt fictif sur le Bureau. MM. Cochon et Pérouse sont nommés commissaires de lecture. Il est décidé que lorsque leur rapport aura été déposé, une démarche officielle sera faite auprès du maire, pour lui

(1) Le présent volume constitue la Chronique réclamée dans la séance du 10 mars 1912. En raison du travail considérable qu'il a exigé, malgré toute la diligence que l'auteur et l'imprimeur y ont mise, il n'a pu être prêt avant le 1er novembre 1913.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en donner communication et conférer avec lui sur les voies et moyens à employer pour assurer, dans le plus bref délai, l'apparition d'un ouvrage dont l'importance est capitale pour l'histoire de Chambéry.

— Il est donné acte du dépôt d'un exemplaire de la brochure de M. Vermale ayant pour titre : « La Franc-Maçonnerie Savoisienne à l'époque révolutionnaire, d'après ses registres secrets », avec une préface de M. Albert Mathiez.

Sur la proposition de MM. Cochon et Challier, M. Guimet, directeur du Musée Guimet, est nommé membre d'honneur. M. Van Gennep est également nommé membre d'honneur, et en raison des services rendus par lui à notre Société, il lui sera fait hommage de nos publications.

Séance du 14 avril 1912.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Challier, J. Cochon, Falcoz, Hollande, Pavèse, Perrier, Simond et Vallet.

— Il est donné lecture d'une lettre ministérielle en date du 23 mars 1912, annonçant l'allocation d'une subvention de 500 fr. à la Société. Aux termes de cette lettre, il devra être adressé au Ministère, au plus tard en décembre prochain, un rapport justificatif de l'emploi de cette subvention.

— Sur l'intervention de M. Van Gennep, la direction du musée Guinet a, par lettre du 15 mars 1912, informé notre Société que les publications de ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

musée nous seront adressées régulièrement et que prochainement nous parviendront les volumes parus cette année et quelques-uns des volumes publiés au cours des années précédentes.

— L'Assemblée décide d'inscrire la Société pour une somme de 20 fr. dans la souscription ouverte par la Société d'archéologie de la Drôme pour faire exécuter un buste de M. le chanoine Ulysse Chevalier, récemment nommé membre de l'Institut.

— Un crédit de 50 fr. est ouvert comme première mise de fonds pour le transport dans les locaux de certains doubles de la bibliothèque de la ville, mis à titre provisoire en dépôt dans notre bibliothèque. Au cas où les exemplaires demeurés à la bibliothèque de la ville viendraient à disparaître ou à être gravement détériorés par suite d'incendie, de vol ou pour toute autre cause, la Société devrait à première réquisition faire replacer le ou les volumes correspondants.

— M. Michel annonce son intention, après l'achèvement de l'histoire du parti dévot, et de l'invasion de la Savoie par l'armée française que commandait M. de Saint-Ruth, de reprendre et de terminer diverses études entreprises depuis longtemps par lui et notamment : les vieilles maisons de Chambéry, les châteaux de la vallée de Chambéry ; — histoire de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur en Savoie ; — la vie et les œuvres d'Amélie Gex ; — J.-Pierre Veyrat et *l'homme rouge*. — J.-J. Rousseau et Mme de Warens : l'Idylle des Charmettes ; — les lectures de J.-J. Rousseau et les sources de quelques-uns de ses ouvrages. M. Michel est parvenu à réunir quelques-uns des volumes que possé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dait M. de Conzié, dont la collection a été dispersée et qui prêtait des livres à Rousseau. Il possède également un fonds janséniste assez considérable, et il ne faut pas oublier que J.-J. subit pendant son séjour aux Charmettes l'influence janséniste.

— M. Perpéchon soumet à l'Assemblée un parchemin du XIIe siècle, fort bien conservé. Il s'agit d'une donation faite le 11 mars 1177 par Otto Damel de Revello au monastère de Sainte-Marie-de-Staffarde pour le repos de son âme et de celle de ses parents. Cette donation a pour objet deux pièces de terre d'une contenance de plus de vingt journaux. — Investiture donnée par noble Marthinus de Revelo aux dits moines. — Acte passé à Revello dans la maison du portier d'Otto d'Amel. — Notaire : Vuilielmus. — Témoins : deux moines et deux pécheurs, Auricus Damel et Gigo de Plociasco.

Séance du 14 mai 1912.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Balmain, Bodin, Bontron, de Buttet, Cochon, Falcoz, Pavèse, Simond, Vallet et Vermale, et M. Hertzog, délégué de la Société d'histoire naturelle.

— Le Président annonce le décès de M. Létanche. Notre Société est cruellement éprouvée. Dans un court espace de temps, elle a perdu successivement trois de ses Vice-Présidents : M. Blanc, M. Drivet, et maintenant M. Létanche. M. Simond est chargé d'exprimer à la famille la part prise par nous au deuil dont elle est frappée, et de rédiger une notice

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nécrologique, qui sera annexée au procèsverbal.

— Notre Société possède, de provenances diverses, un grand nombre de numéros du *Courrier des Alpes* et d'autres journaux de Savoie. — Il est décidé qu'un récolement en sera fait, et que les *doubles* seront remis en dépôt aux archives départementales. Les numéros conservés seront ou reliés, s'ils forment une série suivie à peu près complète, ou classés dans des cartons.

— M. Hertzog, délégué de la Société d'histoire naturelle, dont c'est cette année le tour d'initiative, expose que trois projets ont été étudiés : 1° le Bourget. — 2° Montbel, qui a servi quelque temps d'asile à Mandrin. — 3° Hautecombe et Bourdeau. Après un échange de vues, la préférence est donnée à Montbel. La date de l'excursion est fixée au 2 juin. — Les dames y seront admises.

Séance du 13 octobre 1912.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL.

Présents : MM. Balmain, Bodin, Bontron, de Buttet, Cochon, Falcoz, Pavèse, Perpéchon, Simond, Vallet et Vermale.

— Le Président a le regret d'annoncer la mort de M. Jules Carret ; décédé le 30 juillet dernier, c'était un des plus anciens parmi nos membres ; il avait, pendant fort longtemps, exercé les fonctions de Vice-Président. Il a publié dans nos Mémoires des travaux d'une haute valeur scientifique. Il avait dépensé des sommes importantes pour faire pratiquer des fouilles dans sa grotte de Lovettaz, où il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait trouvé des documents du plus grand intérêt ; les résultats de ses recherches étaient conservés dans une petite maison qu'il avait fait édifier, près de l'ouverture de la grotte, et où il avait autrefois fait d'assez longs séjours. Quand les représentants de la ville, héritière de M. Carret, se sont présentés, pour dresser l'inventaire, dans cette modeste retraite qui était à la fois le laboratoire du savant et l'asile du sage, ils ont constaté que les murs avaient été percés. Tout ce qui se trouvait à l'intérieur avait été pillé ou détruit. Ainsi le résultat de tout une vie de travail a été anéanti par la brutalité anonyme d'un ou de plusieurs malfaiteurs. La Société est unanime pour flétrir avec la dernière indignation cet attentat imbécile. Déjà naguère, lors des fouilles exécutées à La Ravoire, par le comte Costa, des conduites d'air chaud ont été, pendant la nuit, brisées.

Contre ce vandalisme endémique, il faut mener une campagne énergique. A quel sentiment obéissent les auteurs de ces tristes exploits (1) : à cette

(1) Au moment où nous corrigeons ces épreuves, la statue de J.-J. Rousseau, œuvre de notre collègue et ami, Mars Vallet, érigée au clos Savoiroux, est l'objet d'un attentat inqualifiable que nous avons flétri dans une note communiquée à la presse. — Quelle combinaison monstrueuse du préjugé antisavoyard le plus implacable et du fanatisme le plus ignare a-t-elle suggéré l'idée d'anéantir l'œuvre d'un artiste chambérien et l'image d'un grand écrivain, que nous nous refusons à adorer béatement comme une idole ou comme un fétiche, vis-à-vis de qui nous n'abdiquons rien des droits de la critique et du libre examen, mais qui a exercé sur la conscience de l'humanité moderne une in-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fureur aveugle de destruction, dont sont possédés les enfants, les sauvages, les alcooliques et les dégénérés, qui se plaît à briser des lampes électriques, des plaques indicatrices, à écorner des bornes kilométriques, etc., à imprimer partout le stigmate de la barbarie. Ce fléau n'existe pas chez les peuples qui ont le sentiment de la légalité et le respect de la propriété individuelle ou collective, comme les Suisses, les Anglais et les Allemands. Il n'existe pas non plus chez les peuples artistes, comme les Italiens..... A une cupidité stupide qui fait soupçonner à des rustres avides, que si des hommes en redingote et qui ont étudié font remuer le sol, c'est pour y trouver des trésors, des sacs et des coffres d'argent et d'or monnayé. Quelques malandrins ont dû confondre la grotte de Carret avec la caverne d'Ali Baba. Ils ont supposé que le possesseur avait retiré de ces profondeurs mystérieuses des sommes incalculables, tout ce qu'avaient mis en réserve, au moment des révolutions, les priviligiés d'autrefois : les nobles, les prêtres et les moines. Ils ont supposé également qu'un bourgeois, nanti d'un si magnifique butin, ne pouvait manquer d'avoir une cave bien garnie. Ils

fluence prodigieuse, qui a aimé notre petit pays et l'a fait aimer. Une scie à métaux, manœuvrée la nuit par un professionnel anonyme, n'est pas un argument contre Rousseau. Elle dénote simplement qu'il se trouve en plein vingtième siècle des gens réfractaires à l'idée de tolérance **et ressuscitant la mentalité des Iconoclastes de Byzance ameutés par Léon l'Isaurien ou Constantin Copronyme, des Huguenots du XVIe siècle, des Sans-Culottes de 1793, crevant des tableaux et abattant des images de saints et de rois.**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont donc montés dans l'espoir de se remplir les poches d'espèces sonnantes et la panse de conserves savoureuses, de vins généreux et de liqueurs enivrantes. N'ayant trouvé que des ossements, ils ont été pris d'un délire de colère ; ils se sont vengés de leur déconvenue en saccageant tout, comme font les femmes hystériques, qui mettent en pièces la vaisselle et les Pandours qui brûlent les moissons et ruinent les villages. — Peut-être enfin y a-t-il eu là quelque explosion de fanatisme ou quelque représaille politique. De tels épisodes sont désolants et décourageants, ils montrent combien est mince et friable le léger vernis de civilisation dont nous sommes si vains et qui recouvre mal la bestialité de l'animalité primitive.

— M. Vermale qui a représenté la Société aux obsèques de M. J. Carret, le jeudi 1er août, est prié de rédiger une notice sur les travaux scientifiques du défunt.

— Le Président annonce également la mort de M. Mottet, ancien maire d'Aix-les-Bains, qui nous avait naguère, à la suite d'un échec politique, adressé sa démission. Il semble fâcheux que notre Société, qui se tient scrupuleusement en dehors des conflits de la politique, soit exposée à subir le contre-coup des luttes électorales. Elle offre au contraire à tous les esprits cultivés, quelles que soient leurs opinions et leurs convictions, un terrain d'entente et d'union, d'où est rigoureusement proscrit tout ce qui peut diviser, où l'on s'attache passionnément à tout ce qui domine et apaise les querelles éphémères, l'étude passionnée et presque religieuse du passé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Mottet avait donné ses soins à la restauration du Temple de Diane. Il aurait été heureux de présenter le résultat de ses travaux à ses collègues de la Société d'archéologie. Tout plein de son sujet, il me l'avait exposé avec abondance et précision. Une date avait été fixée pour une excursion projetée. Le malheur voulut que, sur le point de lancer les convocations, nous nous aperçûmes que nous allions tomber en pleine bataille ; nous avons attendu une éclaircie, et, quand la sérénité est venue, après de formidables orages, ç'a été la sérénité suprême, celle que ne peuvent troubler les rumeurs et les clameurs des partis acharnés.

— L'excursion projetée à Montbel n'ayant pu s'effectuer, les deux Sociétés ont fait une excursion commune à Aiguebelette. La fête a été charmante (1).

M. Vermale rend compte de l'excursion de Chautagne à laquelle notre Société avait été conviée par M. Masse. M. Masse n'a pas été seulement le mieux

(1) Au cours de ce banquet, a été décidée la constitution d'un Comité chargé de tenter un suprême effort pour sauver, avenue de la Réunion, la noble et majestueuse perspective du chevet de la Sainte-Chapelle, perspective révélée par la démolition de certains bâtiments du Séminaire et qui va être masquée par la construction d'un grand magasin. Des pétitions ont recueilli de nombreuses signatures. Un mémoire a été rédigé. MM. Michel et Simond se sont présentés devant M. Michel, juge de paix, chargé de l'enquête de *commodo* et *incommodo*. Ils ont remis les documents rédigés ou réunis par eux. Cette démarche a été vaine. Le Conseil municipal a écarté la démarche présentée par MM. Michel et Simond, que, dans le *Patriote Républicain*, M. Salomon avait chaudement approuvée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

informé des guides, il a été aussi le plus aimable, le plus accueillant des hôtes. Il est décidé qu'une lettre de remerciements lui sera adressée au nom de la Société pour son obligeance et sa cordiale réception.

Le manuscrit de M. Hollande père est remis à MM. Cochon et Xardel.

M. Balmain dépose un manuscrit ayant pour titre : *Les Franchises d'Argentine.* Ce travail est remis à M. Cochon, qui est nommé commissaire de lecture avec M. Pérouse.

L'étude de M. Vermale, ayant pour titre : *Les Prisons aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, est déposée sur le Bureau et remise aux commissaires de lecture, MM. Perpéchon et Pavèse.

M. J. Cochon entretient l'Assemblée du *Testament de Louis XVI*, dont la découverte, par M. Henri Rochefort, à Aix-les-Bains, a été signalée par toute la presse française. — M. Rochefort a acquis ce document de M. Blanchard, antiquaire de notre ville. M. Cochon, à qui il avait été offert et qui l'a examiné, est certain qu'il s'agit d'une simple copie, puisque le filigrane du papier est aux armes de Louis XVIII.

M. Vermale informe l'Assemblée de son intention de continuer la publication, déjà commencée dans nos Mémoires, des procès-verbaux de l'Assemblée des Allobroges.

M. le baron de Buttet communique verbalement quelques notes historiques sur le prieuré du Bourget.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 10 novembre 1912.

Présidence de M. Michel.

Présents : MM. Boutron, Challier, Cochon, Labully, J. Masse et Simond.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Le Président a le plaisir d'annoncer que notre collègue, M. Schaudel, a été admis récemment à l'Académie Stanislas de Nancy. Il y a prononcé un remarquable discours de réception. L'Assemblée envoie à M. Schaudel des félicitations et l'hommage de son meilleur souvenir.

— Sont admis comme membres effectifs de la Société :

1° M. Claudius Bouvier, homme de lettres, présenté par MM. R. Michel et Vermale ;

2° M. Gravier, trésorier-payeur général de la Savoie, présenté par MM. R. Michel et G. Grenier ;

3° M. l'abbé A. Gavard, professeur à l'Ecole de théologie à Motz, près d'Annecy (Haute-Savoie), présenté par MM. Cochon et R. Michel ;

4° M. Guillaudin, notaire à Pont-de-Beauvoisin (Savoie), présenté par MM. J. Perrier et R. Michel.

— Conformément aux conclusions de la commission de lecture, l'impression du travail de M. Hollande sur le lac du Bourget est décidée. Cet ouvrage comportera 7 planches qui coûteront 150 fr. environ, soit 70 francs à la charge de la Société et 80 francs à la charge de l'auteur. L'auteur sera prié de faire établir ses croquis dans des conditions qui permettent leur reproduction héliographique.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Conformément aux propositions des commissaires, l'impression du travail de M. Balmain sur les franchises d'Argentine est décidée.

— Sur la proposition du Président, et, conformément aux propositions de M. J. Perrier, l'Assemblée adopte à l'unanimité la motion suivante :

« Considérant que M. Jean Perrier, trésorier, a entrepris dans l'Amérique du Sud un voyage qui le retiendra éloigné de Chambéry pendant plusieurs mois ; — Considérant qu'il y a lieu, en raison de cette longue absence de désigner un trésorier intérimaire, — Nomme à cette fonction M. Bontron, qui sera chargé de tous les services de la trésorerie, jusqu'au retour de M. Jean Perrier.

— M. Masse dépose sur le Bureau la fin de son travail sur la Chautagne. — Sont nommés commissaires de lecture MM. Cochon et Pérouse.

— M. Pavèse entretient ses collègues de l'état d'avancement des aménagements du Musée Savoyard, dont il a accepté gratuitement les fonctions de conservateur. Les bâtiments de l'ancien archevêché, qui lui ont été affectés, ont été partiellement endommagés par un incendie, qui, s'il avait éclaté à une heure plus tardive, aurait anéanti, non seulement l'ancien couvent des Franciscains, mais encore la cathédrale qui flanque un des côtés du cloître.

Les réparations nécessitées par ce sinistre ont duré pendant fort longtemps. Il a fallu attendre qu'elles fussent terminées pour commencer le transport des vitrines et des pièces de collection.

De plus, la mairie a autorisé diverses sociétés sportives à tenir leurs séances et à faire leurs exer-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cices dans une aile du rez-de-chaussée, qui est précisément la plus anciennne et la plus intéressante. L'éclairage électrique a été installé au risque de communiquer, en cas de cours circuit, le feu dans les plafonds à caissons, et d'anéantir non seulement l'édifice, mais encore les collections qui y seront déposées.

Un autre membre affirme que, dans ces mêmes salles, a été fait un dépôt de 7 à 8 000 cartouches, et qu'on y tire à la cible.

Cette nouvelle produit dans l'Assemblée une vive émotion.

M. Grenier croit savoir que c'est à un titre tout à fait précaire et provisoire que le Maire a autorisé, sur les instances de plusieurs conseillers municipaux, les sociétés sportives à s'installer dans une partie du rez-de-chaussée de l'ancien archevêché, alors que la totalité des locaux avait d'abord été promise pour le Musée. Il s'offre pour transmettre à M. le Maire le désir unanime des membres de l'Assemblée de voir la ville édifier pour les sociétés sportives qui sont appelées à rendre à la défense nationale les services les plus importants, un bâtiment spécial, indépendant, isolé, adapté à sa destination, et restituer au musée des locaux qui lui sont indispensables.

Les membres présents remercient M. Grenier de sa proposition. Ils connaissent l'intérêt que la municipalité porte au Musée Savoyard. Ils ne doutent point qu'elle ne prenne toutes les mesures nécessaires pour en assurer la sécurité et pour lui permettre de prendre toute l'extension qu'il comporte.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 8 décembre 1912

Présidence de M. Michel.

Présents : MM. Bontron, Bouvier, Cochon, Grenier, Hollande, Maret, Pavèse et Vallet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Claudius Bouvier, qui vient, pour la première fois prendre séance. Il émet le vœu que la collection de nos Mémoires s'enrichisse prochainement d'un travail dû à la plume autorisée d'un maître écrivain, qui, plus que personne, a étudié nos archives municipales, déchiffré les documents originaux, et dont on attend avec impatience les tableaux dans lesquels revivra notre histoire provinciale.

— Le Président fait part à l'Asssemblée de la tristesse qu'il a éprouvée en apprenant que notre excellent confrère et ami M. Schaudel, dont nous conservons fidèlement le souvenir, vient de perdre sa fille aînée, âgée d'une trentaine d'années. Nous sommes tous de cœur avec lui, en cette douloureuse circonstance, et nous le prions d'agréer nos condoléances les plus émues.

— Des félicitations sont adressées à M. Pérouse, qui vient d'obtenir de l'Institut une mention pour la belle étude, si solide et si précise, dont il a fait précéder le volume qu'il vient de publier de l'inventaire des archives départementales.

— M. J. Cochon fait une très intéressante commu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nication sur le général Songeon et présente divers documents inédits, résultats de ses recherches.

— Il est décidé que, pour régler l'ordre de publication des mémoires reçus et dont l'impression a été décidé en principe et notamment de l'importante histoire de la Chautagne, de M. Jules Masse, on attendrait l'achèvement et l'apparition des travaux présentement sous presse.

— De précieux renseignements sont donnés par divers membres sur divers documents iconographiques, qu'il y aurait lieu de rechercher et d'acquérir pour le Musée Savoyard.

Le Musée Savoyard.

Avant que s'ouvre, à l'ancien archevêché, le Musée Savoyard, qui sera une des plus intéressantes attractions de la ville, nous voulons donner quelques indications sur l'aménagement des salles où s'inscrit, sous les formes les plus diverses, l'histoire non seulement de la Savoie, mais de l'humanité.

Nous ne pouvions nous douter que la ville de Chambéry possédait de telles richesses, et s'il a fallu le Congrès préhistorique pour révéler au public l'admirable collection de palaffites de nos lacs, il a fallu que fussent transférés de la place du Palais-de-Justice au boulevard du Théâtre bien d'autres objets, médailles, bronzes, ivoires, poteries, armes, dinanderie, céramique, etc., pour qu'ils fussent mis en valeur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous tenons, avant toute chose, à adresser notre hommage à M. Pavèse, dont le zèle désintéressé a consacré de longs mois à classer dans leur ordre ces innombrables témoins de la vie et de l'art, dans tous les temps, qui jadis, épars ou enfouis, étaient pour la plupart ignorés.

La générosité de M. Th. Reinach, qui a pourvu aux premiers frais d'établissement, ne pouvait aller à de meilleures mains et nous sommes sûr, et c'est la seule récompense qu'il attende, que la personnalité de M. Pavèse méritera à l'établissement dont il a assumé gracieusement la direction, de nouvelles libéralités. Les collectionneurs savoyards, et c'est un premier appel que nous leur adressons, savent désormais que leurs dons seront reçus avec reconnaissance, classés avec méthode, avec fidélité, conservés avec une véritable piété.

Dans la grande galerie où accède le visiteur, sont placées les vitrines qui contiennent les objets de l'âge de la pierre de Saint-Saturnin, les palaffites du Bourget, la faune représentée par de nombreux ossements, les poteries et les verreries gallo-romaines, les objets de toilette os et bronze, où s'évoque la coquetterie ancienne, une série de figurines de bronze, la plupart très curieuses, d'un art enfantin, la dinanderie du moyen-âge et des temps plus proches, une série de dieux égyptiens ; signalons tout particulièrement les cinq disques de pierre polie, dont quatre en admirable état, que M. Buttin, notre compatriote, une des plus hautes autorités en matières d'armes, cite dans une de ses savoureuses études.

Le long du mur, c'est une série de jarres en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terre, qui étaient en morceaux, et que M. Pavèse a restituées dans leur forme, car il a été tour à tour modeleur, peintre, céramiste, et même constructeur, car avec de vieux pilotis arrachés au lac du Bourget, il a reconstitué la cabane de l'homme lacustre. Au fond de la galerie, une panoplie d'armes américaines et japonaises.

Dans la partie du couloir qui est à angle droit, en entrant, M. Pavèse a installé deux boxes à chevaux provenant du château du comte de Savoiroux et qui font un ingénieux décor.

La salle qui s'ouvre sur la galerie est une armeria où l'on voit trois petits canons, des fusils de l'armée des Vosges, des armes prussiennes et des drapeaux, dont deux rappellent la réconciliation de la Ronce et du Laurier. La Révolution de 1848 unit dans un même enthousiasme les citoyens que divisaient d'anciennes querelles. Le faubourg de Maché, le faubourg de Montmélian échangèrent deux drapeaux qui sont là. Celui de Maché a été la première bannière de notre vieille société l'Union. Un des panneaux porte l'iconographie de l'armée des Vosges, portraits, dessins, etc.

Les portraits des ducs, princes et comtes de la Maison de Savoie garnissent la salle voisine. Puis ce sont les vues et cartes de la Savoie, et cette exposition va se compléter par la reproduction de quelques cartes qui manquent à cette intéressante collection.

Une salle encore vide sera celle des peintres, graveurs et dessinateurs de la Savoie, et nous souhaitons que tous nos artistes y figurent. Voici la salle des palaffites et bronzes, pièces de choix,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui ont droit à une vitrine spéciale ; on y verra une jolie série de lampes gallo-romaines. Puis c'est la salle de la topographie et de l'orographie de la Savoie, où serait très bien placé le grand plan en relief qui est au Musée; la salle des sceaux, des cachets, où une armoire contient le don du comte de Savoiroux, son costume de chevalier-tireur, les prix qu'il a gagnés dans les concours de tir. Dans une autre vitrine, la tunique que portait Charles-Albert à Novare, don du marquis Costa de Beauregard.

Voici maintenant les vieux bois de gravures et de dentelles, que personne n'avait jamais vus, comme tant d'autres objets, le plan du théâtre avant l'incendie. Puis la salle des médailles, monnaies, camées, et la salle des costumes et meubles savoyards.

Une autre salle contient les plus jolis meubles et les plus célèbres du Musée : le clavecin de Marie-Christine ; la table, la glace données par Mme Jacquet-Vermasse. Pour finir, la salle des céramiques ; une vitrine ne contient que des pièces des fabriques de Laforet de Saint-Ours et d'Hautecombe. D'autres fabriques ont existé certainement en Savoie, car la poterie a été le premier art et il n'est pas de province qui n'ait eu sa marque. Jacquemart est très discret sur la production en Savoie, mais nous sommes sûr que bien des collections particulières gardent des pièces qui prendraient leur prix par le rapprochement.

Cet article est intéressé ; il est pour faire appel aux donateurs tout autant que pour louer l'organisation de notre nouveau Musée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La salle du rez-de-chaussée, salle Capitulaire, contient déjà une très belle cheminée Renaissance, le buffet d'orgue de la Sainte-Chapelle, quelques pierres portant des armoiries. M. Pavèse a projeté d'y placer des moulages et estampages de pièces intéressantes, pierres tombales, morceaux d'architecture, etc. Ce sera notre Musée du Trocadéro.

Ce n'est là qu'une vue rapide d'autant plus que l'installation n'est pas encore définitive, quoique très avancée. Tous ceux qui visiteront ce Musée rendront hommage au zèle, à l'intelligence, à la méthode qui ont présidé à son arrangement. Tel qu'il est, nous le répétons, il sera une captivante attraction ; elle s'accroîtra encore, nous voulons l'espérer, par les dons des collectionneurs. Ceux-ci sont assurés que les objets dont ils consentiront à se séparer figureront avec honneur dans ces salles, dans ces vitrines, et seront offerts, dans leur valeur, à la curiosité du public.

A. Salomon.

(*Patriote Républicain* du 25 juin 1913.)

***

« Chambéry, le 4 septembre 1913.

« Monsieur le Président,

« Par délibération du 21 août dernier, le Conseil Général a autorisé, conformément à votre demande du 12 avril 1912, la remise au Musée ethnologique et historique de Chambéry des objets ci-après, dépendant de la Préfecture et présentant un intérêt documentaire ou historique :

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 1° Une statue en terre cuite, représentant le prince impérial et son chien Nemo ou Nero, par Carpeaux ;

« 2° Un buste en marbre de Napoléon Ier ;

« 3° Un prie-Dieu en bois peint et doré ;

« 4° Le lit de l'impératrice Eugénie.

« L'Assemblée départementale a toutefois spécifié qu'il reste bien entendu que ces objets, placés en dépôt dans les galeries du Musée, resteront la propriété du Département qui, pourra les reprendre quand bon lui semblera.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous concerter pour la remise de ces objets avec M. l'Architecte départemental, que j'avise par ce même courrier.

« Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente lettre.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Pour le Préfet :

« *Le Secrétaire général,*

« GRIMANELLI. »

Au nom de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, le Président a prié M. le Préfet d'agréer pour lui-même et de communiquer au Conseil général les vifs remerciements qu'il lui adresse pour la précieuse marque d'intérêt donnée à une œuvre patriotique dont notre Société a été l'initiatrice et la promotrice.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

⁂

Bienfaiteurs du Musée Savoyard.

La Ville de Chambéry.

Le Département de la Savoie.

La Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

M. Théodore Reinach, membre de l'Institut, député de la Savoie. — (3.000 fr.)

Mme Jacquet-Vermasse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

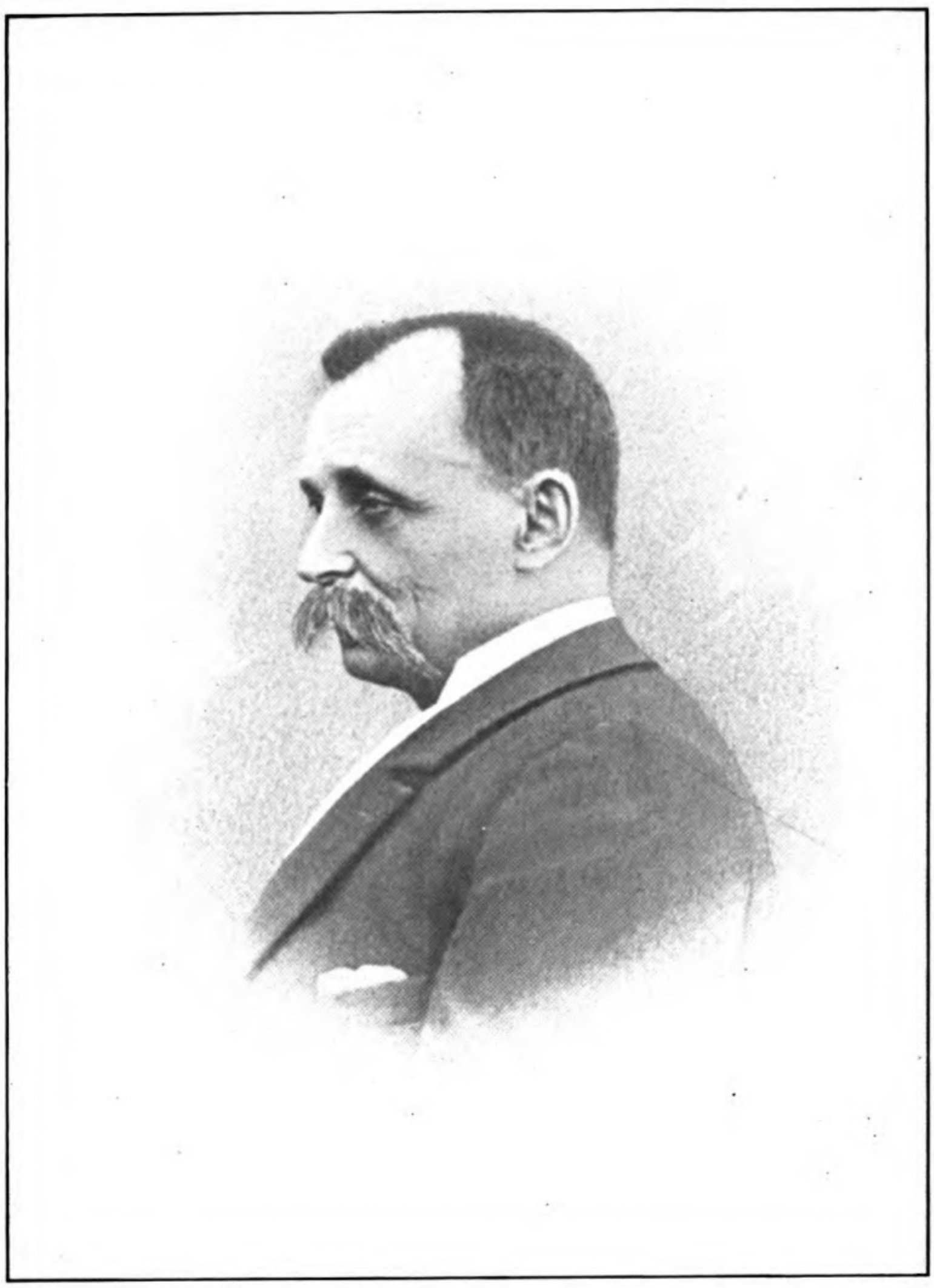

JEAN LÉTANCHE

VICE-PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(1844-1912)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NÉCROLOGIE

M. Jean LÉTANCHE

Juge de Paix,

Vice-Président de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie,

Officier de l'Instruction publique.

M. Létanche était né à Yenne le 24 janvier 1844. Après avoir rempli pendant près de quarante ans l'emploi de secrétaire de mairie, il fut nommé, en 1902, juge de paix de son canton et exerça cette fonction jusqu'à sa mort survenue le 27 avril 1912.

Esprit droit et conciliant, d'un naturel bon et serviable, il rendit, durant toute sa vie, de nombreux et précieux services et occupa avec une réelle distinction la charge de juge de paix.

Appelé à la délégation cantonale pendant plus de 20 ans, il reçut successivement les palmes académiques et la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Très attaché à sa terre natale, qu'il ne quitta jamais, M. Létanche éprouva dès son jeune âge, le désir d'en connaître l'histoire, d'en faire revivre le passé, et c'est avec une ardeur infatigable qu'il se livra à la recherche des souvenirs qui s'y rattachent

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et à l'évocation des hommes et des choses d'autrefois.

Membre agrégé de l'Académie de Savoie et depuis quelques années Vice-Président de notre Société, il a publié les intéressantes notices suivantes :

1891. — *La Maladrerie d'Yenne*,
1892. — *La Préceptoriale d'Yenne.*
1893. — *L'Hôpital d'Yenne.*
1895 — *La municipalité d'Yenne en 1793.*
1895. — *Excursion historique à La Balme-Pierre-Châtel.*
1901. — *Le Petit-Bugey savoyard.*
1902. — *Le marquisat d'Yenne.*
1903. — *Les Cloches à Yenne.*
1905. — *Notes sur la Chartreuse de Pierre-Châtel.*
1906. — *Quelques pages d'un livre de Raison du marquis Alexis Costa de Beauregard.*
1907. — *Les vieux châteaux, maisons fortes et ruines féodales du canton d'Yenne.*
1908. — *Le prieuré d'Yenne et sa léproserie (maladrerie d'Entresaix).*
1909. — *La Chartreuse-Forteresse de Pierre-Châtel en Bugey.*
1910. — *Les « Voraces » à Yenne en 1848.*

Les obsèques de M. Létanche ont été célébrées à Yenne. Au cimetière, M. Maunand, conseiller général, a rappelé la longue et honorable carrière du défunt et a loué les qualités de cœur et d'intelligence de cet homme de bien dont la mémoire restera vivace et comme l'une des plus vénérées du canton d'Yenne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre Société gardera un souvenir reconnaissant de cet archéologue enthousiaste qui a consacré toute son activité, tout son cœur à cette œuvre saine et utile qu'est l'histoire de la petite patrie.

Nous adressons en cette douloureuse circonstance à sa veuve et à sa famille nos sincères condoléances.

Personnellement, nous perdons en M. Létanche, avec lequel nous avions des liens de parenté, un guide éclairé et un ami loyal et dévoué.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire en tête de cette notice sa dernière photographie.

J. Simond.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Bureau de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie	V
Membres d'honneur et Membres honoraires	VII
Membres effectifs	VIII
Sociétés correspondantes	XII
Programme et action de la Société	XVII
Congrès préhistorique. — Constitution du Comité	XX
Séance solennelle d'inauguration (24 août 1908)	XXV
Discours de M. le Dr Veyrat, maire de Chambéry	XXVII
Discours de M. le Dr Chervin, président du Congrès.	XXXII
Discours de M. Raymond Michel, président du Comité local, président de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie	XLI
Discours de M. le Dr Marcel Baudoin, secrétaire général du Comité d'organisation du Congrès	LIII
Programme du Congrès	LXIX
Mort de M. François Descostes, président d'honneur du Comité local, président de l'Académie de Savoie.	LXXI
Visite de la ville et conférences de M. Raymond Michel	LXXII
Le Château. — La Sainte-Chapelle. — Les salles basses. — Projet d'aménagement des archives	LXXIII
Le muséum. — La Société d'histoire naturelle	XCIV
Réception à l'Hôtel de Ville	XCVIII
Visite du Musée-Bibliothèque	XCIX
Création du Musée. — G.-M. Raymond. — J.-B. Peytavin. — Le Minotaure dans le labyrinthe de Crète. — Incendie du Château (13 décembre 1798).	

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Musée en 1830 (d'après le comte de Fortis); — en 1837 (d'après Thimoléon Chapperon); en 1842 (d'après N. M. Troche); en 1817 (d'après Aimé Ferraris). — Portrait du roi Victor-Emmanuel par Moreau XCIX
La bibliothèque (d'après le *Journal de Savoie*, 17 mars 1820, 21 juin 1834) CXXXVIII
Donations de M. l'avocat François Guy ; — d'Etienne Rey du Grand-Bornand. — Autres donateurs..... CLIII
Donation du baron Garriod. — Salle Isabelle..... CLXIX
Donation du roi Victor-Emmanuel et de l'Etat français CLXXV
Noms des bibliothécaires. — Règlement de la bibliothèque CLXXXII
Le Bréviaire d'Amédée VIII et M. Bise. CLXXXIX
Construction du Musée-Bibliothèque. — Catalogue de la bibliothèque, par Félix Perpéchon. — Donateurs de la bibliothèque.— La bibliothèque des Jésuites. — Souvenirs du lycée de Chambéry. — Le fonds de théologie de la bibliothèque..... CCIII
Hôtel de ville. — La statue de la place de de Lans.. CCLVII
Benoît Molin..... CCLIX
Inauguration du Musée-Bibliothèque (14 juillet 1889) CCLXII
Statue d'Antoine Favre (inaugurée le 15 août 1864). CCLXV
Palais de Justice..... CCLXVIII
Le Verney..... CCLXVIII
Le théâtre.— Le jeu de Paume du Verney (1629-1638). — Le théâtre de l'Infant don Philippe (1743-1749). — La salle de la porte de Montmélian (1775-1820. — Reconstruction du théâtre. — Son inauguration (24 juillet 1824). — Description, par le comte de Fortis (1830). — Le comte de Résie (1847). — Incendie (13-14 février 1863). — Reconstruction par MM. Pellegrini (décédé en décembre 1864) et Samuel Revel. — Décorations de M. Chenillion... CCLXXI
Obsèques de M. François Descostes..... CCLXXVII

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Excursion archéologique à Montjay..... CCLXXVII
Visite de Chambéry..... CCLXXVIII
De Boigne (8 mars 1751-21 juin 1830). — Sa carrière. — Extrait de Stendhal. — Portraits par Mme de Boigne ; par le major Smith (Longinus). — *Telegraph* (1796-1797), par le marquis de Faverges. — Ses libéralités. (Rapport à MM. les nobles syndics et conseillers de la ville.) — Ses créations. — La colonne des éléphants (1838)..... CCLXXIX
Conférences de MM. Schaudel, H. Muller et Jean Morin..... CCCXXII
Excursions. — A Aiguebelette. — Les lacustres, sonnets de M. le Dr Marignan, de Marsillargues. — A Saint-Saturnin..... CCCXXIII
Le banquet. — Discours de M. le Dr Chervin ; de M. le Dr Veyrat, maire de Chambéry ; de M. Valdemar-Schmidt ; de M. Baudon, député de l'Oise ; de M. Raymond Michel ; de M. Forel, de Forges ; de M. Schaudel. — Cordial souvenir aux congressistes..... CCCXXVI

Procès-verbaux des séances.

1908. — 19 janvier. — Réception de M. le capitaine Rollet, du 97e d'infanterie..... CCCXXXVII
15 novembre. — Réception de M. Jean Perrier. — Eloge funèbre de MM. Descostes et Bel..... CCCXXXVIII
22 novembre. — Réception de MM. Bontron, Carle, docteur Louis Moret. — Projet du Musée Savoyard..... CCCXL
13 décembre. — Réception de MM. Balmain, Bodin. — Le Musée Savoyard..... CCCXLV
1909. — 10 janvier. — Histoire des Savoyens par feu Plaisance..... CCCXLVII
7 février. — Réception de M. Camille Renaux..... CCCXLVIII

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1909. — 14 mars. — Réception de M. Labully CCCXLIX
18 avril. — Manuscrits de provenance savoisienne conservés aujourd'hui à la bibliothèque royale de Belgique. — Etude de M. Alphonse Bayot. — Rapport et demande de subvention par M. J. Cochon CCCLI
14 mai. — Comptes rendus élogieux de divers travaux de MM. Vermale et Fenouillet..... CCCLII
11 juin. — Réception de MM. Bachelard et Vichier-Guerre..... CCCLVI
10 octobre. — Compte rendu de l'excursion à Miolans (24 juillet 1909). — Les Ruines, poésie, par M. le capitaine Ch. Engelhard, Chambérien. — Réception de MM. le docteur Truchet, Maret, Girard-Madoux, Charles Robesson, docteur Henri Morel. — Bilan de la Société au 9 octobre CCCLVI
21 novembre. — Réception de MM. le comte Ollivier Costa de Beauregard, Philibert Falcoz, Léon Flœrsheim .....
12 décembre. — Eloge funèbre de M. Félix Blanc. — Réception de MM. César Bouchage, Edmard Pavèse, Pissard, Etienne Dullin, docteur Edmond Hollande, François Grange.....
1910. — 9 janvier. — Réception de MM. Francillard, lieutenant, Henri Blanc. — Fêtes du cinquantenaire de l'annexion. — Projet d'exposition rétrospective présenté par M. Théodore Reinach CCCLXX
13 février. — Vestiges de la ville romaine de Lemencum. — Exposition rétrospective..... CCCLXXII

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCCCLXV

20 mars. — Réception de M. Mars Vallet.. CCCLXXIII
10 avril. — Réception de M. le capitaine Henri Boyer-Ressès CCCLXXIV
13 mai. — Histoire de Chautagne par M. Masse. — Projet d'excursion à Aix-les-Bains..... CCCLXXV
1910. — 10 juin. — Fêtes du cinquantenaire de l'annexion de 1860. — Exposition rétrospective. — Monument de J.-J. Rousseau, œuvre du statuaire Mars Vallet CCCLXXVI
9 octobre. — Réception de MM. Frédéric Raisin, comte Henri de Menthon, Xardel, Pascal. — Histoire des Savoyens de feu Plaisance, éditée sous les auspices de la Société par les soins de M. Pérouse pour le texte, et de M. J. Cochon, pour les illustrations. — Remerciments à M. Metzger pour la table des matières contenues dans nos mémoires, offerte par lui à la Société. — Etude des moyens propres à en assurer la publication CCCLXXVIII
13 novembre. — Réception de MM. Stéphane Maret, Léon Challier, Martin, curé, Gabriel Grenier, Etienne Baud. — Assemblée générale : addition à l'article 7 du règlement, concernant le placement des excédents de recettes qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société..... CCCLXXX
11 décembre. — Réception de M. Pin fils, architecte, Lucien Chiron, docteur Veyrat, maire de Chambéry, Berthe Laurent..... CCCLXXXIII

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCCCLXVI

1911. — 8 janvier. — Réception de M. Gaide. — Opinion de M. le baron A. Blanc sur les amendements proposés pour la Société polymathique du Morbihan au projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie CCCLXXXV

12 février. — Lettre de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant la demande de subvention formée par la Société.. CCCLXXXVII

19 mars. — Félicitations à M. Antoine Perrier, ministre de la Justice. — Remerciements à M. Théodore Reinach pour l'appui donné par lui à la demande de subvention formée par la Société CCCLXXXIX

2 avril. — Lettre de M. Bayet annonçant que le Ministre de l'Instruction publique a accordé à la Société une subvention de 500 francs. — Pétition adressée par l'intermédiaire de M. Louis Passy à la Chambre des Députés pour la défense « d'humbles églises, de pittoresques calvaires, de vieux cimetières..., restes du passé et sources de vie spirituelle ». — Organisation du Musée Savoyard. — Réimpression par les soins de M. Cochon d'une pièce dramatique : *Le Printemps victorieux* CCCXCI

1er mai. — Organisation du Musée d'antiquités savoyardes. — Inventaire des richesses archéologiques contenues dans le département. — Adresse à M. Antoine Perrier, Garde des Sceaux. — Réponse de M. le Ministre CCCXCIII

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1911. — 9 juin. — Le Musée Savoyard. — Rapport de M. Grenier. — Lettre de M. Théodore Reinach, concernant des fouilles à effectuer à Aime..... CCCCI

11 octobre. — Eloge funèbre de MM. Drivet et Perrot. — Lettre de M. Théodore Reinach, par laquelle il propose d'ouvrir entre les « Amis du Musée historique savoisien » une liste de souscription, sur laquelle il s'inscrit pour 3.000 fr. — Réponse de M. Pavèse. — Remerciements à M. Théodore Reinach. — La Société d'histoire invite à coopérer avec elle les « Amis du Musée historique savoisien », dont elle a été la promotrice. — Documents offerts par M. Vallée, ancien député du Pas-de-Calais. — Rapport de M. Cochon, délégué de la Société à l'inauguration de la croix du Nivolet, détruite par un orage et restaurée. — Thèse de M. Vermale..... CCCCXII

12 novembre. — Catalogue des archives hospitalières, dressé par M. Perpéchon. — Publication du catalogue raisonné du Musée de Chambéry, par M. J. Carotti ; préface de M. Grenier. — Projets de création à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur d'une chaire d'histoire de Savoie, dont M. Pérouse serait le premier titulaire CCCCXXV

11 décembre. — Réception de M. Victor Guillermin. — Projet de conférences organisées de concert avec la Société

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'histoire naturelle. — Etude des voies et moyens propres à assurer la publication du Catalogue des Archives hospitalières dressé par M. Félix Perpéchon..... CCCCXXX

1912. — 14 janvier. — Comptes de l'exercice 1911. CCCCXXXII

11 février. — Acte de dépôt de divers travaux. — Pétition concernant la sauvegarde de la physionomie architecturale de la vieille France CCCCXXXIII

10 mars. — Nomination comme membres d'honneur de MM. Guimet et Van Gennep. — Rédaction par M. Michel de la chronique de la Société du 1er janvier 1908 au 31 décembre 1912. — Inventaire des archives hospitalières. — F. Vermale. — « La Franc-Maçonnerie Savoisienne à l'époque révolutionnaire »..... CCCCXXXV

14 avril. — Subvention accordée par le Ministère de l'Instruction publique. — Communication par M. Perpéchon d'une donation faite le 11 mars 1177, par Otto Damel de Revollo au monastère de Sainte-Marie de Staffarde CCCCXXXVII

14 mai. — Eloge funèbre de M. Létanche. Projets d'excursion..... CCCCXXXIX

13 octobre. — Eloge funèbre de M. Jules Carret. —Actes de vandalisme. — Eloge funèbre de M. Mottet, ancien maire d'Aix-les-Bains. — Compte rendu de l'excursion à Aiguebelette faite de concert avec la Société d'histoire naturelle. — Compte rendu de l'excursion en Chautagne à laquelle notre Société avait été conviée par

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CCCCLXIX

M. Masse. — Remerciments à M. Masse. — Dépôt de divers manuscrits. — Communication de M. J. Cochon concernant le testament de Louis XVI, — de M. le baron de Buttet, concernant le prieuré du Bourget..... CCCCXL

1912. — 10 novembre. — Félicitations à M. Schaudel. — Réception de MM. Claudius Bouvier ; Gravier, trésorier général ; abbé A. Gavard ; Guillaudin, notaire. — Illustrations de l'étude de M. le Dr Hollande père sur le lac du Bourget. — Nomination de M. Bontron comme trésorier intérimaire pendant l'absence de M. Jean Perrier. — Communication de M. Pavèse sur l'installation du Musée Savoyard et les mesures propres à en assurer la sécurité..... CCCCXLVI

8 décembre. — Bienvenue à M. Claudius Bouvier. — Adresse de sympathie à M. Schaudel. — Félicitations à M. Pérouse. — Communication de M. Cochon sur le général Songeon..... CCCCXLIX

Le Musée Savoyard. A. Salomon (*Patriote Républicain* du 25 juin 1913)..... CCCCL

Lettre de M. Genebrier, préfet de la Savoie, annonçant que par délibération du 21 août 1913, le Conseil général a autorisé la mise en dépôt au Musée Savoyard d'un certain nombre d'objets, dépendant de la préfecture. — Remerciements du Président CCCCLIV

Bienfaiteurs du Musée Savoyard..... CCCCLVI

Nécrologie de M. Jean Létanche (J. Simond)..... CCCCLVII

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ERRATA

Page	XCIII.	— La toiture
—	CL.	— 1° de n'y être point né; 2° de s'y...
—	CLVI.	— Il épouse Il devient
—	CLXXV.	— Mucius Scævola
—	CCXIII.	— Hausmanniser
—	CCXIII.	— Châteaux, là
—	CCXXXI.	— Cherche
—	CCLXXXIII.	— 1754
—	CCCLXIII.	— Edmond Hollande
—	CCCLXXXVIII.	— Van Gennep
—	CCCCXXI.	— Georges Vallée
—	CCCCXLVII	— Aux membres présents, ajouter M. Gabriel Grenier:

Chambéry. — Imprimerie F. Gentil, rue Croix-d'Or. 4.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06456 7947

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN